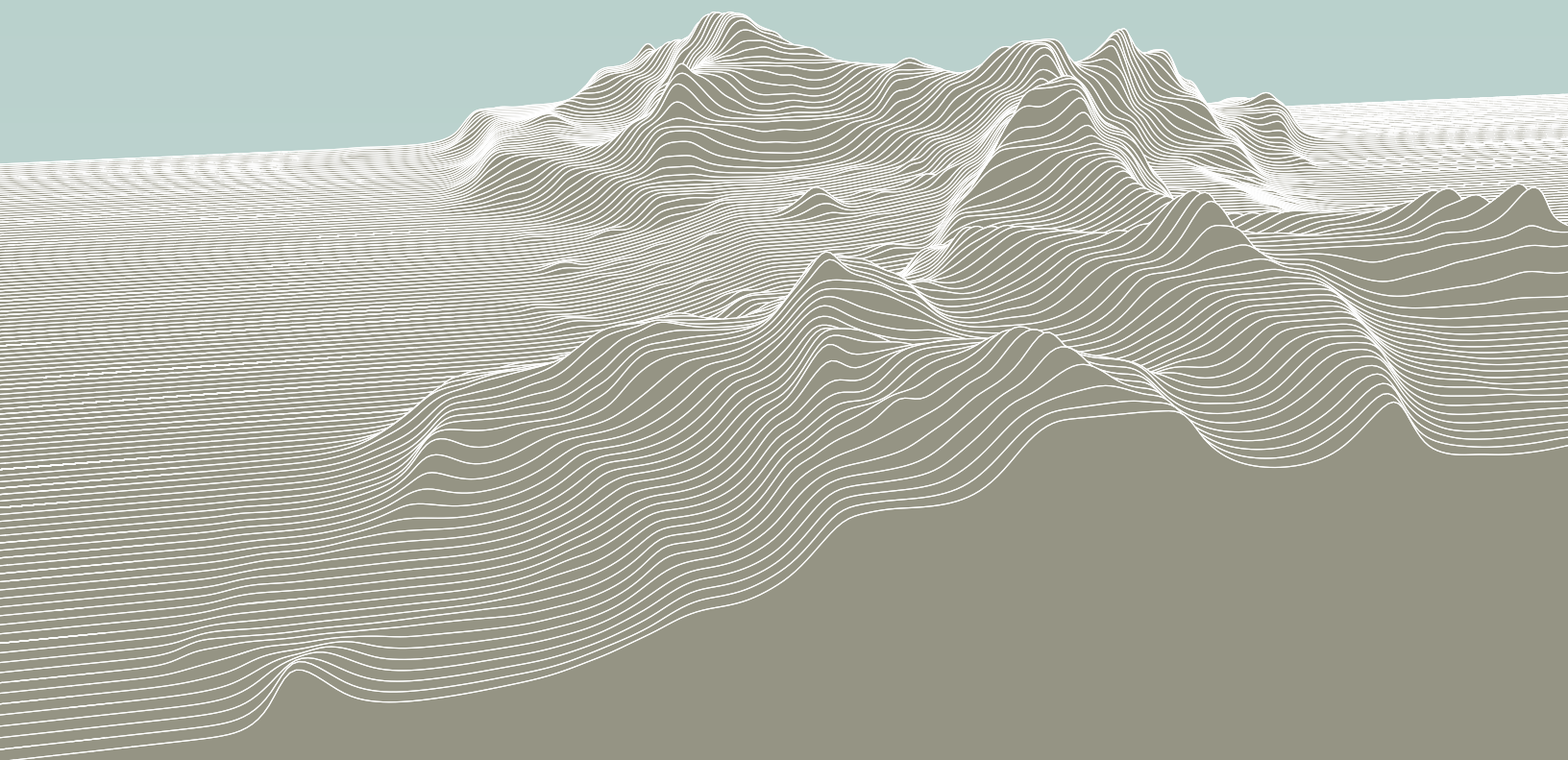


Bilan du secteur minier | 2026

FAITS ET CHIFFRES DE L'INDUSTRIE MINÈRE CANADIENNE



L'association minière du Canada

L'association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle regroupe les entreprises oeuvrant dans les domaines de l'exploration minérale, de l'exploitation minière, de la fonderie, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Les sociétés membres sont les plus importants producteurs canadiens de métaux et de minéraux.

L'Association a notamment une mission de représentation, de gérance et de collaboration. Elle a pour objectif de défendre les intérêts de l'industrie sur les scènes nationale et internationale, d'oeuvrer avec les gouvernements à l'établissement de politiques touchant l'exploitation minière et minérale, d'informer le public et de promouvoir la collaboration entre les membres dans le but de traiter des enjeux communs. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux, au Canada et à l'étranger.

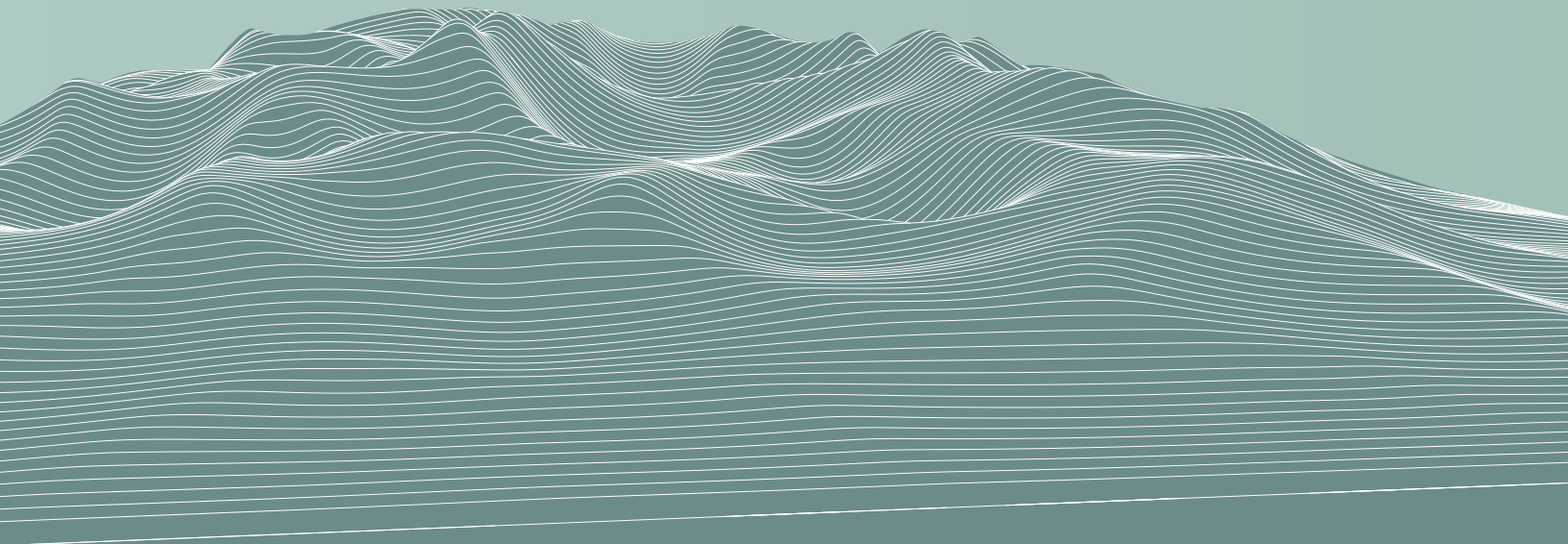


Table des matières

2	Message du PDG
4	Résumé
6	SECTION 1 L'industrie minière canadienne : contribution à l'économie
18	SECTION 2 Les activités: Production, transformation et transport
34	SECTION 3 L'argent: réserves, prix, financement, exploration, investissements et politique budgétaire
48	SECTION 4 Les gens: sécurité, emploi, et coûts
65	SECTION 5 La Terre : énergie et environnement
81	SECTION 6 Le monde: activités et évolution du marché international
99	Annexes
	ANNEXE 1 : MINES PRODUCTRICES AU CANADA, 2024
	ANNEXE 2 : PRODUCTION CANADIENNE DES PRINCIPAUX MINÉRAUX, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, 2024 (p)
	ANNEXE 3 : LE RÔLE DU CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE EN TANT QUE PRODUCTEUR DE CERTAINS MINÉRAUX IMPORTANTS, 2024(p)
	ANNEXE 4 : PRODUCTION MINÉRALE AU CANADA, 2015-2024 (p)
	ANNEXE 5 : RÉSERVES CANADIENNES DE CERTAINS MÉTAUX IMPORTANTS, 1978-2024 (p)
	ANNEXE 6 : EMPLOI ET RÉMUNÉRATION ANNUELLE DANS LES DOMAINES DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, DE LA FUSION ET DE L'AFFINAGE AU CANADA, 2011-2024
	ANNEXE 7 : RÉMUNÉRATION TOTALE PAR EMPLOI, POUR CERTAINS SECTEURS INDUSTRIELS CANADIENS, 2011-2024(p)
	ANNEXE 8 : VALEUR (\$) DES EXPORTATIONS NATIONALES DE MINÉRAUX ET DE PRODUITS MINÉRAUX, PAR PRODUIT DE BASE ET PAYS DE DESTINATION, 2024
	ANNEXE 9 : VALEUR (\$) DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE MINÉRAUX ET DE MÉTAUX, PAR PRODUIT DE BASE ET PAYS IMPORTATEUR, 2024

Message du PDG



J'ai le plaisir de vous présenter le *Bilan du secteur minier 2026*, un résumé annuel des statistiques de l'Association minière du Canada sur l'état de l'industrie.

Le secteur minier connaît un succès continu au Canada. Notre secteur fournit des emplois directs à 438 000 personnes dans les secteurs de l'extraction, des services, de la fabrication primaire et de la fabrication en aval. L'industrie paie des milliards en impôts et redevances aux gouvernements, et engage des dépenses importantes pour le développement des projets et les opérations. Chef de file en matière d'emploi des Autochtones, nous avons fourni 22 600 emplois en 2024.

À bien des égards, nous nous retrouvons dans une situation positive. Le Canada est l'un des principaux producteurs mondiaux de potasse et d'uranium. Les prix des minéraux et des métaux ont atteint de nouveaux sommets en 2025. Nous sommes aujourd'hui le quatrième plus important producteur d'or en au monde, la production canadienne ayant augmenté parallèlement à la montée en flèche de la valeur de l'or. La demande de minéraux et de métaux devrait augmenter au cours des dix prochaines années dans les domaines de l'énergie propre et de la défense. On s'intéresse de plus en plus au soutien gouvernemental pour les projets miniers, ce qui n'a pas été le cas depuis des décennies à l'extérieur du Québec.

Le secteur minier canadien n'a pas connu de croissance substantielle depuis près de deux décennies. Le PIB sectoriel ajusté à l'inflation était le même en 2024 qu'en 2007. Au cours de la même période, l'économie canadienne a augmenté d'un tiers, ce qui signifie que la proportion de l'économie constituée par l'industrie minière a diminué. La production des principaux minéraux et métaux a diminué au cours des dix dernières années : la production de cuivre a diminué de 23 %, la production de nickel de 44 % et la production de minerai de fer de 6 % depuis 2015.

Heureusement, il y a des possibilités de croissance pour nous. Le Canada et ses alliés doivent exploiter et affiner davantage de minéraux et de métaux pour tenir compte de nos vulnérabilités géopolitiques et soutenir la transition énergétique mondiale. L'avancement des projets miniers est essentiel pour diversifier notre économie, renforcer notre résilience face aux chocs mondiaux et stimuler la productivité à long terme. Le lancement de nouveaux projets permettra d'élargir notre base industrielle, de créer des emplois de qualité et de renforcer le rôle de chef de file mondial du Canada en matière de minéraux et de métaux.

Je suis encouragé par l'engagement récent du gouvernement du Canada envers le secteur. De nouveaux crédits d'impôt et incitatifs devraient encourager l'investissement. Les investissements dans des infrastructures comme les routes et les corridors de puissance favoriseront l'aménagement de nouvelles mines partout au pays. Pour réaliser pleinement son plein potentiel, l'industrie minière a toutefois besoin de l'engagement total de tous les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cela signifie la modernisation du régime de réglementation de l'industrie minière afin d'éliminer les

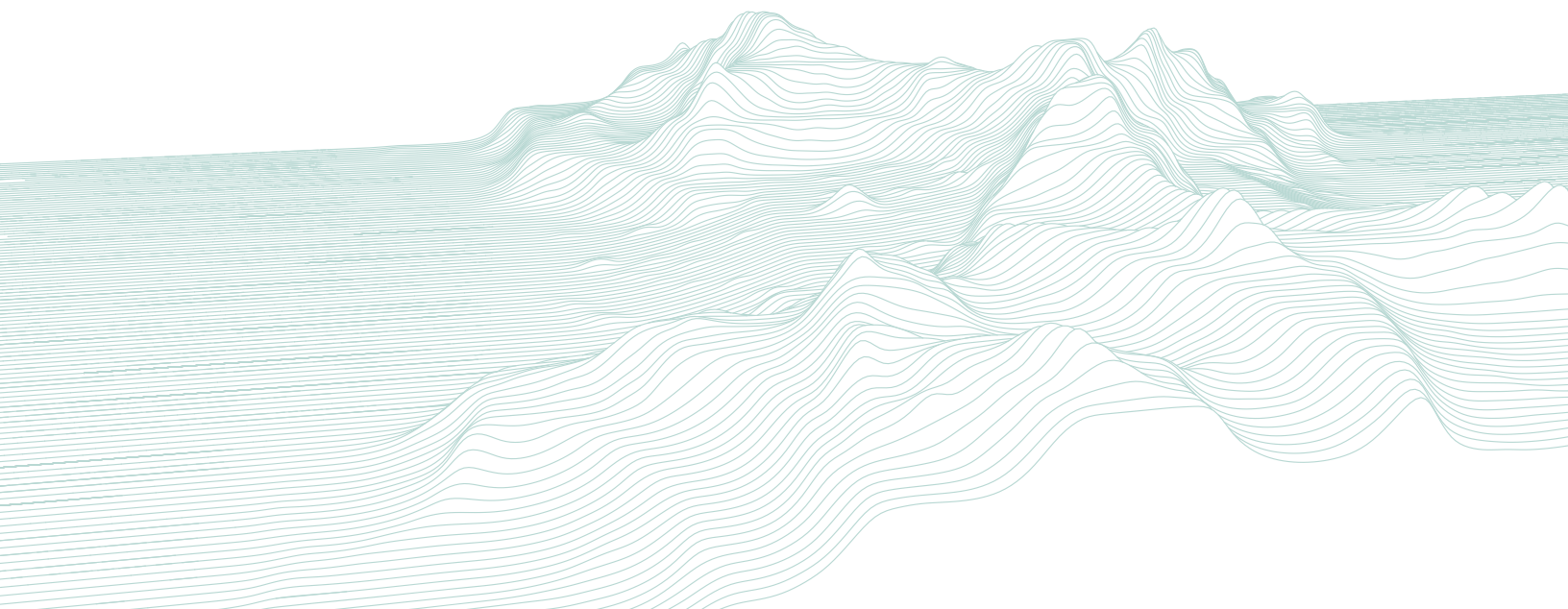
chevauchements et de s'assurer que les processus sont efficaces et efficaces tout en maintenant des normes environnementales élevées et en respectant les droits des Autochtones.

Un secteur minier robuste aidera le Canada à réduire sa dépendance aux importations, à stimuler la croissance industrielle et à ouvrir de nouvelles possibilités. Il soutiendra les industries nationales et fournira les matériaux nécessaires à la transition mondiale vers l'énergie propre. En bref, tirer pleinement parti de notre richesse minérale permettra de bâtir une économie plus résiliente, plus concurrentielle et plus productive, et de faire du Canada un chef de file mondial et un fournisseur de choix.

Pierre Gratton



Le Canada et ses alliés doivent exploiter et affiner davantage de minéraux et de métaux pour tenir compte de nos vulnérabilités géopolitiques et soutenir la transition énergétique mondiale



Résumé

L'industrie minière canadienne est un chef de file mondial de la production de minéraux et de métaux à faibles émissions de carbone extraits de façon responsable. Le Canada produit 60 minéraux et métaux. Il s'agit du premier producteur de potasse au monde, du deuxième producteur de niobium et d'uranium, et du troisième producteur de cadmium et de palladium. Les produits des mines du Canada servent à fabriquer de l'acier pour les bâtiments, à fabriquer des batteries pour les ordinateurs portables et les voitures, à augmenter le rendement des cultures et à fournir de l'énergie abordable.

L'état actuel de **l'industrie minière et de l'économie canadienne est très stable**. La contribution du secteur minier au produit intérieur brut du Canada s'élevait à 111 milliards de dollars en 2024, soit 3,6 % de la valeur totale. En tenant compte de l'inflation, la valeur de la contribution de l'industrie minière est stable depuis deux décennies.

En 2024, le Canada a produit des diamants, de l'or, du charbon, de la potasse, du minerai de fer et d'autres éléments essentiels à l'économie mondiale grâce aux **activités minières**. La valeur totale de la production minérale canadienne en 2024 s'élevait à 64,3 milliards de dollars, soit une baisse de près de 20 % par rapport au sommet atteint en 2022. Depuis 2015, la production de cinq des dix principaux minéraux et métaux a diminué, même si la valeur de la production a augmenté de 60 % en raison de la hausse des prix.

L'industrie minière emploie une **main-d'œuvre** diversifiée qui provient des quatre coins du pays et de tous les niveaux de scolarité. L'industrie minière employait directement 438 000 personnes en 2024. En incluant les emplois indirects, 710 000 personnes étaient employées dans le secteur. Cela représente un Canadien sur 31 dans la population active. L'industrie des minéraux est un important employeur des peuples autochtones. Elle a créé 22 600 emplois en 2024, un nombre qui n'a cessé d'augmenter au cours des dix dernières années. L'industrie minière est fière, à juste titre, de son bilan en matière de sécurité. Au cours de la dernière décennie, les taux d'accidents avec perte de temps ont diminué de 16 % et les taux de blessures mortelles de 22 %.

L'industrie minière canadienne s'engage à **protéger l'environnement**. L'industrie minière a dépensé 2,7 milliards de dollars en activités de protection de l'environnement en 2022, soit près du quart de toutes les dépenses environnementales dans les industries suivies par Statistique Canada. Les minéraux et les métaux produits dans le secteur contribueront à la transition mondiale vers un avenir à faibles émissions de carbone. Le déploiement des batteries, l'expansion du réseau électrique, la construction et les aimants permanents devraient stimuler la demande.

Le secteur minier canadien est un chef de file **mondial**. Les exportations de minéraux représentent une part importante de toutes les marchandises exportées : Les 152 milliards de dollars d'exportations minières du Canada en 2024 représentaient 21 % de la valeur de toutes les exportations de marchandises. L'or est devenu de plus en plus important : au cours des dix premiers mois de 2025, les exportations canadiennes d'or représentaient une valeur moyenne de 4,3 milliards de dollars chaque mois.

Les principaux marchés d'exportation de minéraux et de métaux du Canada en 2024 étaient les États-Unis (51 % des exportations de minéraux et de métaux), le Royaume-Uni (15,6 %) et l'Union européenne (7,7 %).

Le Canada a importé pour 126 milliards de dollars de minéraux et de métaux en 2024. Les principales sources d'importations étaient les États-Unis (45,8 % des importations de minéraux et de métaux), la Chine (11,9 %) et l'Union européenne (9 %).

Les licences d'exportation, les droits de douane et les interdictions strictes ont créé des turbulences sur les marchés mondiaux des minéraux ces dernières années. Comme les capacités d'extraction et de traitement sont fortement concentrées dans quelques pays, les restrictions sur le commerce peuvent causer des pénuries ou des hausses de prix dans des industries clés comme l'énergie propre et la défense.

Le G7, ainsi que d'autres alliés, se sont joints au Canada pour accorder la priorité aux sources fiables de minéraux critiques dans un environnement mondial de plus en plus incertain. Cette recherche de matières premières et raffinées dans les pays alliés représente une occasion pour le Canada. Les métaux affinés canadiens ont une faible empreinte carbone. Les normes sociales, environnementales et de gouvernance élevées du Canada correspondent aux exigences en matière d'approvisionnement dans d'autres pays.

Le Canada doit agir rapidement pour tirer parti de ces forces. Le gouvernement fédéral devrait accélérer le processus d'approbation des mines, construire des infrastructures favorisant le commerce et fournir des outils fiscaux concurrentiels pour attirer les investissements privés dans le secteur minier.

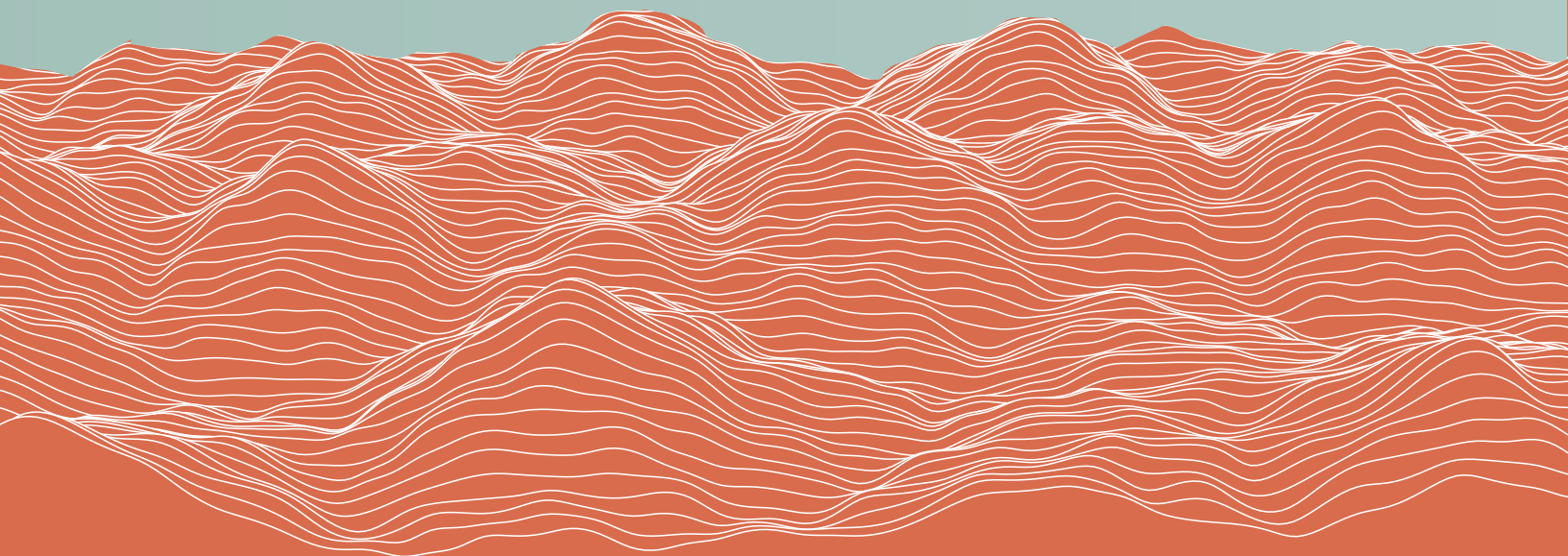
Afin de soutenir l'exploration, les gouvernements canadiens devraient entreprendre des évaluations exhaustives des ressources minérales fondées sur des études géoscientifiques afin de comprendre et d'intégrer la valeur du potentiel minier dans les évaluations régionales et les décisions en matière de gestion des terres. Cela est particulièrement vrai dans le nord du Canada, où le potentiel de nouvelles découvertes est élevé.

Le budget fédéral de 2025 a élargi l'admissibilité aux crédits d'impôt pour l'exploration et les technologies propres et accéléré la comptabilisation des investissements en capital dans l'industrie minière. Ces mesures encourageront l'extraction et le traitement des minéraux nécessaires à la défense, aux semi-conducteurs et aux technologies propres. La clé du succès du budget fédéral sera la rapidité et l'efficacité de sa mise en œuvre. Les mesures futures, comme l'inclusion d'études techniques dans les frais d'exploration au Canada et l'admissibilité complète des coûts d'aménagement pour les agrandissements de mines existantes aux crédits d'impôt, s'appuieront sur le succès du budget.

Les nouvelles mines au Canada doivent encore composer avec des niveaux complexes d'approbations réglementaires avant la production. Les projets miniers sont assujettis à des cadres de réglementation provinciaux exhaustifs, à des règlements fédéraux sur l'évaluation d'impact et à des approbations réglementaires fédérales particulières. Bien que d'importantes réformes aient été amorcées pour raccourcir les délais, le Canada doit continuer d'améliorer son rendement. La coordination fédérale-provinciale, la coopération interne entre les ministères fédéraux, l'amélioration des processus d'approbation, l'amélioration des consultations et des améliorations législatives techniques lorsque cela est nécessaire seront toutes cruciales.

SECTION 1

L'industrie minière canadienne : contribution à l'économie



LE SECTEUR MINIER : UNE INDUSTRIE PANCANADIENNE

L'industrie minière contribue grandement à l'économie canadienne et exerce ses activités d'un océan à l'autre. Le secteur fournit des salaires et des emplois à plus de 700 000 personnes, dont 438 000 qui travaillent directement pour l'extraction, les services, la fabrication primaire et la fabrication en aval. L'industrie paie des milliards en impôts et redevances aux gouvernements, et engage des dépenses importantes pour le développement des projets et les opérations.

La Figure 1 illustre l'emplacement des grappes de l'industrie minière et des régions d'exploitation minière en activité du Canada. Les détails de chacune des mines sont présentés à l'annexe 1. La production minière par province et territoire est présentée à l'annexe 2.

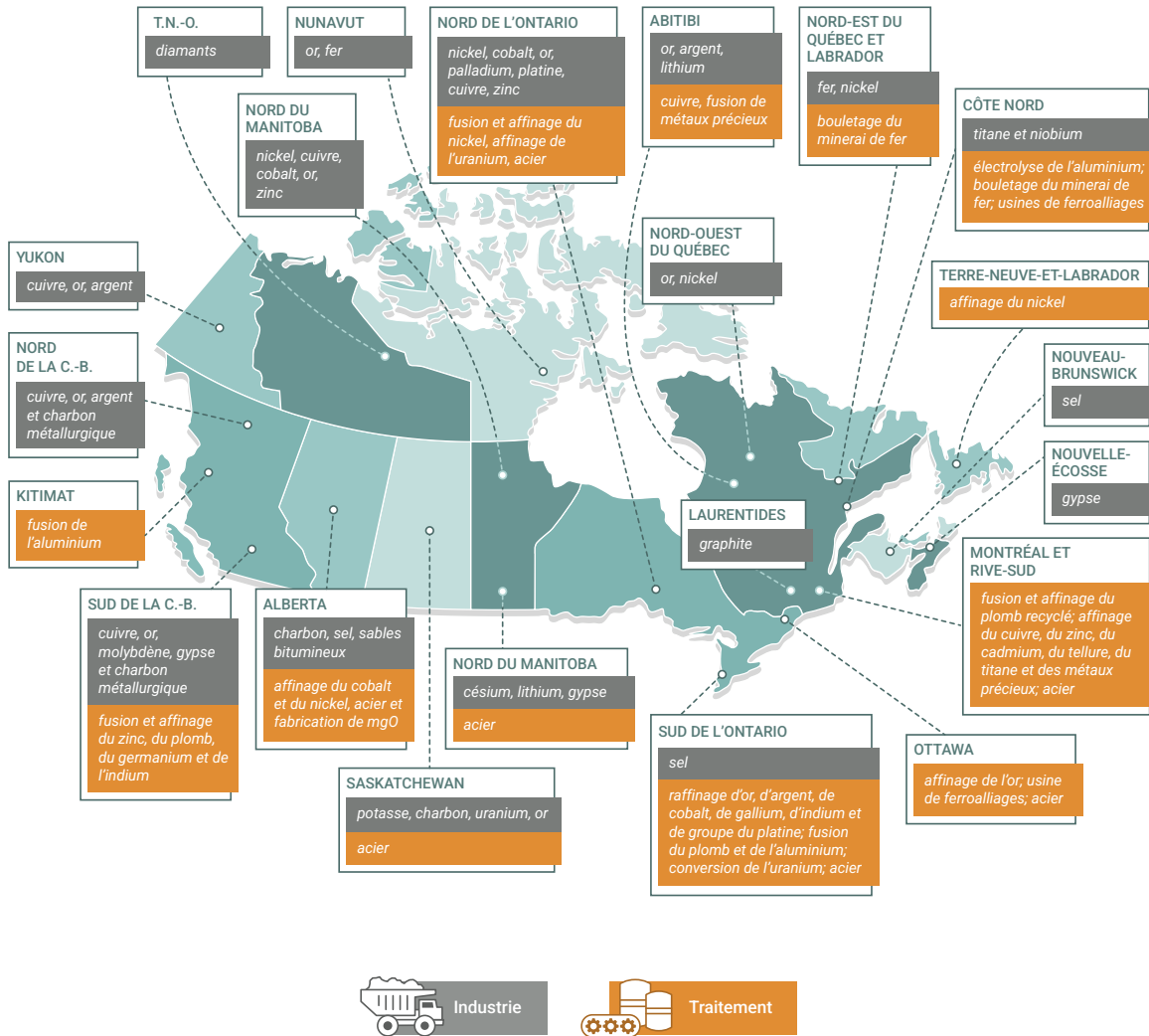


Figure 1 : Extraction et transformation minières au Canada

En 2024, la valeur totale de la production minérale au Canada, à l'exclusion du charbon, s'élevait à 54,7 milliards de dollars. Le charbon représentait 9,7 milliards de dollars supplémentaires, pour une valeur totale de 64,3 milliards de dollars.

Région du Pacifique

En 2024, la Colombie-Britannique a produit pour 6,2 milliards de dollars de minéraux et de métaux (à l'exclusion du charbon)¹. Les valeurs de la production en 2024 sont des prévisions, et il peut y avoir des différences dans les sources et la méthodologie des données provinciales et fédérales. Dans ce cas-ci, la Colombie-Britannique a enregistré une valeur de production de charbon plus élevée (10,3 milliards de dollars) en 2024 que la valeur de production nationale totale calculée par Statistique Canada (9,7 milliards de dollars).

Le secteur minier représentait 3,1 % du produit intérieur brut (PIB) de la Colombie-Britannique en 2024². La même année, 25 mines étaient en exploitation en Colombie-Britannique³.

Ressources naturelles Canada assure le suivi de 37 grands projets miniers en Colombie-Britannique, dont six qui sont déjà en cours de construction⁴. Au total, les projets représentent des investissements potentiels de 35,5 milliards de dollars.

Les Prairies

Le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz représente environ 18 % du PIB de l'Alberta⁵. Environ 20 % des sables bitumineux de l'Alberta se trouvent à moins de 70 mètres de la surface et peuvent être récupérés par l'exploitation minière de surface à l'aide de pelles, de camions et de concasseurs. L'Alberta produit également des minéraux industriels comme le calcaire, la dolomite et le sel. La production minérale industrielle entraîne également des sous-produits utiles, comme le soufre, la cendre volante et l'or placérien.

La Saskatchewan est le plus grand producteur de potasse au monde et possède près de la moitié des réserves mondiales de potasse. Elle abrite la plus grande mine d'uranium au monde et est la deuxième productrice d'uranium primaire au monde. La Saskatchewan produit aussi de l'or, du charbon, du sulfate de sodium et des argiles.

Depuis 2020, le Saskatchewan Research Council construit la première installation intégrée de traitement de métaux des terres rares en Amérique du Nord, dont la mise en service est prévue en 2027. L'installation produira des métaux néodyme-praséodyme (NdPr), qui sont utilisés pour fabriquer des aimants permanents à forte coercivité. L'installation utilisera d'abord des matières premières importées du Brésil, de l'Afrique du Sud et du Vietnam, ce qui permettra au Canada de renforcer sa capacité de séparation et de fabrication de métaux avant l'entrée en service des mines locales de métaux des terres rares.

Le champ prolifique de pegmatite Winnipeg-Cat River du Manitoba contient un très important gisement de lithium, de césium et de tantale. Le Manitoba comptait l'une des deux mines de lithium en activité au Canada

1 Clarke, G., et coll., 2025. Exploration and Mining in British Columbia, 2024. British Columbia Ministry of Mining and Critical Minerals, British Columbia Geological Survey GeoFile 2025-01 (affiche). Puisque ces statistiques de la Colombie-Britannique proviennent d'une source différente de celles du présent chapitre, les chiffres (p. ex., pour la production de charbon métallurgique) pourraient ne pas correspondre exactement aux valeurs canadiennes.

2 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0711-01](#), Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000). Utilisation de la définition du secteur minier de Ressources naturelles Canada, qui comprend les codes 212, 327, 331 et 332 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Lorsque les données sont disponibles, ce rapport comprend également les activités de soutien à l'extraction minière, code 21311B du SCIAN. D'autres données provinciales et territoriales proviennent également de cette source.

3 L'annexe A fournit une liste des mines en exploitation en 2024. Cette liste est tenue à jour par Ressources naturelles Canada.

4 Tiré de l'[Inventaire des grands projets](#) de Ressources naturelles Canada. L'inventaire « fournit un aperçu des grands projets de ressources naturelles au Canada qui sont soit en cours de construction ou prévus au cours des 10 prochaines années. [...] Pour faire partie de l'inventaire, les projets énergétiques et miniers doivent atteindre le seuil minimal en capital de 50 millions de dollars ».

5 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0711-01](#). Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000).

en 2024. La mine est aussi l'une des rares sources mondiales de césium. Les mines du nord du Manitoba ont produit des métaux de base et des métaux précieux.

En 2024, on comptait 20 mines en exploitation en Alberta, 21 en Saskatchewan et huit au Manitoba.

Le secteur minier représentait 8,8 % du PIB de la Saskatchewan, 3,7 % du PIB du Manitoba et 1,9 % du PIB de l'Alberta (à l'exclusion de l'extraction de sables bitumineux) en 2024.

Ressources naturelles Canada assure le suivi de 19 grands projets miniers dans les Prairies : quatre en Alberta, 11 en Saskatchewan et quatre au Manitoba. Trois de ces projets ont été reportés en 2024, soit deux mines de potasse et une mine de lithium en Saskatchewan. La construction du projet de cuivre de la baie McIlvenna a également commencé en Saskatchewan en 2024. Au total, les projets représentent des investissements potentiels de 23 milliards de dollars.

Ontario

L'Ontario a produit pour 13,0 milliards de dollars de minéraux et de métaux (à l'exclusion du charbon) en 2024⁶. Le secteur minier représente environ 3,5 % du PIB de l'Ontario.

Toronto est une capitale mondiale des finances du secteur minier. Entre la TSX et la Bourse de croissance TSX, les bourses canadiennes comptent plus d'un millier d'émetteurs miniers dont la capitalisation boursière combinée totalise près de 980 milliards de dollars⁷. Le fait que le Canada soit un acteur clé dans le financement minier a donné aux services professionnels liés à l'exploitation minière et à la finance minière l'occasion de se développer.

En 2024, l'Ontario comptait 53 mines en exploitation. Les mines de métaux communs se concentrent autour de Sudbury, les mines de minéraux industriels se trouvent dans le sud de l'Ontario et les mines de métaux précieux se situent principalement dans le nord de la province.

Ressources naturelles Canada assure le suivi de 26 grands projets miniers en Ontario : 17 sont prévus et neuf sont déjà en construction. Au total, les projets représentent des investissements potentiels de 20,3 milliards de dollars.

Québec

Le Québec a produit pour 11,9 milliards de dollars de métaux et de non-métaux en 2024. Le secteur minier représente 4,9 % du PIB du Québec.

En 2024, le Québec comptait 32 mines en exploitation. Ces mines étaient concentrées dans trois régions : l'extraction d'or en Abitibi-Témiscamingue, l'extraction de fer sur la Côte-Nord et l'extraction d'or, de métaux de base, de diamants et de fer dans le Nord-du-Québec.

Ressources naturelles Canada assure le suivi de 31 grands projets miniers au Québec, dont six qui sont déjà en cours de construction. Au total, les projets représentent des investissements potentiels de 23,6 milliards de dollars.

Région de l'Atlantique

En 2024, cinq mines étaient exploitées à Terre-Neuve-et-Labrador, cinq en Nouvelle-Écosse et six au Nouveau-Brunswick. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province ou le seul territoire du Canada à ne pas avoir de mine en exploitation.

6 Données préliminaires pour 2024 pour l'Ontario (et pour certaines autres provinces et territoires, où les données ne sont pas supprimées) de Statistique Canada et des [Statistiques annuelles sur la production minière, 2024](#), de Ressources naturelles Canada. Les données sont préliminaires.

7 TMX Group. [The MiG Report](#). Octobre 2025.

L'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz représentaient 7,6 % du PIB de Terre-Neuve-et-Labrador, comparativement à 1,7 % au Nouveau-Brunswick, 1,1 % en Nouvelle-Écosse et 1,0 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Ressources naturelles Canada assure le suivi de 15 grands projets miniers dans les provinces de l'Atlantique. L'un de ces projets est en construction. Au total, les projets représentent des investissements potentiels de 7,4 milliards de dollars.

Le Nord

L'industrie minière est le plus important moteur économique dans le Nord canadien. Le secteur minier représentait 5,3 % du PIB au Yukon, 13,3 % du PIB dans les Territoires du Nord-Ouest et 36,7 % du PIB au Nunavut. Les mines exploitées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut sont les principaux contributeurs du secteur privé à l'économie de chaque territoire.

En 2024, les Territoires du Nord-Ouest comptaient trois mines de diamants en exploitation. Au Nunavut, on comptait trois mines d'or et une mine de fer en exploitation. Le Yukon avait deux mines en exploitation en 2024 : une d'or et une d'argent, de plomb et de zinc.

Le Yukon a produit pour 500 milliards de dollars de métaux et de non-métaux en 2024. Les Territoires du Nord-Ouest ont produit 1,4 milliard de dollars de diamants. Les données pour le Nunavut n'étaient pas disponibles.

Ressources naturelles Canada assure le suivi de 18 grands projets miniers dans le Nord : quatre au Yukon, cinq dans les Territoires du Nord-Ouest et un au Nunavut. Le projet du Nunavut est en construction. Au total, les projets représentent des investissements potentiels de 7,3 milliards de dollars.

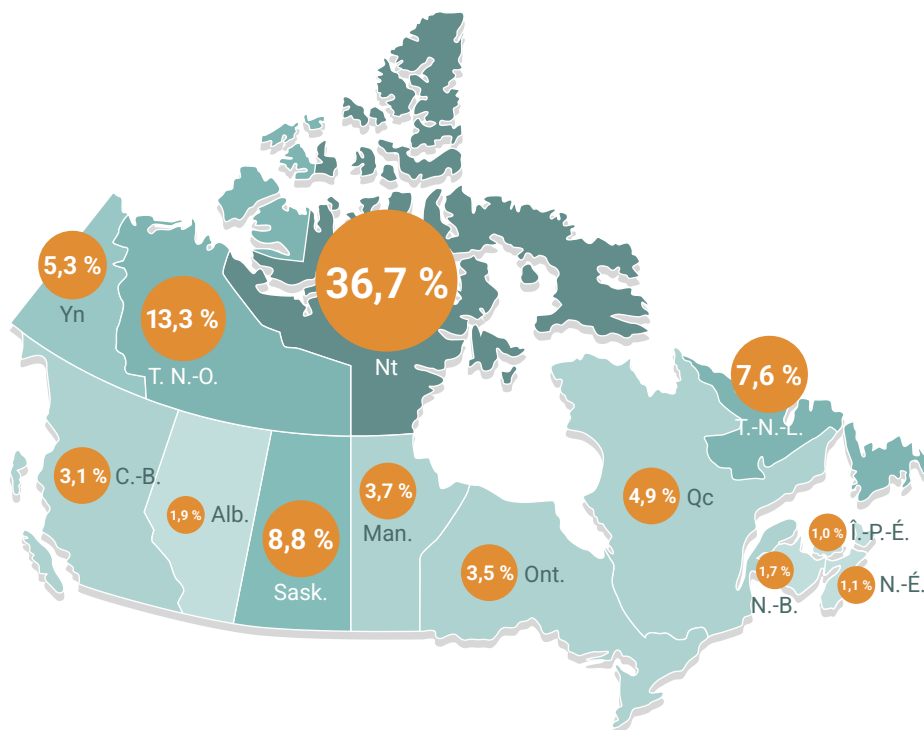


Figure 2 : Le secteur minier en pourcentage du PIB des provinces et territoires au Canada⁸

8 Statistique Canada. Tableau 36-10-0711-01, Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires (x 1 000 000).

EFFETS INDIRECTS

La richesse des ressources a entraîné l'essor des communautés et des infrastructures partout au pays. Les mines créent des emplois et versent des paiements directs au gouvernement sous forme d'impôts et de redevances.

Cependant, l'incidence de l'industrie minière sur l'économie surpasse de loin son apport direct au PIB.

Les compagnies ferroviaires Canadien National (CN) et Canadien Pacifique Kansas City (CPKC) ainsi que les ports de Montréal, de Québec et de Vancouver comptent sur une industrie minière dynamique. Des sociétés spécialisées, notamment dans les domaines du droit, de l'environnement, de la fiscalité et de l'ingénierie, contribuent à répondre aux multiples exigences de l'industrie pour installer, aménager, construire, exploiter et réhabiliter une mine. Ces relations d'approvisionnement sont mutuellement bénéfiques.

Des grappes d'expertise, comme celles des finances, de la géologie et de l'exploration susmentionnées, créent des possibilités pour d'autres entreprises à l'extérieur du secteur minier.

Une étude récente⁹ a examiné les effets économiques potentiels des mines de minéraux critiques, de métaux précieux et de charbon métallurgique proposées en Colombie-Britannique. L'étude a divisé la croissance prévue en répercussions directes (de la construction de mines et des opérations), indirectes (chez les fournisseurs, par les dépenses en biens et services) et induites (dans l'économie en général, par l'augmentation des dépenses des employés des sociétés minières et de leurs fournisseurs).

L'étude portait sur 18 projets de mines de minéraux critiques, six projets de mines de métaux précieux et trois projets de mines de charbon métallurgique en Colombie-Britannique, tous à un stade avancé de développement. L'étude a révélé que la construction des mines aurait une incidence directe (37 %), indirecte (36 %) et induite (27 %) sur le PIB. Pendant la durée de vie opérationnelle des mines, les répercussions sur le PIB ont été principalement directes (48 %), mais aussi indirectes (33 %) et induites (19 %), comme le montre la Figure 3.

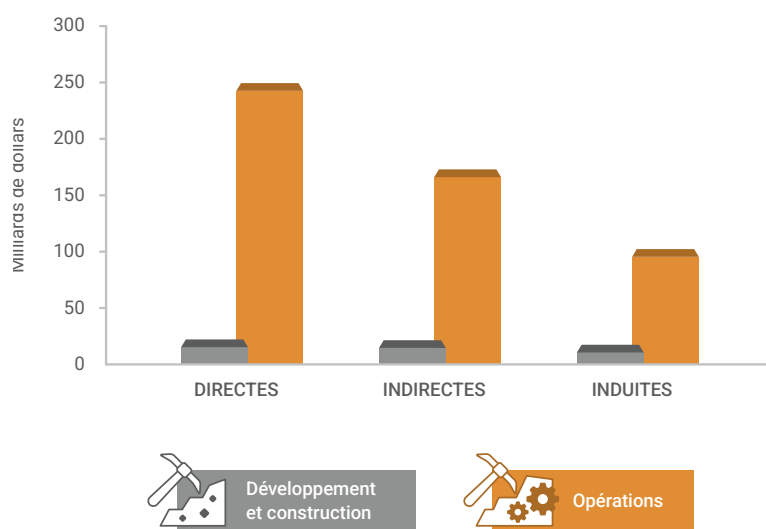


Figure 3 : Répercussions du développement, de la construction et de l'exploitation de mines potentielles en Colombie-Britannique sur le PIB

⁹ Mansfield Consulting Inc. pour la Mining Association of British Columbia. [Economic Impacts of Proposed Critical Mineral, Precious Metal, and Steelmaking Coal Mines in BC](#). 1^{er} mai 2025.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

Le secteur minier n'a pas connu de croissance substantielle depuis près de deux décennies. En 2007, le PIB sectoriel ajusté à l'inflation s'élevait à 69,5 milliards de dollars. Dix-sept ans plus tard, la contribution du secteur au PIB demeurait de 69,5 milliards de dollars¹⁰. Il y a eu des baisses notables après la crise financière de 2008 et la COVID-19 en 2020, mais la valeur totale a été constante jusqu'à maintenant.

Au cours de la même période, la plus grande économie canadienne a connu une croissance d'un tiers. Cela signifie que la part de l'industrie minière dans l'économie canadienne n'a cessé de diminuer, passant de 3,31 % en 2017 à 2,84 % en 2024, comme le montre la Figure 4.

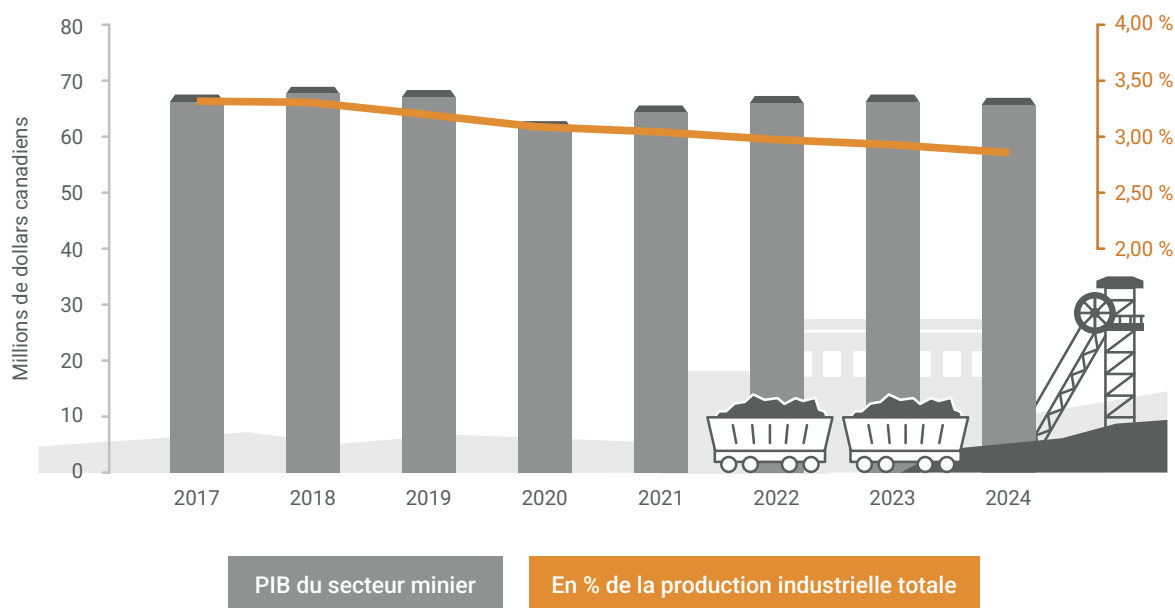


Figure 4 : PIB du secteur minier au fil du temps (aux prix constants de 2017)¹¹

À l'exclusion du pétrole et du gaz, la contribution de l'industrie minière au PIB peut être divisée en quatre composantes : extraction, services, première transformation et production en aval. La valeur ajoutée brute de chaque catégorie est présentée à la Figure 5.

¹⁰ Statistique Canada. [Tableau 38-10-0285-01](#). Compte satellite des ressources naturelles, indicateurs (x 1 000 000).

¹¹ Statistique Canada. [Tableau 36-10-0434-03](#). Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, moyenne annuelle (x 1 000 000).

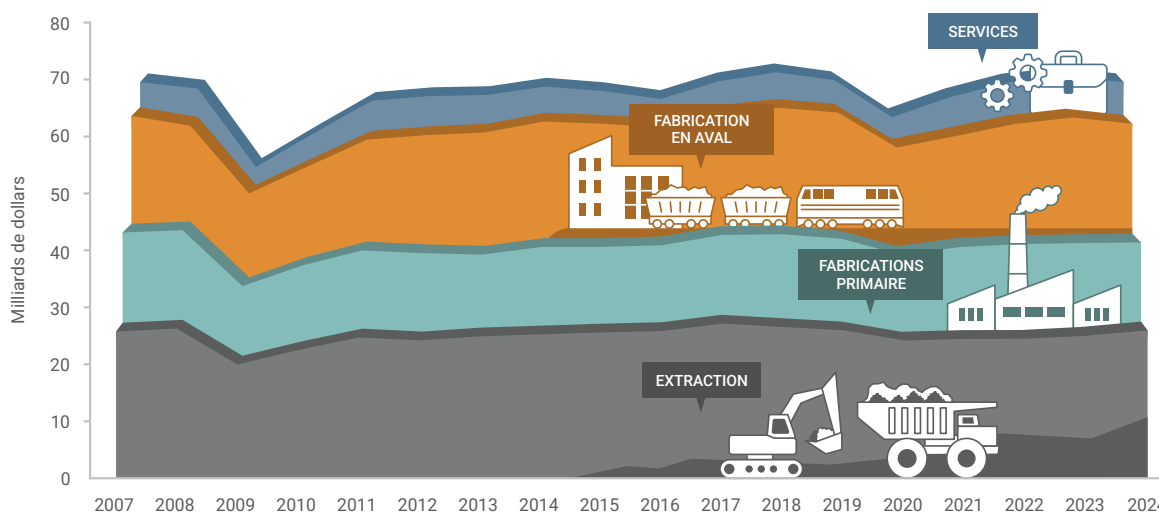


Figure 5 : Valeur ajoutée brute réelle, secteur minier¹²

L'**extraction** comprend l'extraction de métaux, de non-métaux et de charbon. L'extraction de métaux, y compris l'or, le minerai de fer, le cuivre et le zinc, a contribué au PIB du Canada à hauteur de 32,0 milliards de dollars en 2024¹³. L'extraction de minerais non métalliques comprend les diamants, la potasse ainsi que le sable et le gravier. La valeur ajoutée brute de la production de minéraux non métalliques était de 15,3 milliards de dollars en 2024. Le Canada produit du charbon pour la production de chaleur et d'énergie (charbon thermique) et pour des procédés industriels comme la fabrication de l'acier (charbon métallurgique). En 2024, la production de charbon a contribué 5,1 milliards de dollars au PIB canadien.

Dans le contexte minier, les **services** désignent les activités, y compris les contrats de forage d'exploration et les services contractuels dans les mines comme l'enlèvement des eaux ou des morts-terrains. La valeur brute nominale ajoutée pour les services miniers en 2024 était de 9,1 milliards de dollars.

La fabrication primaire pour les métaux comprend la fusion et l'affinage. La première transformation de produits non métalliques comprend la fabrication à l'aide de chaux, de ciment, de béton et de verre. En 2024, la valeur ajoutée brute par le secteur de la fabrication primaire était de 22,1 milliards de dollars.

La fabrication en aval utilise des produits de première transformation comme intrants. Les produits métalliques de seconde fusion utilisent des produits de première transformation pour produire, par exemple, des tuyaux en fer et en acier, des produits en acier laminé comme des fils et des produits de fonderie. Les produits métalliques de troisième fusion comprennent des produits comme de la coutellerie, des outils et de la quincaillerie qui nécessitent une transformation supplémentaire. La production en aval comprend également divers produits métalliques comme les câbles de télécommunications et des composants de pièces automobiles estampillées. Enfin, les services et le travail sur mesure désignent des activités spécialisées comme le traitement thermique, la gravure et le revêtement ou d'autres travaux sur mesure. La valeur totale des activités de production en aval dans le cadre du PIB du Canada s'élevait à 27,1 milliards de dollars en 2024.

L'industrie minière demeure l'un des secteurs les plus productifs de l'économie canadienne. Statistique Canada mesure la productivité du travail en calculant le rapport entre la valeur ajoutée réelle et les heures travaillées. L'extraction (c.-à-d. l'extraction minière et l'exploitation en carrière, code 212 du SCIAN) a une main-d'œuvre plus productive que la plupart des autres secteurs, comme le montre la Figure 6.

¹² Statistique Canada. Tableau 38-10-0285-01. Compte satellite des ressources naturelles, indicateurs (x 1 000 000). Prix constants de 2017 utilisés.

¹³ En dollars courants, non rajustés en fonction de l'inflation. Les valeurs corrigées en fonction de l'inflation, comme celles utilisées pour la Figure 5, sont plus faibles, car elles sont exprimées en prix de 2017.

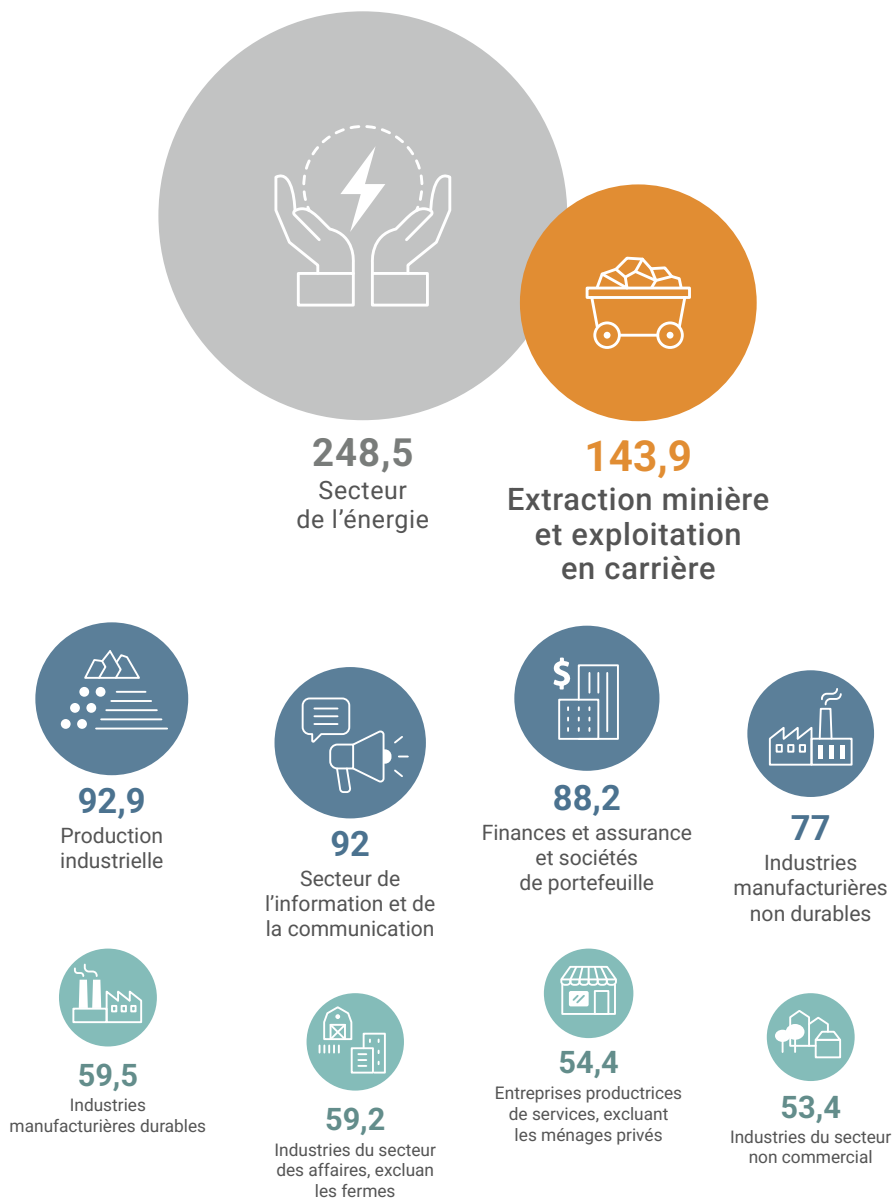


Figure 6 : Productivité du travail, secteurs sélectionnés en dollars de 2017 par heure¹⁴

Bien qu'elle reste plus élevée que dans la plupart des autres secteurs, la productivité du travail dans l'extraction minière et l'exploitation en carrière s'est stabilisée après une forte baisse au cours de la première décennie du siècle, comme le montre la Figure 7.

14 Statistique Canada. Tableau 36-10-0480-01. Productivité du travail et mesures connexes par industrie du secteur des entreprises et par activité non-commerciale, conformes aux comptes des industries

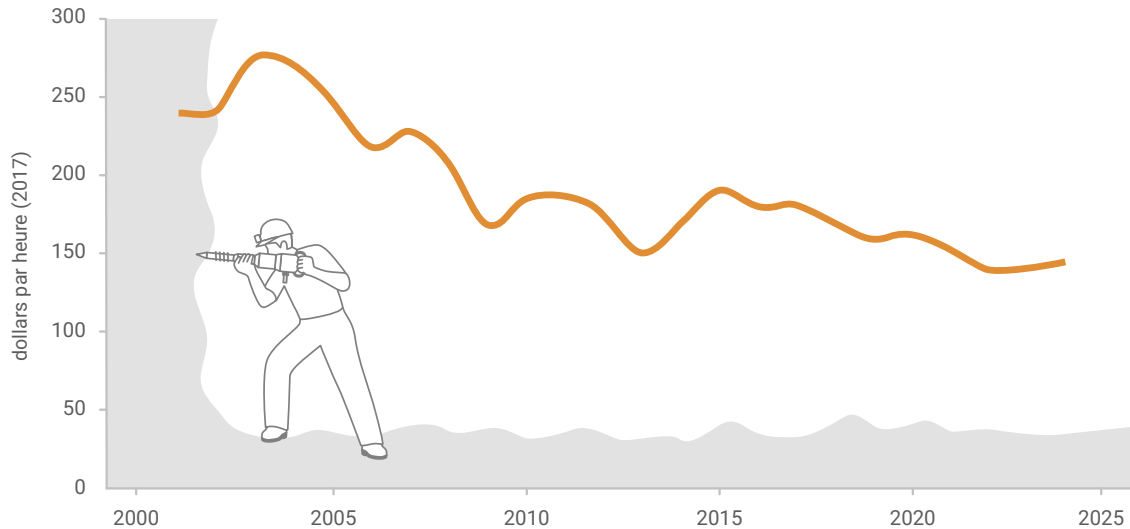


Figure 7 : Productivité du travail, extraction minière et exploitation en carrière

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les récentes projections économiques¹⁵ ont revu à la baisse la croissance économique du Canada pour 2025. Les tarifs douaniers, l'incertitude et la baisse de la demande ont entraîné une réduction du taux de croissance prévu pour 2025 et 2026.

L'augmentation de la productivité est la clé de la croissance durable pour l'avenir. Bien que le secteur minier soit plus productif que plusieurs autres secteurs de l'économie canadienne, il existe des possibilités d'amélioration. La productivité en baisse au cours des deux dernières décennies peut, et doit, être améliorée.

Les investissements des gouvernements, des sociétés minières et du capital de risque aideront le secteur minier à être un moteur de l'économie canadienne pour de nombreuses années à venir.

Investissements dans les infrastructures

Les investissements dans les infrastructures servent les objectifs économiques du Canada en ouvrant de nouveaux domaines à l'investissement, en créant des emplois et en améliorant la qualité de vie dans les communautés éloignées. Ces investissements servent également les objectifs de sécurité nationale en créant ou en améliorant des infrastructures civiles et de défense à double usage.

L'urgence de lutter contre les changements climatiques, le besoin de matériaux pour soutenir l'évolution technologique, y compris la transition vers les véhicules électriques, et la nécessité pour le Canada d'une économie d'exportation ont mis en lumière la demande pour de nouveaux projets miniers et de nouvelles infrastructures. Ces nouveaux projets se situent souvent dans des zones difficiles d'accès et nécessitent le développement de routes d'accès, de réseaux de communication et d'alimentation électrique dans de nouvelles zones.

L'Association minière du Canada se réjouit des mesures introduites dans le budget 2025 du gouvernement du Canada.

¹⁵ Banque du Canada, *Projections : Rapport sur la politique monétaire*, Octobre 2025.

Le nouveau Fonds souverain pour les minéraux critiques prévoit fournir deux milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2026 et 2027. Selon le budget de 2025 du gouvernement, le fonds fera des investissements stratégiques dans des entreprises et des projets liés aux minéraux critiques, y compris des placements en actions, des garanties de prêt et des accords d'écoulement.

Une autre mesure du budget de 2025, le Fonds du premier et du dernier kilomètre, vise à soutenir la mise en valeur de projets de minéraux critiques en amont et dans le secteur intermédiaire. Ce fonds vise à aider les projets avancés à passer à la production. Le Fonds du premier et du dernier kilomètre absorbera le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques et son enveloppe budgétaire existante afin de fournir jusqu'à 1,5 milliard de dollars d'ici 2029-2030.

Réduire les frictions réglementaires

Les investisseurs et les sociétés minières souhaitent investir dans de nouvelles mines, agrandir les mines existantes et renforcer la capacité d'affinage et de fusion dont le Canada a besoin pour devenir un chef de file en matière d'exploitation minière durable. Malheureusement, les frictions réglementaires peuvent ralentir l'élan de ces projets. Les processus d'évaluation d'impact fédéraux et provinciaux peuvent nécessiter un travail en double, les activités courantes peuvent exiger des études et une documentation volumineuses, et les incertitudes dans l'interprétation réglementaire font en sorte que les sociétés minières et autres sont confrontées à des risques juridiques importants.

Les projets miniers sont assujettis à un cadre de réglementation provincial complet unique à chaque province. Le cadre couvre le cycle de vie complet d'une mine, de l'exploration à l'aménagement de la mine, en passant par l'exploitation, la fermeture et la remise en état.

Ces cadres tiennent compte des effets environnementaux et des répercussions potentielles sur les peuples autochtones, intègrent la mobilisation et la consultation des Autochtones et comprennent les règlements et les permis d'application générale sur la protection de l'environnement, ainsi que les règlements et les permis propres à l'exploitation minière.

Les projets miniers peuvent également être assujettis à des exigences fédérales, comme celles de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*. Toutes les mines doivent se conformer aux lois fédérales générales pertinentes, comme la *Loi sur les explosifs*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Les mines d'uranium sont également réglementées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le délai entre la proposition d'un projet minier et le début de sa construction est dicté par la somme de tous les processus d'approbation fédéraux et provinciaux qu'il doit suivre.

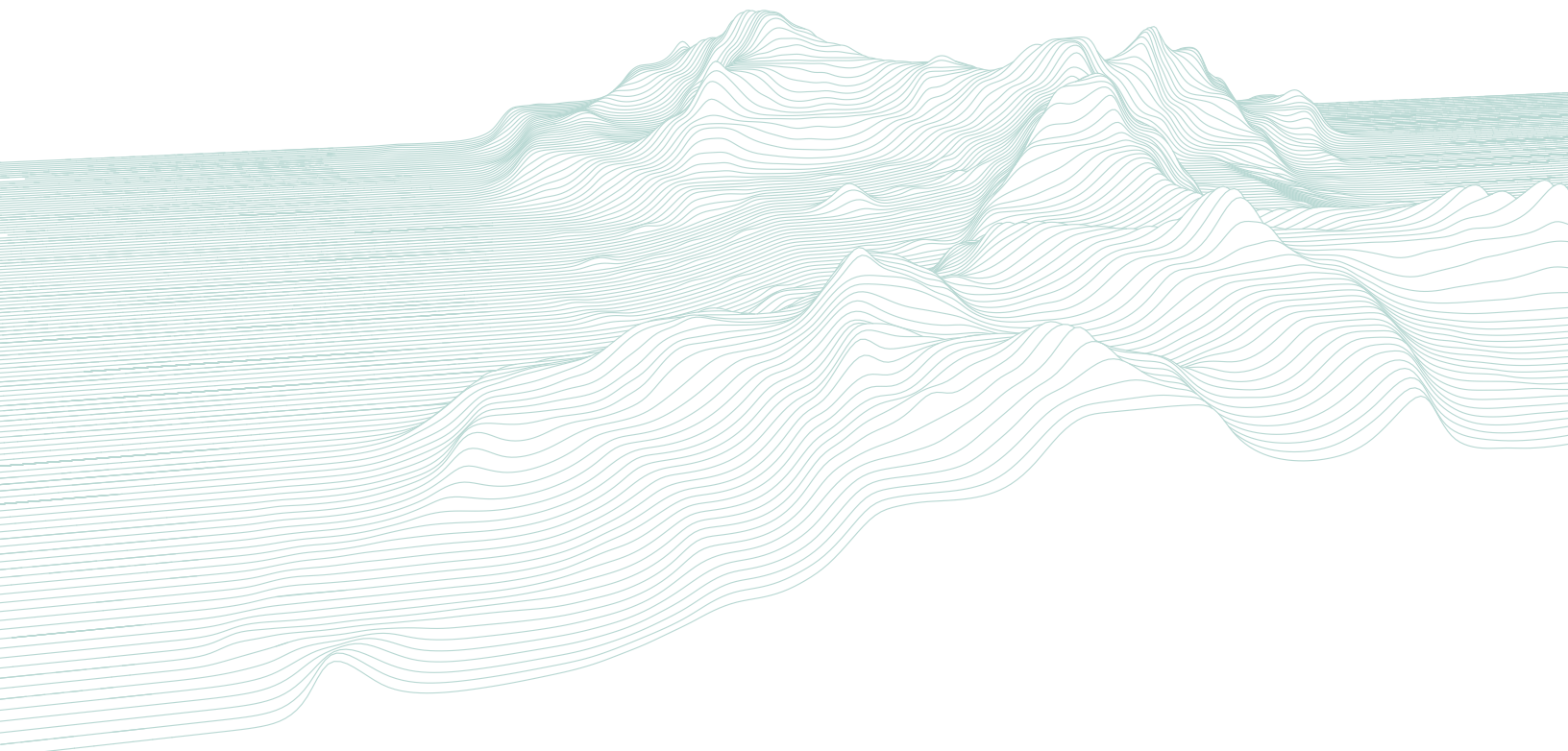
La multiplicité des entités gouvernementales concernées par les projets miniers entraîne des doublons et des exigences contradictoires.

L'Association minière du Canada a accueilli le Bureau des grands projets, lancé en 2025 par le gouvernement du Canada pour diriger des projets d'importance nationale, y compris des infrastructures favorisant le commerce. L'un des objectifs du Bureau est de rendre les processus réglementaires plus efficaces, de sorte que les grands projets soient examinés, du début à la fin, en deux ans.

Cette recherche d'efficacité devrait s'étendre bien au-delà des quelques projets retenus par le Bureau des grands projets. Le Canada doit construire à un rythme jamais vu depuis des générations, ce qui nécessitera une grande efficacité dans l'émission de permis et l'approbation de projets, peu importe leur taille. Bien que la coordination entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux ait toujours été limitée, des progrès ont été réalisés en 2025 en vue d'améliorer l'efficacité de la réglementation et la collaboration, notamment par l'élaboration de plusieurs ententes de coopération fédérales-provinciales.

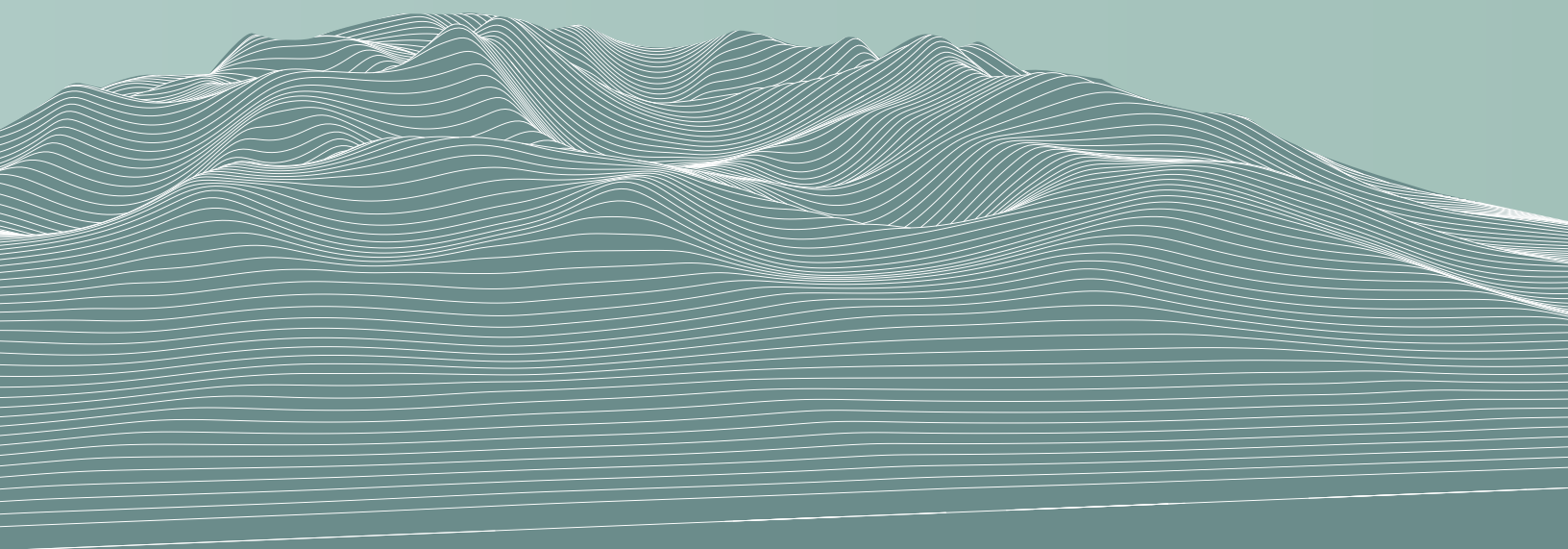
Le renforcement de la collaboration devrait demeurer une priorité pour tous les ordres de gouvernement. L'évaluation et la délivrance des permis à l'échelle provinciale exigent déjà une analyse environnementale rigoureuse et comprennent des exigences en matière de consultation des Autochtones. Une meilleure harmonisation peut réduire les retards sans compromettre la surveillance des projets miniers.

À l'interne, le gouvernement fédéral peut aussi améliorer ses processus. En intégrant la collecte de renseignements et la consultation des Autochtones exigées par les évaluations d'impact, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et l'annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*, le délai d'approbation après l'évaluation peut être réduit à moins d'un an.



SECTION 2

Les activités : production, transformation et transport



Le Canada est un important producteur mondial de minéraux et de métaux. Notre force repose sur l'extraction, la transformation et le transport efficaces de produits vers les marchés du Canada et du monde entier.

PRODUCTION MINÉRALE

Le Canada a de tout temps figuré parmi les principaux producteurs de métaux et de minéraux non métalliques au monde. Il s'agit du premier producteur de potasse, du deuxième producteur de niobium et d'uranium, et du troisième producteur de cadmium et de palladium (selon le contenu métallique).

La production canadienne et son rang en tant que producteur mondial de métaux et non-métaux sélectionnés en 2014 et 2024 sont illustrés dans la Figure 8. Les données du plus important concurrent mondial du Canada pour chaque produit de base sont également présentées à des fins de comparaison.

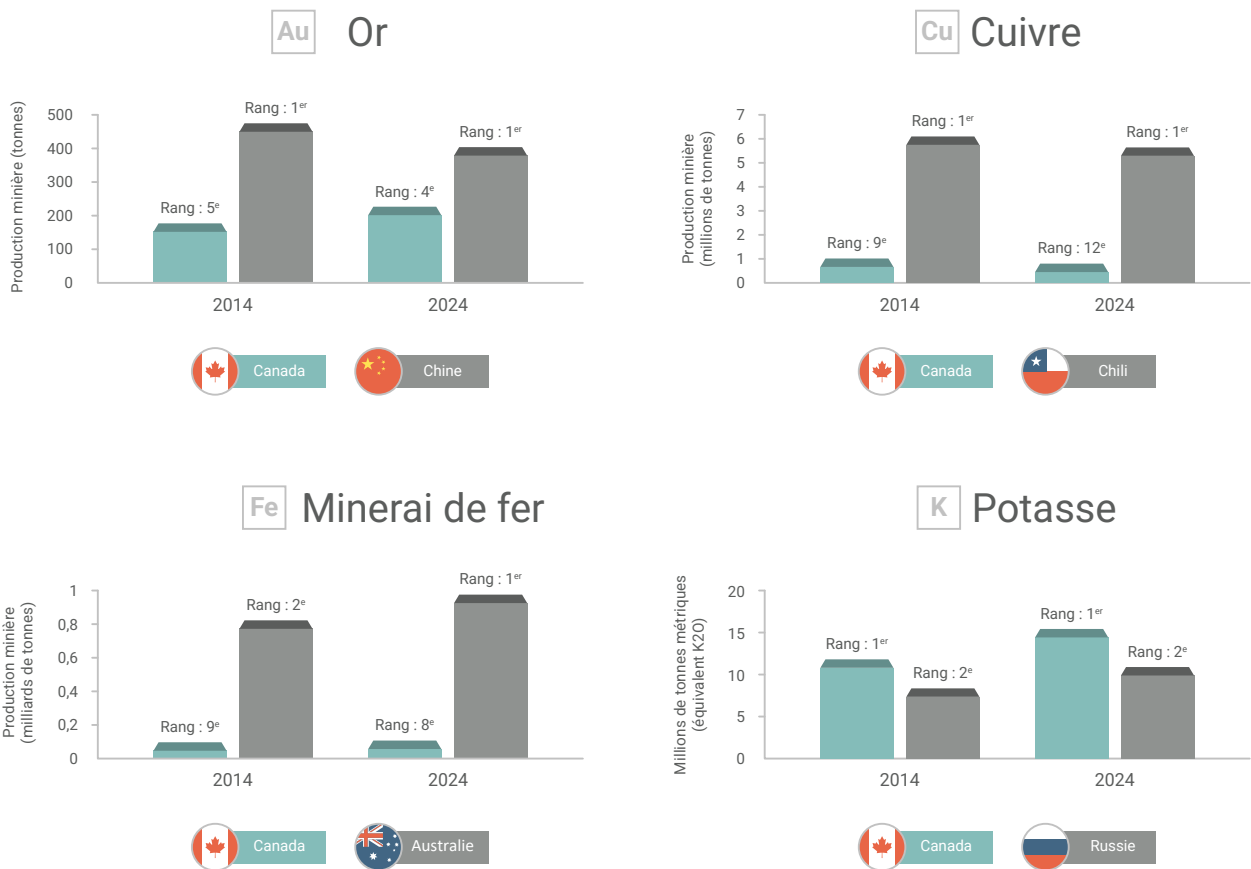


Figure 8 : Classement mondial du Canada pour ses minéraux et métaux de plus grande valeur¹⁶

¹⁶ Data from the National Minerals Information Centre of the United States Geological Survey. *Commodity Statistics and Information*. Les données pour 2024 sont également présentées à l'annexe 4 avec les classements mondiaux.

Le Canada produit 60 minéraux et métaux et compte parmi les dix premiers producteurs au monde pour 31 d'entre eux. L'estimation préliminaire de la production de métaux du Canada en 2024 est en hausse de 1,1 % par rapport à 2023, pour atteindre 38,4 milliards de dollars. La valeur de la production de non-métaux a diminué de 18,6 % pour s'établir à 16,3 milliards de dollars. En 2024, la production de charbon a reculé de 22,6 %, à 9,6 milliards de dollars. La valeur totale de la production minérale canadienne en 2024 s'élevait à 64,3 milliards de dollars, comparativement à 79,2 milliards de dollars en 2022, comme montré à la Figure 9.

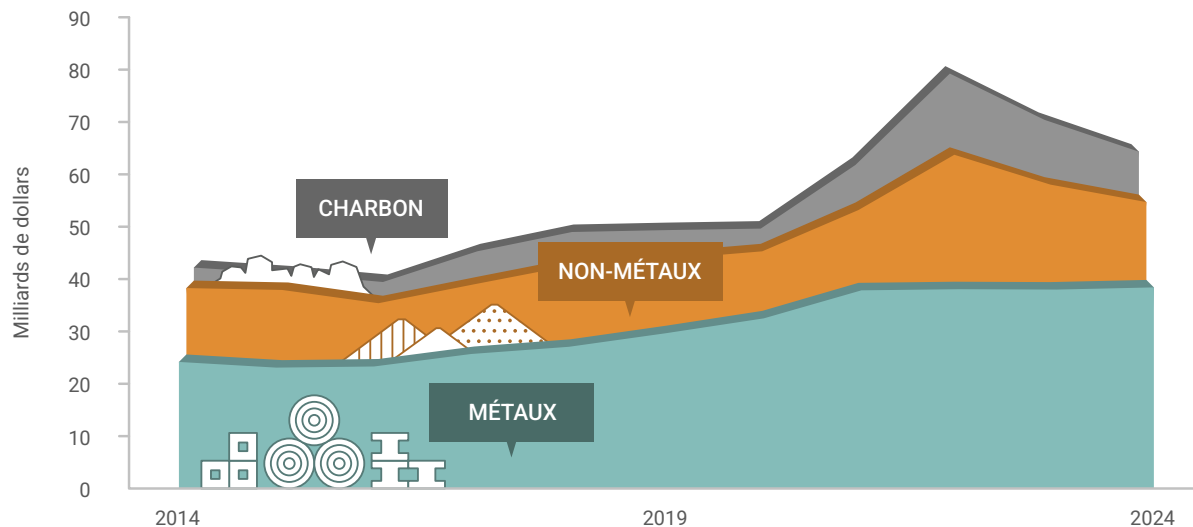


Figure 9 : Valeur de la production minérale canadienne, 2014-2024¹⁷

Les dix principaux minéraux et métaux produits par le Canada (voir la Figure 10) ont chacun atteint une valeur de production prévue de plus d'un milliard de dollars en 2024. À lui seul, l'or était évalué à près de 17 milliards de dollars. La production minérale canadienne de 2014 à 2024 est présentée à l'annexe 5.

Depuis 2015, la quantité de production d'au moins cinq des dix principaux minéraux et métaux a diminué. Depuis, la hausse des prix des produits de base a atténué une partie de la baisse de la valeur nominale, mais le cuivre, le nickel, les pierres et les diamants affichent tous aujourd'hui une valeur de production inférieure à celle d'il y a dix ans.

¹⁷ Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada. Les données de 2024 sont préliminaires. Ce tableau comprend la production de charbon, mais ne tient pas compte de la production de pétrole ni de gaz naturel. Les nombres sont arrondis, donc il se peut que leur somme ne soit pas égale au total. Depuis 2017, Statistique Canada ne réalise plus le sondage mensuel sur le ciment. Les valeurs ne sont donc plus incluses dans la production minérale du pays. La production de ciment a aussi été exclue des valeurs de 2000 à 2016 pour que les données puissent être comparées.











Minéraux	Unité de mesure	2015		2024		Évolution de 2015 à 2024	
		Qté	Valeur en \$ (M)	Qté	Valeur en \$ (M)	Qté	Valeur (\$)
 Or	tonnes	161	7 667	199	16 890	+24 %	+120 %
 Charbon	kilotonnes	61 985	3 127	42 544	9 663	-31 %	+209 %
 Potasse	kilotonnes (muriate de potasse)	11 462	6 133	25 463	8 679	+122 %	+42 %
 Minerai de fer	kilotonnes	46 220	2 855	43 643	5 581	-6 %	+95 %
 Cuivre	kilotonnes	697	4 906	535	4 504	-23 %	-8 %
 Uranium	tonnes	13 279	1 609	13 479	3 137	+2 %	+95 %
 Nickel	kilotonnes	225	3 408	125	2 760	-44 %	-19 %
 Sable et gravier	tonnes	228 030	1 885	242 834	2 619	+6 %	+39 %
 Pierre	tonnes	158 034	1 688	118 110	1 507	-25 %	-11 %
 Diamants	mille carats	11 677	2 149	13 945	1 473	+19 %	-31 %

Figure 10 : Production minérale, certains minéraux, 2015 et 2024¹⁸

SABLES BITUMINEUX

Les sables bitumineux sont la quatrième plus grande réserve prouvée de pétrole au monde, derrière le Venezuela, l'Arabie saoudite et l'Iran. Les réserves prouvées représentent 159 milliards de barils¹⁹. Environ 80 % des sables bitumineux sont trop profonds pour l'exploitation minière et sont récupérés par des méthodes in situ. Les 20 % restants se trouvent à moins de 75 mètres de la surface et sont accessibles par des techniques d'exploitation minière.

Les sables bitumineux sont extraits à l'aide de grands excavateurs et de camions hors route. Les camions transportent les sables bitumineux vers les concasseurs, et de l'eau chaude est ajoutée pour permettre de pomper le minerai résultant pour un traitement ultérieur. Dans l'usine d'extraction, on ajoute plus d'eau chaude au mélange de sable, d'argile, de bitume et d'eau.

Le mélange est séparé dans une grande cuve et le bitume est retiré, dilué et affiné en vue de la valorisation.

¹⁸ Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada. Pour les métaux, la quantité renvoie au métal récupérable dans les concentrés expédiés. (2015) La quantité de potasse déclarée pour 2014 a été convertie en muriate de potasse (en K₂O auparavant). Depuis 2019, le minerai de fer s'entend uniquement des « concentrés de minerai de fer », puisque les « agglomérats de minerai de fer » sont éliminés à la source.

¹⁹ Gouvernement de l'Alberta. [Oil Sands Facts and Statistics](#).

En 2024, le bitume brut total produit par les méthodes in situ et l'extraction s'élevait à 565 400 mètres cubes par jour²⁰. De ce nombre, 273 400 mètres cubes (48 %) par jour ont été produits par l'industrie minière.

La plupart des mines de sables bitumineux affichaient des niveaux de production plus élevés en 2024, profitant d'une capacité de transport par oléoduc accrue.

La production de bitume extrait devrait continuer de croître au cours de la prochaine décennie; d'ici 2034, celle-ci devrait atteindre 288 800 mètres cubes par jour. Selon l'Alberta Energy Regulator, « la majeure partie de la croissance à court terme proviendra de l'optimisation des installations existantes en raison d'une productivité accrue, d'un meilleur accès au marché et de conditions de marché relativement favorables... aucune nouvelle mine de type ne devrait être construite ou être opérationnelle au cours de la période de prévision ».

TRANSFORMATION DES MINÉRAUX

Une fois extraits, les minéraux doivent être transformés pour obtenir un produit utile pour le consommateur. Cette transformation peut comprendre :

- la fusion, qui retire le métal du minerai en le chauffant, souvent en présence d'autres matériaux pour oxyder ou réduire le métal voulu;
- la deuxième fusion, un processus semblable, mais qui utilise des matières recyclées matière première plutôt que du minerai;
- l'affinage, qui élimine les impuretés des métaux par des procédés chimiques ou physiques.

Le Canada possède une importante industrie de transformation des minéraux : 14 raffineries, 13 fonderies, cinq fonderies de deuxième fusion, une usine de transformation et quatre usines en activité en 2024. L'industrie canadienne de la transformation est présentée à la Figure 11.

20 Statistics for oil sands mining and the basis for this discussion are from Alberta Energy Regulator. [Alberta Energy Outlook | ST98 | 2025](#).

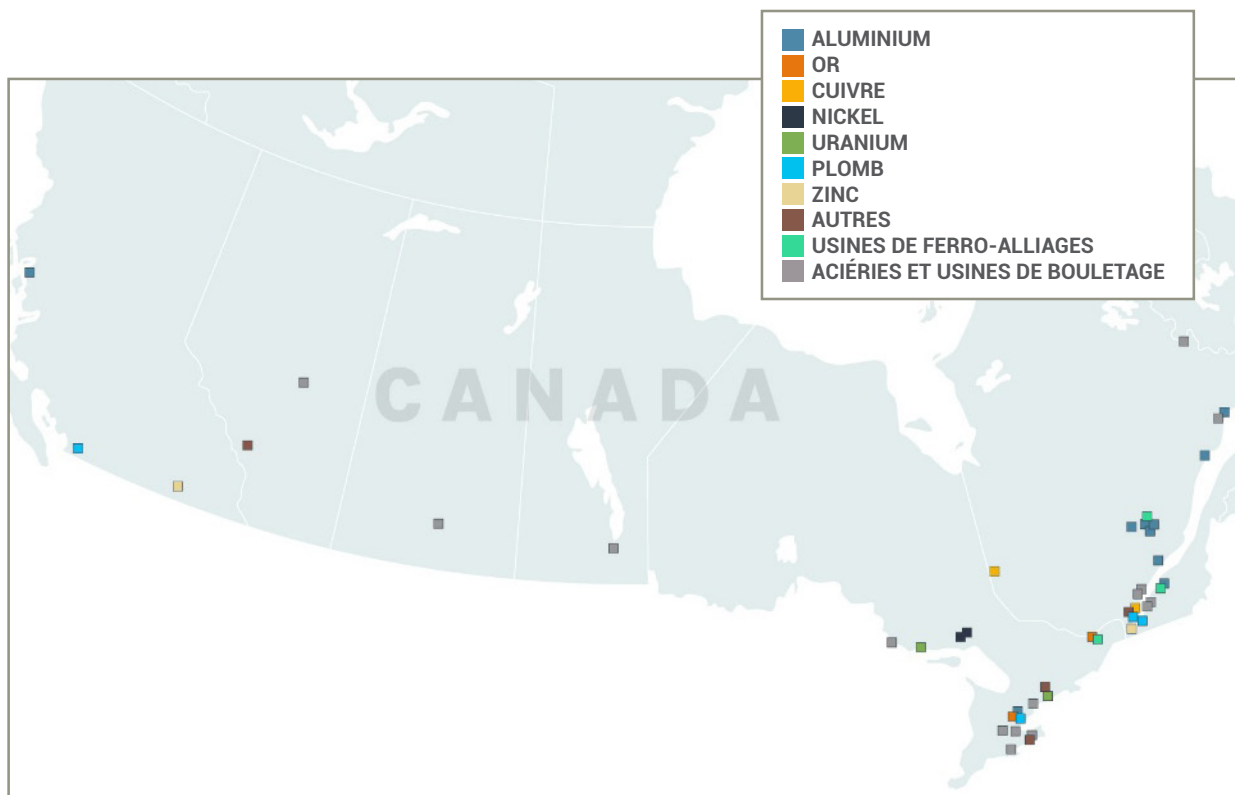


Figure 11 : Fonderies de métaux non ferreux, affineries et usines de conversion au Canada²¹

Les fonderies et affineries intégrées du Canada ont été construites près des mines, qui se trouvent principalement sur le territoire continental et qui n'ont pas accès à un transport maritime abordable. Avec l'épuisement des réserves locales de minerai et la réduction de la production de concentrés de métaux communs, les fonderies et affineries délaissent partiellement la production intégrée pour se tourner davantage vers le dispendieux traitement sur mesure de concentrés importés qui proviennent de mines d'autres pays.

Parmi les six provinces où l'on pratique la fusion et l'affinage des métaux non ferreux, seules l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador n'ont perdu aucune installation depuis 2016. Cela a entraîné d'importantes pertes de capacité de production, comme le montre la Figure 12.

²¹ Source : Ressources naturelles Canada. [Carte sur les ressources minérales et l'activité minière du Canada](#), couches : fonderies et affineries.

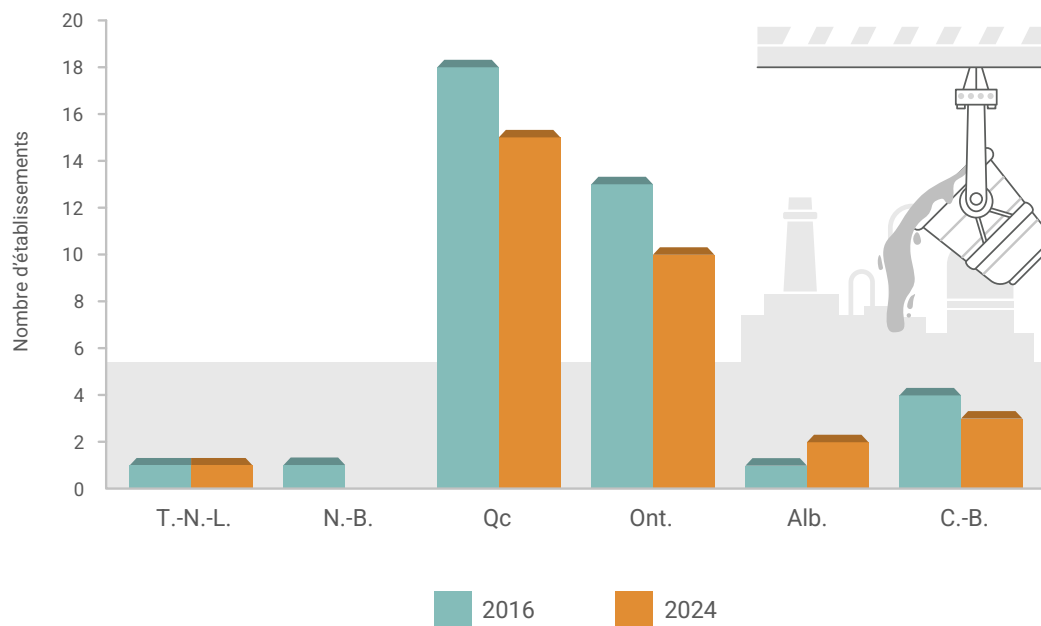


Figure 12 : Nombre d'installations de fusion et d'affinage de métaux non ferreux par province

De plus, les affineries et les fonderies du Canada utilisent davantage de matières premières secondaires et de rebuts métalliques pour contrer la baisse des réserves locales de minerai.

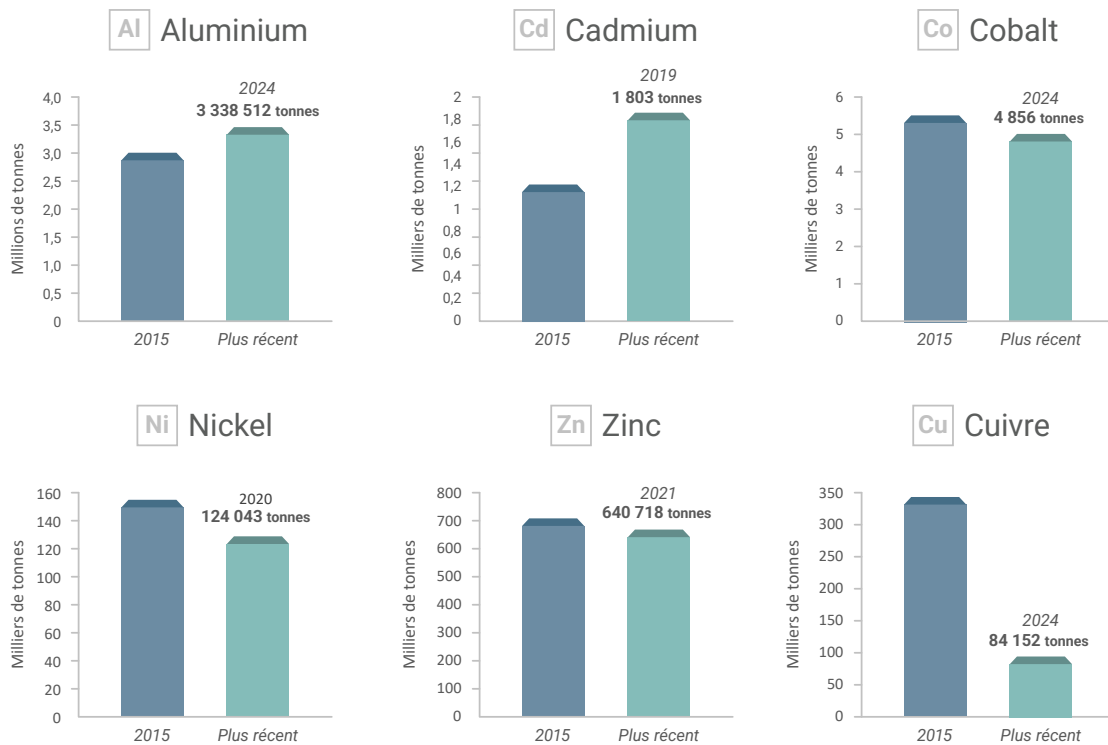


Figure 13 : Production canadienne de métaux affinés, métaux sélectionnés, 2015 et année la plus récente déclarée²²

La quantité et la valeur de la production des métaux affinés au Canada sont devenues irrégulières en raison de l'amenuisement des réserves et de la dépendance croissante à l'égard des concentrés importés.

La Figure 13 montre les volumes de production de métaux raffinés en 2015 et l'année la plus récente pour laquelle ces données sont accessibles. La production de cadmium et d'aluminium a augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que la production de cobalt raffiné, de cuivre, de nickel et de zinc a diminué.

TRANSPORT

Au Canada, l'industrie minière est l'un des plus grands utilisateurs de l'industrie du transport, le plus important groupe de clients industriels des sociétés ferroviaires et un grand utilisateur des ports du pays.

Les mines et les installations de production sont souvent loin des marchés de consommation. Encombrants et lourds, les produits miniers doivent parcourir de longues distances dans des régions inhospitalières. Certaines mines se trouvent loin des principaux réseaux de transport du Canada, et leurs produits doivent être transportés par voie aérienne ou maritime, ou sur des routes de glace temporaires.

Les sociétés minières ont besoin d'un réseau de transport fiable pour rivaliser avec la concurrence sur la scène internationale. C'est particulièrement vrai pour le Canada, qui est le deuxième pays en importance au monde selon la superficie. Le transport ferroviaire, le transport par camion et le transport maritime sont tous très importants pour l'industrie.

Les produits miniers sont également importants pour les exploitants des sociétés de transport du Canada.

22 Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada, [Tableau 16-10-0019-01](#).

En 2024, les minerais métalliques et les minéraux non métalliques, ainsi que les produits minéraux métalliques et non métalliques, représentaient 12 % de la valeur totale des produits exportés par voie routière, 19 % par voie ferroviaire, 22 % de la valeur totale par navire et 41 % de la valeur totale des exportations aériennes²³.

Transport ferroviaire

Depuis plus d'une décennie, les produits minéraux bruts et transformés représentent plus de la moitié du volume total non-intermodal des marchandises transportées par voie ferroviaire au Canada. En 2024, le volume total non-intermodal des marchandises s'élevait à 297,1 millions de tonnes, dont 133,5 millions de tonnes de minéraux bruts et 27,8 millions de tonnes de minéraux transformés. Cela signifie que les minéraux bruts et transformés représentaient environ 54,3 % du volume total des marchandises au Canada, comme montré à la Figure 14²⁴.

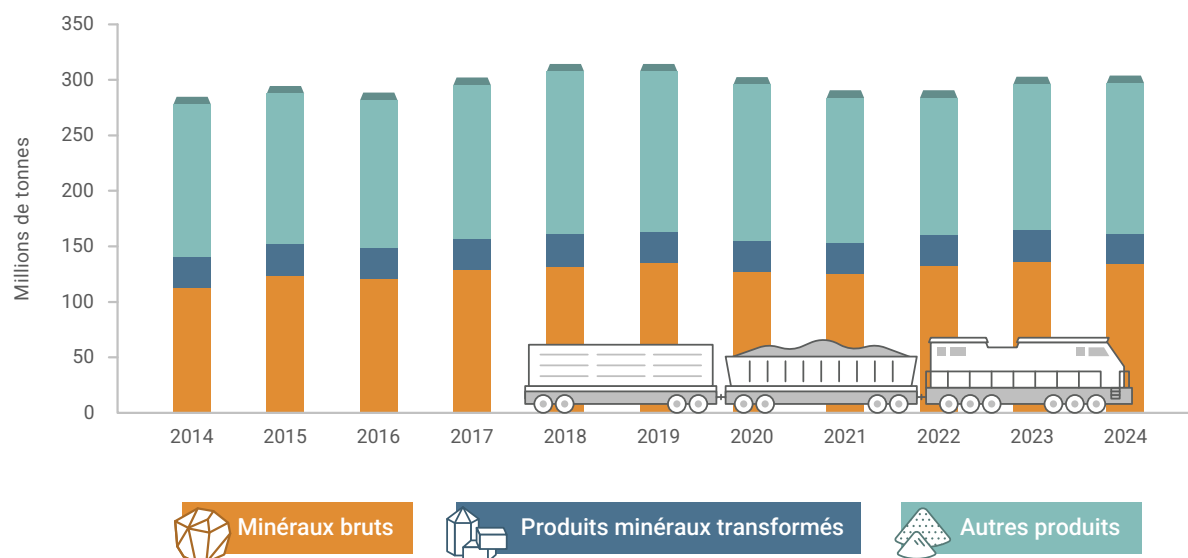


Figure 14 : Minéraux bruts et produits minéraux transformés transportés par rail au Canada, 2014-2024

Les coûts d'expédition par chemin de fer ont augmenté considérablement depuis 2019, comme indiqué à la Figure 15. L'indice fédéral des prix des services de transport ferroviaire surveille les changements de prix pour l'industrie du transport ferroviaire de marchandises. Les coûts sont comparés à l'année de référence (2018), à laquelle on attribue une valeur de 100.

23 Statistique Canada. Tableau 12-10-0177-01. Commerce international de marchandises du Canada par mode de transport, sur une base douanière, mensuel (x 1 000)

24 Statistique Canada. Tableau 23-10-0216-02. Statistiques des chargements ferroviaires, selon la marchandise, mensuel. Le volume total des marchandises transportées reflète le chargement commercial, qui fait référence à un chargement local ou ayant été transféré, dont les revenus reviennent au transporteur. Les minéraux bruts totaux comprennent le charbon, mais ne tiennent pas compte du pétrole et du gaz. Ici, le volume des marchandises exclut les chargements intermodaux ainsi que le trafic provenant des États-Unis.

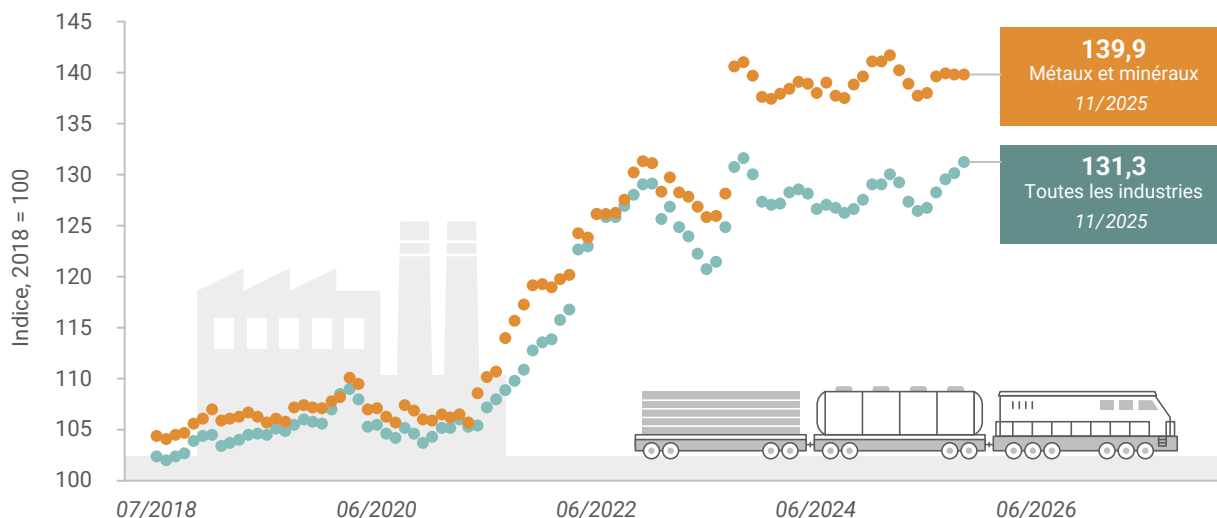


Figure 15 : Indice des prix des services de transport ferroviaire de marchandises²⁵

Pour tous les produits de base, les prix du transport ferroviaire ont augmenté de 31,3 % entre la moyenne de l'indice de référence en 2018 et novembre 2025. Les prix sont demeurés relativement stables jusqu'au milieu de 2021, date à laquelle ils ont commencé à augmenter de façon spectaculaire. Fait préoccupant, l'indice des métaux et des minéraux a augmenté davantage que l'indice moyen de tous les produits de base, soit une hausse de 39,9 % depuis 2018.

Au Canada, le transport ferroviaire de marchandises est principalement géré par deux chemins de fer de classe 1 : le CN et le CPKC. Des 18,8 milliards de dollars de revenus de l'industrie liés au transport en 2023, le CN et le CPKC y contribuaient à raison de 93 %²⁶. Les communautés et les entreprises n'ont souvent pas le choix quant au service ferroviaire en raison de leur situation géographique, ce qui confère aux compagnies ferroviaires un pouvoir de marché considérable sur leurs clients.

Le CN et le CPKC facturent aux clients des suppléments de carburant en plus des tarifs réguliers de chargement des wagons. Au cours des dernières années, ces suppléments de carburant ont connu une forte augmentation, puis une lente diminution, comme le montre la Figure 16. Malgré les baisses, en 2024, ils demeurent bien au-dessus des taux de la fin des années 2010.

²⁵ Statistique Canada. Tableau 18-10-0212-01. Indice des prix des services de transport ferroviaire de marchandises, mensuel.

²⁶ Tiré de Statistique Canada. Tableau 23-10-0045-01, Comptes d'exploitation et de revenu de l'industrie ferroviaire par compagnies sur ligne principale (x 1 000) et tableau 23-10-0046-01, Comptes d'exploitation et de revenu des compagnies régionales de l'industrie ferroviaire (x 1 000).

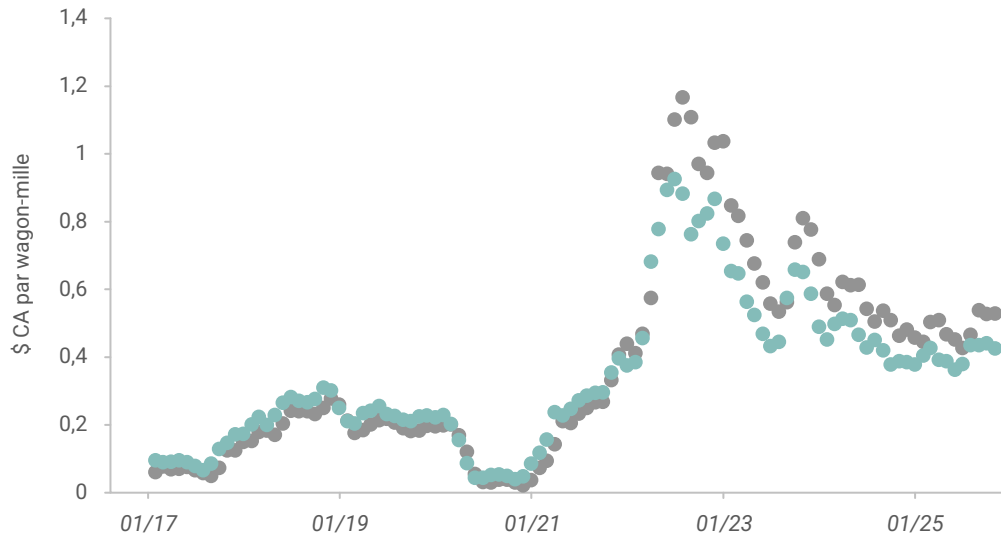


Figure 16 : Suppléments pour le transport ferroviaire de marchandises²⁷

Les suppléments de carburant sont fondés sur les coûts de référence du diesel pour les deux compagnies de chemin de fer. Lorsque le prix du diesel sur route dépasse un taux fixe par gallon américain, les compagnies de chemin de fer facturent aux expéditeurs un supplément par mille et par wagon.

L'augmentation des suppléments de carburant ne tient pas compte des améliorations substantielles en matière d'efficacité des compagnies de chemin de fer. L'Association des chemins de fer du Canada indique que le rendement énergétique du transport a augmenté de 12 % au cours de la dernière décennie, comme le montre la Figure 17. Entre 2005 et 2023, l'efficacité a augmenté de 27 %²⁸.

27 Tiré de l'ensemble de données intitulé « [Railroad Fuel Surcharges](#) » du ministère de l'Agriculture des États-Unis. Les suppléments de carburant sont par mille et par wagon en dollars canadiens, convertis en dollars américains au moyen des [taux mensuels moyens](#) de la Banque du Canada.

28 Association des chemins de fer du Canada. [Rapport Surveillance des émissions des locomotives](#). Tableau 4, Consommation de carburant des activités ferroviaires canadiennes, 2005, 2014-2023 (millions de litres). 2023.

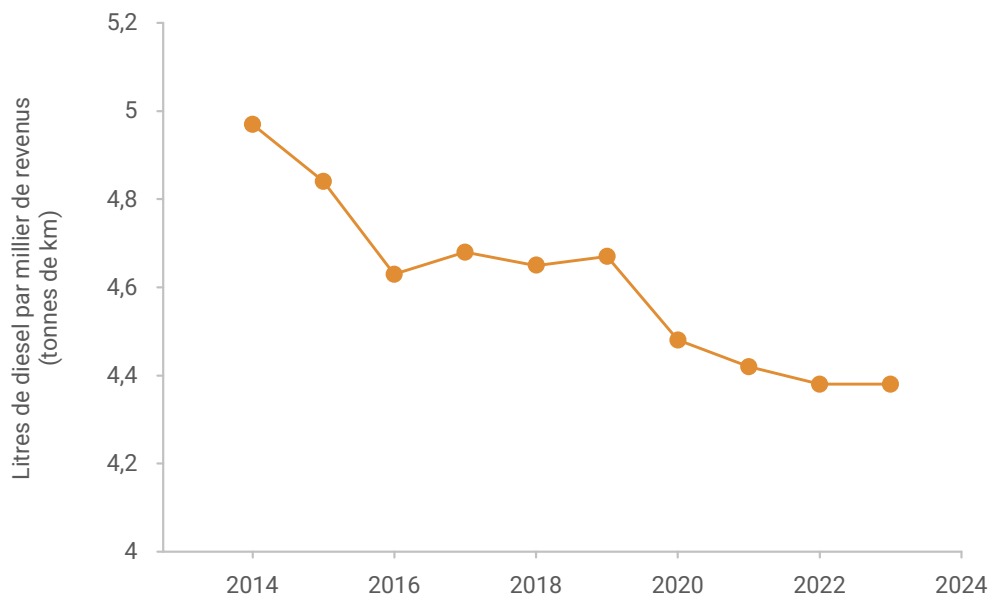


Figure 17 : Efficacité du transport ferroviaire de marchandises, 2014-2023

Les chemins de fer dépensent aussi proportionnellement moins pour le carburant. En 2014, le CP a dépensé 1,05 milliard de dollars en carburant et a eu des dépenses d'exploitation totales de 4,3 milliards de dollars²⁹. Dix ans plus tard, en 2024, le CPKC a dépensé 1,8 milliard de dollars en carburant et a eu des dépenses d'exploitation totales de 9,4 milliards de dollars. En pourcentage des dépenses d'exploitation, le prix du carburant est passé de 24 % en 2014 à 19 % en 2024³⁰.

Le CN a constaté une baisse similaire des coûts du carburant en proportion des dépenses d'exploitation au cours de la dernière décennie, passant de 24 % à 19 %³¹.

Transport routier

Le camionnage joue également un rôle important dans le transport des produits miniers. Les camions transportent les produits miniers des mines aux installations de production et aux clients, et approvisionnent les sites miniers en produits nécessaires pour leurs activités, comme du carburant. Les établissements qui n'ont pas accès au transport ferroviaire doivent se tourner vers les camions et les navires pour obtenir ces produits essentiels.

Comme pour le transport ferroviaire, les prix du transport routier ont augmenté de façon spectaculaire au cours des dernières années. Maintenu par Statistique Canada, l'indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui est fondé sur une comparaison des prix actuels du camionnage par rapport à l'année de référence (actuellement 2021).

L'indice des prix du camionnage a atteint un sommet de 128,2 à la fin de 2022, indiquant que les prix étaient 28 % plus élevés que lors de l'année de référence 2021. Bien que l'indice des prix a chuté par rapport aux sommets enregistrés en 2022, les coûts du transport routier demeurent considérablement plus élevés qu'avant la pandémie, comme le montre la Figure 18. En septembre 2025, les prix étaient supérieurs de 21 % par rapport à 2021 et de 44 % par rapport à 2015.

29 Canadien Pacifique. *It's Simple: Canadian Pacific Annual Report 2014*.

30 CPKC. *Connecting a Continent: 2024 Annual Report*.

31 D'après les rapports annuels *2014 et 2024* du CN.

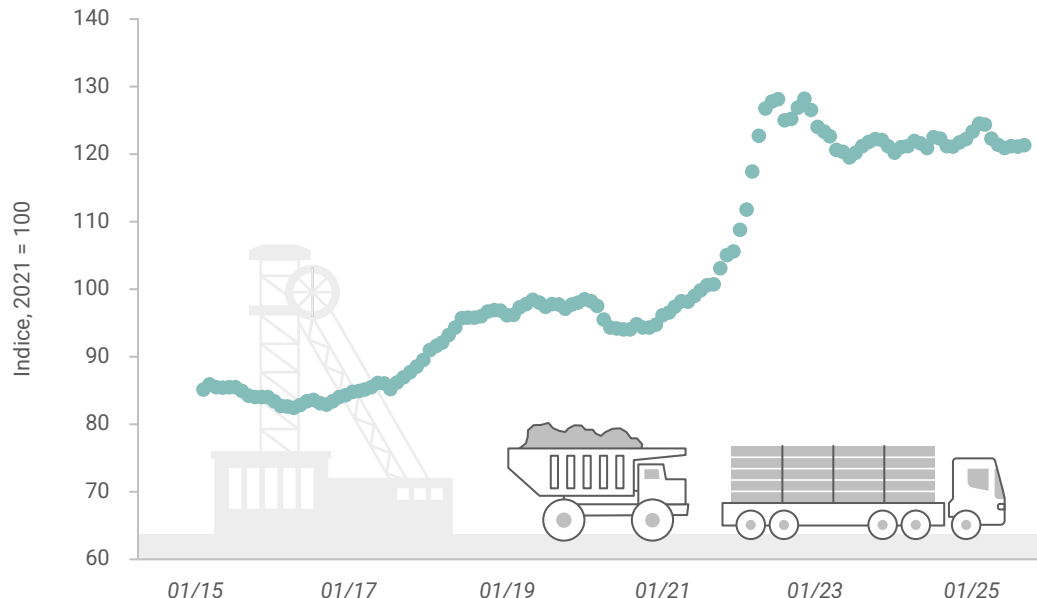


Figure 18 : Indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui³²

Ces coûts accrus exercent une pression sur tous les producteurs de biens. L'industrie minière est particulièrement vulnérable à cette augmentation des coûts en raison du volume élevé de marchandises à transporter vers les mines et des longues distances de transport.

Transport maritime

L'industrie minière figure parmi les plus grands clients des ports canadiens et des compagnies maritimes canadiennes.

Les produits miniers représentent plus de 40 % des échanges sur la voie maritime du Saint-Laurent. Les produits expédiés incluent le minerai de fer, le charbon, le coke, le sel et la pierre. À lui seul, le minerai de fer représentait 14 % de tout le transport sur la voie maritime en 2024³³.

Le Port de Montréal traite d'importants volumes de produits minéraux. L'ensemble des produits miniers représentait 3,6 millions de tonnes en 2024, soit environ 40 % des expéditions de vrac solide effectuées au port au cours de l'année. Les expéditions en vrac entrantes arrivent par bateau et sont transportées par train ou camion aux installations de fusion et d'affinage de la région, et les produits sortants comprennent le minerai de fer et les déchets métalliques expédiés aux fins de traitement. Du côté des conteneurs, le port achemine des produits métallurgiques, de l'acier et des minéraux qui, ensemble, représentaient 1,92 million de tonnes de marchandises transportées en 2024, soit environ 16 % du volume total des conteneurs³⁴.

Le charbon métallurgique constitue environ 21 % du volume annuel de vrac manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers la Chine, le Japon et d'autres marchés asiatiques. L'engrais et la potasse comptent pour 7 % du volume de vrac de ce port, et les minéraux, pour 7 %. L'ensemble des produits miniers représente 59 millions de tonnes, soit la moitié du volume de marchandises en vrac manutentionnées au port³⁵.

32 Statistique Canada. Tableau 18-10-0281-01. Indice des prix des services de camionnage pour compte d'autrui, mensuel.

33 Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent. Résultats mensuels du trafic de la voie maritime. [Navigation 2024 – Finaux](#).

34 Tableaux de données [historiques du Port de Montréal](#) : expéditions conteneurisées et expéditions de vrac solide pour 2023. Les produits miniers de marchandises en vrac comprennent le minerai de fer, le sel, les engrais, le gravier, le gypse, d'autres minéraux, les résidus des traitements du métal, les ferroalliages et le charbon.

35 Données tirées du tableau « Principal Commodities, All Cargo » de [l'aperçu des statistiques de 2024](#) du Port de Vancouver.

La construction des navires de charge est coûteuse et prend beaucoup de temps. Habituellement, les armateurs ne maintiennent pas une capacité excédentaire substantielle et ne planifient pas la demande des années à l'avance. Cela signifie que de petites augmentations marginales de la demande peuvent entraîner des hausses de prix substantielles. Les fortes fluctuations de la demande au cours des dernières années ont fait grimper les prix de l'expédition à tous les niveaux.

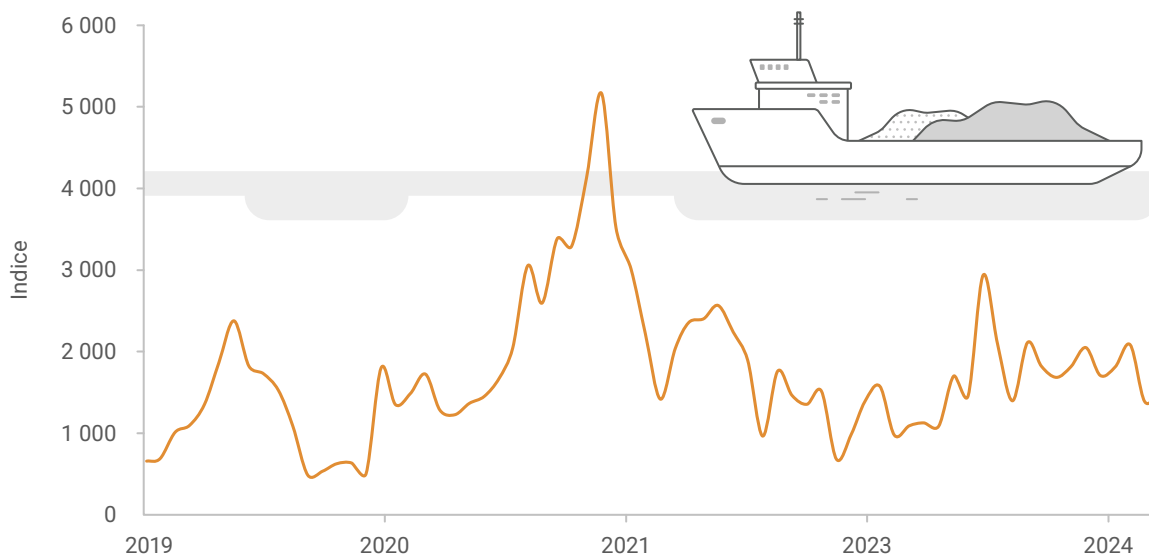


Figure 19 : Baltic Dry Index³⁶

L'indice de fret maritime en vrac solide de The Baltic Exchange mesure le coût d'expédition des marchandises dans le monde entier. Les prix ont diminué depuis leur point le plus élevé en 2021, mais semblent s'être stabilisés à un niveau plus élevé qu'avant la pandémie, comme le montre la Figure 19. La moyenne annuelle était de 1755 en 2024, comparativement aux moyennes d'environ 1350 en 2018 et 2019.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Production minérale

L'industrie canadienne de la production minérale fait face à des défis : la production et le traitement de certains minéraux clés comme le cuivre et le nickel sont en forte baisse. Cette chute de la production est partiellement attribuable à une baisse des activités d'exploration et des investissements miniers.

Afin d'accroître la production minérale, les gouvernements canadiens devraient entreprendre des évaluations exhaustives des ressources minérales fondées sur des études géoscientifiques afin de comprendre et d'intégrer la valeur du potentiel minier dans les évaluations régionales et les décisions en matière de gestion des terres. Cela est particulièrement vrai dans le nord du Canada, où le potentiel de nouvelles découvertes est élevé.

Le Canada devra également soutenir la production minérale en construisant des infrastructures – le transport, l'énergie et les communications. Des investissements substantiels dans la construction de piliers économiques tels que les routes, voies ferrées, lignes électriques et lignes de communication permettront aux Canadiens de profiter des riches ressources naturelles de notre pays.

³⁶ Données tirées du [BDI Baltic Exchange Dry Index BDIY:IND](#), du site [investing.com](#).

Enfin, une politique budgétaire rigoureuse est essentielle à la compétitivité de l'industrie minière mondiale. Il est essentiel d'offrir des incitatifs, des niveaux d'imposition concurrentiels et une réglementation efficace et fiable sur les valeurs mobilières pour attirer les investisseurs vers le secteur minier canadien.

Traitement des minerais

La compétitivité de l'industrie canadienne du traitement des minerais dépend de sa capacité à obtenir des sources fiables de matières premières provenant des mines du pays. L'importation de matières premières est devenue coûteuse au cours des dernières années en raison de la hausse des prix du transport. Pour demeurer concurrentielle, l'industrie de la transformation doit augmenter la production de minéraux au pays en investissant dans l'exploration et le développement de mines.

Les installations de transformation du Canada exercent leurs activités sur le marché international, tandis que la Chine et d'autres pays augmentent leur capacité de transformation au moyen de nouvelles installations et se disputent férocelement les ressources mondiales.

Le coût de l'électricité est également un facteur dans certaines régions du Canada. Compte tenu de la nature énergivore du traitement des minerais, les coûts élevés de l'électricité nuisent à la compétitivité des activités et découragent les investissements futurs.

Enfin, l'âge de certaines exploitations canadiennes, jumelé à leur capacité de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires, a également une incidence sur leur viabilité.

Ces facteurs représentent un risque pour les secteurs en aval de l'industrie minière canadienne, qui pourraient en souffrir.

On prévoit une forte demande en minéraux et métaux, y compris en minéraux essentiels, à l'échelle nationale et mondiale. Le Canada, dont l'empreinte carbone de la production de nickel est parmi les plus faibles au monde, doit montrer qu'il ne tient plus son industrie de fusion et d'affinage pour acquise et en faire de même pour la chaîne d'approvisionnement d'extraction qui soutient ces actifs de minéraux critiques. Des mesures visant à protéger notre compétitivité sont nécessaires pour créer une économie à faibles émissions de carbone tant au pays qu'à l'étranger.

Chaîne d'approvisionnement

Les sociétés minières ont besoin d'un réseau de transport fiable pour rivaliser avec la concurrence sur la scène internationale. C'est particulièrement vrai pour le Canada, qui est le deuxième pays en importance au monde selon la superficie.

L'Association minière du Canada reconnaît et apprécie les efforts du gouvernement fédéral pour prioriser les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques comme pilier de la croissance économique et de la sécurité nationale. Le budget de 2025 a considérablement renforcé la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière grâce à des fonds nouveaux et élargis qui ciblent les infrastructures de transport, d'énergie et de commerce dans le Nord canadien et dans les corridors de minéraux critiques.

Le nouveau Fonds du premier et du dernier kilomètre appuiera des projets en amont et dans le secteur intermédiaire qui comblent les lacunes en matière d'infrastructure et de connectivité afin de mettre en production des projets de minéraux critiques à court terme. Un projet phare de ce fonds est le projet Grid Connect, une ligne de transport d'électricité à haute tension de 765 kilomètres qui relierait le réseau du Yukon à celui de la Colombie-Britannique. Appuyé par un protocole d'entente entre les deux gouvernements, le projet fournira une énergie renouvelable stable pour libérer le potentiel minéral dans les régions de Cassiar et Tanana du Yukon et dans le Triangle d'or de la Colombie-Britannique.

Le Fonds pour l'infrastructure de l'Arctique d'un milliard de dollars soutient d'importants projets de transport dans le Nord, y compris les aéroports, les ports maritimes, les autoroutes et les routes quatre saisons.

Ces projets serviront également les objectifs économiques et de sécurité nationale en améliorant des infrastructures civiles et de défense à double usage.

D'autres efforts, notamment de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et de la Banque de l'infrastructure du Canada, appuieront la construction de l'infrastructure nécessaire pour le prochain siècle.

Ensemble, ces initiatives marquent une étape importante vers la réduction des écarts en matière d'infrastructures dans le Nord canadien et la mise en valeur du plein potentiel du secteur minier. Nous devons continuer nos efforts au Canada : les infrastructures de communication et de transport sont essentielles à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière et coûtent beaucoup plus cher que celles situées dans des régions moins éloignées.

Transport ferroviaire

En effet, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et le Canadian Pacific and Kansas City Southern (CPKC) sont les seuls chemins de fer de classe 1 au Canada. Ils forment un double monopole qui brise l'équilibre dans la relation expéditeur-chemin de fer. De nombreuses collectivités et entreprises sont captives d'un seul chemin de fer de classe 1, qui peut utiliser son emprise sur le marché pour augmenter les tarifs de fret et fournir des services inférieurs aux normes. Cette situation est particulièrement vraie pour les régions éloignées et nordiques du Canada, y compris de nombreux membres de l'Association minière du Canada.

Les compagnies de chemin de fer ont fait croître les suppléments de carburant plus rapidement que leurs coûts et n'ont pas utilisé leurs profits pour améliorer le service ni créer un réseau plus robuste. Le Canada a plutôt connu des défaillances d'infrastructures de transport en raison de phénomènes météorologiques extrêmes, de blocus ferroviaires et de conflits de travail prolongés.

En 2024, le Canada a connu sa toute première interruption simultanée du service ferroviaire des deux chemins de fer de classe 1. La complexité des activités ferroviaires fait en sorte que le CN et le CPKC ont commencé à interrompre leurs activités deux semaines avant la date potentielle de grève, en août 2024. Cet arrêt a entraîné des répercussions sur d'autres secteurs du réseau de transport, certaines entreprises refusant d'accepter les expéditions vers le Canada qui nécessiteraient un transport par train avant même le début de la grève.

Les sociétés minières canadiennes ont besoin d'un partenaire fiable et efficace dans l'industrie ferroviaire qui travaille fort pour réduire ses coûts, réaliser des économies et en faire profiter ses clients, du moins en partie, plutôt que de se contenter de réaliser des profits exceptionnels.

Transport maritime

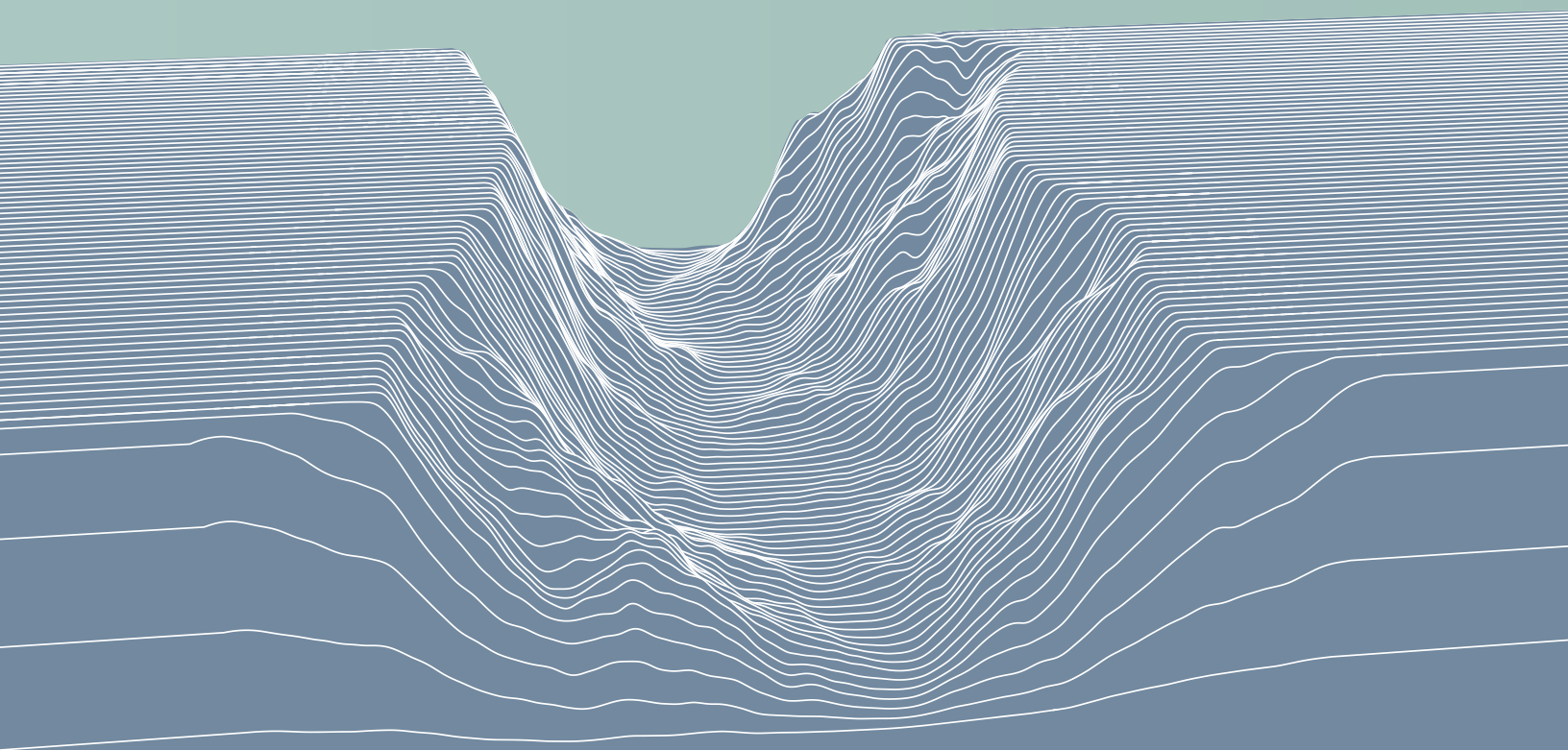
L'Organisation maritime internationale (OMI) est un organisme spécialisé des Nations Unies qui est chargé de la sécurité maritime et de la protection du milieu marin. Le Canada étant signataire des conventions de l'OMI, ses politiques en matière de transport maritime intérieur ont tendance à suivre les mouvements de celles de l'organisation. L'industrie minière canadienne s'engage à respecter les normes environnementales les plus strictes régissant le transport maritime.

L'AMC continue de se réjouir de la collaboration constructive et axée sur les solutions qu'entretient l'industrie avec Transports Canada, qui dirige et coordonne la délégation du Canada auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI), sur un vaste éventail de questions maritimes.

En tant qu'observateur régulier des délégations canadiennes à l'OMI, l'AMC se rend compte de la réputation d'excellence et de coopération du Canada au sein de l'OMI et l'attribue au travail acharné et à l'expertise des diplomates et experts techniques canadiens dans ces domaines.

SECTION 3

L'argent : réserves, prix, financement, exploration, investissements et politique budgétaire



L'identification des ressources minérales est la première étape d'un processus exigeant beaucoup de capitaux. Les sociétés minières ont besoin d'argent pour déterminer, qualifier et quantifier les réserves. Elles ont besoin de capitaux pour aménager des mines, construire des routes et des ponts, produire de l'électricité et moderniser les installations existantes. Ce n'est qu'à la fin du processus, une fois que la production réelle a commencé, qu'une mine génère des revenus.

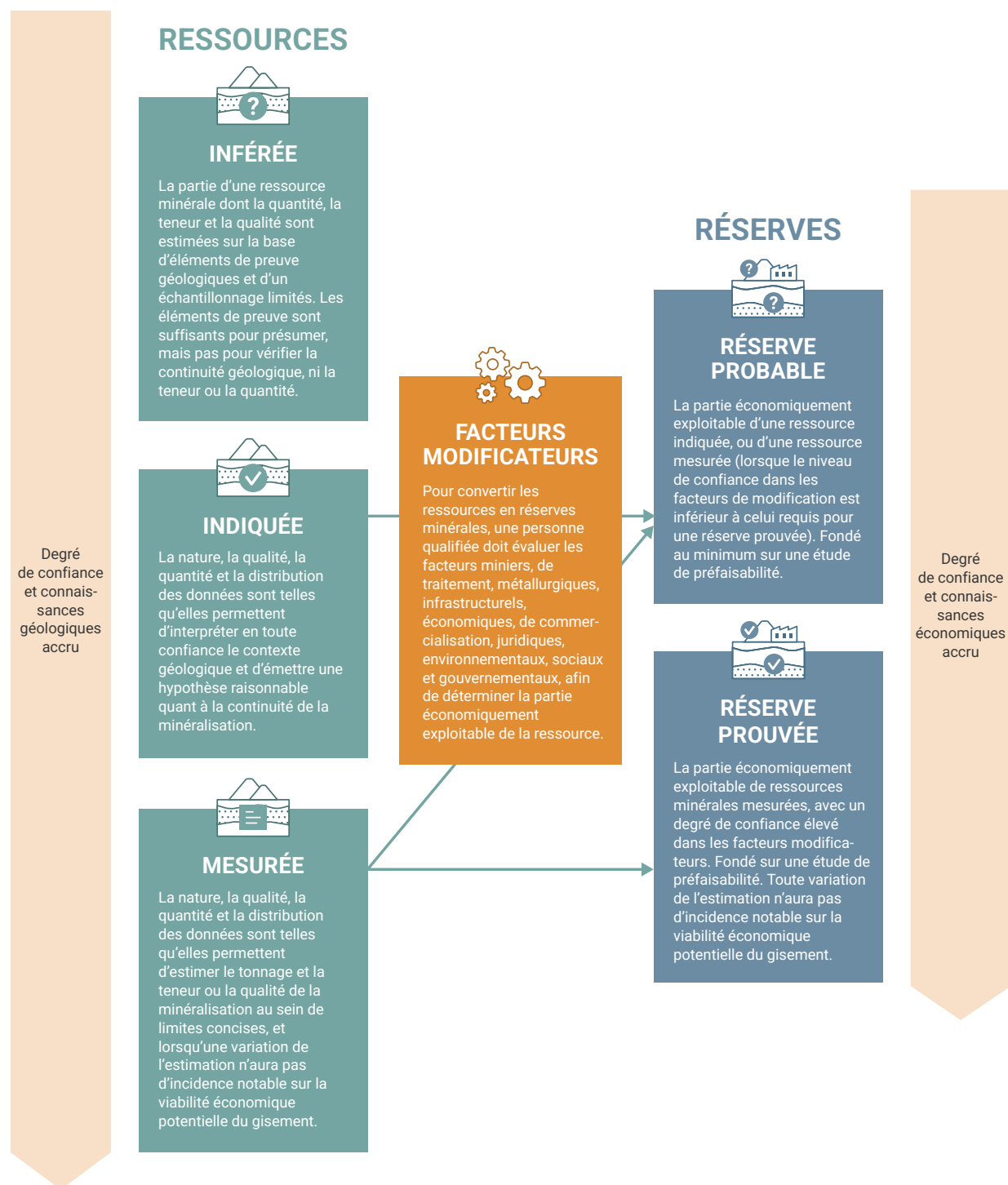
Les investissements dans les infrastructures, la construction et la réparation reposent sur des interactions complexes entre les prix des minéraux à l'échelle mondiale, le cadre réglementaire en vigueur et le coût et la disponibilité des investissements.

L'industrie minière repose donc sur des marchés financiers sophistiqués. Les marchés relient les investisseurs aux sociétés qui ont besoin de capitaux pour leurs activités d'exploration, d'investissement en capital et de recherche et développement. L'accès aux capitaux est ce qui transforme les ressources minérales d'un actif potentiel à un actif réel.

RÉSERVES CANADIENNES

Des ressources minérales de métaux, de non-métaux et de pierres précieuses sont présentes partout au pays. Le processus visant à déterminer s'il est économiquement profitable d'extraire ces ressources commence par l'exploration.

Des noms précis sont rattachés aux ressources minérales, selon le niveau de confiance que ces dernières inspirent. Les ressources minérales peuvent être *inférées*, *indiquées* ou *mesurées*, selon les niveaux de confiance et de mesure. Les ressources *indiquées* et *mesurées* peuvent être converties en réserves *probables* ou *prouvées* selon la confiance qu'inspirent à une personne qualifiée les estimations et les facteurs qui influent sur les coûts d'extraction. Un diagramme du lien qui existe entre les ressources et les réserves est présenté à la Figure 20.

Figure 20 : Ressources et réserves³⁷

Les réserves minérales diminuent en raison de l'exploitation minière, mais peuvent augmenter grâce à l'exploration et au développement de nouvelles technologies.

³⁷ Selon les définitions et la figure 1 tirées des Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, Comité dédié aux ressources et aux réserves minérales.

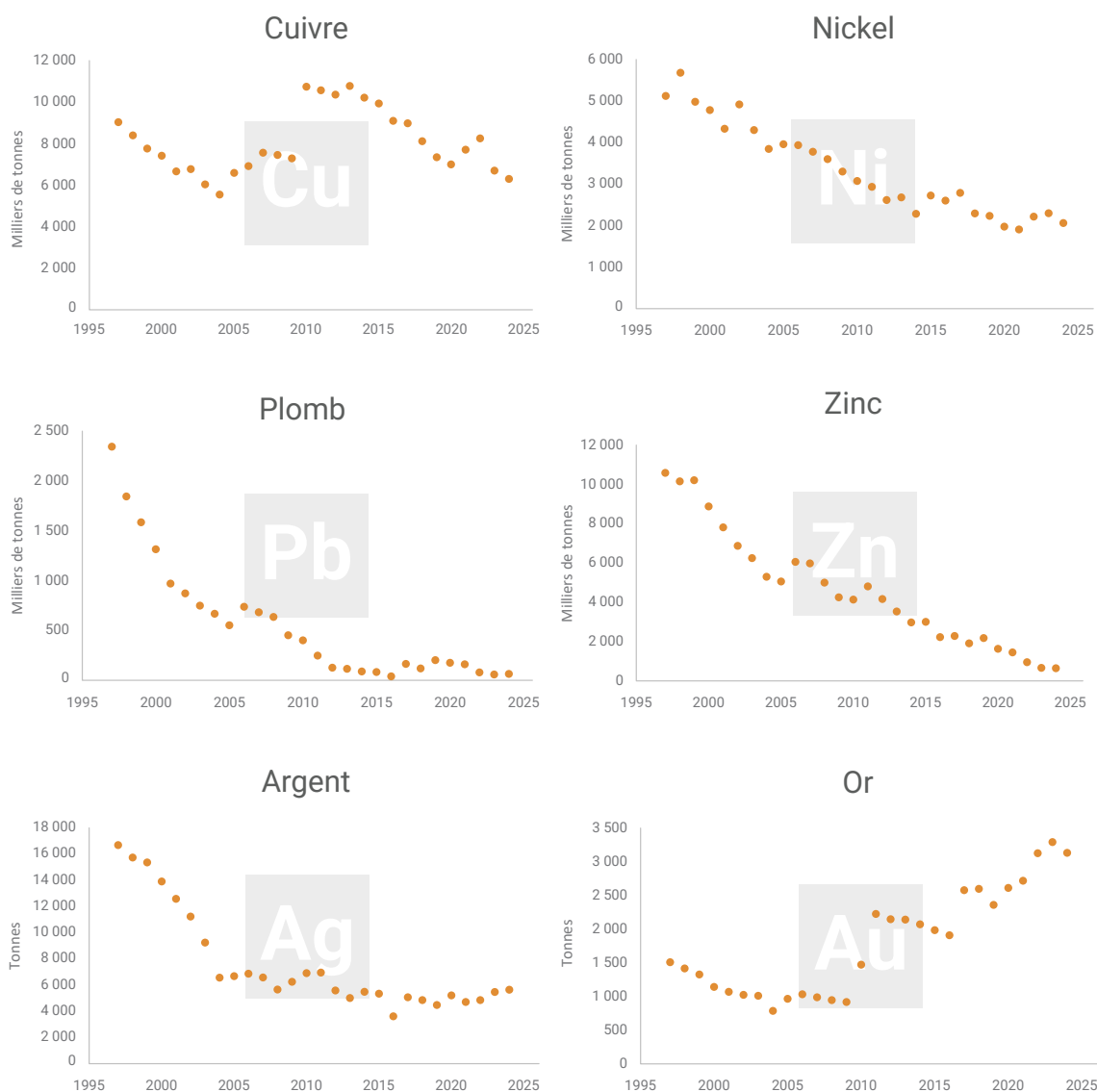


Figure 21 : Réserves canadiennes de certains métaux, 1997-2024³⁸

La Figure 21 montre les variations des réserves prouvées et probables pour certains métaux de 1997 à 2024. Pendant cette période, les réserves minérales canadiennes pour tous les principaux métaux communs et précieux, à l'exception de l'or, ont diminué considérablement (voir l'annexe 5). Le plomb et le zinc ont connu les plus fortes de baisses, avec un recul de 97 % et de 94 % respectivement par rapport à leurs valeurs élevées au début de la série en 1997.

Des investissements soutenus sur une longue période et l'accès à de vastes territoires d'exploration sont nécessaires pour renverser le déclin à long terme des réserves prouvées et probables. L'identification de nouvelles réserves afin qu'elles puissent être extraites et utilisées dans la fabrication nécessite des investissements dans l'exploration et le développement miniers.

Les nouvelles technologies peuvent également être utiles pour augmenter les réserves.

38 Ressources naturelles Canada, d'après les rapports des entreprises et les enquêtes fédérales-provinciales-territoriales annuelles sur les mines et les concentrateurs.

Les dépôts de carottes de forage contenant de nombreuses années de données peuvent être réévalués au moyen de nouveaux algorithmes fondés sur l'intelligence artificielle, afin d'identifier des ressources potentielles qui n'avaient pas été détectées à l'origine. Des méthodes de plus en plus sophistiquées pour modéliser la taille des ressources peuvent également être utilisées pour accroître les réserves. Étant donné que la viabilité économique de l'extraction représente un élément important du calcul des réserves, les coûts d'extraction constituent des intrants importants. L'utilisation de méthodes d'extraction plus efficaces permet d'augmenter la taille des réserves lorsque les coûts sont réduits; il peut alors devenir plus économique d'extraire de plus grandes quantités de minerai à plus faible teneur.

EXPLORATION

L'exploration est la première étape de l'extraction des ressources minérales. L'identification et la quantification des réserves permettent la mise en exploitation des mines ainsi que la construction et l'exploitation des fonderies et des raffineries pour que le secteur de la fabrication puisse obtenir les produits dont il a besoin.

L'objectif de l'exploration est de localiser les ressources minérales susceptibles de devenir des réserves. Les progrès technologiques en matière d'arpentage, de technologies aéroportées et d'imagerie sismique de fond ont permis aux entreprises de trouver des gisements ayant moins d'impact sur l'environnement et plus de succès que jamais. L'augmentation des réserves à long terme nécessite toutefois des investissements continus dans l'exploration et la mise en valeur des gisements.

Exploration et mise en valeur de gisements au Canada

Les dépenses d'exploration constituent un indicateur important du succès futur de la production minérale au Canada. Ressources naturelles Canada définit les dépenses de recherche et d'évaluation des ressources minérales comme suit :

- **Dépenses d'exploration** : Dépenses engagées pour chercher et découvrir un gisement minéral auparavant inconnu et exécuter sa première délimitation.
- **Dépenses de mise en valeur d'un gisement** : Dépenses engagées afin d'acquérir une connaissance détaillée d'un gisement déjà délimité pour satisfaire aux besoins d'une étude de faisabilité justifiant la décision d'engager la mise en production.

Combinées, elles sont appelées « dépenses d'exploration ». Les dépenses sont demeurées stables à 4,2 milliards de dollars en 2024, et les intentions pour 2025 sont légèrement plus élevées, comme le montre la Figure 22.

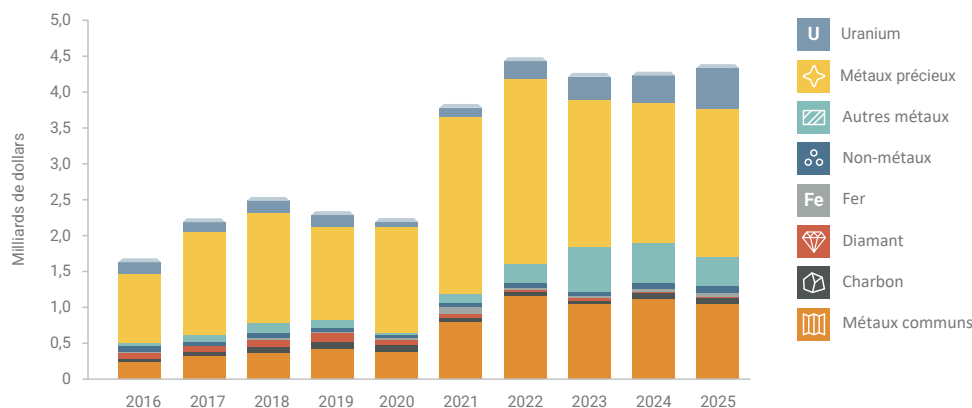


Figure 22 : Dépenses d'exploration minérale et de mise en valeur de gisements par province, 2011-2024³⁹

39 Ressources naturelles Canada, d'après l'enquête fédérale-provinciale-territoriale intitulée Relevé des dépenses d'exploration minérale, de mise en valeur de gisements et d'aménagement de complexes miniers. [Exploration et mise en valeur de gisements, totaux canadiens par](#)

Les principaux produits de base visés pour l'exploration et la mise en valeur de gisements en 2024 étaient les métaux précieux (46 % des dépenses) et les métaux de base (26 % des dépenses). Les autres métaux (13 %) et l'uranium (9 %) ont également été des cibles importantes. Au cours de la dernière décennie, les métaux de base ont augmenté en proportion des dépenses totales, tandis que les métaux précieux ont diminué, comme le montre la Figure 22.

Un essor des dépenses d'exploration au début des années 2010 était attribuable à la hausse cyclique des prix des métaux, occasionnée par l'expansion économique rapide en Chine et ailleurs dans le monde en développement. La baisse des prix des métaux et des minéraux a entraîné une réduction des dépenses d'exploration pendant le reste de la décennie, avec une forte reprise après 2020.

Les travaux d'exploration et de mise en valeur de gisements sont répartis partout au pays, et des dépenses sont enregistrées dans toutes les provinces et tous les territoires, sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Les dépenses en 2024 ont été les plus élevées en Ontario (1,09 milliard de dollars), au Québec (890 millions de dollars) et en Colombie-Britannique (747 millions de dollars), comme le montre la Figure 23.

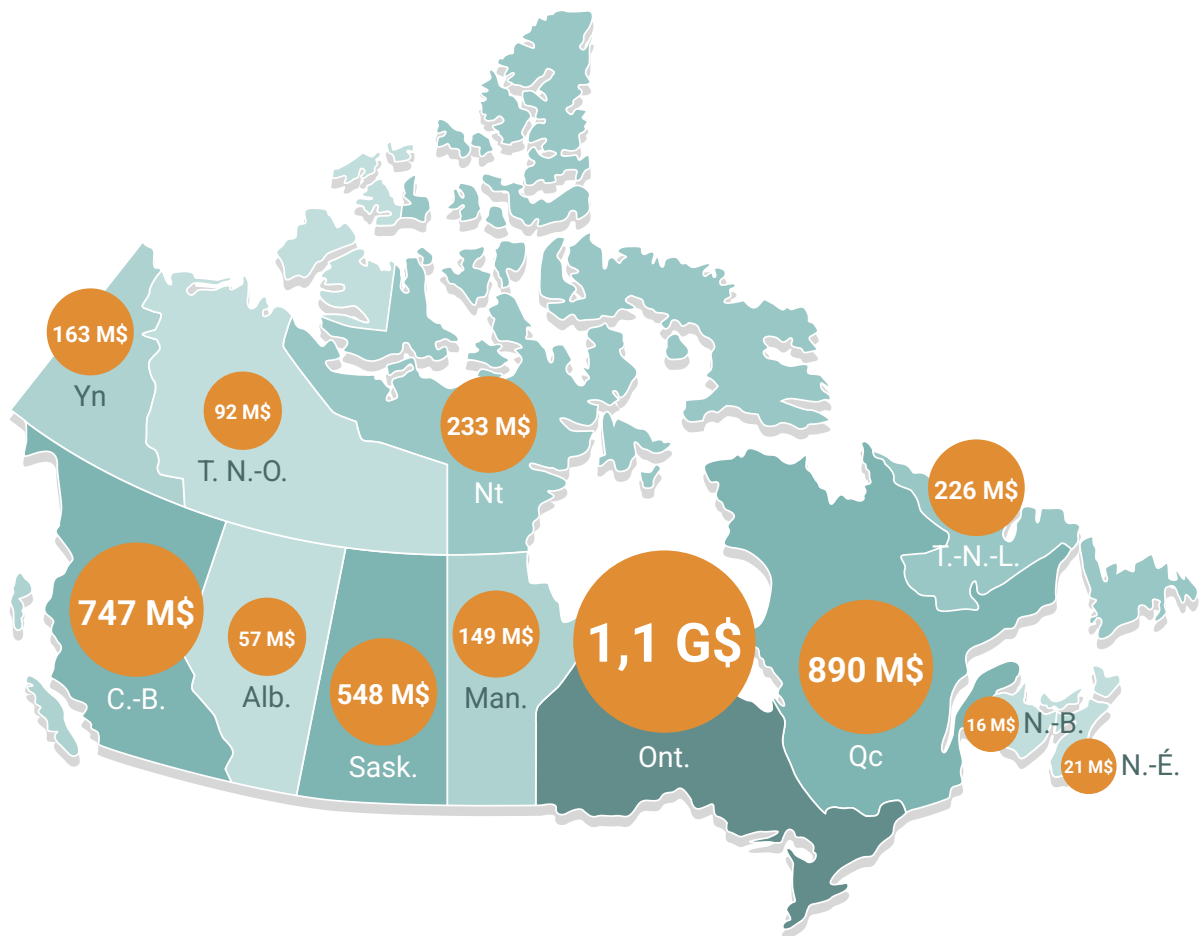


Figure 23 : Dépenses d'exploration minière et de mise en valeur de gisements par province et territoire, 2024⁴⁰

produit minéral. Les données de 2024 sont préliminaires. Le nombre pour 2025 correspond aux dépenses prévues.

40 Ressources naturelles Canada, Développement des ressources minérales totales, province et territoire, 2024. Les données de 2024 sont préliminaires.

Le Canada comme destination mondiale au chapitre des dépenses d'exploration

À l'échelle mondiale, le Canada a été l'une des principales destinations des investissements en exploration minérale au cours des quarante dernières années. En 2024, 19 % des dépenses mondiales d'exploration ont été engagées au Canada, la principale destination nationale.

Les dépenses mondiales d'exploration ont légèrement diminué en 2024 pour s'établir à 12,5 milliards de dollars américains, et une nouvelle baisse est prévue à 12,4 milliards de dollars américains en 2025. Les dépenses mondiales en exploration demeurent nettement inférieures au sommet de 20,5 milliards de dollars américains enregistré en 2012⁴¹.

En raison de la faiblesse du secteur des petites sociétés, le Canada, l'Australie et les États-Unis ont vu leurs budgets d'exploration diminuer. L'Arabie saoudite, le Chili et le Pérou ont enregistré des gains grâce à la solidité de leurs budgets d'or et de cuivre.

PRIX DES MINÉRAUX ET DES MÉTAUX

Les prix des minéraux et des métaux ont un effet direct sur l'attrait des investissements. Lorsque les prix sont élevés, les investisseurs sont plus susceptibles de fournir le capital requis pour les projets. Étant donné que la plupart des projets de métaux et de minéraux ont un échéancier pluriannuel, une hausse stable des prix constitue la tendance la plus souhaitable.

Métaux	Unité	Valeur élevée (mois)	Faible valeur (mois)	Écart % (janvier à décembre)
Al Aluminium	\$ US/lb	1,18 \$ (octobre)	0,99 \$ (février)	+15,88 %
Au Or	\$ US/oz t	2 690,08 \$ (octobre)	2 023,24 \$ (mai)	+30,18 %
Ag Argent	\$ US/oz t	32,42 \$ (octobre)	22,66 \$ (février)	+34,25 %
Cu Cuivre	\$ US/lb	4,60 \$ (mai)	3,77 \$ (février)	+6,92 %
Ni Nickel	\$ US/lb	8,88 \$ (mai)	7,01 \$ (décembre)	-4,09 %
Zn Zinc	\$ US/lb	1,41 \$ (octobre)	1,07 \$ (février)	+20,62 %
Fe Minerai de fer	\$ US/tms	135,82 \$ (janvier)	92,83 \$ (septembre)	-24,75 %
U Uranium	\$ US/lb	100,25 \$ (janvier)	72,63 \$ (décembre)	-27,55 %

Figure 24 : Prix mensuels minimum et maximum pour certains métaux en 2024⁴²

41 Eillen Grace Dela Cruz pour S&P Global Market Intelligence. [CES 2025 Overview – Exploration in numbers](#). Discussion of exploration by country in the next paragraph from the same source.

42 Données sur les prix de Cameco (uranium) et de Market Insider (tous les autres métaux).

L'or et l'argent ont connu les plus fortes hausses de prix en 2024, comme le montre la Figure 24. Les prix des deux métaux ont continué d'augmenter en 2025, l'or et l'argent atteignant des sommets inégalés à la fin de 2025.

La demande annuelle d'or en 2024 s'élevait à 4 974 tonnes. Les banques centrales ont continué d'être de grands acheteurs, dépassant les 1 000 tonnes en 2024. Les investissements (1 180 tonnes), les bijoux (1 877 tonnes) et la technologie (326 tonnes) ont été d'autres grands consommateurs d'or, poussant les prix à la hausse⁴³.

Les prix de l'argent ont été stimulés par la forte demande industrielle, qui a atteint un sommet record en 2024 et qui n'a cessé d'augmenter depuis. Les investissements dans le réseau électrique, les cellules photovoltaïques et les applications destinées aux utilisateurs finaux liées à l'intelligence artificielle ont été des facteurs clés de la demande industrielle. Dans l'ensemble, la demande d'argent a dépassé l'offre pour la quatrième année consécutive⁴⁴.

Par ailleurs, l'uranium et le minerai de fer ont tous deux connu d'importantes baisses de prix en 2024.

Les prix de l'uranium ont doublé en 13 mois, de décembre 2022 à janvier 2024, passant d'un prix au comptant de 47,68 \$ US à 100,25 \$ US. Les prix ont considérablement diminué en 2024, mais même le mois de la faible valeur (72,63 \$ US en décembre) était encore bien supérieur aux prix au comptant moyens en 2021 (35 \$ US) et en 2022 (50 \$ US).⁴⁵ Les contrats d'uranium sont négociés en privé entre les acheteurs et les vendeurs et peuvent changer considérablement d'une année à l'autre. On pense que la hausse des prix de l'uranium à long terme (même compte tenu du ralentissement en 2024) résulte de l'augmentation prévue de la capacité nucléaire⁴⁶.

Les prix du minerai de fer ont probablement diminué en raison de l'augmentation de la production mondiale et de la demande. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que le marché mondial de l'acier, qui utilise la quasi-totalité du minerai de fer extrait, est dans un état précaire. « La capacité excédentaire croît à partir de niveaux insoutenables, alimentée par des subventions qui faussent le marché et d'autres pratiques non marchandes... D'importantes augmentations de capacité sont attendues à l'échelle mondiale au cours des trois prochaines années, avec 165 millions de tonnes métriques supplémentaires prévues de 2025 à 2027, malgré la croissance modeste de la demande mondiale en acier⁴⁷. »

À long terme, les prix des métaux ont généralement légèrement diminué par rapport à leurs sommets de 2022. Au cours des dernières années, ces métaux ont connu une forte augmentation par rapport à la base de référence du milieu des années 2010, avec des corrections variables en 2023 et 2024.

La Banque du Canada maintient un indice des prix des minéraux et des métaux fondé sur les prix des produits de base individuels, pondérés en fonction de leur valeur de production. L'indice des prix des minéraux et des métaux est composé des prix en dollars américains de deux métaux précieux, six métaux de base et un non-métal⁴⁸. Les valeurs mensuelles de l'indice des prix de la dernière décennie sont indiquées sur la Figure 25.

43 World Gold Council. [Gold Demand Trends, Q4 and Full Year 2024](#).

44 The Silver Institute. [Silver Industrial Demand Reached a Record 680.5 Moz in 2024](#).

45 Cameco. [Uranium Price](#). Les prix moyens indiqués ici sont la moyenne des moyennes mensuelles pour 2021 et 2022.

46 Voir, par exemple, le rapport [Nuclear Fuel Report](#) de la World Nuclear Association, dont les exigences ont plus que doublé pour le scénario de référence d'ici 2040, et même le scénario plus faible nécessitant une augmentation de plus de 50 %.

47 Organisation de coopération et de développement économiques. [OECD Steel Outlook 2025](#).

48 Banque du Canada. [Indice des prix des produits de base](#). Les composants sont l'or, l'argent, le nickel, le cuivre, l'aluminium, le zinc, la potasse, le plomb et le fer.

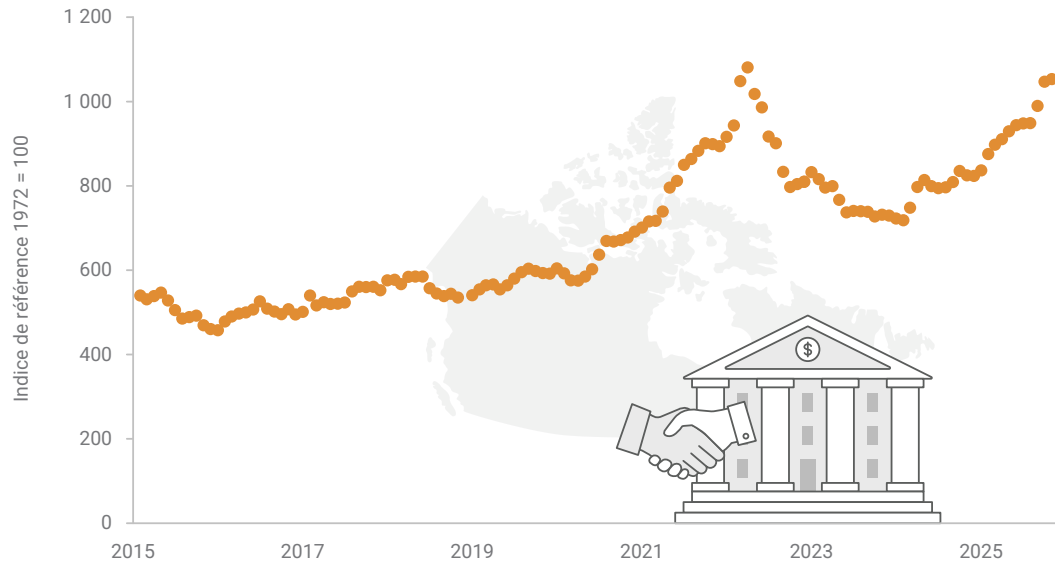


Figure 25 : Indice des prix des minéraux et des métaux

L'indice a atteint un sommet mensuel historique de 1080,76 en avril 2022, mais a diminué plus tard en 2022 et 2023. Après une période stable en 2023 et 2024, l'indice est revenu près de son maximum à la fin de 2025.

La demande de minéraux et de métaux augmentera probablement de plus en plus vite à moyen et à long terme. La transition vers un avenir à faibles émissions de carbone entraînera une hausse de la demande pour certains minéraux et métaux utilisés dans des batteries, y compris le cuivre, le nickel, le lithium et le cobalt. La montée des tensions géopolitiques et leurs répercussions sur les chaînes d'approvisionnement entraînent un désir croissant de maintenir à proximité les intrants requis pour les activités de fabrication essentielles.

FINANCEMENT

Le Canada est la plaque tournante mondiale de la finance en matière d'exploitation minière.

La Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) accueillent environ 40 % des sociétés minières cotées en bourse. Ensemble, les deux bourses ont représenté 43 milliards de dollars en capitaux propres levés au cours des cinq dernières années, soit 32 % du total mondial⁴⁹.

À la fin de 2024, 1 097 des sociétés inscrites à la TSX et à la TSXV étaient des sociétés minières. Leur valeur marchande combinée s'élevait à 603 milliards de dollars, et elles avaient mobilisé 10,4 milliards de dollars en capitaux propres. Le nombre d'inscriptions des sociétés minières dans les deux bourses a été relativement stable au cours des cinq dernières années, mais a diminué de plus de 15 % au cours de la dernière décennie, comme le montre la Figure 26.

49 TMX. 2025 Guide d'inscription : Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX.

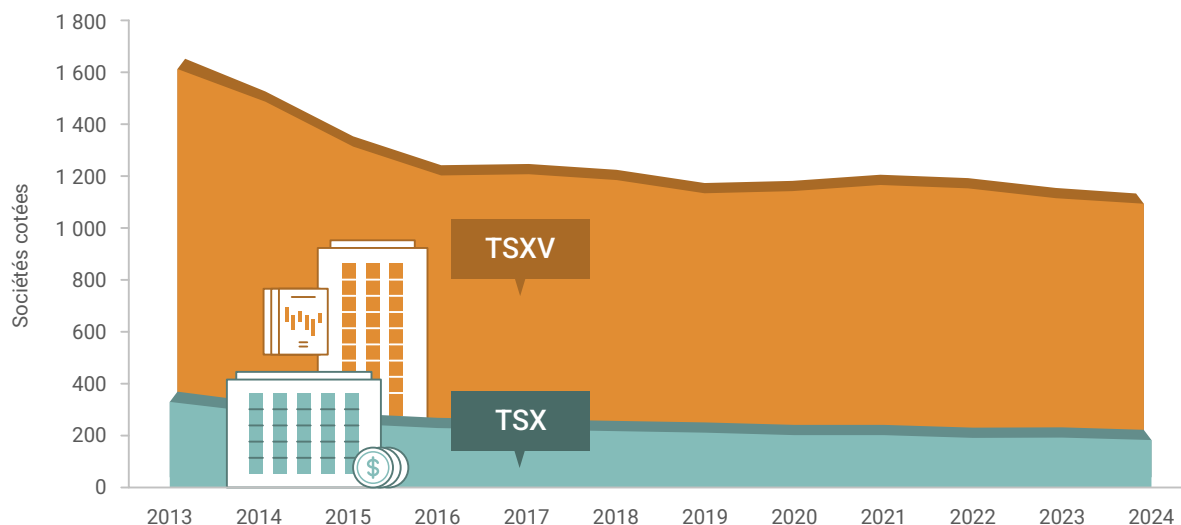


Figure 26 : Inscriptions minières à la TSX et à la TSXV par année⁵⁰

Les deux marchés ont un public mondial : plus de 250 analystes couvrent les sociétés minières cotées en bourse, et environ 40 % de toutes les transactions proviennent de l'extérieur du Canada⁵¹.

En raison de leur public mondial, de leur accès aux investisseurs et de leurs liquidités, les bourses canadiennes ont toujours été l'endroit le plus souhaitable pour l'émission publique initiale des sociétés minières.

Il y a eu 42 nouvelles inscriptions à la TSXV et 10 à la TSXV en 2024, dont quatre EPI, dix opérations admissibles (en fait, prises de contrôle inversées par les entreprises en exploitation), deux prises de contrôle inversées et six passages de la TSXV à la TSXV⁵².

Les bourses canadiennes offrent aux sociétés minières un accès à des sources de capital, tandis que les investisseurs disposent d'un marché adéquatement réglementé. L'écosystème des sociétés qui soutiennent le financement minier au Canada forme une grappe favorable qui crée des avantages pour le secteur et l'ensemble de l'économie.

Financement du secteur des petites sociétés minières

Le secteur minier est divisé en deux types d'entreprises : petites et grandes. Les petites sociétés minières sont agiles et flexibles et recueillent des fonds sur les marchés boursiers pour soutenir leurs activités d'exploration. Les grandes sociétés minières sont plus expérimentées, plus grandes et génèrent des flux de trésorerie par leurs activités et leur production au lieu de faire appel au marché. Lorsqu'une petite entreprise trouve une ressource minérale qui pourrait devenir une mine, elle s'associe généralement à une grande entreprise pour mettre la mine en production.

Les petites sociétés minières ont de la difficulté à mobiliser les capitaux nécessaires à leurs activités. Dans la Figure 27, la variation des dépenses d'exploration et de mise en valeur de gisements des petites sociétés est visible : les petites sociétés minières ont pu dépenser 632 millions de dollars en 2016, mais près de 2,5 milliards de dollars en 2022 et 2 milliards en 2023 et 2024. Comme les petites sociétés minières ne

50 Tiré des [rapports du Market Intelligence Group](#) sur la TSX et la Bourse de croissance TSX. Utilisation des rapports mensuels de décembre pour les années 2013 à 2024.

51 Également tiré du Guide d'inscription TMX 2025.

52 TSX. Rapport du groupe Market Intelligence : [Décembre 2024](#).

gènèrent pas de flux de trésorerie de leurs activités, elles ont besoin d'un accès à du capital pour tous les aspects de leurs activités : salaires, équipement de forage, modélisation géologique et études de faisabilité. Sans un accès suffisant au capital, les années de travail nécessaires pour faire avancer un projet peuvent être considérablement retardées.

Lorsque les dépenses d'exploration sont élevées, les dépenses des petites sociétés ont tendance à être légèrement plus importantes que celles des grandes sociétés minières. Lorsque les dépenses sont faibles, les dépenses des grandes entreprises prédominent. À leur récent creux, en 2015 et 2016, les petites sociétés minières étaient responsables de moins de 40 % des dépenses d'exploration et de mise en valeur de gisements. En 2024, les petites sociétés ont dépensé environ la moitié du total de 4,3 milliards de dollars. Les dépenses devraient être relativement stables en 2025, avec un peu plus d'argent dépensé par les grandes sociétés minières et un peu moins par les petites sociétés minières.

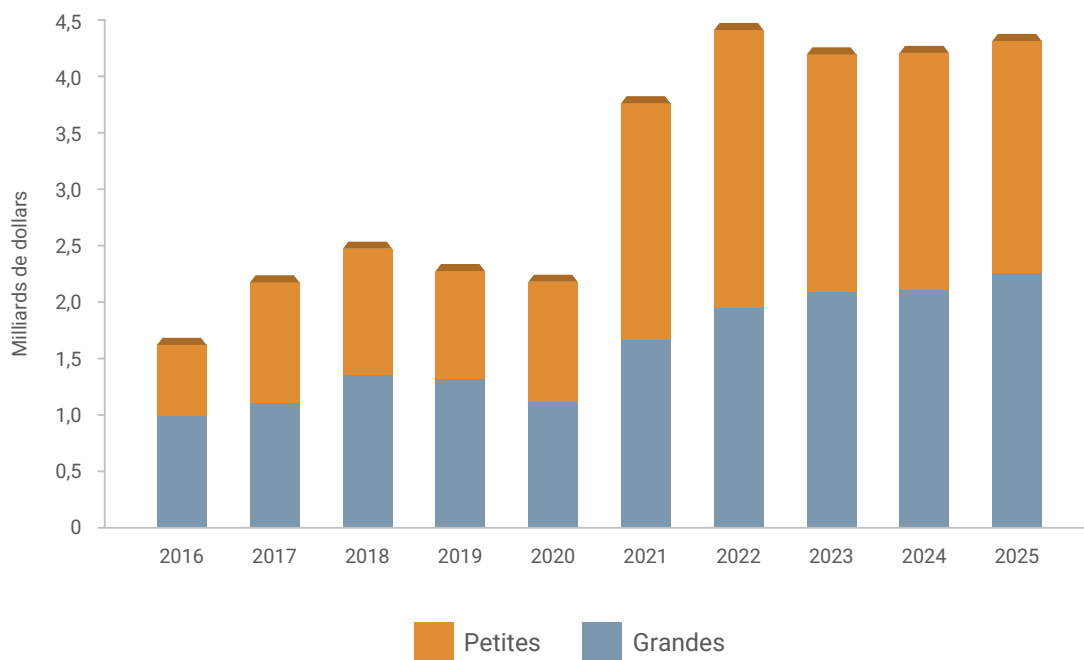


Figure 27 : Dépenses d'exploration minérale et de mise en valeur de gisements par type de société, 2016-2025⁵³

Investissement en capital de l'industrie minière

En 2024, les dépenses en capital de l'industrie minière représentaient 6 % du total des dépenses en capital au titre des actifs corporels non résidentiels⁵⁴. La valeur des dépenses en capital dans l'extraction minière et l'exploitation en carrière seulement s'élevait à 16,5 milliards de dollars en 2024. Il s'agit d'une hausse par rapport au creux récent de 9,5 milliards de dollars en 2020, comme le montre la Figure 28. Les dépenses en capital prévues pour 2024 s'élèvent à 22,7 milliards de dollars pour toutes les phases du secteur.

53 Ressources naturelles Canada. [Exploration et mise en valeur des gisements, type de société](#). Les données pour 2025 portent sur les dépenses prévues révisées, recueillies d'avril à septembre 2025.

54 Tiré de Statistique Canada. Tableau [B](#) Dépenses en immobilisation et réparations, actifs corporels non résidentiels, par industrie selon la géographie (x 1 000 000). Codes 212, 327, 331 et 332 du SCIAN utilisés. Le code 213 du SCIAN est modifié en utilisant le ratio présumé des activités minières.

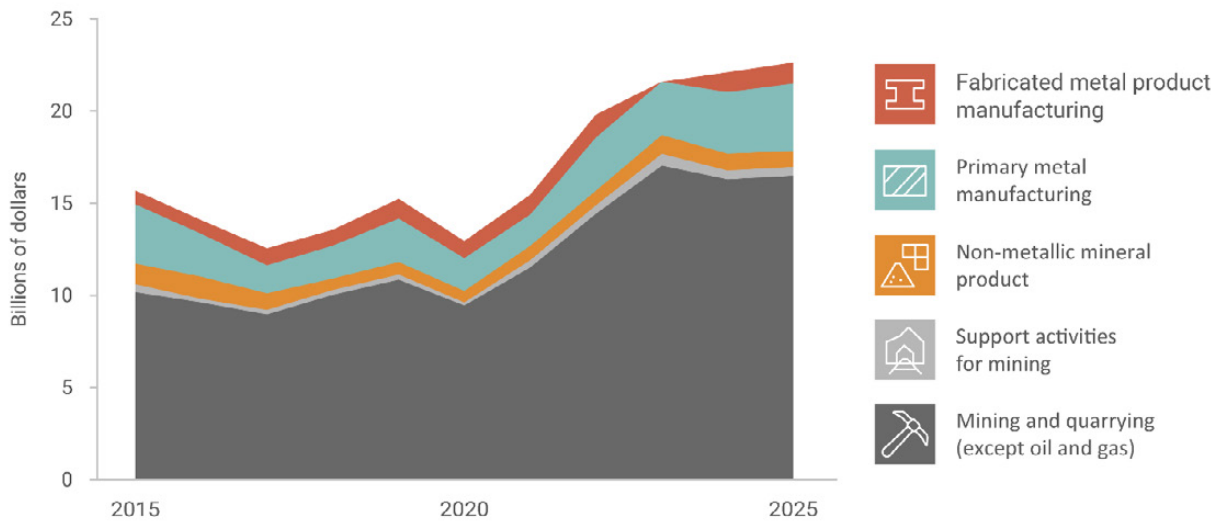


Figure 28 : Dépenses en capital de l'industrie minière⁵⁵

Même si les dépenses en capital couvrent toutes les phases de l'industrie, environ 90 % des sommes sont généralement investies dans l'extraction et la fonte ou l'affinage. Au cours de la première phase (extraction minière et exploitation en carrière), environ les deux tiers des capitaux sont alloués à la construction et un tiers aux machines et à l'équipement. Au cours de la deuxième (première transformation des métaux), le ratio est inversé : environ un cinquième des dépenses est alloué à la construction, le reste étant acheminé aux machines et à l'équipement.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les gouvernements fédéral, provinciaux et internationaux alliés ont reconnu que le Canada possède les matières premières et l'expertise en fabrication de minéraux et de métaux à valeur ajoutée nécessaires pour répondre à la demande croissante et permettre la diversification des sources d'approvisionnement. En bref, les pays diversifient leurs chaînes d'approvisionnement en améliorant la sécurité et la durabilité lorsqu'ils s'approvisionnent en matières premières au Canada.

Au cours des 15 dernières années, plusieurs grandes sociétés minières canadiennes ont été acquises par des multinationales, ce qui a réduit le nombre de sièges sociaux au pays. La part du Canada dans la production mondiale de minéraux et de métaux essentiels diminue, et d'autres pays gagnent des parts de marché plus importantes pendant que la demande augmente à l'échelle mondiale. L'investissement en capital demeure nettement inférieur à son niveau d'il y a dix ans.

Le Canada doit en faire davantage pour encourager la mise en valeur des nouvelles mines et installations de traitement canadiennes dont le monde a besoin. L'augmentation des investissements dans le secteur minier devrait être une priorité absolue pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

⁵⁵ Statistique Canada. [Tableau 34-10-0035-01](#). Dépenses en immobilisation et réparations, actifs corporels non résidentiels, par industrie selon la géographie (x 1 000 000). Les données pour 2025 correspondent aux intentions de dépenses. Les codes du SCIAN sont les mêmes que ceux du graphique précédent.

Engagement du gouvernement à l'égard du secteur minier

Le budget 2025 du gouvernement canadien représentait un engagement important à l'égard du secteur minier. Il fournit les bases politiques et financières nécessaires pour attirer les investissements mondiaux et accélérer la production nationale.

Le budget a établi le Fonds souverain pour les minéraux critiques, doté de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour des investissements en capital, des garanties de prêt et des accords d'écoulement dans le cadre de projets canadiens. Il a également lancé le Fonds du premier et du dernier kilomètre de 371,8 millions de dollars pour mettre en production des projets à court terme en comblant les lacunes en matière d'infrastructure et de connectivité.

Le budget a également élargi le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques (CIEMC). Le CIEMC est un crédit non remboursable pour certaines dépenses d'exploration minière, qui couvrait à l'origine 15 minéraux critiques admissibles. Le budget de 2025 élargit la liste pour y inclure 12 minéraux critiques supplémentaires nécessaires à la défense, aux semi-conducteurs, à l'énergie et aux technologies propres.

De concert avec le CIEMC, le gouvernement a élargi le crédit d'impôt à l'investissement (CII) dans la fabrication de technologies propres. Le CII dans la fabrication de technologies propres est un crédit d'impôt remboursable pour les investissements dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements utilisés pour fabriquer ou traiter des technologies propres prioritaires et pour extraire, traiter ou recycler les principaux minéraux critiques.

Le budget de 2025 a élargi le CII dans la fabrication de technologies propres pour inclure l'extraction et le traitement des gisements polymétalliques. Au Canada, on trouve souvent du cuivre avec d'autres métaux de valeur, mais le CII dans la fabrication de technologies propres exigeait à l'origine qu'au moins 90 % de la valeur de production soit exclusivement du cuivre (ou l'un des autres métaux prioritaires). La valeur requise de production de métaux prioritaires est désormais de 50 %, ce qui signifie que les projets de cuivre qui comprennent d'autres métaux comme l'or, l'argent, le molybdène et le zinc sont maintenant admissibles.

Le projet de loi offre une plus grande valeur pour les nouveaux sites où une quantité importante de nouvel équipement sera achetée. Ces nouvelles mines ont de longs délais en raison des approbations réglementaires et des coûts de construction. L'amélioration de la production des opérations existantes, la facilitation de la prolongation de la durée de vie des mines existantes et le soutien à la construction de nouvelles mines sur des sites en friche pourraient encourager considérablement les investissements dans des projets de plusieurs milliards de dollars. Pour ce faire, il serait possible d'élargir les dépenses admissibles pour inclure les coûts liés à l'aménagement d'une mine au-delà de l'équipement.

L'élargissement de l'admissibilité au CII dans la fabrication de technologies propres aidera également les projets de recyclage de minéraux critiques. Les dépenses en capital pour construire de nouvelles installations de recyclage peuvent être excessivement élevées, surtout dans les marchés naissants comme le recyclage des batteries de véhicules. La machinerie et l'équipement admissibles devraient comprendre, sans s'y limiter, la réception et l'entreposage des matériaux d'alimentation, le séchage et l'entreposage des produits, ainsi que l'infrastructure générale comme les pompes, les réservoirs et les unités de filtration.

Le budget de 2025 prévoyait 443 millions de dollars pour faire progresser des technologies de traitement novatrices, des co-investissements alliés et des mécanismes de stockage dans le cadre de la Stratégie industrielle de défense; le renouvellement du crédit d'impôt pour l'exploration minière jusqu'en 2027; et une augmentation de 10 milliards de dollars de la Banque de l'infrastructure du Canada pour appuyer des projets d'édification du pays.

Le budget 2025 ordonne également à Exportation et développement Canada d'accroître le financement des projets liés aux minéraux critiques, aux technologies propres et à la transformation. Il propose également 5 milliards de dollars sur sept ans, à compter de 2025-2026, pour que Transports Canada crée le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux afin de renforcer les chaînes d'approvisionnement et de favoriser de nouvelles possibilités d'exportation.

En plus de ces engagements budgétaires, le gouvernement a annoncé le 31 octobre le lancement de l'Alliance pour la production de minéraux critiques avec les partenaires du G7 et de l'industrie. L'Alliance comprend 26 investissements et mesures d'une valeur de 6,4 milliards de dollars pour faire progresser des projets liés aux minéraux critiques, dont six situés au Canada. Elle est appuyée par la *Feuille de route pour encourager la création de marchés fondés sur des normes pour les minéraux critiques*, une initiative du G7 visant à harmoniser les normes de développement durable et de traçabilité entre les pays alliés.

Le gouvernement a également émis un décret en vertu de la *Loi sur la production de défense* pour autoriser l'entreposage de minéraux critiques à l'appui des chaînes d'approvisionnement alliées et de la sécurité nationale. Grâce à sa présidence du G7 et à l'orientation fixée dans le budget 2025, le Canada positionne l'industrie minière comme un fournisseur fiable de minéraux produits de façon responsable pour l'énergie propre, la fabrication de pointe et la défense.

Tous ces engagements soulignent l'importance et l'engagement renouvelés du gouvernement à l'égard du secteur minier. L'accent doit maintenant être mis sur la mise en œuvre. Le succès dépendra d'une coordination étroite entre les agences et les ministères gouvernementaux. Ils doivent opérationnaliser les nouveaux outils de financement, adopter des changements législatifs et assurer l'harmonisation avec les stratégies industrielles et de défense du Canada.

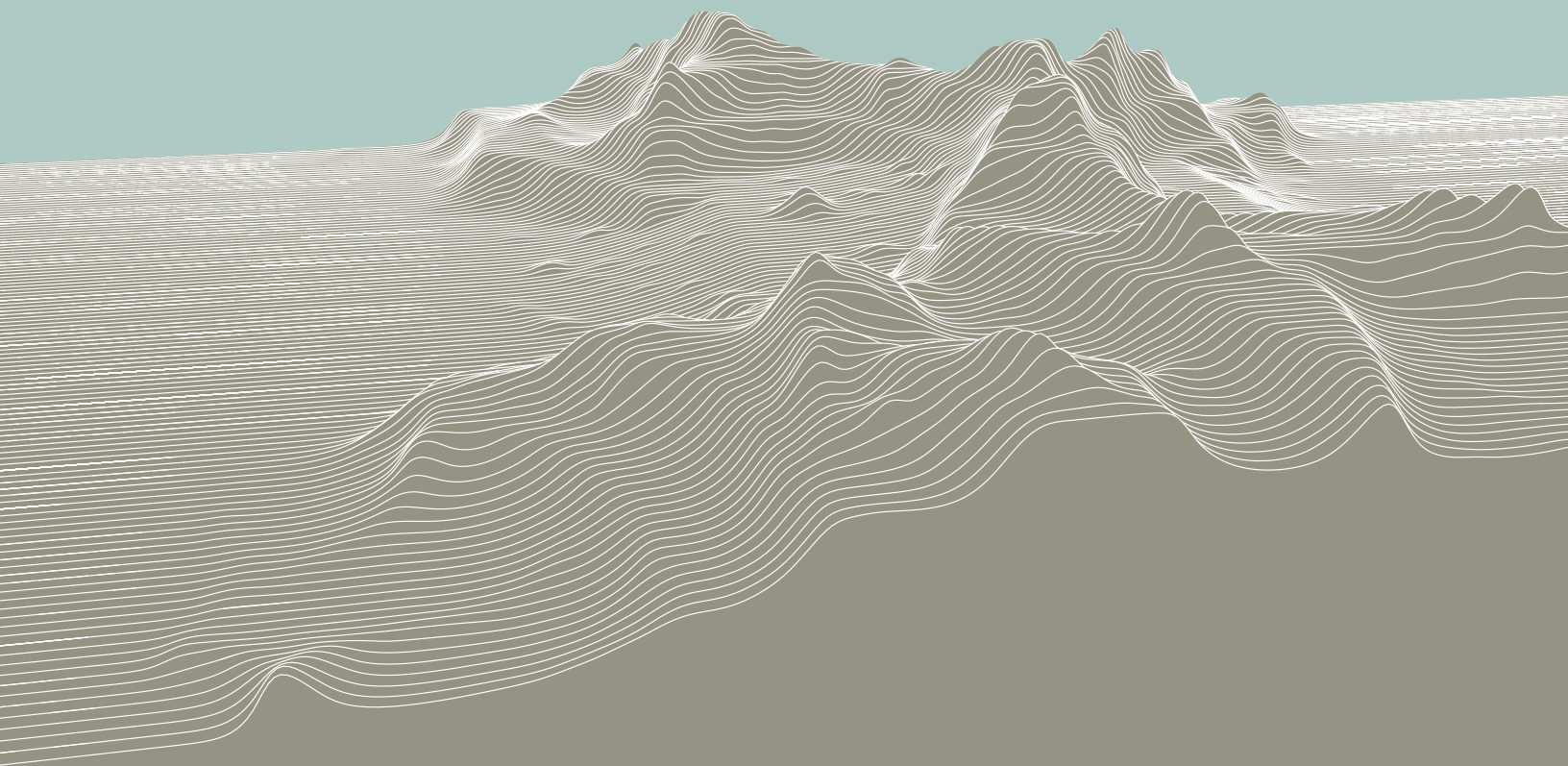
Frais d'exploration au Canada

La *Loi de l'impôt sur le revenu* permet une déduction de 100 % des frais d'exploration au Canada pendant l'année où ils ont lieu. Ces dépenses comprennent les coûts engagés pour déterminer l'existence, l'emplacement, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale. Les soldes inutilisés peuvent être reportés indéfiniment ou transférés aux investisseurs sous forme d'actions accréditatives.

Le gouvernement peut renforcer le soutien offert aux premières étapes du cycle minier en augmentant les frais d'exploration au Canada pour y inclure des études techniques et de faisabilité. Cela aiderait à réduire les risques liés à l'exploration et à faire avancer les nouveaux projets.

SECTION 4

La main-d'œuvre : Sécurité, emploi et coûts



L'industrie minière fournit directement et indirectement des emplois à plus de 710 000 Canadiennes et Canadiens, soit plus de 3 % de la main-d'œuvre nationale. La demande de minéraux et de métaux est en hausse, ce qui entraîne une croissance des besoins de main-d'œuvre. La croissance durable de l'industrie reposera sur une main-d'œuvre minière caractérisée par sa diversité, ses compétences et son expertise.

En effet, pour trouver les travailleuses et travailleurs dont elle a besoin, l'industrie doit diversifier sa main-d'œuvre. Au cours de la prochaine décennie, les sous-secteurs de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière en amont nécessiteront, à eux seuls, l'embauche d'au moins 135 000 nouveaux membres du personnel.⁵⁶ Un accroissement de la représentativité des femmes et des minorités visibles constituera un facteur clé pour répondre à cet enjeu.

Le secteur minier canadien peut être fier de ses réalisations en matière d'emploi chez les Autochtones; en effet, l'industrie est, toutes proportions gardées, le plus grand employeur d'Autochtones dans le secteur privé au Canada. Plus de 22 600 Autochtones travaillent dans le secteur, un nombre qui n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie. Étant donné la proximité de nombreuses installations minières avec les communautés autochtones, le secteur devrait pouvoir atteindre une participation autochtone encore plus élevée.

SÉCURITÉ

Le secteur minier accorde une grande importance à la sécurité. Les sociétés minières canadiennes s'efforcent de créer une culture positive de sécurité, en collaboration avec les employés, les entrepreneurs et les communautés. Les résultats de cet engagement pour la sécurité se traduisent par la baisse des taux de blessures dans l'ensemble de l'industrie au cours de la dernière décennie.

Entre 2014 et 2023, le taux d'accidents ayant entraîné des arrêts de travail est passé de 279 à 224 par tranche de 10 000 membres du personnel (une baisse de 16 %), comme il est indiqué à la Figure 29.

⁵⁶ Cette estimation s'appuie sur la définition de l'industrie minière du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière, laquelle comprend moins de main-d'œuvre dans les rôles de transformation en aval que le secteur élargi décrit ailleurs dans le présent rapport.

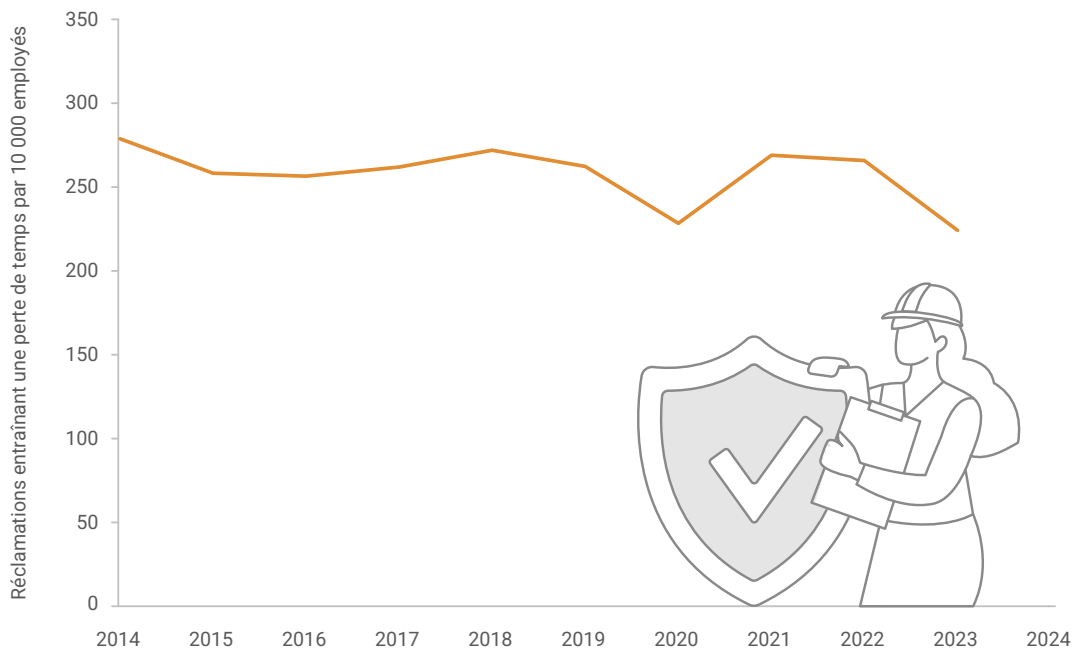


Figure 29 : Taux de blessures indemnisées dans le secteur des minéraux⁵⁷

EMPLOI

L'industrie minière employait directement 440 000 personnes en 2024.⁵⁸ Comme la population active canadienne comptait environ 22,1 millions de personnes, l'emploi direct dans l'industrie minière représentait 2 % de tous les emplois, ou un sur 50.

57 Selon les données propres à l'industrie tirées du Programme national de statistiques sur les accidents de travail (PNSAT) de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada et du [tableau 14-10-0202-0](#), Emploi selon l'industrie, données annuelles, de Statistique Canada. Définition du secteur comprenant les codes 212, 327, 331 et 332 du SCIAN. Le code 213 du SCIAN (activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière) a été ajusté en fonction du ratio de 211 à 212.

58 Statistique Canada. Tableau [38-10-0285-01](#). Compte satellite des ressources naturelles, indicateurs (x 1 000 000). Utilisation d'une moyenne des employés en amont et en aval au cours des quatre trimestres de 2024.

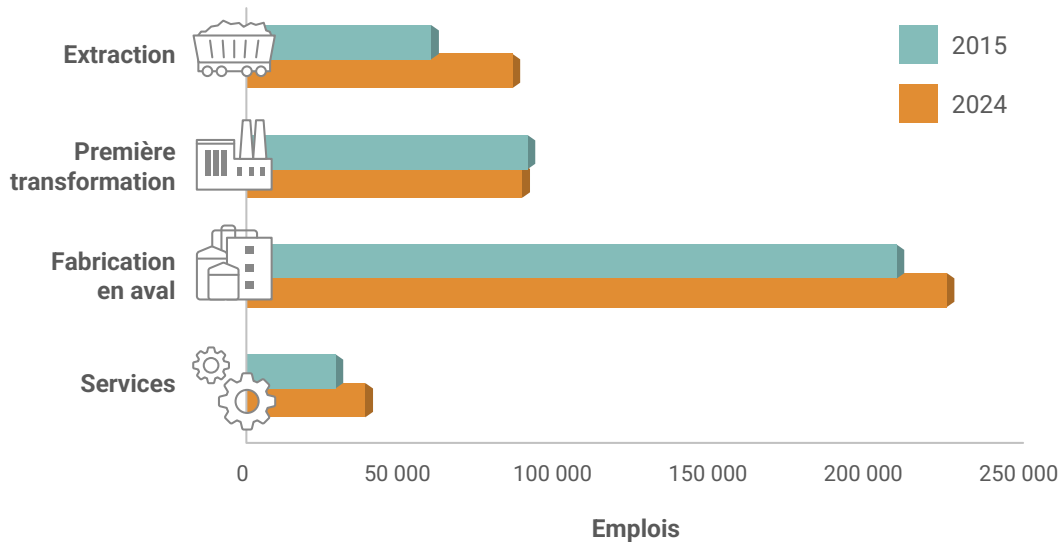


Figure 30 : Emploi dans l'industrie minière par sous-secteur, 2015 et 2024⁵⁹

L'emploi par sous-secteur est indiqué à la Figure 30. Plus de la moitié des emplois dans le secteur sont dans la production en aval – des produits métalliques comme des tuyaux en acier, de la coutellerie, des câbles, etc. L'extraction et la fabrication primaire représentent toutes deux environ 20 % de l'emploi dans le secteur. Les services constituent le plus petit sous-secteur, comptant pour 9 % de l'ensemble des emplois du secteur.

Au cours de la décennie écoulée depuis 2015, les sous-secteurs de l'extraction, des services et de la fabrication en aval ont ajouté des emplois, tandis que le secteur de la fabrication primaire a connu une légère baisse de l'emploi.

Le taux de chômage dans le secteur minier est presque toujours inférieur à la moyenne nationale. En octobre 2025, le taux de chômage dans le sous-secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière était de 3,1 %, comparativement à 7,0 % pour l'ensemble des industries.⁶⁰

Nouveaux effectifs

Selon l'estimation de l'*Aperçu de l'industrie minière canadienne 2024* du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM), l'industrie devra embaucher au moins 135 000 travailleuses et travailleurs au cours de la prochaine décennie.⁶¹ Ces besoins s'expliquent par la nécessité de remplacer les personnes qui prennent leur retraite et de pourvoir de nouveaux postes pour atteindre les cibles de production de base.

Selon les prévisions, des employés devront être recrutés pour occuper divers emplois dans l'ensemble du secteur – des gens de métier jusqu'au personnel de production, en passant par les ressources humaines.

59 Statistique Canada. [Tableau 38-10-0285-01](#) Compte satellite des ressources naturelles, indicateurs (x 1 000 000)

60 Tableau de bord mensuel du marché du travail du [Conseil RHiM](#). Le Conseil RHiM assure seulement un suivi du taux de chômage pour le code 212 du SCIAN (c.-à-d. extraction minière et exploitation en carrière) et non pour le secteur élargi.

61 Comme ci-dessus, le Conseil RHiM n'assure le suivi que d'un sous-ensemble du secteur minier. Cette valeur de l'emploi correspond fonctionnellement aux activités en amont uniquement : l'extraction et la concentration du minerai, les services de soutien, et la première transformation des métaux.

Une tendance à long terme vers un vieillissement de l'effectif est observée tant pour les activités minières en amont qu'en aval. En 2023, le quart des travailleuses et travailleurs des activités en amont avaient 55 ans ou plus. Dans les sous-secteurs en aval, 30 % de la main-d'œuvre avaient 55 ans et plus, comme le montre la Figure 31.

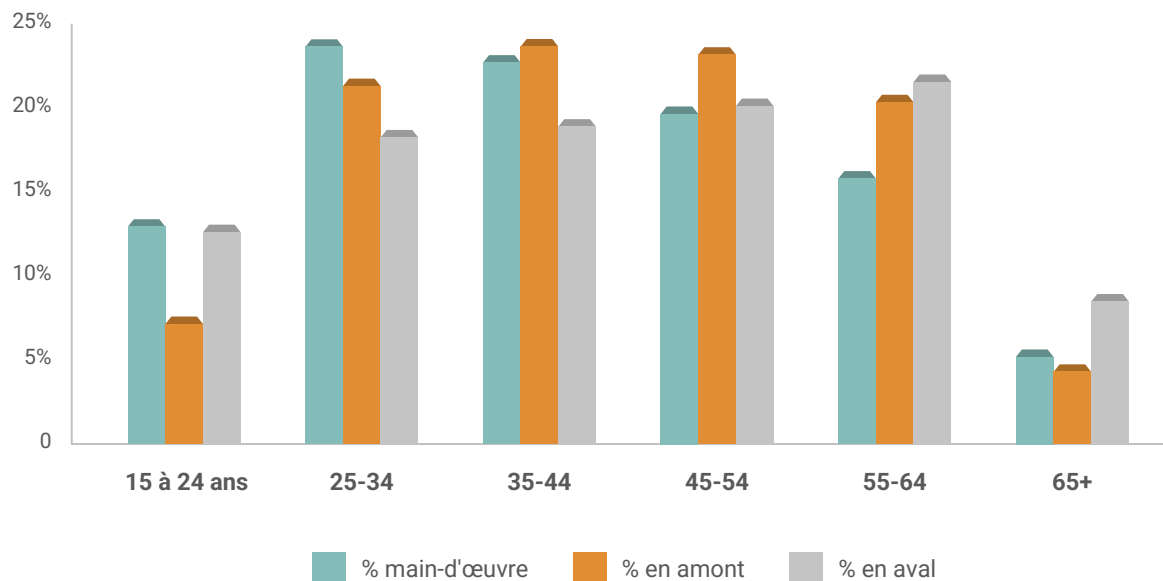


Figure 31 : Ventilation de la main-d'œuvre par âge, activités minières en amont et en aval, 2023⁶²

Le vieillissement de la main-d'œuvre est une tendance à long terme dans le secteur minier. La proportion de la main-d'œuvre âgée de plus de 55 ans a augmenté dans les sous-secteurs en amont et en aval. En général, le pourcentage des travailleuses et travailleurs âgés de 15 à 24 ans a diminué, avec un point de données en nette hausse dans le sous-secteur de la fabrication en aval en 2023, comme le montre la Figure 32.

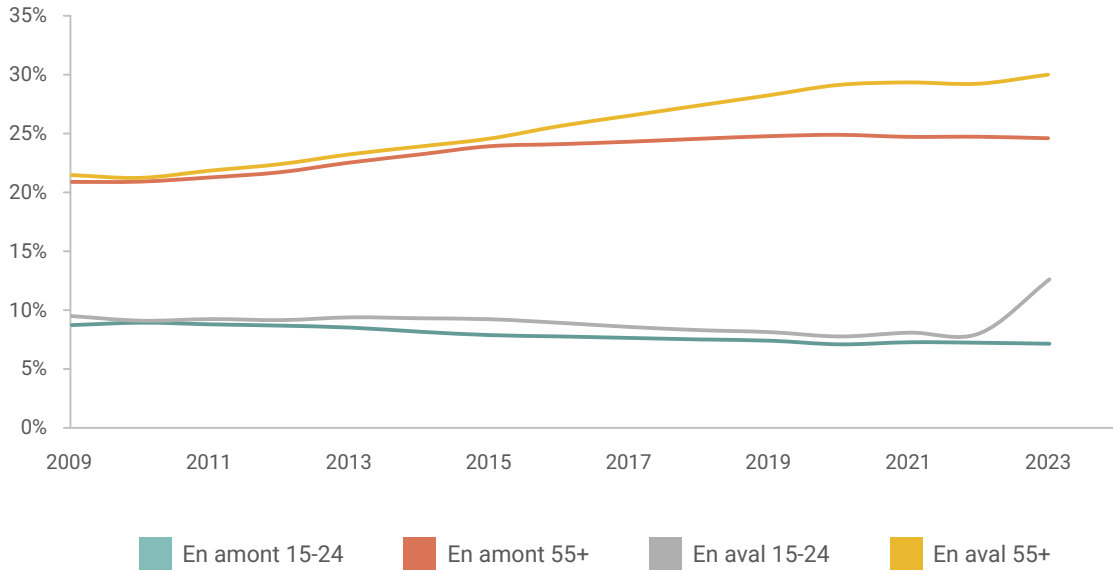


Figure 32 : Emploi parmi les tranches de 15 à 24 ans et de 55 ans ou plus dans les activités minières en amont et en aval⁶³

Éducation dans le secteur minier

Le secteur minier emploie des personnes de tous les niveaux de scolarité. En 2023, 41 % du personnel des activités en amont et 46 % des activités en aval détenaient un diplôme d'études secondaires ou moins. Les activités minières en amont emploient des fractions légèrement plus élevées de membres du personnel détenant des diplômes universitaires, des diplômes collégiaux et des certificats de métier que dans les activités en aval, comme le montre la Figure 33.

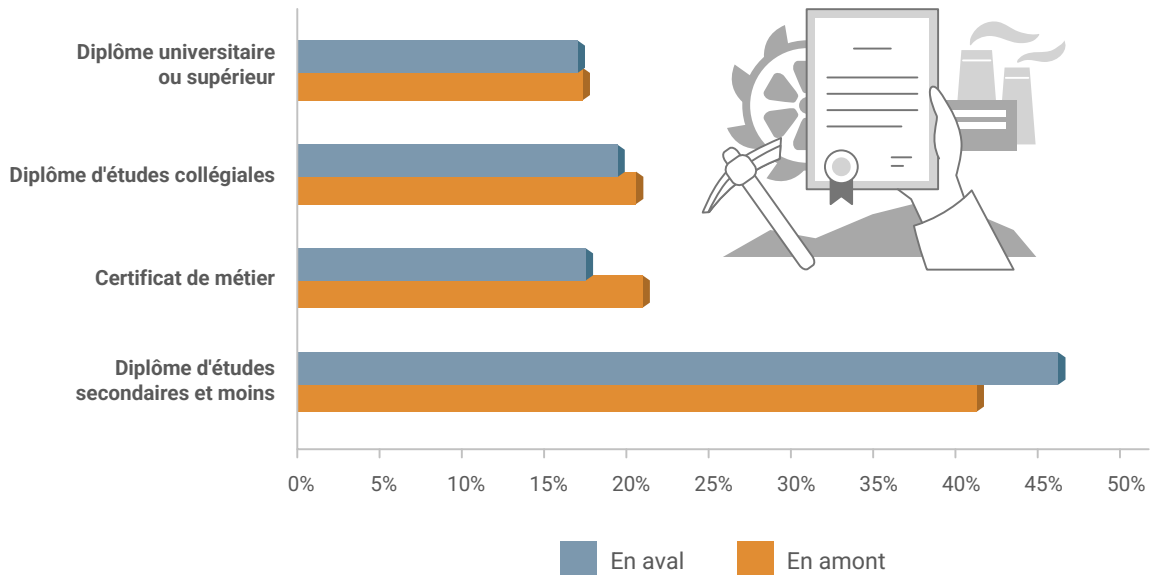


Figure 33 : Niveau de scolarité dans le secteur des minéraux et des mines, activités en amont et en aval, 2023⁶⁴

63 Ibid.

64 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0653-01](#). Les emplois dans le secteur des ressources naturelles par caractéristique démographique

Les tendances en matière de scolarité dans les industries du secteur en amont et en aval indiquent une stabilité relative, marquée par de modestes augmentations de travailleuses et travailleurs titulaires d'un diplôme universitaire. En ce qui concerne les activités minières et la fabrication primaire, le pourcentage du personnel détenant un diplôme universitaire est passé de 15,6 % à 17,3 % entre 2014 et 2023. Au cours de la même période, dans le sous-secteur de la fabrication en aval, cette proportion est passée de 16,6 % à 17 %, comme le montre la Figure 34.

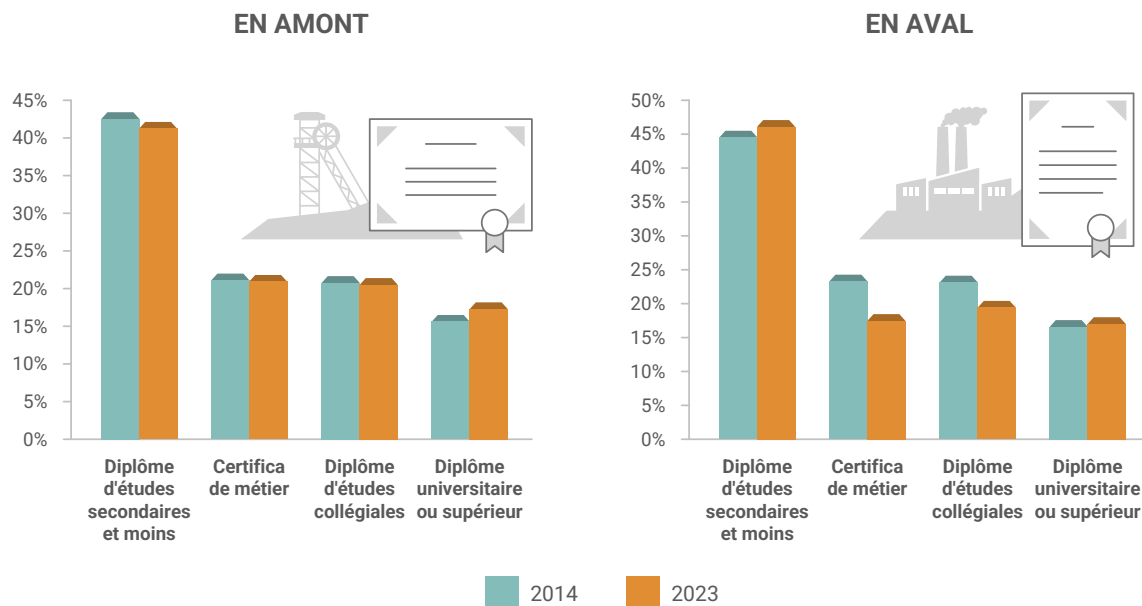


Figure 34 : Niveau de scolarité de la main-d'œuvre de l'industrie minière en 2014 par rapport à 2023⁶⁵

Les femmes dans l'industrie minière

L'industrie minière a toujours été un « monde d'hommes ». Partout au pays, on voit un nombre grandissant de femmes occuper des postes de haute direction et travailler sur les sites miniers, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre des niveaux de participation des femmes dans l'industrie qui correspondent davantage à ceux de la main-d'œuvre canadienne.

Selon les données les plus récentes sur le secteur des ressources naturelles, la représentation des femmes au sein de l'effectif est inférieure à celle de l'ensemble de la population active. Les femmes constituent 47,1 % de la population active totale, mais seulement 21,7 % de la main-d'œuvre du secteur des ressources naturelles – ce qui comprend les mines, la foresterie, l'énergie, la chasse et la pêche ainsi que les industries en aval connexes.

En ce qui concerne le secteur minier plus précisément, les femmes représentaient 16 % du personnel des activités en amont et 22,1 % en aval, comme l'illustre la Figure 35.

65 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0653-01](#). Les emplois dans le secteur des ressources naturelles par caractéristique démographique

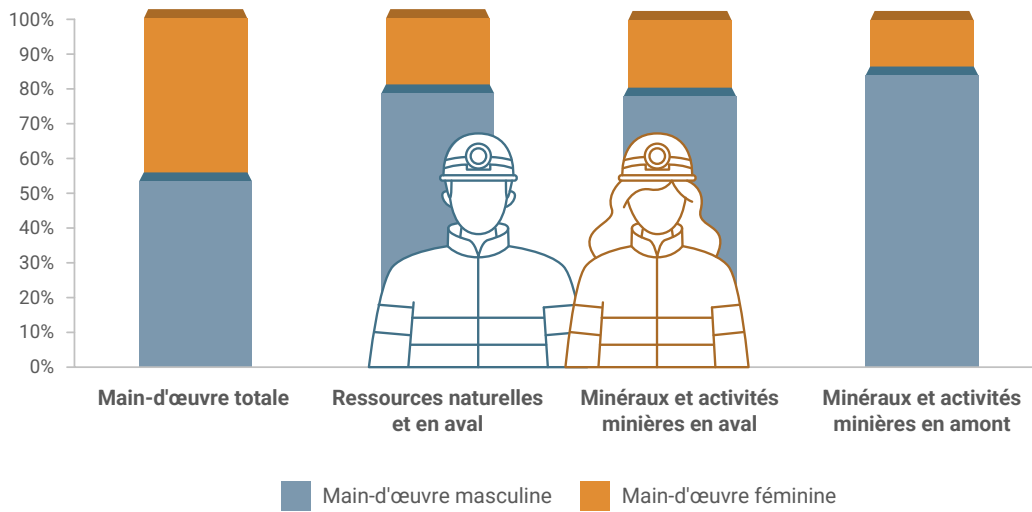


Figure 35 : Participation des hommes et des femmes dans l'industrie minière et au sein de la population active globale, 2023⁶⁶

Les tendances pour les sous-secteurs en amont et en aval indiquent une augmentation du nombre de femmes dans l'industrie minière, mais le taux d'augmentation est lent. De 2014 à 2023, le pourcentage de femmes travaillant dans l'industrie minière est passé de 15,1 % à 16 % dans les activités minières en amont et de 19,3 % à 22,1 % dans la fabrication en aval, comme le montre la Figure 36.

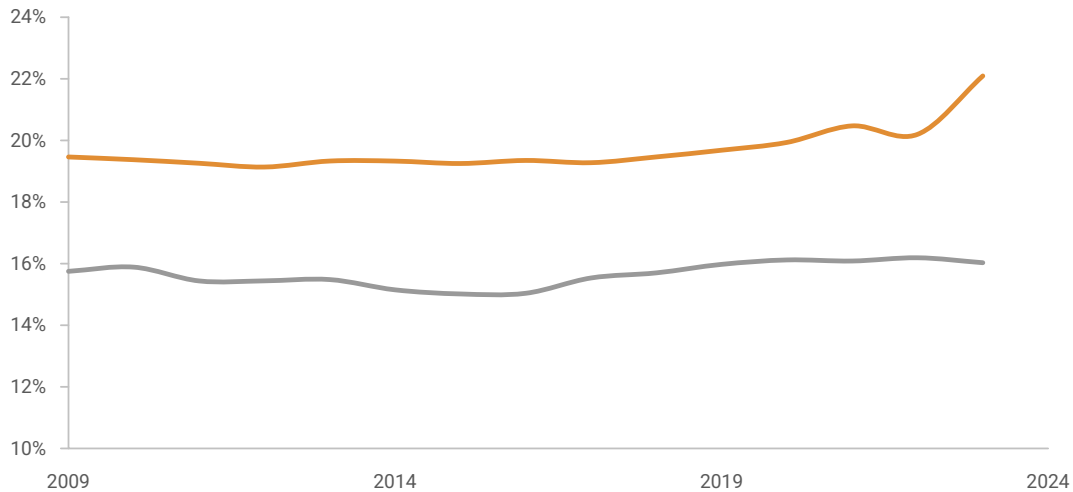


Figure 36 : Représentation féminine dans le secteur minier, 2009-2023⁶⁷

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et le processus de production de rapports annuels pour les entreprises inscrites à la TSX exigent tous deux que des données soient produites sur les femmes siégeant aux conseils d'administration et occupant des postes de direction. Osler, Hoskin & Harcourt LLP examine

66 Également tiré du tableau 36-10-0653-01. Données sur la population active globale provenant de Statistique Canada. [Tableau 14-10-0327-01](#). Caractéristiques de la population active selon le genre et le groupe d'âge détaillé, données annuelles

67 *Ibid.*

et résume ces données chaque année afin de produire un rapport sur la diversité dans les entreprises canadiennes. Le pourcentage de femmes administratrices et le pourcentage de femmes siégeant aux conseils d'administration ont tous deux augmenté depuis 2020, passant à 28 % pour les administratrices et à 17 % pour les cadres, comme le montre la Figure 37 et la Figure 38.

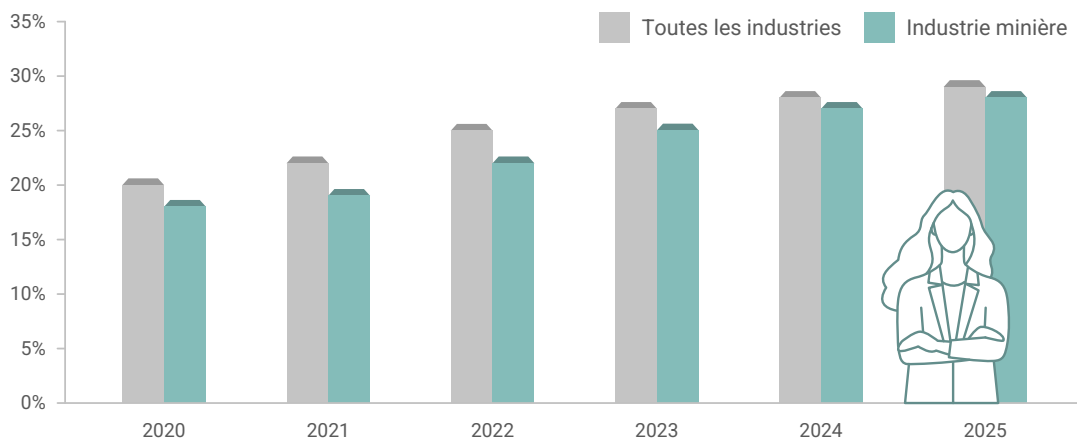


Figure 37 : Femmes administratrices dans l'industrie minière par rapport à l'ensemble des industries, 2020-2025⁶⁸

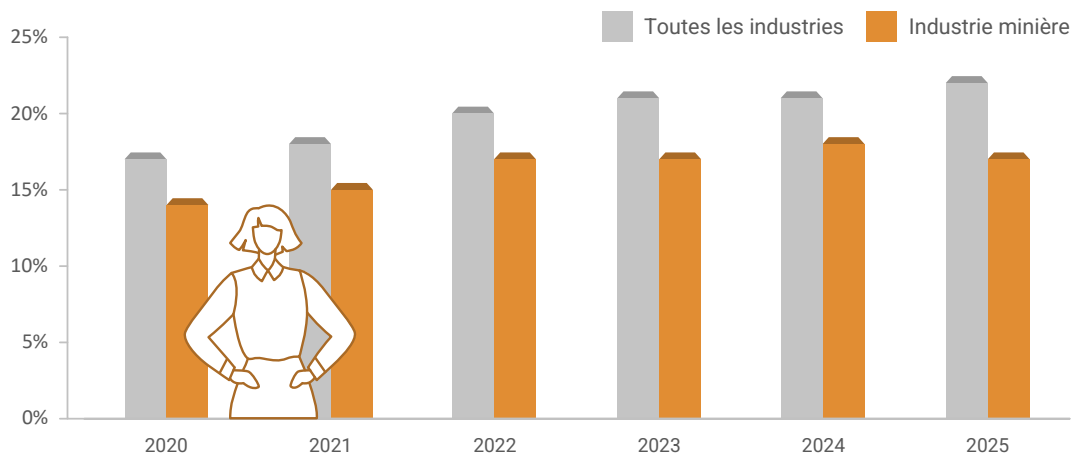


Figure 38 : Femmes cadres dans l'industrie minière par rapport à l'ensemble des industries, 2020-2025⁶⁹

L'industrie déploie des efforts constants pour accroître la proportion de femmes dans le secteur minier, mais pour réussir, il faudra fournir des efforts tant sur le plan du recrutement que sur celui du maintien en poste.

68 De John Valley, Jessie Armour et Shae-Lynne Shaheen. 2025. [Diversity Disclosure Practices: Diversity and leadership at Canadian public companies](#). Les données historiques proviennent aussi des rapports sur la diversité publiés précédemment par Osler, Hoskin & Harcourt LLP.

69 *Ibid.*

Minorités visibles

Statistique Canada s'attend à ce que l'immigration demeure le principal moteur de la croissance démographique du Canada au cours des prochaines décennies, poursuivant une tendance amorcée au début des années 1990. D'ici 2041, le quart des Canadiennes et Canadiens feront partie d'une minorité visible et un Canadien sur quatre sera né en Asie ou en Afrique.⁷⁰ Pour l'industrie minière, il sera essentiel de recruter des néo-Canadiens et des membres des minorités visibles pour répondre aux besoins d'embauche prévus au cours de la prochaine décennie.

En 2024, les minorités visibles représentaient plus du tiers de la population active canadienne.⁷¹ La proportion de la main-d'œuvre de l'industrie minière composée de membres de minorités visibles a également augmenté, mais demeure nettement inférieure au pourcentage de la main-d'œuvre, comme le montre la Figure 39. Depuis 2009, la représentation des minorités visibles a progressé d'environ trois points de pourcentage à la fois dans les sous-secteurs en amont et en aval.

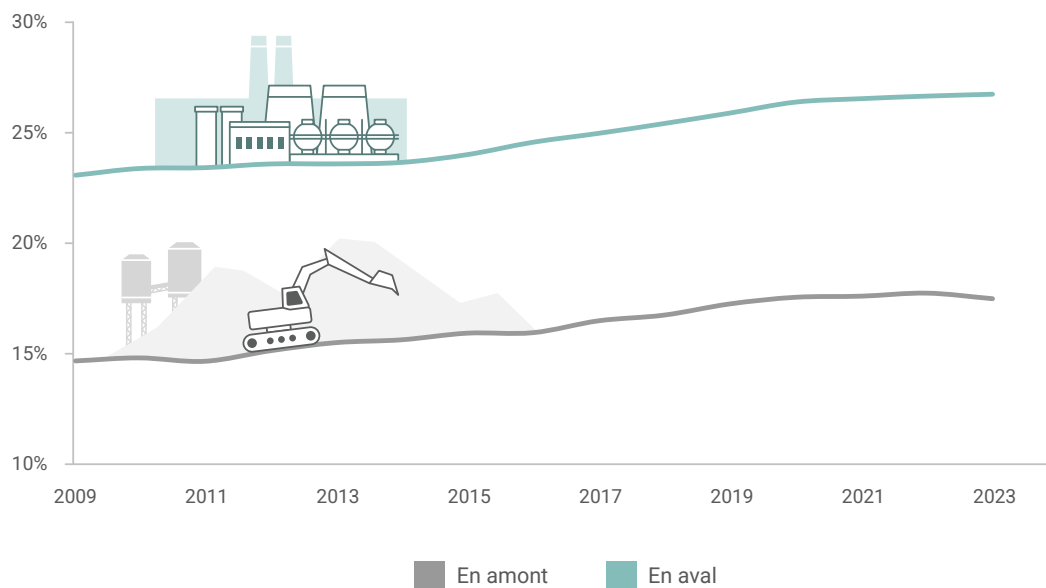


Figure 39 : Représentation des minorités visibles dans la main-d'œuvre de l'industrie minière, 2009-2023⁷²

Salaires

L'industrie minière canadienne propose certains des salaires et traitements les plus élevés de tous les secteurs au Canada (voir les annexes 6 et 7 pour plus de détails). La rémunération totale moyenne par emploi du secteur de l'exploitation minière, de la fonte et de l'affinage en 2024 était de 146 858 \$, ce qui dépasse la moyenne dans la plupart des autres secteurs. La rémunération dans le secteur de l'exploitation minière, de la fonte et de l'affinage était de 88 % supérieure à la moyenne de 78 098 \$ pour l'ensemble des industries, comme le montre la Figure 40.

70 Bulletin quotidien de Statistique Canada : [Le Canada en 2041 : une population plus nombreuse, plus cosmopolite et comportant plus de différences d'une région à l'autre.](#)

71 Statistique Canada. [Tableau 14-10-0440-01.](#) Caractéristiques de la population active selon le groupe de minorités visibles, données annuelles

72 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0653-01.](#) Les emplois dans le secteur des ressources naturelles par caractéristique démographique

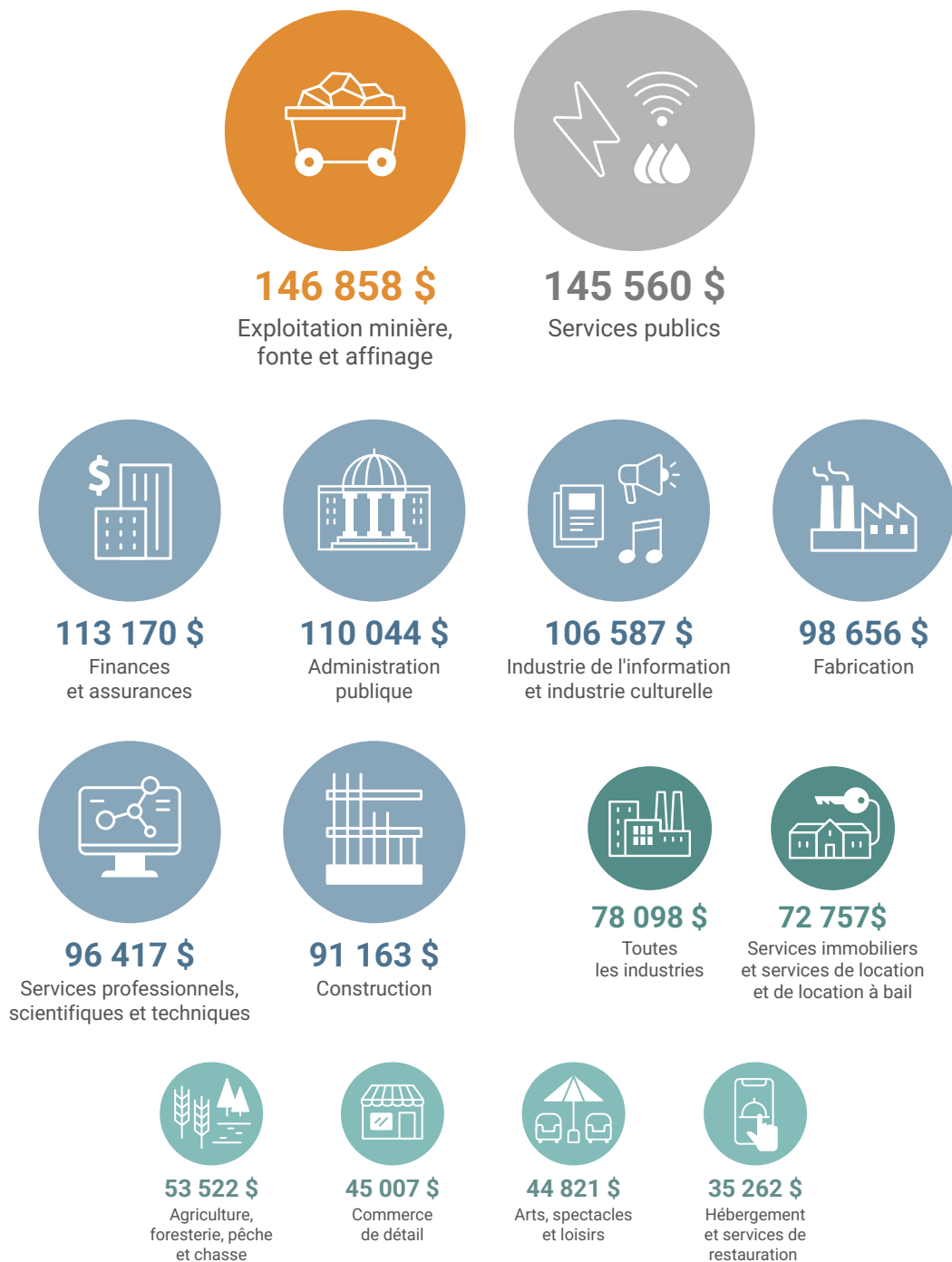


Figure 40 : Rémunération annuelle, secteurs sélectionnés, 2024⁷³

73 Statistique Canada. Tableau 36-10-0489-01. Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale (SCN), selon la catégorie d'emploi et l'industrie

Autochtones

Toutes proportions gardées, l'industrie minière est le plus grand employeur d'Autochtones du secteur privé au Canada. Les données les plus récentes sur l'emploi des Autochtones dans le sous-secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière indiquent que plus de 22 600 Autochtones y travaillent.⁷⁴ Cela comprend 16 500 travailleuses et travailleurs dans les sous-secteurs des minéraux et des activités minières en amont, et 6 100 dans les industries en aval, comme le montre la Figure 41. L'emploi des Autochtones a augmenté de façon relativement constante depuis une décennie dans les domaines d'activités en amont et en aval.

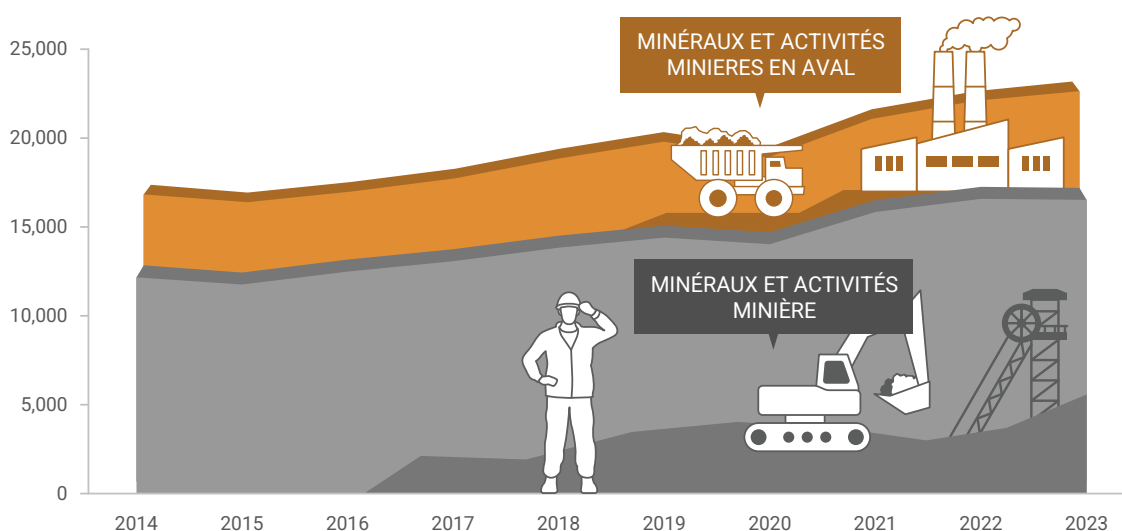


Figure 41 : Emploi des Autochtones dans le secteur minier⁷⁵

Les employés autochtones sont un élément clé de la main-d'œuvre de l'industrie minière partout au Canada. La participation des Autochtones dans l'industrie minière est particulièrement élevée dans les territoires, alors que la main-d'œuvre est composée de plus de 30 % de membres du personnel autochtones dans l'ensemble des territoires, comme le montre la Figure 42.

74 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0653-01](#). Les emplois dans le secteur des ressources naturelles par caractéristique démographique

75 Statistique Canada. [Tableau 36-10-0653-01](#). Les emplois dans le secteur des ressources naturelles par caractéristique démographique

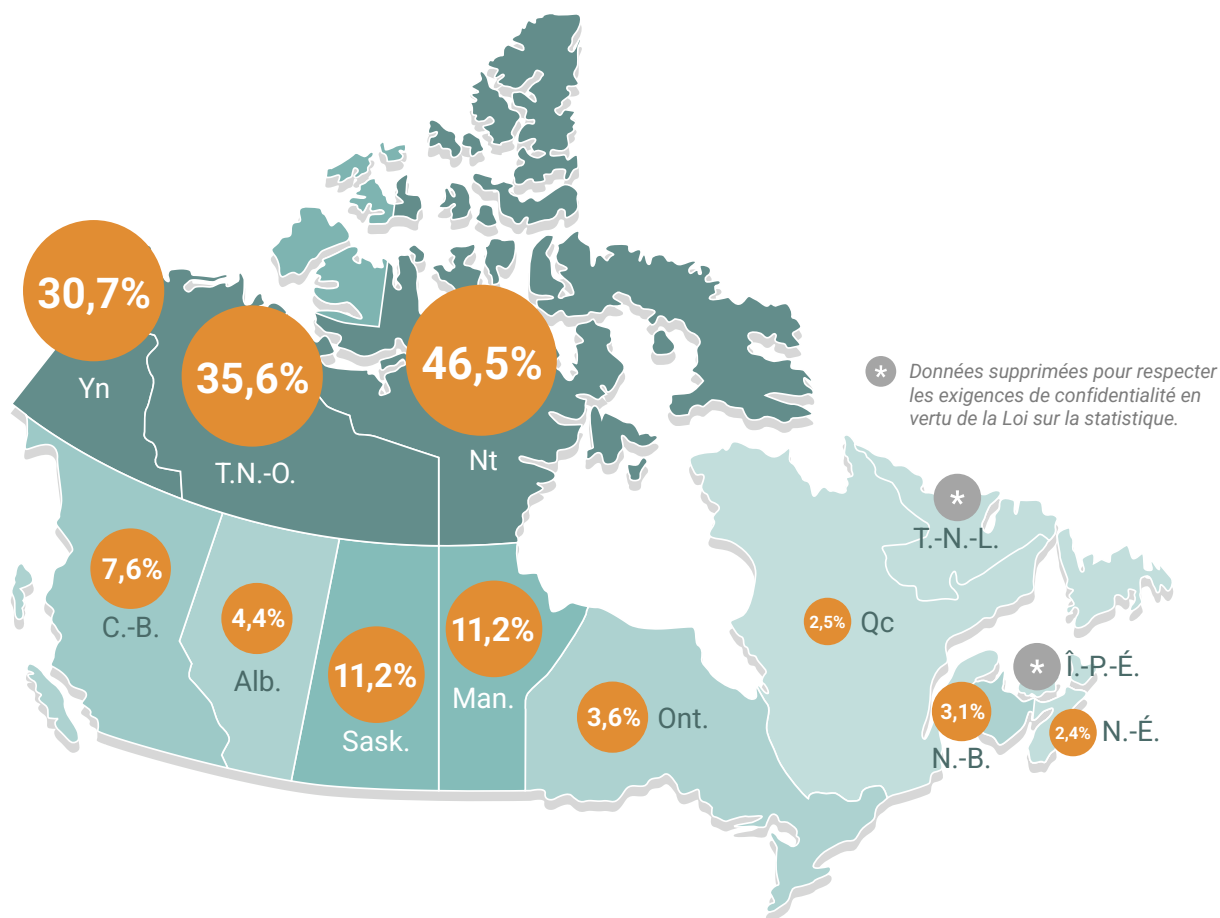


Figure 42 : Personnel autochtone en pourcentage de la main-d'œuvre du secteur minier⁷⁶

Les salaires et traitements annuels moyens sont plus élevés pour le personnel autochtone, et ce, pour l'ensemble des niveaux de scolarité. La rémunération dans le secteur élargi de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz est plus de deux fois supérieure à la moyenne de l'ensemble des industries pour les employés détenant au plus un diplôme d'études secondaires, un certificat de métier ou un diplôme collégial. Pour les diplômés universitaires, les salaires et traitements sont de 87 % supérieurs à la moyenne de l'ensemble des secteurs, comme l'illustre la Figure 43.

76 Également tiré du [tableau 36-10-0653-01](#) de Statistique Canada, en utilisant les chiffres pour les activités en amont et en aval.

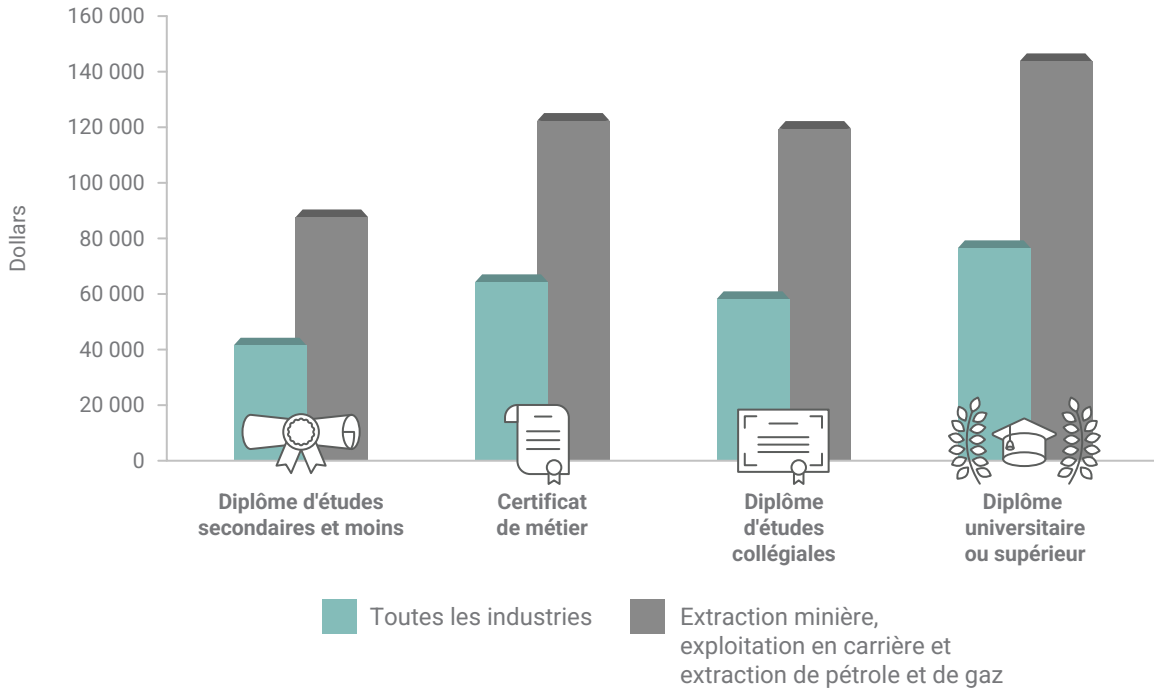


Figure 43 : Salaire annuel par niveau de scolarité en 2023, Emplois autochtones⁷⁷

Les Autochtones participent de plus en plus au secteur minier en tant que propriétaires. Par exemple, la Nation Nisga'a est récemment devenue l'actionnaire majoritaire de Nations Royalty Corp., la seule société de redevances au monde qui soit détenue, gérée et gouvernée majoritairement par des Autochtones. Le portefeuille de la société comprend des redevances dans cinq projets miniers situés dans le Triangle d'or, une région éloignée de la Colombie-Britannique qui compte d'importants gisements d'or, d'argent et de cuivre. Nations Royalty vise à créer davantage de débouchés économiques pour ses propriétaires et actionnaires autochtones, tout en offrant aux investisseurs de l'industrie plus d'options au sein du secteur minier canadien.⁷⁸

D'autres exemples récents sont l'acquisition de la mine Minto au Yukon par la Première Nation de Selkirk, ainsi que la pleine propriété du projet de nickel et de platine Minago, au Manitoba, par la Nation crie de Norway House.

De 2000 à 2022, les sociétés minières et les communautés ou groupes autochtones ont signé plus de 500 ententes liées à l'industrie minière.⁷⁹ Ces ententes portent sur diverses activités allant de l'exploration au développement minier, et permettent d'établir la façon dont les entreprises et les communautés collaborent. Les circonstances de chaque entente sont différentes, de sorte que les ententes sont uniques et couvrent des sujets comme les avantages pour la communauté, les objectifs en matière d'emploi et l'indemnisation pour les incidences négatives.

77 Statistique Canada. Tableau 36-10-0696-01. Emplois salariés occupés par des Autochtones dans l'économie canadienne selon les caractéristiques des employés et l'industrie. Il convient de noter que l'ensemble du secteur 21 du SCIAN est inclus ici, ce qui englobe certains emplois dans le secteur pétrolier et gazier, mais exclut la fabrication en aval.

78 Selon les descriptions des projets de l'article « Constructive Collaboration » du magazine *Indigenous Business Report, Fall 2025*, du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.

79 Ressources naturelles Canada. *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'industrie minière canadienne est une source d'importance mondiale pour les métaux précieux, les minéraux critiques, les minéraux industriels et d'autres produits miniers extraits de manière responsable. Cette industrie nécessite une main-d'œuvre qualifiée et instruite pour soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration au recyclage.

La prochaine décennie exigera une augmentation du nombre de jeunes Canadiennes et Canadiens talentueux et diplômés au sein de l'effectif minier. L'industrie et le gouvernement devront recruter et former des employés afin de garantir que du personnel qualifié soit disponible au moment et à l'endroit où les besoins se font sentir.

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM)

Le Conseil RHIM est un organisme sans but lucratif indépendant qui agit comme source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière du Canada, favorisant la collaboration dans l'ensemble du secteur minier canadien afin d'analyser et de diffuser l'information sur le marché du travail et d'élaborer des solutions en matière de ressources humaines.

Le secteur minier fait face à des pressions uniques sur le marché du travail, étant donné la volatilité des marchés des matières premières et les contextes géologiques, géographiques et sociaux complexes. Le Conseil RHIM décrit les tendances du marché du travail, aide à cerner les déséquilibres de l'offre et de la demande et élabore de façon proactive des stratégies relatives au marché du travail pour l'industrie. Les travaux de recherche du Conseil RHIM appuient la prise de décisions et les objectifs stratégiques des intervenants de l'industrie minière, y compris les gouvernements, les employeurs et les communautés.

Les membres de l'Association minière du Canada assurent le financement de base du Conseil RHM, participent activement à ses activités et saluent le soutien du gouvernement fédéral envers l'organisation.

L'information sur le marché du travail propre à l'industrie, les normes professionnelles canadiennes (NPC), les programmes de reconnaissance professionnelle, la formation axée sur les compétences essentielles et la préparation au travail, les stratégies favorisant un milieu de travail respectueux ainsi que les initiatives de promotion des carrières et de perfectionnement professionnel constituent le pilier de l'approche collaborative et stratégique de l'industrie en matière de ressources humaines.

Le financement à long terme, durable et prévisible du Conseil RHIM par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Ressources naturelles Canada (RNCAN) est essentiel pour s'attaquer aux enjeux liés à l'emploi et à la main-d'œuvre dans l'industrie minière.

Dans le cadre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques et du Plan canadien pour les minéraux et les métaux, le gouvernement du Canada a démontré qu'il reconnaît l'importance du secteur minier du pays pour l'économie et notre avenir durable et propre en matière d'énergie, et le soutien continu d'EDSC envers le Conseil RHIM et ses programmes est essentiel à la durabilité du secteur minier.

Nouvelles alliances et fonds d'investissement sectoriel pour la main-d'œuvre

En septembre 2025, le premier ministre a annoncé la création d'alliances et d'un fonds d'investissement sectoriel pour la main-d'œuvre. Ces nouvelles initiatives s'inscrivent dans une stratégie gouvernementale plus vaste visant à renforcer la main-d'œuvre du Canada et à soutenir les industries stratégiques aux prises avec des pressions commerciales. Le secteur minier est en mesure de bénéficier de ce financement pour soutenir les besoins en main-d'œuvre à l'échelle nationale et régionale.

Les initiatives cibleront les secteurs sous pression, comme les pièces automobiles, l'acier et l'aluminium, et ceux qui présentent un potentiel de croissance élevé, y compris l'énergie, les minéraux critiques et la fabrication de pointe.

Le Conseil RHiM est parfaitement positionné pour diriger la création d'une alliance pour la main-d'œuvre dans le secteur canadien des minéraux critiques. Le Conseil RHiM travaille déjà en étroite collaboration avec des sociétés minières et d'exploration minérale, des associations industrielles, des syndicats et des établissements d'enseignement postsecondaire pour soutenir des stratégies de perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'ensemble du secteur minier.

Le gouvernement devrait établir une alliance pour la main-d'œuvre dans le secteur des minéraux critiques, en étroite collaboration avec le Conseil RHiM.

Accroître la sensibilisation des jeunes et l'emploi

La campagne de sensibilisation *L'industrie minière a besoin de vous* du Conseil RHiM vise à aider les jeunes au Canada à voir l'industrie minière comme un choix de carrière novateur, stimulant et gratifiant. Le Conseil RHiM a obtenu un financement d'un million de dollars pour 2025, première année d'une campagne nationale prévue sur cinq ans, grâce à une coalition de partenaires de l'industrie.

Un projet pilote a été mené à Kamloops et Saskatoon en mai et juin 2025. Le contenu créatif de la campagne a été visionné plus de 12,5 millions de fois par les publics cibles. Après des ajustements basés sur les résultats du projet pilote, la campagne a été lancée à l'échelle nationale en septembre 2025. Elle rejoint des millions de jeunes grâce à diverses initiatives, dont une stratégie sur les médias sociaux et un programme d'ambassadeurs de carrière.

Le financement du gouvernement du Canada aidera la coalition La mine vous appelle à attirer et à recruter des jeunes dans le secteur minier.

Depuis huit ans, EDSC accorde au Conseil RHiM un financement pour le programme de subventions salariales Équiper la relève, par l'entremise du Programme de stages pratiques pour étudiants. Grâce à ce programme, le Conseil RHiM a permis à 200 entreprises minières et d'activités de soutien au secteur minier d'offrir près de 2 500 stages coopératifs et d'apprentissage intégré en milieu de travail. Le programme a été prolongé jusqu'en 2025-2026, permettant au Conseil RHiM de soutenir 265 étudiants supplémentaires.

EDSC devrait continuer d'appuyer l'apprentissage intégré en milieu de travail dans le cadre d'une prolongation pluriannuelle du Programme de stages pratiques pour étudiants. Ce programme a une incidence importante sur les étudiants qui poursuivent des études dans le secteur minier, les établissements d'enseignement postsecondaire et les entreprises du secteur des minéraux et des métaux.

Le programme des sciences, de la technologie et de l'innovation de Ressources naturelles Canada a fourni au Conseil RHiM du soutien pour le programme d'emplois verts visant les jeunes. En 2025-2026, le Conseil RHiM appuiera 35 jeunes en leur donnant accès à des possibilités d'emploi de qualité et de perfectionnement des compétences dans un domaine lié à l'économie verte du secteur minier.

Les emplois verts ont une incidence importante sur les jeunes, y compris les plus marginalisés, et sur les entreprises du secteur des minéraux et des métaux. Le soutien continu de Ressources naturelles Canada permettra au Conseil RHiM de poursuivre son travail dans la région.

Consultation

Il est nécessaire depuis longtemps d'examiner et de mettre à jour le document *Consultation et accommodement des Autochtones – Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter – Mars 2011*. L'Association minière du Canada est encouragée par le fait que des efforts sont en cours pour mettre à jour ces lignes directrices. Toute ligne directrice révisée se doit d'être éclairée par les expériences des communautés autochtones et des promoteurs de l'industrie.

La tenue de consultations significatives est un élément indispensable de l'examen des projets et de l'obtention de permis, mais le processus comporte plusieurs défis.

Dans le secteur minier, un engagement important auprès des communautés autochtones se produit souvent bien avant qu'un projet n'entre dans le processus fédéral d'évaluation et de délivrance de permis. Malheureusement, cette mobilisation précoce n'est pas toujours reconnue ou intégrée aux exigences fédérales en matière de consultation. Il existe souvent un décalage entre les approches provinciales et fédérales, avec des différences importantes dans la portée et les attentes. Par conséquent, les promoteurs peuvent faire face à un contexte de consultation en constante évolution lorsqu'ils se lancent dans des processus fédéraux. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est le manque de coordination entre les ministères fédéraux auxquels font souvent affaire les promoteurs.

Une approche réfléchie et cohérente en matière de consultation est donc nécessaire, de sorte à harmoniser les efforts des autorités de réglementation et des promoteurs provinciaux et fédéraux. La coordination fédérale avec les provinces et les territoires est essentielle, particulièrement pour déterminer quelles communautés doivent être consultées.

Alors que les gouvernements envisagent de nouveaux mécanismes et de nouvelles politiques et orientations, l'occasion est propice pour s'attaquer à nombre de ces défis de longue date grâce à une collaboration accrue pour clarifier les rôles et les responsabilités, réduire les chevauchements, renforcer la coordination, préciser les approches et moderniser les outils de consultation.

Programmes pour les Autochtones

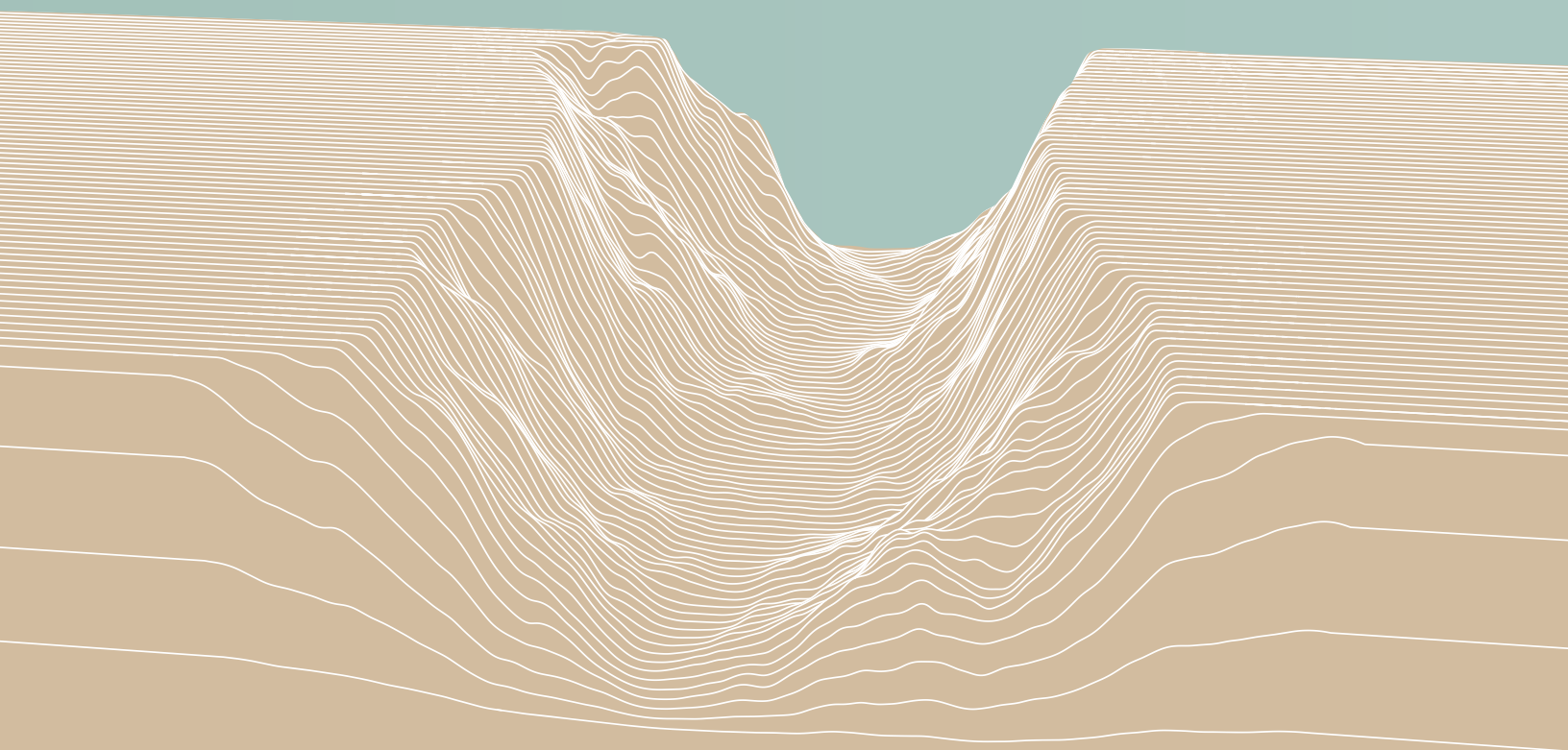
Le Programme de garantie de prêts aux Autochtones est un outil important qui aide les communautés autochtones à obtenir des capitaux concurrentiels pour les investissements dans des projets portant sur les ressources naturelles et des projets d'infrastructure connexes. Dans le secteur minier, cela comprend un large éventail de possibilités, allant des capitaux propres aux projets de base aux investissements dans les infrastructures auxiliaires et les projets énergétiques connexes. Il faudra que ce programme demeure souple et accessible dans le but de soutenir un large éventail d'occasions d'investissement.

Les Partenariats pour les ressources naturelles autochtones sont devenus un mécanisme efficace pour aider les communautés à renforcer leurs capacités internes et à se préparer à l'exploitation minière et à la mise en valeur des ressources. Toutefois, la demande pour ce programme a dépassé le financement disponible. Pour répondre à ce besoin, le programme devrait être prolongé au-delà de 2026 et soutenu par un financement accru.

Il est très important pour le secteur minier que le gouvernement fédéral continue de soutenir la formation axée sur les compétences chez les Autochtones. Cela comprend l'investissement continu dans la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) et les programmes sectoriels offerts par des organisations comme le Conseil RHiM. Des programmes du Conseil RHiM comme *L'Essentiel des mines*, une initiative de préparation à l'emploi conçue pour les participants autochtones, offrent des expériences d'apprentissage pratique sur les sites miniers ou d'exploration et aident les personnes à se préparer à une carrière enrichissante et à long terme dans l'industrie minière.

SECTION 5

La Terre : énergie et environnement



EAU, AIR ET TERRE

L'industrie minière canadienne a dépensé 2,7 milliards de dollars en activités de protection de l'environnement en 2022, année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Cela représente près du quart de toutes les dépenses en capital et de fonctionnement dans l'ensemble des industries dont Statistique Canada assure le suivi. Les dépenses consacrées à la protection de l'environnement ont augmenté de 22 % entre 2018 et 2022, comme le montre la Figure 44. Pour des raisons méthodologiques, la valeur pour 2022 pourrait être une sous-estimation substantielle des dépenses.

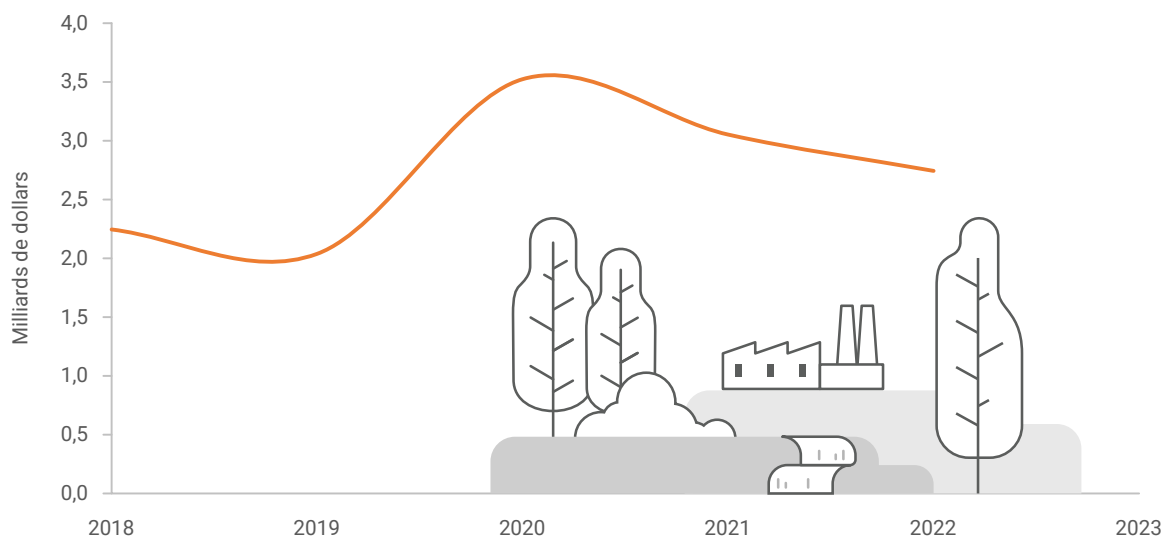


Figure 44 : Dépenses en immobilisations et d'exploitation sur les activités environnementales dans l'industrie minière, 2018-2022⁸⁰

Les dépenses d'investissement totales pour la protection de l'environnement en 2022 se sont élevées à 1,25 milliard de dollars, dont la majorité a été consacrée à la gestion des eaux usées. Des investissements substantiels ont également été réalisés dans la gestion des déchets solides (157 M\$), la lutte contre la pollution atmosphérique (194 M\$) ainsi que la protection et la réhabilitation des sols et de l'eau (133 M\$). Les autres dépenses, qui comprenaient la protection de la biodiversité, la réduction du bruit et des vibrations, ainsi que les véhicules et le transport propres, se sont élevées à 62 millions de dollars. Les dépenses d'investissement de 2022 sont présentées à la Figure 45.

80 Statistique Canada, Dépenses en immobilisations et d'exploitation sur les activités environnementales selon l'industrie, [Tableau 38-10-0130-01](#). Selon les secteurs sélectionnés : codes du SCIAN pour l'extraction minière (2121, 2122, 212326 et 21239) et la fabrication (327, 328 et 331). Les « autres activités de protection de l'environnement » comprennent les catégories Protection de la biodiversité et de l'habitat, Lutte contre le bruit et les vibrations, Protection contre les radiations, Véhicules propres, et Redevances écologiques. Étant donné que les dépenses d'exploitation totales n'ont pas été déclarées pour le sous-secteur de la première transformation des métaux en 2022, les dépenses totales pour ce sous-secteur sont sous-estimées d'au moins 500 millions de dollars, et possiblement de beaucoup plus.

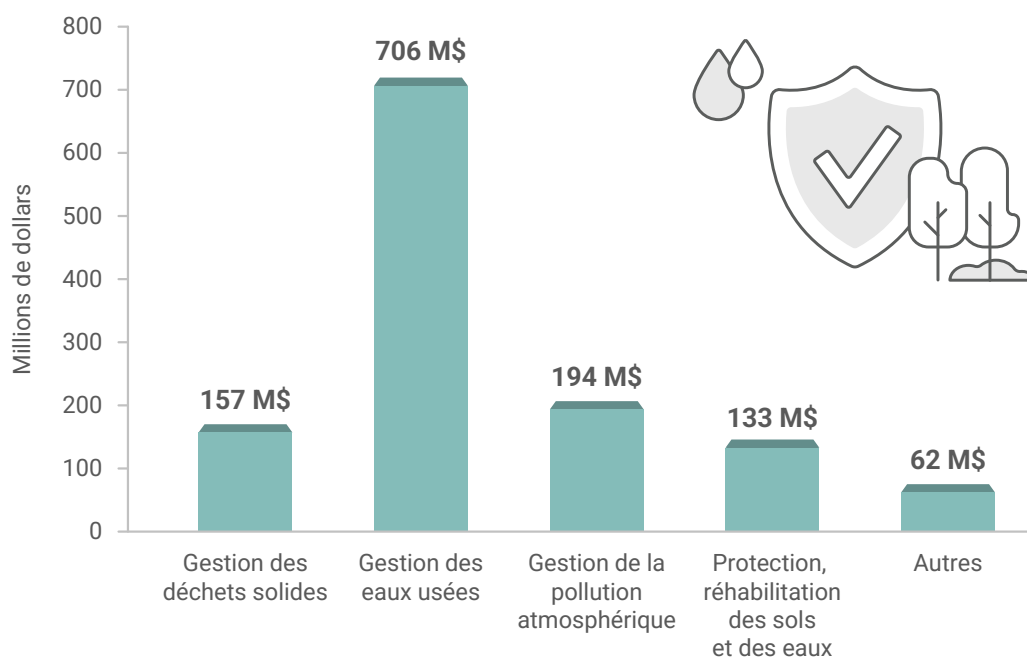


Figure 45 : Dépenses d'investissement consacrées à l'environnement par l'industrie minière en 2022⁸¹

Les dépenses opérationnelles en 2022 ont été d'au moins 1,4 milliard de dollars.⁸² La gestion des déchets solides (483 M\$) était la composante la plus importante des dépenses d'exploitation liées à l'environnement, comme le montre la Figure 46.

81 Aussi selon le [tableau 38-10-0130-01](#) de Statistique Canada.

82 Comme il a été mentionné précédemment, les données sur les dépenses opérationnelles totales pour le sous-secteur de la première transformation des métaux n'ont pas été jugées suffisamment fiables pour que Statistique Canada les publie. Des sous-catégories de dépenses étaient néanmoins fournies pour ce sous-secteur, et ce sont les valeurs utilisées ici. Ce calcul porte les dépenses d'exploitation à 1,4 milliard de dollars, ce qui est supérieur au chiffre global de 1 milliard de dollars fourni par Statistique Canada.

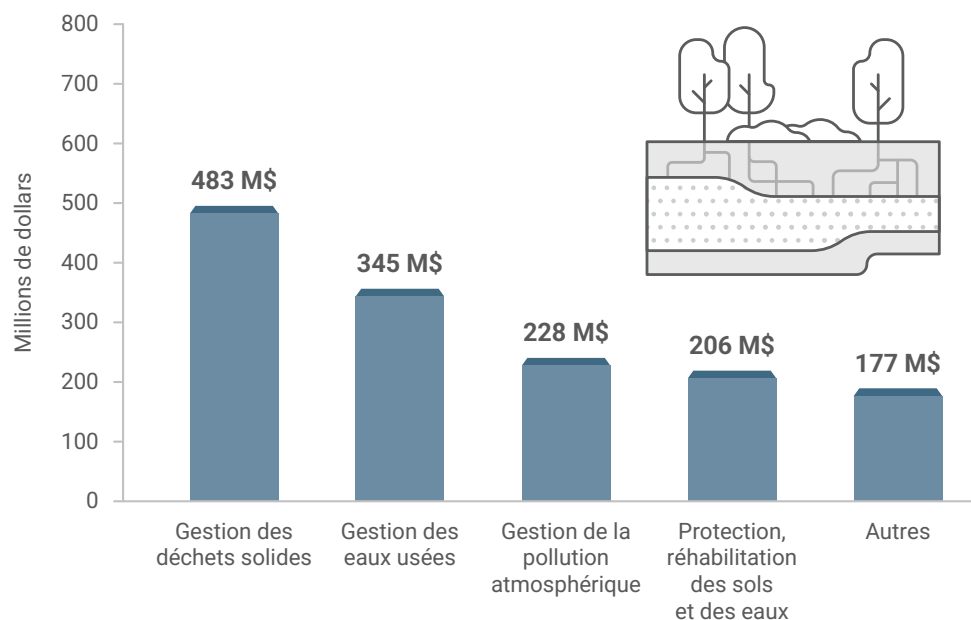


Figure 46 : Dépenses opérationnelles consacrées à l'environnement par l'industrie minière en 2022⁸³

SOURCES D'ÉNERGIE

L'exploitation minière nécessite une grande quantité d'énergie. Une étude récente a révélé que 1,7 % de la consommation mondiale d'énergie provient à elle seule de l'extraction et de la valorisation du minerai.⁸⁴ On s'attend à ce que la consommation d'énergie de l'industrie minière continue d'augmenter comme fraction de la consommation d'énergie mondiale.

L'approvisionnement en énergie des sites miniers, des fonderies, des affineries et des usines de transformation représente un coût majeur, d'où l'importance d'accroître l'efficacité énergétique pour réduire à la fois les dépenses et les émissions.

La consommation énergétique des activités minières en amont provient principalement de trois sources : le carburant diesel, le gaz naturel et l'électricité. Les sources d'énergie par valeur pour l'extraction de minerais métalliques et de minéraux non métalliques sont indiquées à la Figure 47.

⁸³ Aussi selon le [tableau 38-10-0130-01](#) de Statistique Canada.

⁸⁴ Aramendia, Emmanuel, Paul E. Brockway, Peter G. Taylor et Jonathan Norman. [Global energy consumption of the mineral mining industry: Exploring the historical perspective and future pathways to 2060](#), Global Environmental Change, Volume 83, 2023.

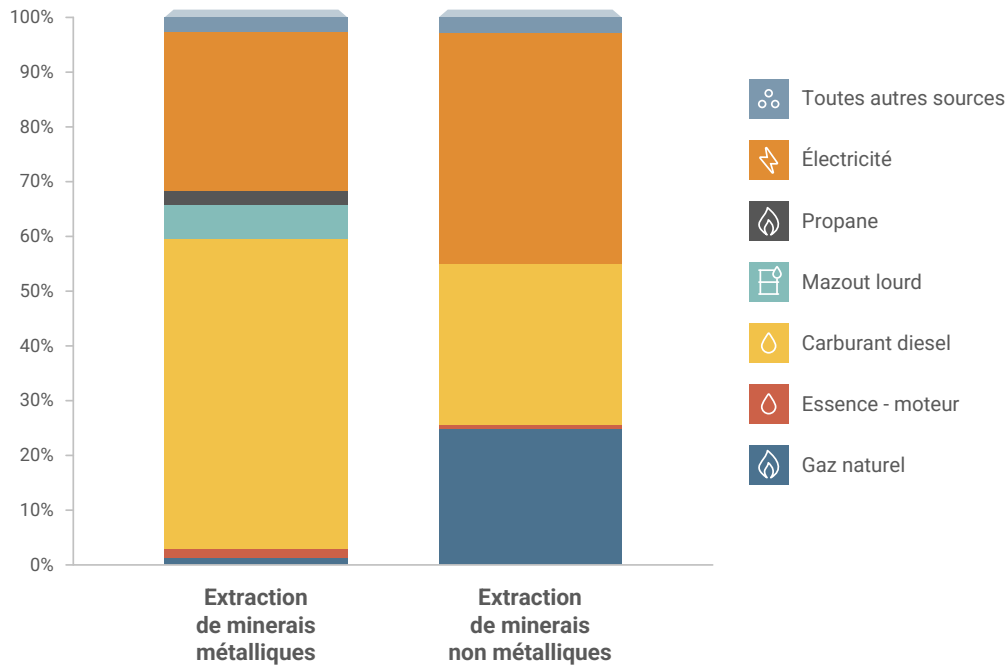


Figure 47 : Sources d'énergie par valeur en dollars, activités minières en amont, 2023⁸⁵

Bien que les mines se tournent activement vers les véhicules électriques à batterie, la plupart des équipements mobiles des mines sont encore alimentés au diesel. L'électricité est habituellement utilisée pour la ventilation des mines et le traitement du minerai, et lorsque les mines ne sont pas reliées au réseau électrique, cette électricité provient habituellement d'une génératrice au diesel.

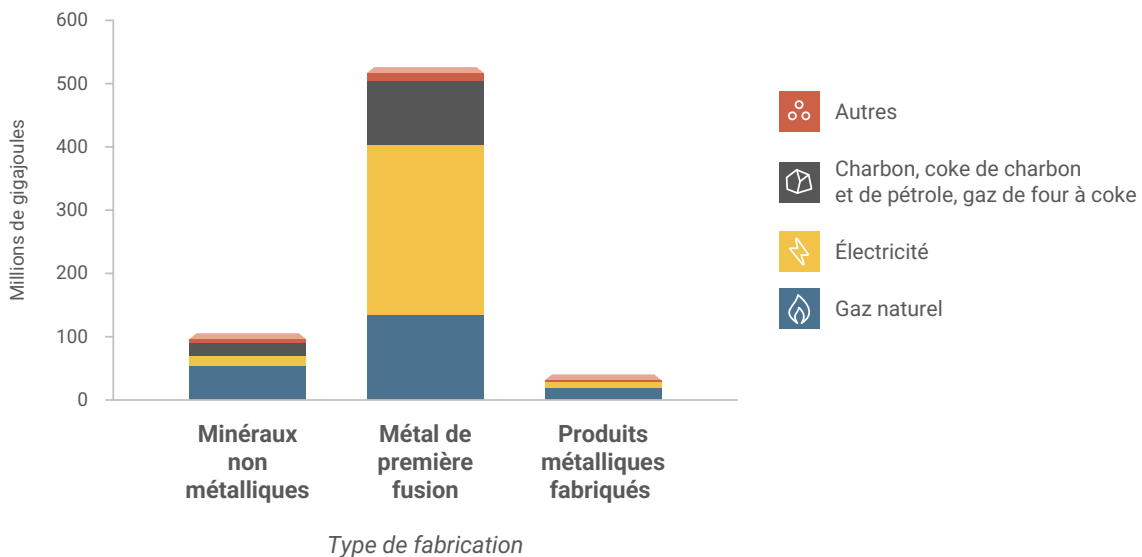


Figure 48 : Sources d'énergie par énergie totale consommée, secteur minier en aval, 2024⁸⁶

85 Statistique Canada. Tableau 16-10-0029-01. Industries minières, consommation énergétique selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada L'« électricité » désigne ici l'électricité achetée en kWh, y compris les frais de service.
 86 Statistique Canada. Tableau 25-10-0025-01. Industries manufacturières, total annuel de la consommation énergétique de combustibles en gigajoules, 31-33

Pour la fabrication en aval, les principales sources d'énergie sont le gaz naturel et l'électricité, comme le montre la Figure 48. Le charbon, le coke et le gaz de four à coke sont également des sources d'énergie importantes pour les aciéries.

Dans la fabrication de mine de minerais non métalliques, le gaz naturel et les combustibles solides fournissent la chaleur nécessaire à la production de chaux, de ciment et d'autres produits.

ÉNERGIE PROPRE

Le réseau d'énergie propre de l'avenir sera différent du système actuel et utilisera davantage de ressources renouvelables pour générer de l'énergie. Bien que l'exploitation de systèmes d'énergie propre produise moins d'émissions que le système à base d'hydrocarbures que nous avons actuellement, l'équipement requis pour l'énergie propre consomme plus de minéraux que l'équipement utilisé pour les combustibles fossiles. Depuis 2010, la quantité moyenne de minéraux nécessaires pour générer une nouvelle unité de production d'électricité a augmenté de 50 %, principalement en raison des projets d'énergie renouvelable.⁸⁷

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a étudié en détail les besoins de l'économie future. À l'aide de modèles économiques et scientifiques, l'AIE établit des projections relatives aux façons de réaliser une transition vers un avenir à plus faible empreinte carbone. Ses publications comprenaient une étude sur le rôle que joueront les minéraux et les métaux dans cette transition.

Selon le récent rapport de l'AIE sur les minéraux critiques⁸⁸, la demande pour les principaux minéraux énergétiques a continué de croître en 2024 : le lithium de 30 %; le nickel, le cobalt, le graphite et les terres rares de 6 à 8 %; et le cuivre de 3 %. Selon l'AIE, cette hausse de la demande est portée par des secteurs énergétiques clés, notamment les véhicules électriques, le stockage d'énergie, les sources renouvelables et les réseaux de distribution d'électricité.

La croissance rapide de la production, tant au niveau de l'offre primaire que du raffinage en 2024, a permis de maintenir ou de faire baisser le prix des minéraux clés. Selon l'AIE, « les récentes tendances en matière de prix et d'investissement nuisent gravement aux efforts de diversification de l'approvisionnement, en particulier pour les matériaux raffinés. Bien que la production de matériaux raffinés ait augmenté de façon substantielle pour répondre à la demande croissante, la vaste majorité de cette expansion a été portée par les fournisseurs dominants. Entre 2020 et 2024, la Chine, principal raffineur de cuivre et de lithium, a représenté environ 70 à 80 % de la croissance de l'offre pour ces minéraux, tandis que l'Indonésie, premier raffineur de nickel, a contribué à environ 90 % de cette croissance. Pour le cobalt, le graphite et les terres rares, la quasi-totalité de la croissance de la production a été générée par la Chine, écartant davantage les producteurs émergents dans des régions géographiquement diversifiées [traduction] ». ⁸⁹ Les tarifs douaniers potentiels et l'instabilité commerciale ont également exercé un effet de distorsion sur les tendances des prix et des investissements.

La demande future pour les minéraux essentiels à la transition vers l'énergie propre devrait être forte, comme le montre la Figure 49. Au moyen d'une modélisation des scénarios pour le prochain quart, l'AIE a déterminé que le déploiement des batteries, l'expansion des réseaux électriques, la construction et les aimants permanents seront les principaux moteurs de cette demande.

87 Agence internationale de l'énergie. 2021. [The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions](#).

88 Agence internationale de l'énergie. 2025. [Global Critical Minerals Outlook 2025](#).

89 *Ibid.*

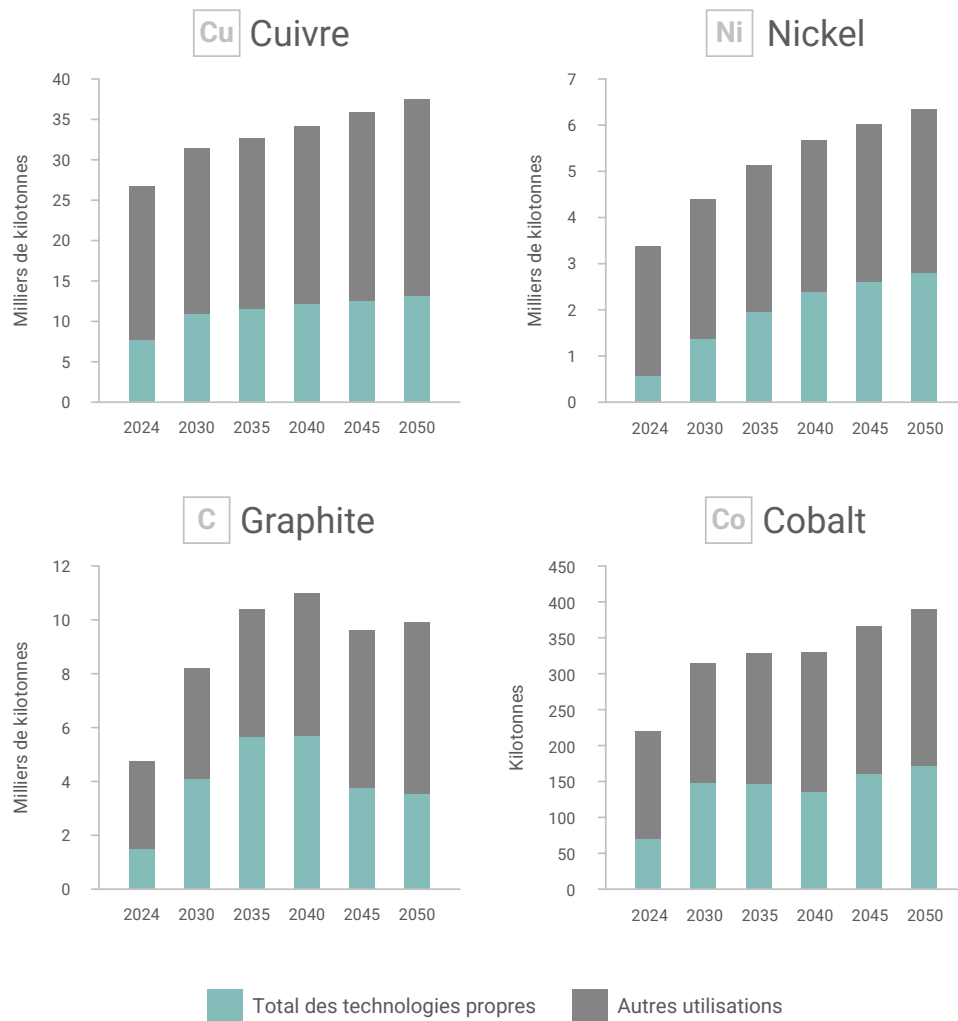


Figure 49 : Modélisation de la demande pour les minéraux liés à l'énergie propre, 2024-2050⁹⁰

Le marché des véhicules électriques est un exemple précis de la transition vers une économie propre. Le nombre de nouveaux véhicules électriques⁹¹ immatriculés au Canada est passé de 43 817 en 2017 à 440 000 en 2024. En proportion du total des nouvelles immatriculations, les véhicules électriques sont passés de 1,81 % au premier trimestre de 2017 à plus de 25 % au quatrième trimestre de 2024. Entre 2017 et 2023, les véhicules à essence et diesel sont passés de 97,9 % à 76,2 % de l'ensemble des immatriculations. La fin de la subvention fédérale aux consommateurs a eu un certain impact sur le marché des véhicules électriques à batterie au cours des trois premiers trimestres de 2025, mais la demande semble s'être déplacée vers les véhicules électriques hybrides plutôt que de retourner vers les voitures et camions à essence.

Les immatriculations annuelles de véhicules par type sont présentées à la Figure 50.

90 Agence internationale de l'énergie. 2025. [Global Critical Minerals Outlook 2025](#). L'AIE fonde ses estimations sur plusieurs scénarios de politiques publiques. Ces tableaux s'appuient sur le *scénario stratégique énoncé*, qui utilise l'analyse sectorielle des politiques nationales afin de produire un modèle pour les changements climatiques futurs et les besoins en ressources. Selon l'AIE, ce scénario explore l'évolution potentielle du système énergétique en l'absence d'une nouvelle impulsion majeure de la part des décideurs.

91 Y compris les véhicules électriques à batterie, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules hybrides.

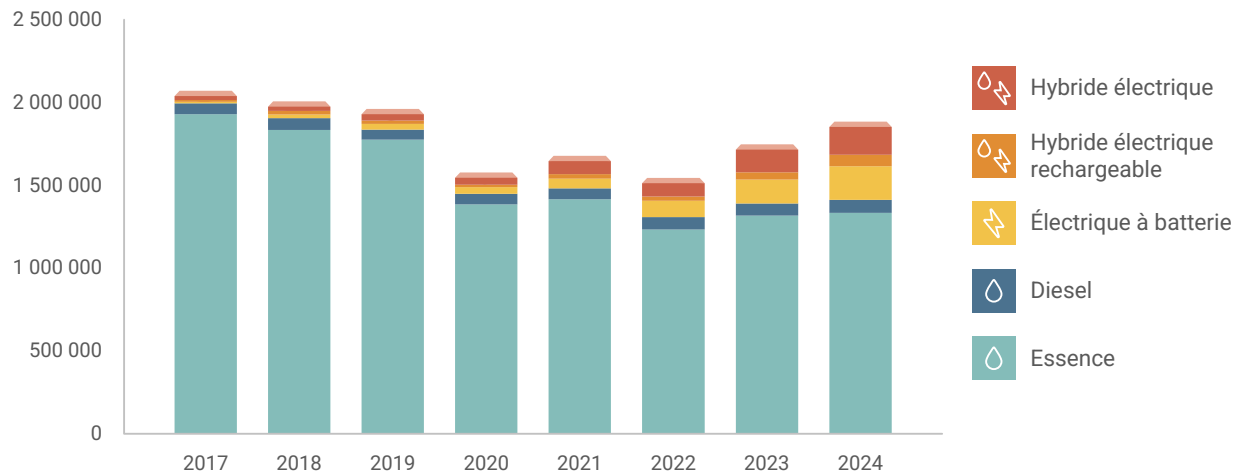


Figure 50 : Immatriculations de véhicules automobiles neufs, 2017-2014⁹²

Comme les véhicules électriques nécessitent six fois plus de minéraux critiques que les voitures classiques (plus de 200 kg comparativement à environ 40 kg), l'augmentation de leur nombre nécessitera davantage de ces minéraux.⁹³

Les tendances en matière de production d'électricité sont semblables. La part de l'éolien et du solaire dans la production totale d'électricité au Canada est passée de 1,5 % en 2014 à 7,8 % en 2024, comme le montre la Figure 51. La transition vers une énergie plus verte nécessite davantage de minéraux. Par exemple, les centrales éoliennes terrestres nécessitent neuf fois plus de ressources en minéraux critiques qu'une centrale au gaz de même capacité.⁹⁴

⁹² Statistique Canada. Tableau 20-10-0025-01. Immatriculations des véhicules automobiles neufs, trimestrielle, par niveau géographique.

⁹³ AEI. 2021. *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*.

⁹⁴ *Ibid.* Selon l'AEI, l'utilisation moyenne de minéraux s'établit à 15,4 tonnes par MW pour l'éolien terrestre (principalement du cuivre et du zinc) contre 1,2 tonne par MW pour les centrales au gaz naturel (presque exclusivement du cuivre).

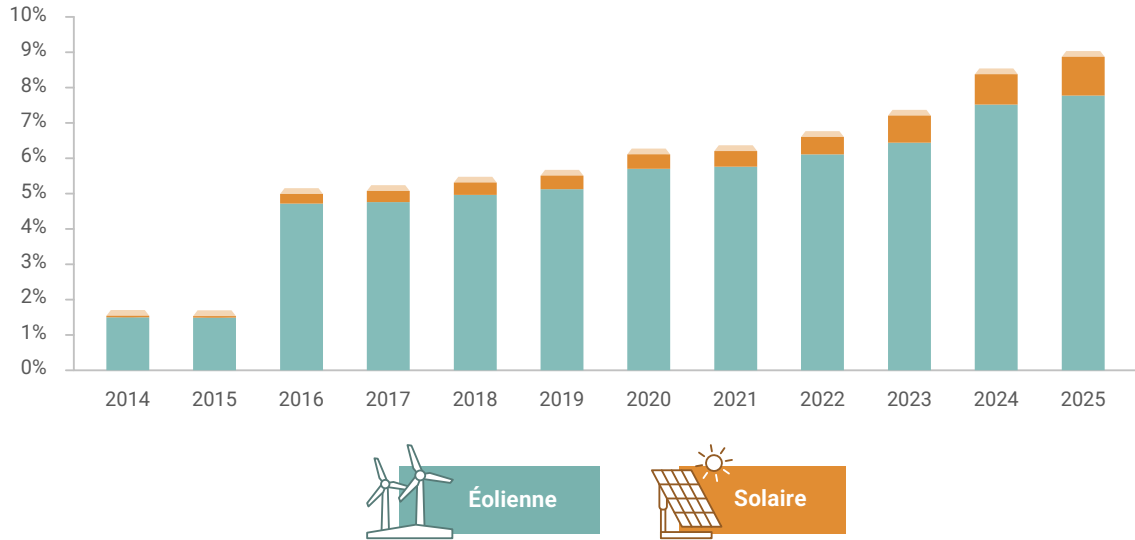


Figure 51 : Énergie éolienne et solaire en pourcentage de la production totale d'électricité au Canada⁹⁵

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'économie de l'avenir a besoin des minéraux et métaux du Canada. Pour fournir les ressources nécessaires, le Canada doit créer un environnement d'investissement et de réglementation fonctionnel. Compte tenu de la demande croissante de minéraux critiques pour la réduction des émissions de carbone à l'échelle mondiale, il sera essentiel de mettre en production de nouvelles mines dans les années à venir.

Selon un rapport récent, il s'écoule en moyenne près de vingt ans entre la découverte et la mise en production d'une mine au Canada, ce qui place le pays derrière les Philippines et la Russie uniquement.⁹⁶ Partout dans le monde, les délais de mise en service continuent de s'allonger : ils sont aujourd'hui près de trois fois supérieurs à ce qu'ils étaient dans les années 1990. Cette durée prolongée est attribuée à l'allongement des périodes d'exploration, d'obtention de permis et de financement.⁹⁷

La Banque mondiale estime que la demande annuelle pour la production de certains minéraux provenant du seul secteur de l'énergie augmentera de près de 500 % d'ici 2050.⁹⁸ Pour que le Canada augmente sa production de minéraux critiques, ne serait-ce que pour conserver sa part de marché actuelle, de nouvelles mines devront être découvertes, autorisées et construites. De nouvelles fonderies et raffineries devront aussi être autorisées et construites. Pour répondre à la demande mondiale de minéraux et de métaux qui alimentera l'économie verte de 2050, il sera nécessaire d'accroître l'efficacité du passage des mines du processus d'obtention de permis à la production.

Climat et compétitivité

Le budget 2025 positionne la compétitivité climatique comme un pilier central de la politique industrielle et économique du Canada. Le gouvernement du Canada a introduit la Stratégie de compétitivité climatique dans ce budget afin de guider la prochaine phase du processus décisionnel touchant le climat et l'industrie.

95 Statistique Canada. [Tableau 25-10-0015-01](#). Production de l'énergie électrique, production mensuelle selon le type d'électricité. Les données pour 2025 sont préliminaires : données fondées sur la production de janvier à octobre.

96 Manalo, Paul. 11 avril 2025. [From 6 years to 18 years: The increasing trend of mine lead times](#).

97 *Ibid.*

98 Kirsten Hund, Daniele La Porta, Thao P. Fabregas, Tim Laing et John Drexhage. [Les minéraux pour l'action climatique : l'intensité minérale de la transition vers l'énergie propre](#). Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale. 2020. La production requise de 2050 pour les technologies énergétiques en pourcentage de la production totale de 2018 est de 460 % pour le cobalt, de 494 % pour le graphite et de 488 % pour le lithium.

La Stratégie vise à lier la tarification du carbone, l'alignement réglementaire et les incitatifs aux technologies propres sous un cadre unique axé sur les résultats qui favorise à la fois la croissance économique et la réduction des émissions. Elle s'attachera à garantir que la politique climatique soutienne la productivité industrielle, l'innovation et la compétitivité des entreprises canadiennes au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Le Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) demeure la pierre angulaire du cadre canadien de tarification du carbone pour l'industrie. Le budget 2025 réaffirme que la tarification du carbone est un moteur essentiel de la décarbonation industrielle et de la compétitivité économique, garantissant que les grands émetteurs fassent face à un coût du carbone uniforme tout en conservant la souplesse nécessaire pour investir dans des technologies de réduction des émissions.

L'Association minière du Canada soutient le maintien d'un système de tarification du carbone compétitif et prévisible qui protège les secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux; réinvestit les revenus du carbone dans la décarbonation industrielle; et renforce les arguments économiques en faveur de l'investissement bas carbone. Des politiques de tarification du carbone cohérentes et coordonnées aideront à positionner le Canada comme un fournisseur fiable de matériaux produits de manière responsable dans une économie mondiale à faibles émissions de carbone.

Les modifications relatives à l'écoblanchiment apportées à la *Loi sur la concurrence*, édictées par le projet de loi C-59 en 2024, ont introduit des exigences plus strictes pour les allégations environnementales et de durabilité, obligeant les entreprises à étayer ces affirmations par des tests adéquats et appropriés, fondés sur des méthodes scientifiques généralement reconnues.

Bien que le budget 2025 ait pris acte des préoccupations des parties prenantes et que les changements introduits par le projet de loi C-15 aient constitué un pas en avant positif, de nombreux membres de l'AMC continuent de croire que les modifications ne vont pas assez loin et continuent de créer de l'incertitude pour les entreprises cherchant à communiquer des informations environnementales crédibles.

Une vaste coalition d'associations professionnelles nationales et d'organisations sectorielles, dont l'Association minière du Canada, a demandé une révision de ces modifications. Le manque de clarté dans les exigences de conformité a déjà entraîné une augmentation de l'« écosilence », où les entreprises limitent la communication de leurs objectifs et réalisations climatiques légitimes afin d'éviter tout risque juridique.

L'Association minière du Canada continuera de travailler étroitement avec ses membres et la coalition de l'industrie pour mobiliser les représentants du gouvernement et le Bureau de la concurrence – y compris le nouveau commissaire une fois nommé – afin de favoriser la clarté, la transparence et une communication environnementale de bonne foi.

Les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (MCAF) sont des mesures commerciales conçues pour prévenir le « transfert d'émissions de carbone », c'est-à-dire le déplacement de la production vers des pays dont la réglementation sur le carbone est plus faible, en appliquant un prix du carbone aux marchandises importées en fonction de leurs émissions de gaz à effet de serre intégrées. L'Union européenne a commencé à progressivement mettre en œuvre un modèle MCAF, qui couvre les importations de produits à forte intensité de carbone comme l'acier, l'aluminium, le ciment et certains engrais, et sa mise en œuvre complète est prévue pour 2026.

Le Canada a manifesté son intérêt pour des MCAF nationaux et poursuit ses consultations avec l'industrie et les partenaires commerciaux. Pour le secteur minier, les MCAF présentent à la fois des avantages potentiels et des risques. Puisque les mines du Canada fonctionnent généralement à faible intensité carbonique grâce à un réseau d'électricité propre, un mécanisme bien conçu pourrait récompenser les producteurs canadiens en uniformisant les règles du jeu avec des concurrents à plus forte intensité d'émissions. Toutefois, l'efficacité de l'approche dépendra de la comptabilisation exacte du carbone pendant le cycle de vie, de la reconnaissance de l'avantage du Canada en matière d'énergie renouvelable et de l'harmonisation rigoureuse avec les mesures de protection à forte intensité d'émissions exposées aux échanges commerciaux. Tout mécanisme devrait

éviter les doubles redevances sur le carbone sur les exportations, protège la compétitivité aux États-Unis et dans d'autres marchés clés, et assure le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Canada offre une série de possibilités de financement pour la décarbonisation, comme des crédits d'impôt à l'investissement et des programmes de technologies propres, qui permettent aux sociétés minières d'électrifier leurs opérations, d'adopter des carburants à plus faibles émissions de carbone et de déployer des technologies de réduction des émissions. Il est impératif que ces programmes demeurent prévisibles, rapides et faciles d'accès, y compris des procédures de demande simplifiées, des critères d'admissibilité clairs et des échéances flexibles. De tels principes permettront aux entreprises de toutes tailles d'investir dans des technologies à faibles émissions sans fardeau administratif inutile et garantiront que le financement public accélère efficacement la réduction des émissions.

Délivrance de permis d'exploitation minière

Les mines du Canada doivent suivre de nombreux processus complexes avant d'obtenir l'autorisation d'aller de l'avant. Le système réglementaire historiquement complexe et fragmenté du Canada a longtemps ralenti les approbations de projets, limitant ainsi la capacité du pays à réagir efficacement aux priorités urgentes en matière d'économie et de sécurité.

Les projets miniers sont assujettis à des cadres réglementaires provinciaux exhaustifs, à des règlements fédéraux sur l'évaluation d'impact et à des approbations fédérales particulières en vertu des dispositions sur l'habitat de la *Loi sur les pêches*, des exigences de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*. Toutes les mines doivent de plus se conformer aux lois fédérales générales, comme la *Loi sur les explosifs*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Bien que certaines réformes importantes aient été entreprises pour raccourcir les délais et démontrer que le Canada est déterminé à renforcer sa compétitivité, des inefficacités systémiques subsistent. Les exigences qui se chevauchent, les doublons entre les domaines de compétence et la mauvaise coordination entre les ministères fédéraux continuent de créer de l'incertitude et peuvent entraîner des retards inutiles.

À tout le moins, des mesures doivent être prises dans les domaines suivants :

- **Amélioration des processus pour tous les projets.** Les améliorations des processus devraient aller au-delà des projets classés comme majeurs ou d'intérêt national. Des améliorations de l'efficacité à l'échelle du système sont également nécessaires pour assurer l'approbation en temps opportun des travaux en cours nécessaires au maintien des activités.
- **Meilleure coordination avec les provinces.** Les processus provinciaux d'évaluation et d'obtention de permis évaluent déjà l'environnement biophysique, les facteurs socio-économiques et sanitaires, les droits des Autochtones, l'utilisation des terres et les mesures d'atténuation. Les provinces disposent également de régimes de réglementation qui limitent l'ampleur et l'étendue des effets environnementaux potentiels. Étant donné que l'industrie minière est bien réglementée, il est possible de réduire les chevauchements sans diminuer la surveillance et la gestion des répercussions environnementales et sociales potentielles.
- **Élimination des chevauchements au sein du gouvernement fédéral.** Une amélioration de la coordination entre l'évaluation fédérale et d'autres approbations de ce palier de gouvernement est également nécessaire. En intégrant la collecte de renseignements raisonnables et la consultation des Autochtones requises pour diverses autorisations fédérales, il est possible de réduire considérablement les délais d'approbation.
- **Améliorations du processus pour une consultation significative des populations autochtones.** L'industrie minière s'engage à mener des consultations de grande qualité. Par exemple, les consultations en série menées par différents ministères pour obtenir l'avis d'une communauté sur un même projet et

concernant un même plan d'eau ne sont pas propices à cette démarche. Elles créent plutôt un fardeau pour les communautés autochtones et les promoteurs.

- **Mises à jour techniques de la législation.** Le gouvernement devrait mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen de la Loi sur les eaux navigables canadiennes et modifier le Règlement sur les activités concrètes de la Loi sur l'évaluation d'impact afin d'augmenter considérablement les seuils de production et d'exclure certains projets spécifiques.

Évaluation d'impact

Le secteur minier est l'industrie la plus touchée par l'application de la Loi, de manière disproportionnée par rapport aux effets potentiels du secteur sur les domaines de compétence fédérale.

- L'application de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) aux projets miniers chevauche depuis longtemps des cadres de réglementation provinciaux complets. Le principe « d'une évaluation par projet » est une promesse de longue date qui, en grande partie, n'a toujours pas été honorée. Cela dit, les récents efforts, comme la négociation de nouvelles ententes de coopération avec les provinces, indiquent des progrès vers cet objectif. Pour donner suite à des initiatives récentes, les mesures suivantes devraient être prises rapidement : **Modification importante de la liste de projets de la LEI.** Les critères du Règlement sur les activités concrètes (la liste de projets) pris en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact devraient être recalibrés selon une approche fondée sur le risque, de façon à ce que l'évaluation d'impact fédérale ne s'applique qu'aux projets susceptibles d'entraîner des effets négatifs importants dans les domaines de compétence fédérale. À tout le moins, la liste de projets devrait augmenter considérablement les seuils basés sur la production pour les nouvelles mines et usines de concentration, harmoniser les seuils de production de l'uranium avec ceux des autres métaux, n'appliquer les seuils qu'aux projets d'installations nouvelles et exclure les agrandissements d'installations.
- **Veiller à ce que l'accent mis sur les effets relevant d'un domaine de compétence fédérale soit intégré aux politiques et mis en application.** L'Agence a déployé des efforts notables pour mieux adapter les évaluations afin de mettre l'accent sur les effets relevant d'un domaine de compétence fédérale. Une adaptation appropriée doit se poursuivre de manière cohérente afin que les évaluations d'impact fédérales demeurent axées sur les enjeux pertinents.
- **Mettre à profit les processus réglementaires provinciaux et fédéraux.** Le gouvernement fédéral s'est montré enthousiaste à l'idée de conclure des ententes fédérales-provinciales en vertu de la LEI. Jusqu'à tout récemment, une seule entente avait été établie, soit avec la Colombie-Britannique. Des ententes de coopération avec le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Manitoba ont récemment été publiées, et d'autres ententes sont prévues avec d'autres provinces. Bien que la conclusion d'ententes officielles soit l'idéal, le gouvernement fédéral n'a pas besoin de telles ententes pour reconnaître et tirer parti des évaluations réalisées par les provinces ou d'autres entités fédérales afin de cerner les effets potentiels relevant de la compétence fédérale. La reconnaissance des mécanismes provinciaux devrait être intégrée à toutes les étapes du processus fédéral d'évaluation d'impact.

Loi sur les pêches

La *Loi sur les pêches* a une incidence sur les nouveaux projets miniers ainsi que les mines et les usines de concentration existantes dans la plupart des régions du Canada. Les modifications apportées en 2019 à la *Loi sur les pêches* ont élargi les pouvoirs accordés à Pêches et Océans Canada (MPO) en lui permettant de créer des instruments de conformité pour les projets courants ayant peu ou aucune incidence. L'objectif était d'assurer une protection plus uniforme de l'habitat du poisson tout en réduisant le fardeau administratif pour les promoteurs et le Ministère.

En 2026, des outils essentiels comme le Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés et les codes de pratique nouveaux ou mis à jour demeurent en suspens. Ce retard a entraîné des arriérés et augmenté les temps d'attente pour des projets courants à faible risque comme le remplacement des ponceaux.

Les récents progrès législatifs, comme la *Loi visant à bâtir le Canada*, indiquent un virage vers des outils réglementaires plus ciblés et axés sur les résultats. Le rapport du (MPO) sur la réduction de la paperasse reflétait un engagement à rationaliser les exigences des projets, tandis le budget de 2025 engageait le MPO à réduire les examens et les autorisations officielles obligatoires pour les petits projets de routine à faible risque.

Les principes de clarté, d'efficacité et de coordination devraient guider la mise en œuvre du système fédéral de délivrance de permis, y compris pour les projets assujettis à la *Loi sur les pêches*. En cela, voici les principaux enjeux qui préoccupent l'industrie minière :

- **Fardeau réglementaire sur les projets courants à faible risque.** Une partie importante des travaux qui nécessitent actuellement un examen propre au site sont des activités courantes à faible risque assorties de mesures d'atténuation bien établies et efficaces. Le MPO devrait accorder la priorité à l'élaboration en temps opportun d'outils pratiques de conformité pour ces travaux, y compris les codes de pratique nouveaux et mis à jour et le Règlement relatif aux ouvrages et eaux usées, attendu depuis longtemps.
- **Absence d'un plan de mise en œuvre du Règlement relatif aux ouvrages et aux eaux visés.** Malgré une importante consultation amorcée en 2020, toujours aucun plan n'a été établi pour la mise en œuvre de ce règlement. L'absence d'échéanciers, de produits livrables et de mécanismes de responsabilisation clairs perpétue l'incertitude réglementaire et nuit à la planification et aux investissements de l'industrie.
- **Surveillance fragmentée et dédoublement.** Les promoteurs font souvent face à des exigences qui se chevauchent et qui ne concordent pas entre le MPO et d'autres organismes de réglementation fédéraux. Cette fragmentation accentue le fardeau qui pèse sur les communautés autochtones, dont bon nombre éprouvent une lassitude à l'égard des consultations. Une approche plus coordonnée est essentielle pour réduire la confusion et favoriser une mobilisation significative.
- **Culture ministérielle.** Le MPO devrait adopter une approche réglementaire axée sur les résultats, établir des normes de service claires, et rationaliser les processus d'examen pour accroître l'efficacité de la réglementation. La surveillance devrait être fondée sur un cadre axé sur le risque qui garantit que les efforts réglementaires sont proportionnels aux répercussions environnementales potentielles.

Loi sur les eaux navigables canadiennes

Depuis son entrée en vigueur en 2019, Transports Canada a agi rapidement pour mettre en place un système efficace d'évaluation et d'approbation des ouvrages dans les eaux navigables, diffuser des directives et répondre aux questions. Toutefois, la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* a causé certains enjeux relatifs aux délais d'exécution pour les promoteurs miniers. Ces obstacles surviennent souvent lorsque le Ministère évalue s'il existe une probabilité raisonnable que les Autochtones puissent exercer leurs droits (c'est-à-dire si un plan d'eau fait partie des eaux navigables au sens de la Loi) et si les droits des Autochtones peuvent être touchés par un ouvrage.

L'Association minière du Canada est encouragée par la réponse de Transports Canada à l'égard des recommandations de l'examen quinquennal de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, en particulier par l'engagement de modifier l'*Arrêté visant les ouvrages mineurs* pour y inclure davantage d'activités à faible risque. Il s'agit d'un changement primordial qui aidera à concentrer les ressources sur les projets à risque élevé qui ont le potentiel d'avoir une incidence sur la navigation, tout en offrant aux promoteurs une certitude et une voie à suivre pour les travaux à faible risque.

Une consultation est en cours sur la modernisation du *Règlement sur les ouvrages dans les eaux navigables* et du *Règlement sur les ponts des eaux navigables*. Une meilleure définition réglementaire du terme « navigable » offrirait une plus grande certitude aux promoteurs qui entreprennent des ouvrages sur de petits plans d'eau.

Comme il a été mentionné précédemment, il est difficile de déterminer si un plan d'eau non répertorié est navigable, en particulier lorsque l'évaluation est fondée sur l'exercice des droits des Autochtones. Au besoin, les évaluations de la navigabilité sont suivies par les décrets du gouverneur en conseil concernant les

exemptions en vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Ce pouvoir pourrait être délégué au ministre des Transports pour les eaux non inscrites à l'annexe, ce qui réduirait les délais et accroîtrait l'efficacité.

Biodiversité

Le développement minier responsable passe par la gestion de la conservation de la biodiversité. Les membres de l'Association minière du Canada ont fait leurs preuves en matière d'investissements dans une surveillance rigoureuse de la faune, de restauration de l'habitat et de contributions scientifiques.

En réponse au Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité de 2022, adopté lors de la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le gouvernement du Canada élabore actuellement une nouvelle version de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Le Service canadien de la faune a largement participé à l'élaboration de la stratégie, notamment à l'occasion de réunions bilatérales avec l'Association minière du Canada.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, il est important de garder à l'esprit que le Canada a plusieurs autres priorités stratégiques. La lutte contre les changements climatiques, la réconciliation avec les peuples autochtones, l'accélération du développement au Canada du secteur des minéraux critiques sont des priorités urgentes pour notre pays. Le gouvernement devrait tenir compte de l'interdépendance de ces priorités stratégiques et reposer sur une solide compréhension des compromis stratégiques sur les plans socio-économique et environnemental relatifs aux décisions concernant les programmes liés à la nature et aux aires protégées.

Oiseaux migrateurs

En 2022, le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* modernisé en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* est entré en vigueur. La mise à jour du règlement a permis de restreindre et de clarifier la protection des nids pendant toute l'année pour un sous-groupe ciblé d'espèces.

Bien que ce nouveau cadre offre une plus grande clarté aux promoteurs miniers, le règlement continue de limiter leur capacité à mettre en œuvre des solutions de rechange qui serviraient mieux les objectifs de conservation tout en permettant l'avancement des projets.

C'est pourquoi l'AMC est encouragée par le fait qu'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ait entamé des consultations avec les parties prenantes afin de mieux comprendre les défis et d'explorer des solutions. Cette revue présente une occasion de renforcer le règlement pour offrir une plus grande souplesse en matière de relocalisation des oiseaux migrateurs, de leurs œufs et de leurs nids lorsque cela est nécessaire pour faciliter l'utilisation des terres.

De plus, les solides pratiques de diligence raisonnable déjà en place dans le secteur minier pourront déjà servir de base, plutôt que de s'en remettre au pouvoir discrétionnaire en matière d'application de la loi. Un système de permis pour prises accessoires bien conçu garantirait la mise en œuvre cohérente des pratiques de gestion bénéfiques, tout en offrant une certitude réglementaire aux promoteurs. Les exigences en matière de permis devraient être proportionnelles au risque, de même que les exemptions pour les activités à faible risque pour les oiseaux migrateurs. La délivrance de permis devrait tenir compte d'autres mesures d'atténuation ou de compensation lorsqu'elles peuvent soutenir de façon manifeste les résultats de conservation prévus par le règlement.

Loi sur les espèces en péril

Les problèmes liés à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) sont devenus évidents pour les espèces terrestres ayant une vaste répartition, comme le caribou des bois boréal, notamment les lacunes dans la collaboration fédérale-provinciale, les limites d'une approche espèce par espèce et l'inflexibilité quant aux spécificités régionales. Il est toutefois encourageant de constater que les problèmes sous-jacents sont reconnus et que des solutions sont explorées, comme l'adoption d'accords de conservation en vertu de

l'article 11 de la LEP.

En 2024, Environnement et Changement climatique Canada a lancé une consultation relative à un décret d'urgence en vertu de l'article 80 de la LEP qui s'appliquerait aux aires de répartition du caribou de Val-d'Or, de Charlevoix et de Pipmuacan au Québec.

La région comprend cinq mines et douze projets avancés, ainsi que plusieurs autres efforts d'exploration. L'approche proposée pour le décret vise à limiter l'incidence de ce dernier sur les activités minières dans ces régions, avec des propositions d'exceptions liées à l'exploitation minière. Bien que cette situation soit encourageante, ces exclusions pourraient ne pas suffire à atténuer les conséquences économiques imprévues pour le secteur minier et les communautés de la région. Ce sera particulièrement vrai si les infrastructures nécessaires ne peuvent être développées. Le résultat imprévu pourrait entraîner une réduction de la confiance des investisseurs dans l'industrie minière canadienne. Malgré la présence importante de l'industrie minière dans l'aire de répartition de Val-d'Or, l'évaluation des menaces imminentes publiée par Environnement et Changement climatique Canada n'a pas permis d'établir que l'exploitation minière constitue une des menaces principales auxquelles les caribous sont confrontés. Les activités minières à Val-d'Or et dans ses environs sont responsables d'environ 2 % des perturbations dans cette aire de répartition. À Charlevoix et Pipmuacan, les activités minières représentent moins de 1 % des perturbations.

Comme partout au Canada, l'industrie minière est fortement réglementée au Québec, et le gouvernement assure une surveillance importante du secteur. Les projets miniers sont assujettis à une évaluation environnementale provinciale et à l'obtention de permis. De plus, de nombreux projets font également l'objet d'une évaluation d'impact fédérale. Contrairement à ce qu'on peut voir dans d'autres secteurs, si les activités minières affectent l'habitat du caribou, le cadre légal exige des sociétés minières qu'elles assurent le reboisement de zones déjà perturbées afin de contribuer à la création d'habitats et de zones de connectivité, et ainsi compenser ces effets.

Mises à jour de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*

En 2023, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) de 1999* a été mise à jour pour la première fois en plus de 20 ans. La LCPE est la principale loi sur l'environnement du Canada, axée sur l'évaluation et la gestion des risques liés aux substances existantes et nouvelles, la prévention de la pollution, la gestion des déchets, et les urgences environnementales. La mise à jour portait sur la reconnaissance du droit à un environnement sain, le renforcement du régime de gestion des produits chimiques du Canada, et l'amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de l'intégrité scientifique dans la prise de décisions réglementaires.

Bien que la modernisation ait été saluée, la phase de mise en œuvre a mis en lumière des défis croissants pour les secteurs réglementés.

L'une des principales préoccupations est l'élargissement rapide des exigences de collecte de renseignements en vertu de la LCPE et des programmes associés. Ces exigences arrivent souvent sans délai suffisant ni directives claires, ce qui entraîne un dédoublement, un fardeau administratif, des résultats stratégiques imprécis et la possibilité d'une mauvaise qualité des données.

Les entreprises sont ainsi appelées à détourner d'importantes ressources vers la conformité et la gestion des données, au détriment de l'amélioration concrète de l'environnement sur le terrain. L'Association minière du Canada a pour priorité que les nouvelles dispositions de la LCPE soient mises en œuvre de façon cohérente en se fondant sur des données probantes, et que la collecte des renseignements soit efficace, justifiée par des objectifs clairs et adaptée au niveau de risque.

Eaux de mine des sables bitumineux

En vertu de la *Loi sur les pêches*, il est strictement interdit de rejeter des substances qui pourraient être nocives pour les poissons. Le gouvernement du Canada a élaboré, en application de cette loi, des règlements visant certains secteurs industriels afin d'autoriser le rejet d'eaux usées répondant à des critères

d'effluent précis. En l'absence de tels règlements, toute activité impliquant un rejet d'eau expose son auteur à un risque de poursuites en vertu de la *Loi sur les pêches*.

L'Association minière du Canada réclame depuis longtemps un mécanisme de réglementation pour le rejet des eaux traitées des mines de sables bitumineux. Des règlements ont déjà été élaborés pour les mines de métaux et de diamants, les pâtes et papiers et les eaux usées municipales.

Cependant, en raison de l'absence d'un tel règlement, les mines de sables bitumineux ont dû stocker des volumes croissants d'eau. Les eaux de mine et les eaux de ruissellement sont donc stockées sur place dans des installations de gestion des résidus. La seule façon d'éliminer cette eau emmagasinée afin de réhabiliter les sites est de traiter l'eau et de la rejeter dans l'environnement.

En plus de constituer un obstacle à la remise en état, l'entreposage à long terme de l'eau des mines de sables bitumineux entraîne une augmentation de la salinité de l'eau entreposée au fil du temps. Cette hausse de la salinité rend l'eau plus difficile à traiter. Le fait de permettre que cette eau soit traitée et rejetée serait une façon efficace d'atténuer les défis découlant de l'augmentation de la salinité.

En 2018, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a communiqué son intention de procéder à l'élaboration de règlements. Depuis, ECCC a consulté le gouvernement de l'Alberta et a mis sur pied un groupe de travail Couronne-Autochtones sur la question.

L'Association minière du Canada est très préoccupée par la lenteur du processus. Le report de la réglementation augmente les coûts et les risques, tant pour les exploitants que pour l'environnement. Ce vide réglementaire crée une incertitude qui freine les investissements environnementaux nécessaires dans le secteur des sables bitumineux.

L'Association minière du Canada recommande que les gouvernements fédéral et albertain élaborent un cadre réglementaire évitant les chevauchements et les incohérences. ECCC devrait rapidement élaborer, un règlement propre au secteur des sables bitumineux en vertu de la *Loi sur les pêches*. La législation provinciale pourrait compléter la réglementation fédérale en offrant des mécanismes de délivrance de permis souples, en visant des objectifs hors du champ d'application de la *Loi sur les pêches* et en prévoyant des modalités pour intégrer les commentaires des groupes autochtones.

Règlement sur les effluents des mines de charbon proposé

Depuis une dizaine d'années, ECCC procède à l'élaboration d'un règlement pour les effluents des mines de charbon sous le régime de la *Loi sur les pêches*. L'Association minière du Canada a participé à l'élaboration du règlement et a soumis des commentaires détaillés à chaque étape-clé. L'Association a demandé plus de renseignements pour justifier les valeurs numériques proposées et une explication sur la façon dont fonctionnerait ce Règlement sur les effluents des mines de charbon.

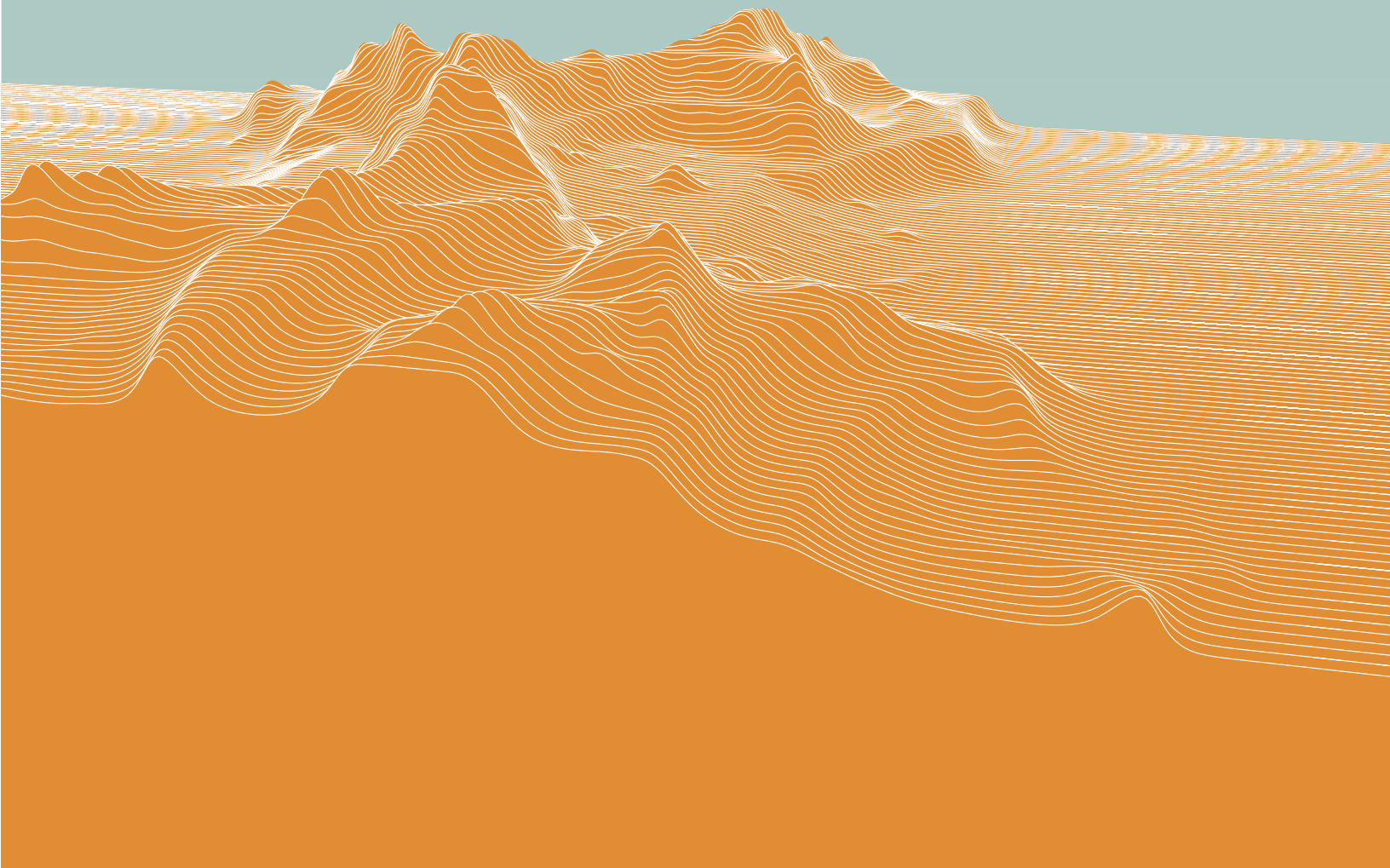
La version la plus récente du projet de règlement d'ECCC a été communiquée en 2022. Certains aspects clés de la proposition soulevaient toutefois des préoccupations, notamment la capacité d'atteindre les limites de rejet pour le sélénium et les limites proposées dans les cours d'eau pour le sélénium qui s'appliqueraient à Elk Valley, en Colombie-Britannique.

Depuis 2022, ECCC mobilise uniquement les parties prenante de façon bilatérale. Il y a un manque de transparence concernant les activités de mobilisation d'ECCC et leurs résultats. Conformément à la politique du gouvernement du Canada, ECCC devrait partager l'ébauche actuelle du texte réglementaire avec les parties concernées afin de permettre une participation éclairée.

L'Association minière du Canada estime que le Règlement sur les effluents des mines de charbon apportera une certitude réglementaire au secteur, mais tout règlement se doit d'être élaboré de manière transparente et d'être réalisable.

SECTION 6

Le monde – activités et évolution du marché international



Le secteur minier du Canada est l'un des plus importants au monde. Sa présence dans 95 pays contribue à rehausser les niveaux de vie et à réduire la pauvreté. Le Canada compte les entreprises d'exploration les plus actives du secteur et un marché de capitaux qui regroupe plus de la moitié des sociétés minières cotées en bourse du monde.

Le leadership du Canada dans le secteur minier international renforce la réputation déjà solide du pays en matière d'exploitation minière durable et de conduite commerciale responsable.

Dans un contexte où les pays cherchent de plus en plus à sécuriser leurs approvisionnements en minéraux critiques pour la défense et l'économie verte, le Canada occupe une position unique pour devenir le fournisseur de choix de ses alliés en minerais et en solutions de traitement. Pour s'affranchir de la dépendance chinoise en ce qui concerne les terres rares et les minéraux stratégiques, il faudra impérativement augmenter les capacités de production et de transformation sur le sol canadien.

EXPORTATIONS

Le secteur minier canadien produit des biens de valeur qui sont utilisés tant au pays qu'à l'étranger. Les exportations de minéraux représentent une part importante des marchandises que nous exportons, soit : 21 % de la valeur totale en 2024.

Les exportations canadiennes de minéraux et de métaux en 2024 se sont chiffrées à 153,5 milliards de dollars, soit une légère augmentation par rapport à 2023. À titre de comparaison, ce chiffre est légèrement supérieur à la valeur des exportations automobiles japonaises. La ventilation des exportations est présentée à la Figure 52.

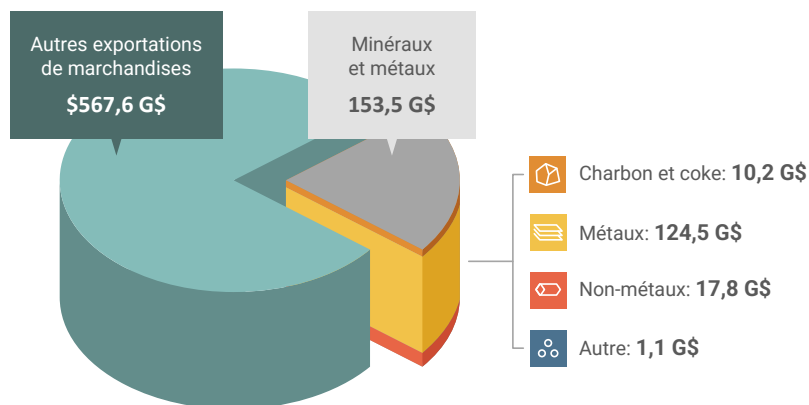


Figure 52 : Exportations canadiennes, 2024⁹⁹

Les principales exportations canadiennes de minéraux vers le monde en 2024 étaient l'or (40,2 milliards de dollars), le fer et l'acier (20,6 milliards de dollars) et l'aluminium (17,4 milliards de dollars).

L'or est devenu une exportation de plus en plus importante pour le Canada. En 2014, le Canada exportait en moyenne pour 1,37 milliard de dollars d'or chaque mois, soit environ 3,1 % de la valeur totale des

⁹⁹ Données sur le commerce provenant de l'application Web sur le commerce international de marchandises du Canada de Statistique Canada, en utilisant les catégories de Ressources naturelles Canada pour les métaux, les non-métaux, le charbon et le coke.

exportations de marchandises.¹⁰⁰ Au cours des dix premiers mois de 2025, la valeur mensuelle moyenne des exportations d'or a grimpé à 4,3 milliards de dollars, ce qui représente 6,7 % de l'ensemble des exportations de marchandises. La valeur des exportations canadiennes d'or au fil du temps est indiquée à la Figure 53.

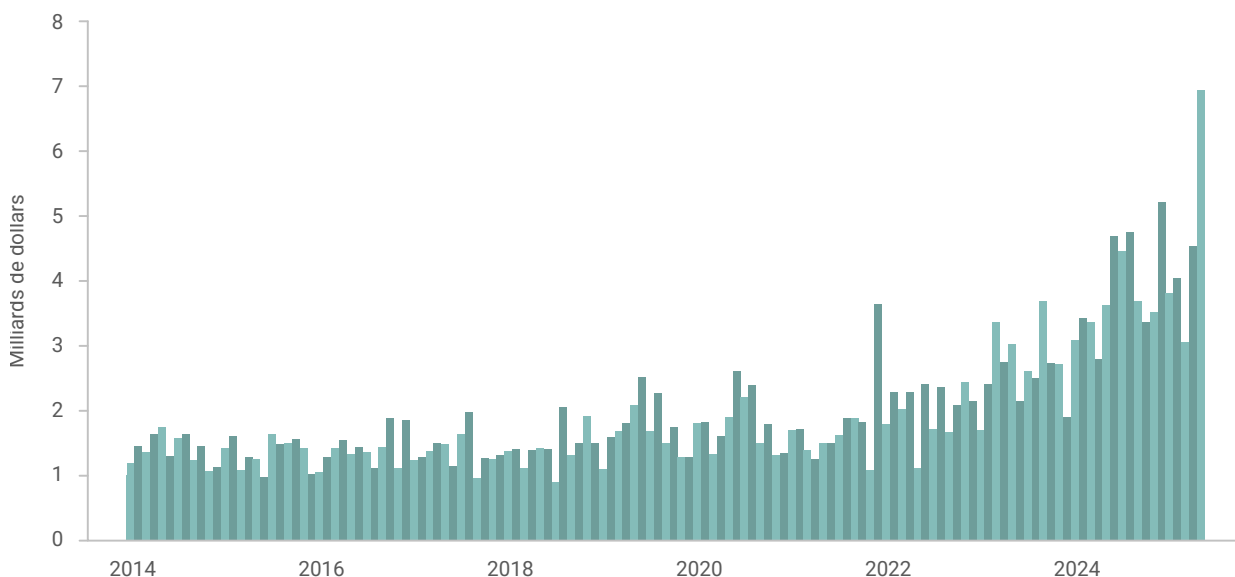


Figure 53 : Valeur mensuelle des exportations d'or¹⁰¹

Environ la moitié des exportations canadiennes de minéraux et de métaux, soit 79,2 milliards de dollars en 2024, était destinée aux États-Unis, comme l'illustre la Figure 54.

Le deuxième marché d'exportation en importance du Canada est le Royaume-Uni, avec une valeur de 23,2 milliards de dollars. L'or représente près de 95 % (22,2 milliards de dollars) des exportations canadiennes vers le Royaume-Uni. Londres est une plaque tournante financière mondiale pour le commerce de l'or, et d'importantes quantités d'or y sont importées pour être échangées par des investisseurs internationaux.

L'Union européenne a été la destination de 10,9 milliards de dollars d'exportations nationales canadiennes en 2024. Le Canada y a notamment exporté pour 3,1 milliards de dollars de minerai de fer, soit plus du tiers des exportations canadiennes de minerai de fer. Le marché européen du fer est bien desservi par les ports canadiens du Saint-Laurent, ce qui fait de l'Union européenne une destination évidente pour le minerai de fer. Le Canada a également exporté pour 1,7 milliard de dollars de diamants et 1,0 milliard de dollars d'uranium vers l'Union européenne en 2024.

¹⁰⁰ Selon la position 71.08 du Système harmonisé – Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre, à usages non monétaires. Cette position ne tient pas compte de la totalité de l'or exporté du Canada (par exemple, elle exclut certains déchets et débris), mais représente la grande majorité des exportations. Données tirées de l'[application Web sur le commerce international de marchandises du Canada](#) de Statistique Canada.

¹⁰¹ *Ibid.*

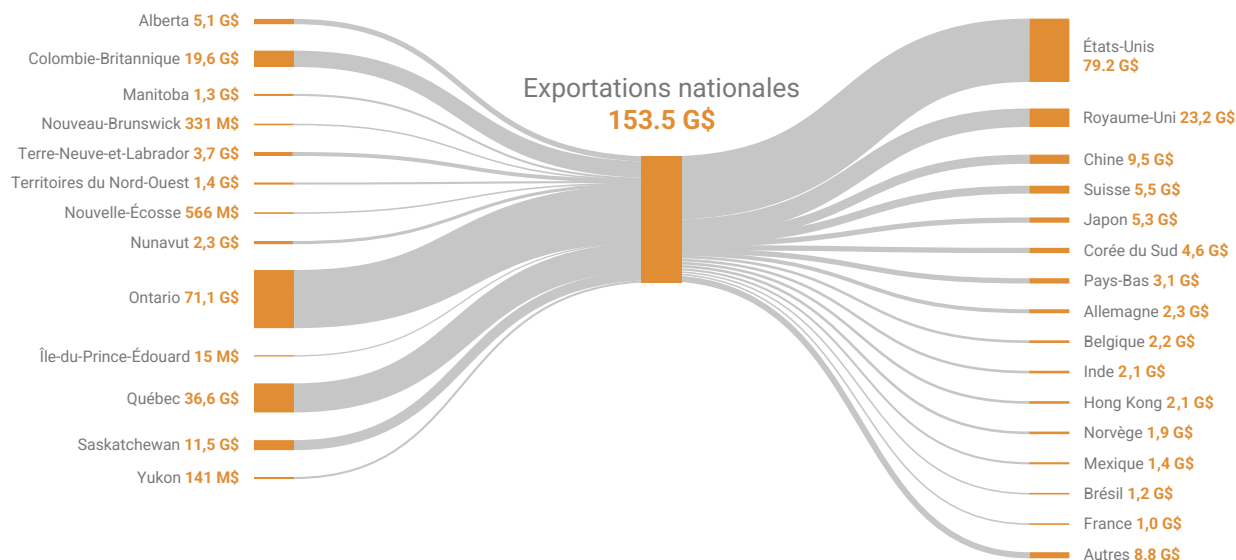


Figure 54: Exportations nationales de produits minéraux et métalliques, par origine et destination, 2024¹⁰²

Les exportations de minéraux et de métaux représentent un cinquième des exportations canadiennes et constituent le fondement économique de plusieurs régions du pays. Par exemple, les exportations de minéraux représentaient une très grande majorité des exportations des territoires : elles composaient la presque totalité de la valeur des exportations nationales¹⁰³ du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest et plus de 90 % des exportations nationales du Yukon. Les exportations de minéraux totalisaient plus du quart de la valeur des exportations nationales dans cinq provinces : la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et l'Ontario.

La valeur des exportations nationales de ces minéraux et d'autres produits minéraux en 2024 est présentée à l'annexe 8.

IMPORTATIONS

En 2024, le Canada a importé pour 125,8 milliards de dollars de minéraux et de métaux, y compris pour 1,9 milliard de dollars de charbon et de coke, 106,1 milliards de dollars de métaux et 17,6 milliards de dollars de non-métaux. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2023, mais d'une augmentation de 37 % par rapport à 2019.

En 2024, les principales importations canadiennes de minéraux étaient le fer et l'acier (32,8 milliards de dollars), l'or (19,5 milliards de dollars), l'aluminium (10,7 milliards de dollars) et le cuivre (6,5 milliards de dollars). La valeur des importations de ces minéraux et d'autres produits minéraux en 2023 est présentée à l'annexe 9.

Les États-Unis constituaient la principale source d'importations canadiennes (57,7 milliards de dollars), soit 45,8 % de la valeur totale). D'autres sources importantes d'importations étaient la Chine (14,9 milliards de dollars, 11,9 %) et l'Union européenne (11,3 milliards de dollars, 9,0 %), comme le montre la Figure 55.

¹⁰² Également à partir de l'[application Web canadienne sur le commerce international de marchandises](#).

¹⁰³ « Les exportations nationales sont définies comme des marchandises cultivées, extraites, produites ou fabriquées au Canada et vendues par la suite à l'étranger pour les différencier des réexportations, c'est-à-dire des marchandises d'autres pays qui sont importées au Canada puis réexportées sans transformation substantielle. Définition tirée du [Portail du commerce international](#) de Statistique Canada.

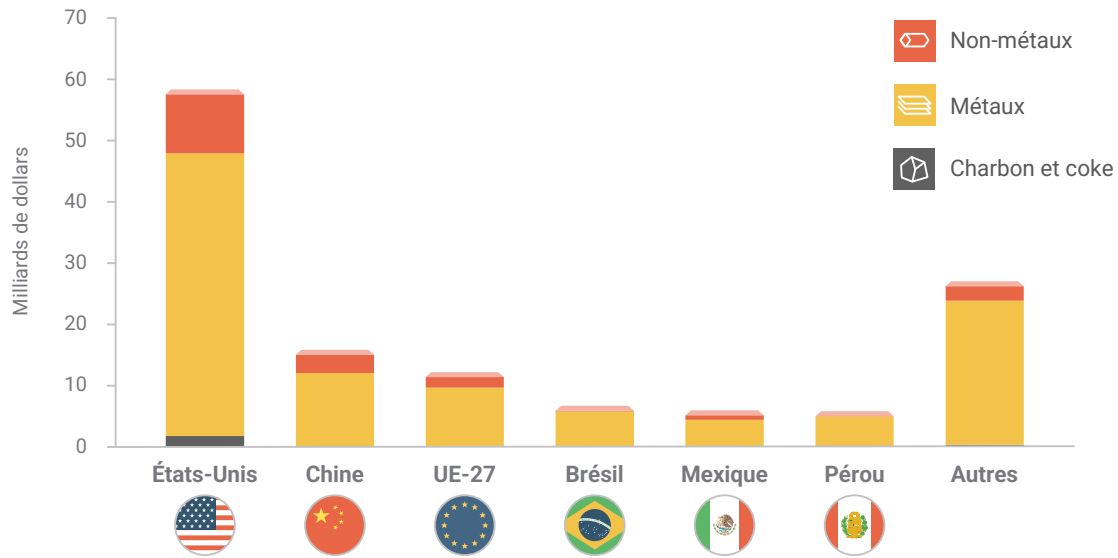






Figure 55: Importations de produits minéraux et métalliques, 2024, par source¹⁰⁴

Stades

Ressources naturelles Canada subdivise le commerce entre les pays en différents stades, selon le degré de transformation.

Stade	Processus	Exemples d'extrants
 Stade 1 Extraction minérale	Découverte, extraction, traitement	Concentrés de minéraux ou de métaux
 Stade 2 Fusion et affinage	Extraction métallurgique - fusion, raffinage, grillage, calcination, réduction directe, extraction par lixiviation	Poudres, paillettes, poussières, cathodes, lingots, gueuses, blocs, plaques
 Stade 3 Fabrication de produits semi-finis	Fabrication et transformation	Tiges, plaques, feuilles, bandes, minces, tuyaux, rails, fils
 Stade 4 Fabrication finale	Transformation à la suite du stade 3	Produits de charpente métallique, quincaillerie, outils, coutellerie, pièces forgées et moulées, boulets de broyage, composants ferroviaires

104 Ibid.

Les exportations du Canada se concentrent principalement dans les deux premiers stades, lesquels représentent ensemble 106 milliards de dollars (soit 69 % des exportations de minéraux et de métaux), comme l'illustre la Figure 56.

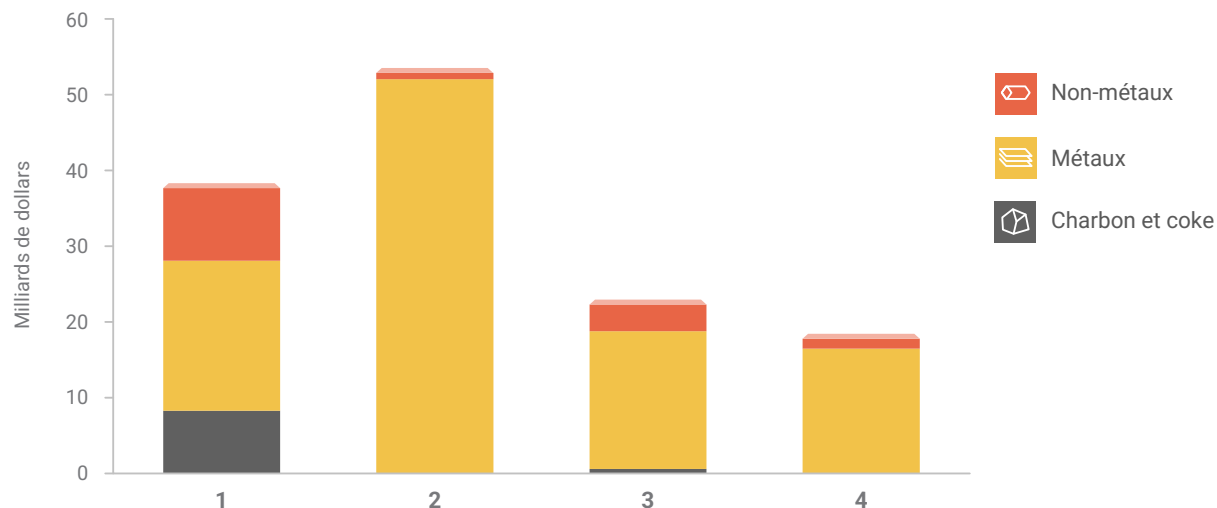


Figure 56 : Exportations canadiennes de minéraux et de métaux, par stade¹⁰⁵

Les importations du Canada, en revanche, sont concentrées dans les stades qui nécessitent davantage de transformation. Les importations du stade 4, qui comptent pour 55 milliards de dollars, représentent 44 % de toutes les importations, comme le montre la Figure 57.

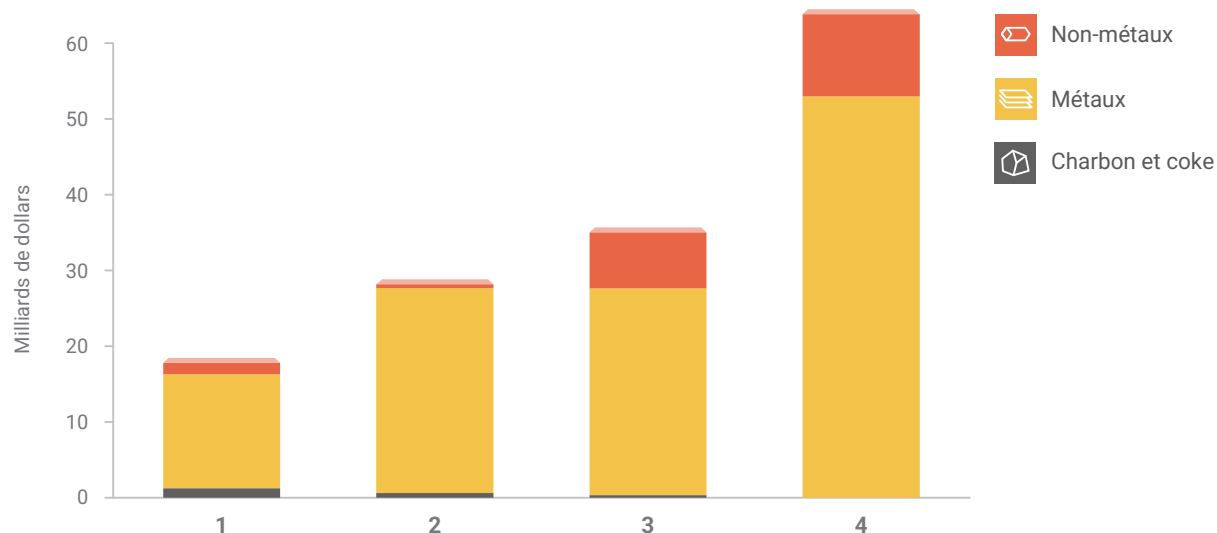


Figure 57 : Importations canadiennes de minéraux et de métaux, par stade¹⁰⁶

¹⁰⁵ Données sur le commerce provenant de l'application [Web sur le commerce international de marchandises du Canada](#) de Statistique Canada, en utilisant les catégories de Ressources naturelles Canada pour les métaux, les non-métaux, le charbon et le coke.

¹⁰⁶ *Ibid.*

COMMERCE AVEC LES ÉTATS-UNIS

Les États-Unis sont le plus important partenaire commercial du Canada. Les échanges bilatéraux entre les deux pays en 2024 s'élevaient à plus de 1,2 billion de dollars, ce qui en fait la deuxième plus importante relation commerciale bilatérale au monde.¹⁰⁷

Les métaux et les minéraux jouent un rôle important dans le commerce entre le Canada et les États-Unis. En 2024, le Canada a exporté pour 79 milliards de dollars de métaux et de produits minéraux vers les États-Unis, et en a importé pour 58 milliards de dollars. Ces 137 milliards de dollars d'importations et d'exportations de métaux et de minéraux équivalent à peu près à la totalité des échanges de marchandises entre la France et les États-Unis.¹⁰⁸

Le Canada échange des produits minéraux et métalliques avec chacun des États américains. Pour 30 d'entre eux, la valeur de cette relation commerciale bilatérale dépasse le milliard de dollars par année. De ce nombre, cinq États affichent des échanges bilatéraux de plus de 10 milliards de dollars avec le Canada, comme l'illustre la Figure 58.

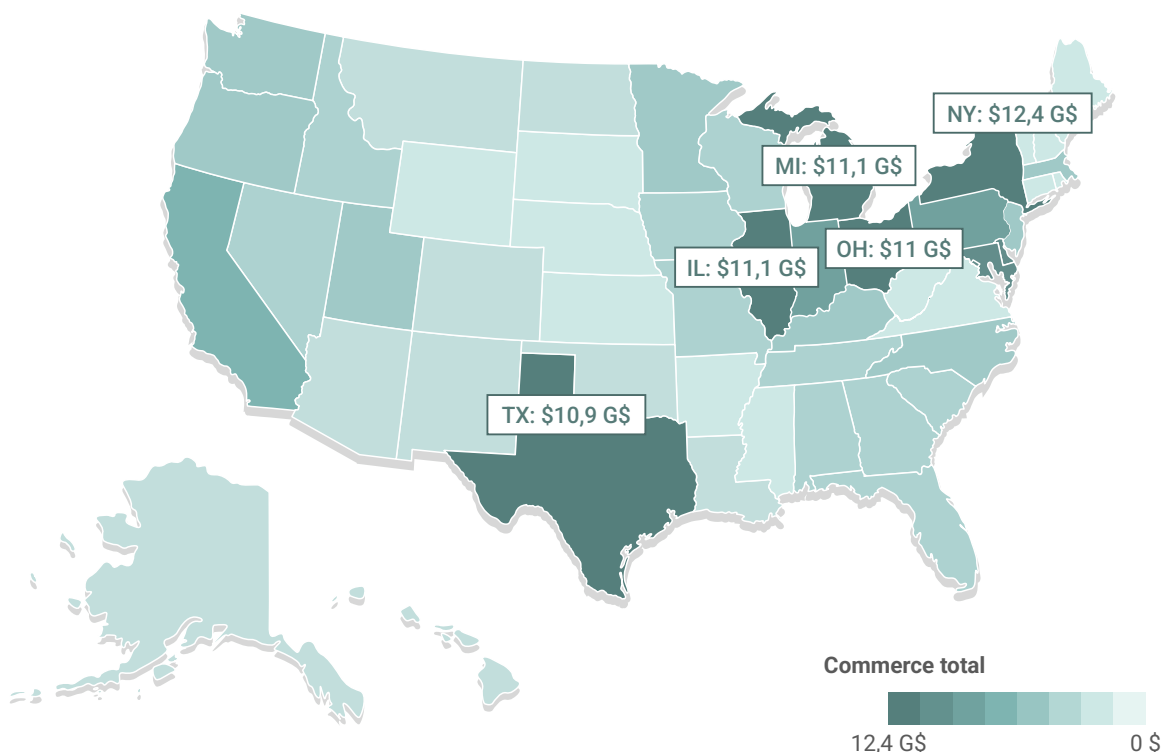


Figure 58 : Valeur des importations et des exportations canadiennes, par État

¹⁰⁷ En incluant le commerce des biens sur la base de la balance des paiements : les importations de marchandises se sont élevées à 372 milliards de dollars en 2024 et les exportations à 592 milliards de dollars. Les importations de services ont atteint 130 milliards de dollars, tandis que les exportations se chiffraient à 120 milliards de dollars. Valeurs tirées des [tableaux 12-10-0005-01](#) et [36-10-0007-01](#) de Statistique Canada.

¹⁰⁸ Tiré du rapport [Trade in Goods with France](#), Bureau du recensement des États-Unis. En 2024, les exportations américaines vers la France s'élevaient à 43,5 milliards de dollars américains et les importations depuis la France à 59,8 milliards de dollars américains. Cela fait un total d'environ 141,5 milliards de dollars canadiens au taux de change de 2024.

Les exportations du Canada vers les États-Unis se situent principalement au stade 2 (26,7 milliards de dollars, soit 33,7 % des exportations de minéraux et de métaux) et au stade 3 (23,1 milliards de dollars, soit 29,1 %). En revanche, les importations canadiennes en provenance des États-Unis sont fortement concentrées dans les produits à plus haut degré de transformation, soit le stade 4 (25,9 milliards de dollars, soit 44,9 % des importations), comme l'illustre la Figure 59.

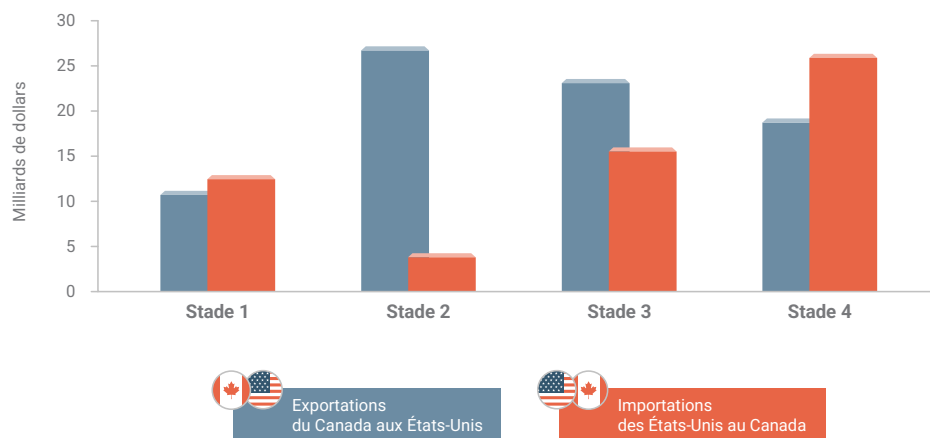


Figure 59 : Importations et exportations, Canada-États-Unis, par stade

En 2024, les principales exportations du Canada vers les États-Unis étaient le fer et l'acier (18,6 milliards de dollars), l'aluminium (15,8 milliards de dollars) et l'or (9,2 milliards de dollars). Les importations ayant la valeur la plus élevée étaient le fer et l'acier (15,8 milliards de dollars), l'or (6,7 milliards de dollars) et l'aluminium (4,2 milliards de dollars).

BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale correspond au total des exportations du Canada moins ses importations. En 2024, le Canada a affiché un excédent (c.-à-d. des exportations supérieures aux importations) de 34,7 milliards de dollars pour les minéraux et métaux. L'extraction (étape 1) et la fabrication primaire (étape 2) ont toutes deux affiché des excédents, tandis que la fabrication aux phases 3 et 4 a accusé des déficits commerciaux, comme le montre la Figure 60.



Figure 60 : Balance commerciale par étape, 2024¹⁰⁹

109 Données commerciales issues de l'application Web « Commerce international de marchandises du Canada » de Statistique Canada, utilisant les catégories de Ressources naturelles Canada pour les métaux, les non-métaux, le charbon et le coke.

En 2024, le Canada a maintenu un excédent commercial de 26,4 milliards de dollars avec les États-Unis en minéraux et métaux. Le Canada a enregistré un léger déficit (434 millions de dollars) avec l'Union européenne et un déficit de 5,4 milliards avec la Chine. La balance commerciale entre le Canada et certains de ses principaux partenaires commerciaux est présentée à la Figure 61.

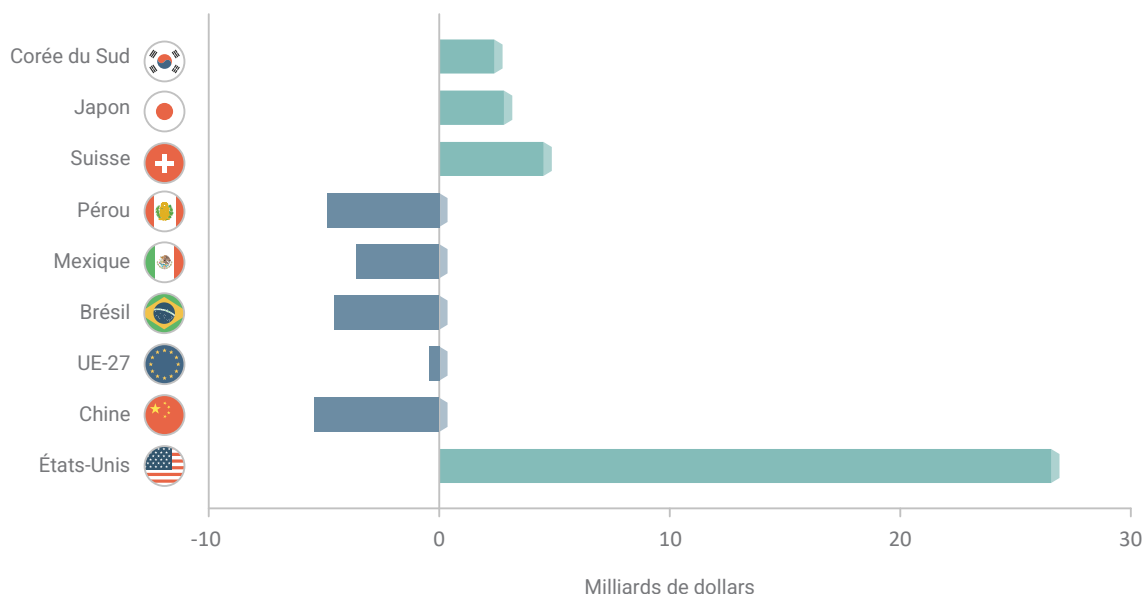


Figure 61 : Balance commerciale, partenaires sélectionnés, 2024¹¹⁰

L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE DANS LE MONDE

En plus des actifs au Canada, les sociétés canadiennes d'exploitation et d'exploration minière détiennent des actifs à l'étranger. En 2023, 761 entreprises possédaient des actifs miniers à l'extérieur du pays, d'une valeur totale de 220,4 milliards de dollars. C'est presque le double de la valeur des actifs miniers canadiens au pays, qui s'élevaient à 116,3 milliards de dollars. Les actifs miniers canadiens à l'étranger étaient alors détenus dans 95 pays, comme le montre la Figure 62.

110 *Ibid.*

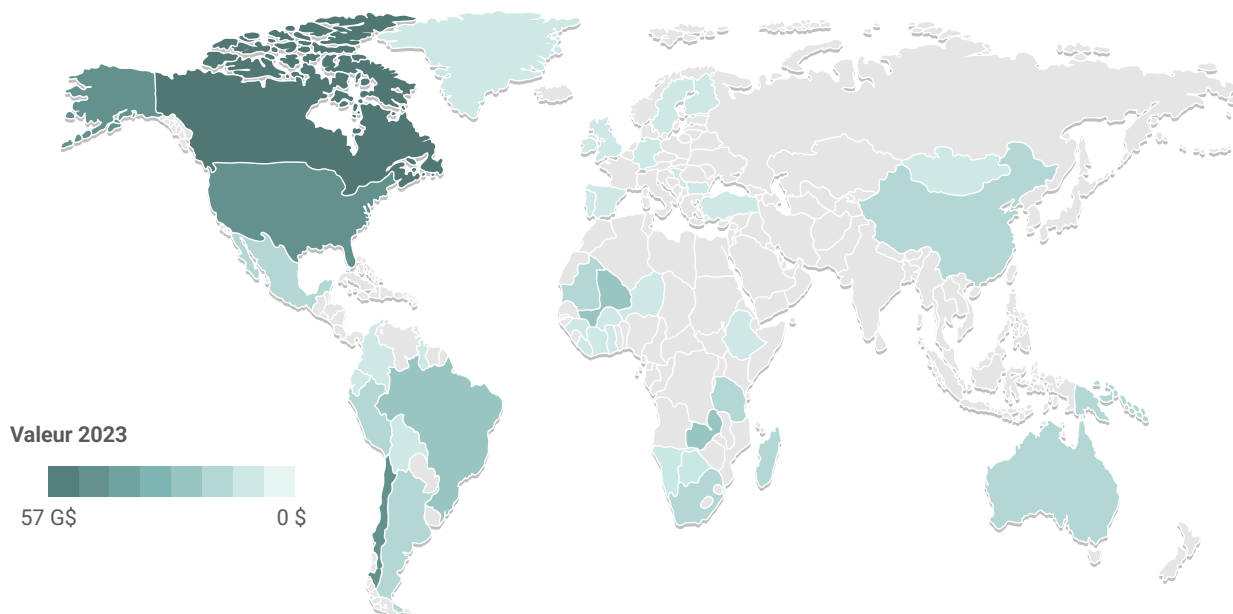


Figure 62 : Valeur des actifs miniers canadiens par pays¹¹¹

Au cours de la décennie ayant débuté en 2014, la valeur des actifs miniers canadiens à l'étranger a augmenté de 30 %, passant de 169,7 milliards de dollars à 220,4 milliards de dollars en 2023. Durant la même période, la valeur des actifs miniers situés au Canada a crû de 33 %, passant de 87,2 milliards de dollars en 2014 à 116,3 milliards de dollars en 2023.

La répartition des actifs miniers à l'étranger de grandes et petites sociétés minières par région est présentée à la Figure 63.

111 Tiré du *Bulletin d'information sur les actifs miniers canadiens* de Ressources naturelles Canada, janvier 2024. <https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/publications-rapports-mines-matériaux/actifs-miniers-canadiens/19324>. Veuillez noter que ces données représentent les « actifs miniers canadiens à l'étranger », qui diffèrent légèrement des investissements directs canadiens à l'étranger (IDCE) dans le secteur minier. Les IDCE sont fondés sur la définition internationale d'investissement à l'étranger tirée des systèmes nationaux de comptabilité. Les données sur les actifs miniers canadiens à l'étranger sont élaborées par Ressources naturelles Canada, qui se fonde sur les normes de comptabilité financière appliquées par les sociétés publiques et les auditeurs canadiens.

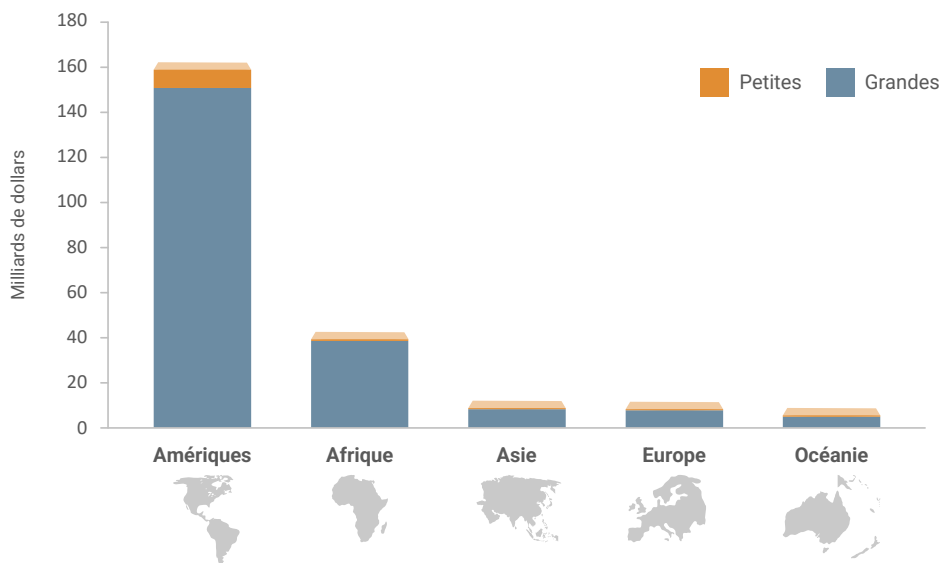


Figure 63 : Actifs miniers à l'étranger de grandes et petites sociétés minières, par région

COMMERCE, DÉFENSE ET MINÉRAUX CRITIQUES

L'approvisionnement en minéraux critiques est de plus en plus important pour la défense et l'énergie propre.

En 2025, le département de l'Intérieur des États-Unis a publié une liste de 60 minéraux critiques « essentiels à l'économie et à la sécurité nationale des États-Unis, dont les chaînes d'approvisionnement font face à des risques de perturbation ». ¹¹² En 2024, l'Union européenne a promulgué le Règlement (UE) 2024/1252, qui énumère 34 matières premières « jugées critiques, en raison de leur grande importance économique et du risque élevé de pénurie que présente leur approvisionnement, souvent lié à la forte concentration de l'offre dans un petit nombre de pays tiers ». ¹¹³

La liste des minéraux critiques du Canada a été publiée dans la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques* ¹¹⁴ et mise à jour en 2024. Cette liste appuie trois chaînes de valeur prioritaires : la fabrication de pointe (y compris pour la défense), les technologies propres, et les technologies de l'information et des communications.

En 2024, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a élaboré sa propre liste de matières premières critiques essentielles pour ses industries de la défense. Selon l'alliance, « [l]a disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement de ces matériaux sont vitales si l'on veut maintenir l'avance technologique et la disponibilité opérationnelle de l'OTAN. En effet, toute perturbation de ces approvisionnements pourrait avoir des répercussions sur la production d'équipements de défense essentiels. Le recensement de ces matériaux critiques constitue, pour l'OTAN, une première étape vers la mise en place de chaînes d'approvisionnement plus robustes et mieux protégées, indispensables pour la défense et la sécurité des Alliés ». ¹¹⁵

¹¹² Département de l'Intérieur des États-Unis. 7 novembre 2025. [Interior Department releases final 2025 List of Critical Minerals.](#)

¹¹³ Journal officiel de l'Union européenne. 3 mai 2024. [Règlement \(UE\) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil](#)

¹¹⁴ Ressources naturelles Canada. 2022. [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques.](#)

¹¹⁵ Organisation du traité de l'Atlantique Nord. 11 décembre 2024. [L'OTAN publie une liste de 12 matières premières critiques essentielles.](#)

Le Hague Centre for Strategic Studies (HCSS) a analysé les besoins en matières premières de l'industrie de la défense en Europe, en mettant l'accent sur les menaces géopolitiques et les risques liés aux chaînes d'approvisionnement. Dans le cadre de ses analyses, le HCSS a ventilé les besoins en minéraux et en métaux pour des applications types dans les domaines terrestre, maritime et aérien. Certains éléments de cette analyse sont repris ci-dessous.

<p>Char de combat principal</p> 	<p>caisse, tourelle, plancher du char viseur panoramique canon de char à âme lisse mitrailleuse caisse moteur diesel piles à combustible PEM moteurs électriques</p>	<p>béryllium, tungstène, titane, aluminium, fer/acier germanium, tantale, tellure, cadmium, cuivre graphite, manganèse vanadium, molybdène, chrome, nickel vanadium, tungstène, titane, fer/acier niobium, fer/acier, baryum platine cobalt, manganèse, samarium</p>
<p>Sous-marin</p> 	<p>hélice à sept pales en sabre batteries ponts sonar périscopes torpilles coque ailes empennage proue axe soufflante et compresseurs chambre de combustion turbine tuyère post-combustion</p>	<p>graphite, chrome lithium, argent, plomb graphite graphite graphite, fer/acier lithium, argent, aluminium germanium, béryllium, graphite, tungstène, tantale, molybdène, étain, chrome, aluminium, nickel, cadmium, or, plomb graphite, titane, aluminium graphite, titane, aluminium graphite fer/acier métaux de terres rares, graphite, titane, hafnium, samarium cobalt, aluminium, nickel métaux de terres rares, platine, zirconium, aluminium, nickel graphite graphite</p>
<p>Avion</p> 	<p>arbre de transmission/hélices corps de train d'atterrissage roues capteurs et avionique systèmes de communication et d'identification stockage d'énergie systèmes électro-optiques réseau de câblage entièrement intégré système de commande aimants, radars, lasers, capteurs verrière</p>	<p>graphite, manganèse, samarium béryllium, vanadium, titane, aluminium, fer/acier, cuivre graphite métaux de terres rares, germanium, borates, cobalt, graphite, indium, titane, gallium, aluminium, tellure, nickel, cadmium métaux des terres rares, béryllium, gallium, argent, cuivre lithium, baryum métaux de terres rares, germanium, borates, béryllium, graphite, indium, tantale, titane, gallium, hafnium, aluminium, tellure, sélénium, zinc, cadmium, cuivre, thorium béryllium, aluminium, cuivre métaux de terres rares, aluminium, cuivre métaux de terres rares, aluminium, cuivre germanium</p>

Figure 64 : Minéraux dans les applications de défense¹¹⁶

116 Girardi, Benedetta, Irina Patrahou, Giovanni Cisco et Michel Rademaker. Janvier 2023. [Strategic raw materials for defence: mapping European industry needs](#). Hague Centre for Strategic Studies.

Les licences d'exportation, les droits de douane et les interdictions strictes ont créé des turbulences sur les marchés des minéraux critiques ces dernières années. Par exemple, en février 2025, la République démocratique du Congo a interdit les exportations de cobalt pour endiguer la chute des prix. L'interdiction a été prolongée jusqu'au quatrième trimestre de 2025 et suivie d'un système de quotas. Les prix sur le marché du cobalt ont doublé au cours de la période d'interdiction et sont restés élevés.

En avril 2025, le gouvernement chinois a élargi sa liste de minéraux critiques nécessitant un permis d'exportation. La chute des volumes d'exportation a mis en difficulté les secteurs tributaires des aimants permanents qui, faute d'approvisionnement, ont dû réduire leur capacité de fonctionnement ou opter pour des arrêts de production temporaires.¹¹⁷ En novembre 2025, la Chine a instauré des mesures de contrôle supplémentaires sur les exportations liées aux chaînes de valeur des batteries lithium-ion.

Les États-Unis ont pris des mesures énergiques pour sécuriser leurs approvisionnements en minéraux critiques.

Ces interventions gouvernementales et leurs effets en aval mettent en évidence la dépendance du monde à l'égard d'un petit nombre de pays pour les principaux minéraux critiques.

La Figure 65 montre cette concentration de l'exploitation minière pour les principaux minéraux. Pour le cobalt, le nickel, le graphite et les métaux de terres rares, le principal pays producteur contrôle plus de la moitié de la production minière.

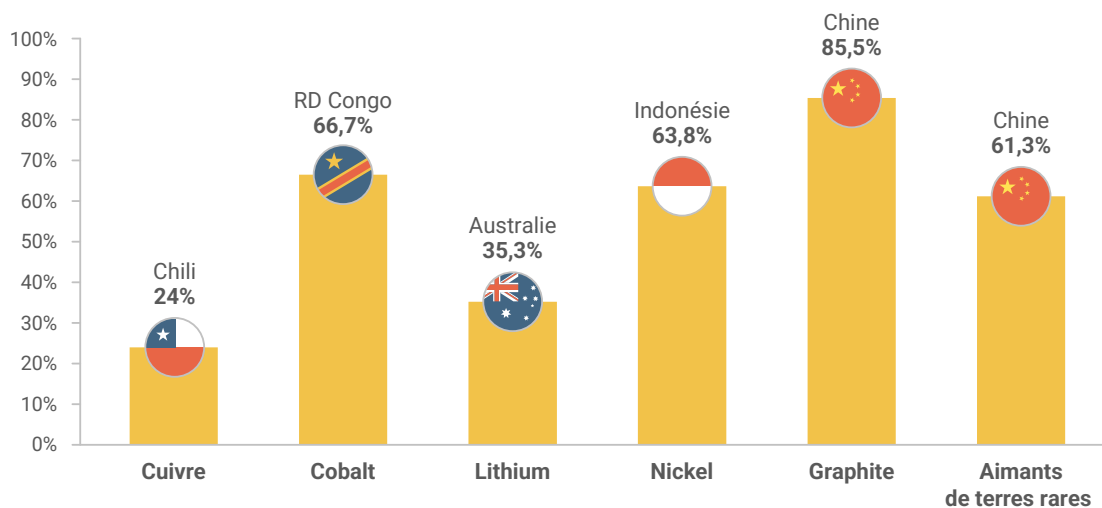


Figure 65 : Premier producteur en pourcentage du total, minéraux sélectionnés¹¹⁸

La capacité raffinage affiche une concentration encore plus élevée. La Chine raffine une majorité du cobalt, du lithium, du graphite de qualité batterie et du métal de terres rares à l'échelle mondiale. Elle raffine également 44 % du cuivre dans le monde, comme le montre la Figure 66.

117 Kim, Tae-Yoon, Shobhan Dhir, Amrita Dasgupta et Alessio Scanziani. 23 octobre 2025. [Avec l'imposition de nouveaux contrôles à l'exportation sur les minéraux critiques, les risques liés à la concentration de l'offre deviennent une réalité.](#)

118 Tiré de l'ensemble de données de l'Agence internationale de l'énergie pour les perspectives mondiales sur les minéraux critiques de 2025. Selon l'information tirée du tableau sur l'offre totale de minéraux clés pour la transition énergétique, scénario de référence (kt).

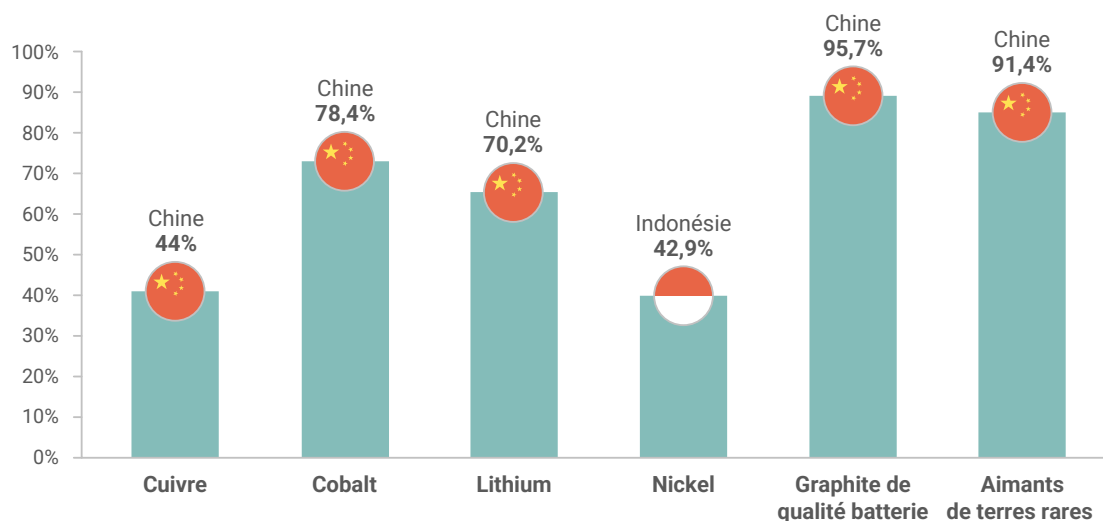


Figure 66 : Principaux raffineurs en pourcentage du total, minéraux sélectionnés¹¹⁹

La concentration des capacités d'extraction et de raffinage est souvent le résultat de coûts de main-d'œuvre et de capital moins élevés, d'effets de réseau, et de réglementations moins strictes. Par conséquent, il peut être difficile de mettre sur pied des projets économiquement viables dans d'autres régions : l'AIE calcule que les dépenses en capital initiales pour l'extraction et le raffinage dans les régions situées hors du pays dominant sont, en moyenne, 1,5 fois plus élevées que dans le principal pays producteur.¹²⁰

Les efforts du Canada pour réduire la dépendance mondiale à certains pays pour certains minéraux critiques ont donné des résultats mitigés. Comme le montre la Figure 67, la production de plusieurs minéraux a connu un déclin depuis 2019.

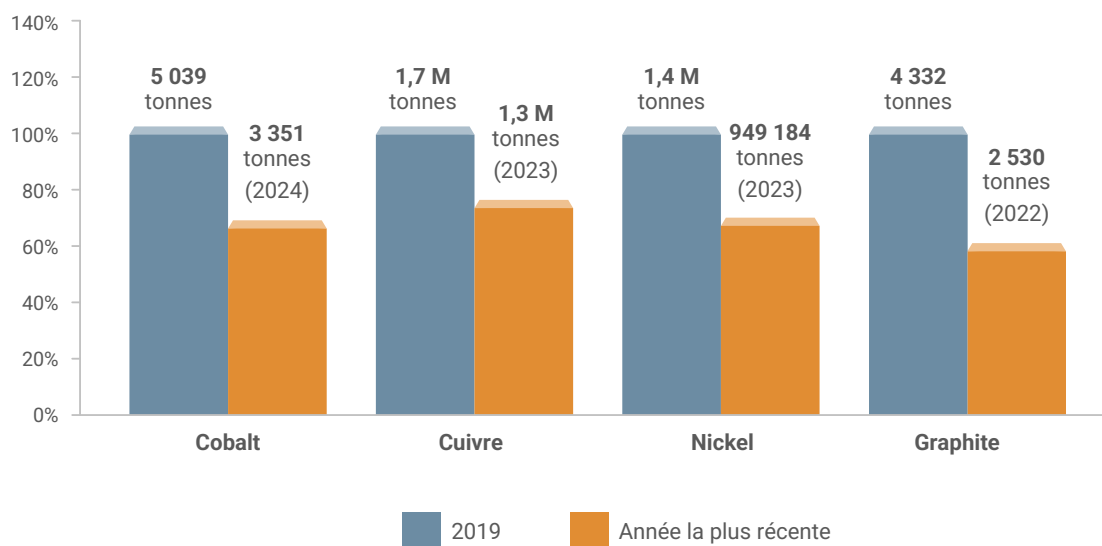


Figure 67 : Variation en pourcentage de la production de certains minéraux critiques par rapport à 2019¹²¹

119 *Ibid.*

120 Agence internationale de l'énergie. 2025. *Global Critical Minerals Outlook 2025*.

121 Statistique Canada. Tableau 16-10-0022-01. Production des minéraux métalliques, non-métalliques, agrégats, argile et minéraux réfractaires en quantité, annuel Les valeurs du cuivre et du nickel correspondent au métal récupérable.

La production de lithium au Canada a, pour sa part, augmenté de manière substantielle, passant de zéro en 2019 à 520 tonnes en 2023.

Le Canada ne produit pas de terres rares de manière commerciale, mais plusieurs projets d'exploration avancée sont en cours. Selon Ressources naturelles Canada, le pays possède certaines des plus importantes réserves mesurées et indiquées de terres rares au monde. Les réserves et les ressources sont estimées à 15,2 millions de tonnes d'oxyde de terres rares.¹²²

La loi *National Defense Authorization Act* des États-Unis de 2023 et 2024 visait à réduire la présence de métaux de terres rares provenant de Chine dans les systèmes d'armement, avec pour objectif une élimination complète d'ici 2027. Cela a entraîné une pause dans la production des chasseurs F-35, et une renonciation éventuelle à l'utilisation d'aimants contenant des terres rares chinoises.¹²³

Le Canada s'est également joint aux États-Unis, à l'Union européenne et à 11 autres pays pour créer le Partenariat pour la sécurité des minéraux (MSP). Ce partenariat « vise à accélérer le développement de chaînes d'approvisionnement diversifiées et durables en minéraux critiques liés à l'énergie en collaborant avec les gouvernements hôtes et l'industrie pour faciliter un soutien financier et diplomatique ciblé pour des projets stratégiques le long de la chaîne de valeur ».¹²⁴

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'Association minière du Canada se distingue par son engagement international en matière de droits de la personne et d'environnement, de durabilité et de gouvernance. L'initiative *Vers le développement minier durable* (TSM) a été adoptée par des associations minières de plusieurs pays : Finlande, Norvège, Argentine, Australie, Botswana, Philippines, Brésil, Norvège, Mongolie, Colombie, Guatemala, Panama et Mexique. L'Association contribue à des initiatives et à des institutions multilatérales, notamment le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Ces dernières années ont connu des changements majeurs dans la géopolitique et le commerce. De plus en plus de pays se préoccupent des sources de biens et de services essentiels à leur sécurité nationale et à leur réussite économique. Les guerres et les sanctions ont limité la circulation des marchandises à destination et en provenance de certaines régions.

Comme l'industrie minière est mondiale, ces changements sont souvent ressentis de façon plus intense. Par conséquent, la possibilité pour le Canada d'approvisionner le monde en minéraux et métaux extraits de façon responsable n'a jamais été aussi grande. L'Association minière du Canada, ses membres et les ordres de gouvernement canadiens doivent collaborer pour s'assurer que les minéraux et les métaux demeurent un moteur de la réussite du Canada en matière de commerce international.

Minéraux critiques

Le Canada possède toujours des assises solides pouvant appuyer son rôle de leader mondial en ce qui a trait aux minéraux critiques. Le réseau électrique du Canada est l'un des plus propres au monde. Grâce à cela, les métaux affinés canadiens peuvent diminuer significativement leur impact carbone par rapport à celui de nombreux concurrents internationaux. Des normes environnementales, sociales et de gouvernance élevées, ainsi que la possibilité d'une participation autochtone aux projets, constituent des avantages additionnels correspondant aux priorités d'approvisionnement des pays alliés.

122 Ressources naturelles Canada. 19 septembre 2025. Faits sur les éléments de terres rares.

123 Stockman, Farah. 22 décembre 2025. [How U.S. Defense Industry Dodged a Rare-Earth Shortage After China's Curbs.](#)

124 [Partenariat pour la sécurité des minéraux.](#)

Ces forces ne peuvent se traduire par des parts de marché à long terme que si le Canada accélère l'approbation des mines, crée des infrastructures favorables au commerce et fournit des outils fiscaux concurrentiels pour attirer les investissements privés dans les projets en amont et dans le secteur intermédiaire. En l'absence de dispositions claires en ce qui concerne les mesures fiscales à venir et de processus de délivrance de permis accélérés, les investisseurs pourraient rediriger leurs fonds vers des zones offrant des échéanciers plus prévisibles et des incitatifs plus attrayants.

Le gouvernement du Canada continue de faire progresser sa *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques* afin de bâtir des chaînes de valeur qui s'étendent de l'exploration à la fabrication de pointe. Les chaînes d'approvisionnement résilientes sont au cœur des objectifs économiques et de sécurité nationale.

Récemment annoncée, l'Alliance sur la production de minéraux critiques comprend 26 investissements et mesures d'une valeur de 6,4 milliards de dollars pour faire progresser des projets liés aux minéraux critiques, dont six sont situés au Canada. Le gouvernement a également émis un décret en vertu de la *Loi sur la production de défense* pour autoriser l'entreposage de minéraux critiques à l'appui des chaînes d'approvisionnement alliées et de la sécurité nationale. Grâce à sa présidence du G7 et à l'orientation fixée dans le budget 2025, le Canada positionne l'industrie minière comme un fournisseur fiable de minéraux produits de façon responsable pour l'énergie propre, la fabrication de pointe et la défense.

Les programmes de financement, les mesures fiscales et les processus d'octroi de permis se doivent de progresser au rythme des affaires pour que le Canada puisse rivaliser efficacement avec les autres pays. Le succès dépendra d'une coordination étroite entre les agences et les ministères gouvernementaux. Le gouvernement doit opérationnaliser les nouveaux outils de financement, adopter des changements législatifs et assurer l'harmonisation avec les stratégies industrielles et de défense du Canada. Il sera tout aussi important de souligner la nécessité de rendre les coûts de développement des projets d'expansion de mines existantes entièrement admissibles en vertu du *CII dans la fabrication de technologies propres*, compte tenu de leur capacité à générer une production à court terme.

Il est également important d'élargir le soutien aux premières étapes du cycle minier. L'élargissement des frais d'exploration au Canada (FEC) pour inclure les études techniques, tout en maintenant l'accès aux incitatifs liés aux actions accréditatives, permettra de réduire davantage les risques liés à l'exploration initiale et de favoriser l'avancement des projets

Commerce des minéraux critiques

Les industries américaines dépendent de l'approvisionnement sécurisé en cuivre, en nickel, en graphite et en autres intrants clés. Cette stabilité représente une occasion pour le Canada d'accroître la production de minéraux critiques et d'utiliser la croissance du secteur pour recalibrer les secteurs de l'économie qui sont confrontés à des tarifs douaniers ou à d'autres frictions commerciales. L'industrie minière s'appuie déjà sur des perspectives commerciales diversifiées à l'échelle mondiale, et est positionné pour renforcer la résilience économique du Canada.

Actuellement, la Chine détient plus de 90 % de la capacité mondiale de raffinage du métal de terres rares destiné aux aimants, et plus de 95 % de la capacité de raffinage du graphite de qualité batterie. Les récentes restrictions sur les exportations chinoises ont mis en évidence la nécessité de compter sur des sources d'approvisionnement et de capacités de traitement indépendantes pour les minéraux critiques.

Le Canada et ses partenaires du G7 ont récemment lancé l'Alliance sur la production de minéraux critiques, qui comprend des mesures s'élevant à une valeur de 6,4 milliards de dollars pour faire progresser des projets liés aux minéraux critiques, dont six au Canada. Elle est appuyée par la Feuille de route pour encourager la création de marchés fondés sur des normes pour les minéraux critiques, une initiative du G7 visant à harmoniser les normes de développement durable et de traçabilité entre les pays alliés.

Le gouvernement a également émis un décret en vertu de la *Loi sur la production de défense* pour autoriser l'entreposage de minéraux critiques à l'appui des chaînes d'approvisionnement alliées et de la sécurité

nationale. Grâce à sa présidence du G7 et à l'orientation fixée dans le budget 2025, le Canada positionne l'industrie minière comme un fournisseur fiable de minéraux produits de façon responsable pour l'énergie propre, la fabrication de pointe et la défense.

Toutefois, la capacité d'affinage, de fusion et de traitement en aval du Canada s'est érodée. Au cours de la dernière décennie, au moins quatre fonderies ont fermé ou suspendu leurs activités de façon permanente, ce qui a réduit la capacité intérieure et accru la dépendance aux matières premières importées. De nombreuses installations sont passées de l'exploitation intégrée au traitement sur mesure des concentrés importés à mesure que les gisements de minerai locaux ont diminué, tandis que la hausse des coûts d'électricité et de transport, le vieillissement des infrastructures et la nécessité d'importants investissements en matière de conformité environnementale ont accentué la pression.

Les directives données à Exportation et développement Canada pour accroître le financement des projets d'extraction et de transformation, ainsi que le nouveau soutien accordé à Ressources naturelles Canada et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada, contribueront à accélérer les investissements et le développement de projets.

L'industrie et le gouvernement partagent un objectif commun : renforcer les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et alliées, tout en générant des retombées durables sur les plans économique, environnemental et de la sécurité. Un partenariat continu permettra au Canada de transformer l'élan politique actuel en production concrète, en emplois et en prospérité à long terme.

Défense

Au début de 2026, le gouvernement du Canada a publié le document *Sécurité, souveraineté et prospérité : La stratégie industrielle de défense du Canada*.¹²⁵ Cette stratégie marque un changement majeur dans l'approche du Canada en matière d'approvisionnement de défense et de politique industrielle. Elle servira de cadre de référence pour renforcer la base industrielle de défense du Canada, ses capacités souveraines et la sécurité de ses chaînes d'approvisionnement, au service de la défense nationale et de ses engagements envers ses alliés.

D'ici 2035, la Stratégie devrait générer environ 180 milliards de dollars en acquisitions de défense, 290 milliards de dollars en infrastructures liées à la défense et plus de 125 milliards de dollars en activité économique en aval, ce qui montre toute ampleur des débouchés pour l'industrie et les chaînes d'approvisionnement nationales.

Dans le cadre de son pilier IV, la Stratégie aborde la sécurisation des matières premières essentielles, y compris l'acier, l'aluminium et les minéraux critiques, comme un objectif fondamental de l'approvisionnement en matière de défense. La nouvelle Agence de l'investissement pour la défense sera positionnée pour appuyer l'atteinte de ces résultats par ses décisions en matière d'approvisionnement. L'approvisionnement est considéré comme un levier clé pour soutenir les sources d'approvisionnement nationales dans la mesure du possible, renforcer la souveraineté et réduire l'exposition aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Le cadre CONSTRUIRE-COLLABORER-ACHETER de la Stratégie consolide la préférence pour l'approvisionnement en intrants de défense essentiels auprès de fournisseurs canadiens, dans la mesure du possible. De façon plus générale, la Stratégie signale un virage au-delà de l'extraction vers le traitement, ce qui reflète l'importance de la capacité du secteur intermédiaire pour assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

La Stratégie engage le gouvernement à publier une stratégie consacrée aux minéraux critiques pour la défense d'ici le deuxième trimestre de 2026, qui portera sur l'expansion de la production, de la transformation, du stockage stratégique et de l'acquisition des minéraux requis pour les applications de défense et de sécurité.

125 Ministère de la Défense nationale. 2026. *Sécurité, souveraineté et prospérité : Stratégie industrielle de défense du Canada*.

Activités minières et développement

Les investissements du Canada à l'étranger ont des retombées économiques directes et positives pour les pays hôtes. Leurs effets directs et indirects soutiennent les entreprises et les travailleurs, tout en générant des recettes fiscales pour les gouvernements, ce qui contribue à relever le niveau de vie et à réduire la pauvreté.

Par ailleurs, l'investissement direct à l'étranger (IDE) profite aussi au Canada. Le rôle du Canada en tant que chef de file mondial de l'industrie minière est renforcé par les investissements étrangers : Le capital, l'expertise et la technologie du Canada sont utilisés partout dans le monde là où ils sont le plus utiles.

Le Canada continue d'exercer un leadership mondial important en matière d'exploitation minière responsable, principalement par l'intermédiaire de l'initiative *Vers le développement minier durable* (TSM) de l'Association minière du Canada,

et grâce aux efforts soutenus visant à regrouper les normes minières internationales existantes en un seul système normalisé et multipartite de surveillance, par l'entremise de l'initiative Norme consolidée relative à l'exploitation minière, qui est largement influencée par l'architecture et le contenu de l'initiative TSM.

Affaires mondiales Canada a indiqué son intention de revenir à un modèle de partenariat public-privé pour la réalisation de projets de développement international. L'approche des partenariats public-privé s'est par le passé révélée efficace pour accélérer les projets générant des retombées positives dans les communautés hôtes des sociétés minières canadiennes, notamment dans les domaines de l'énergie communautaire et de l'agriculture, tout en favorisant la participation économique des femmes.

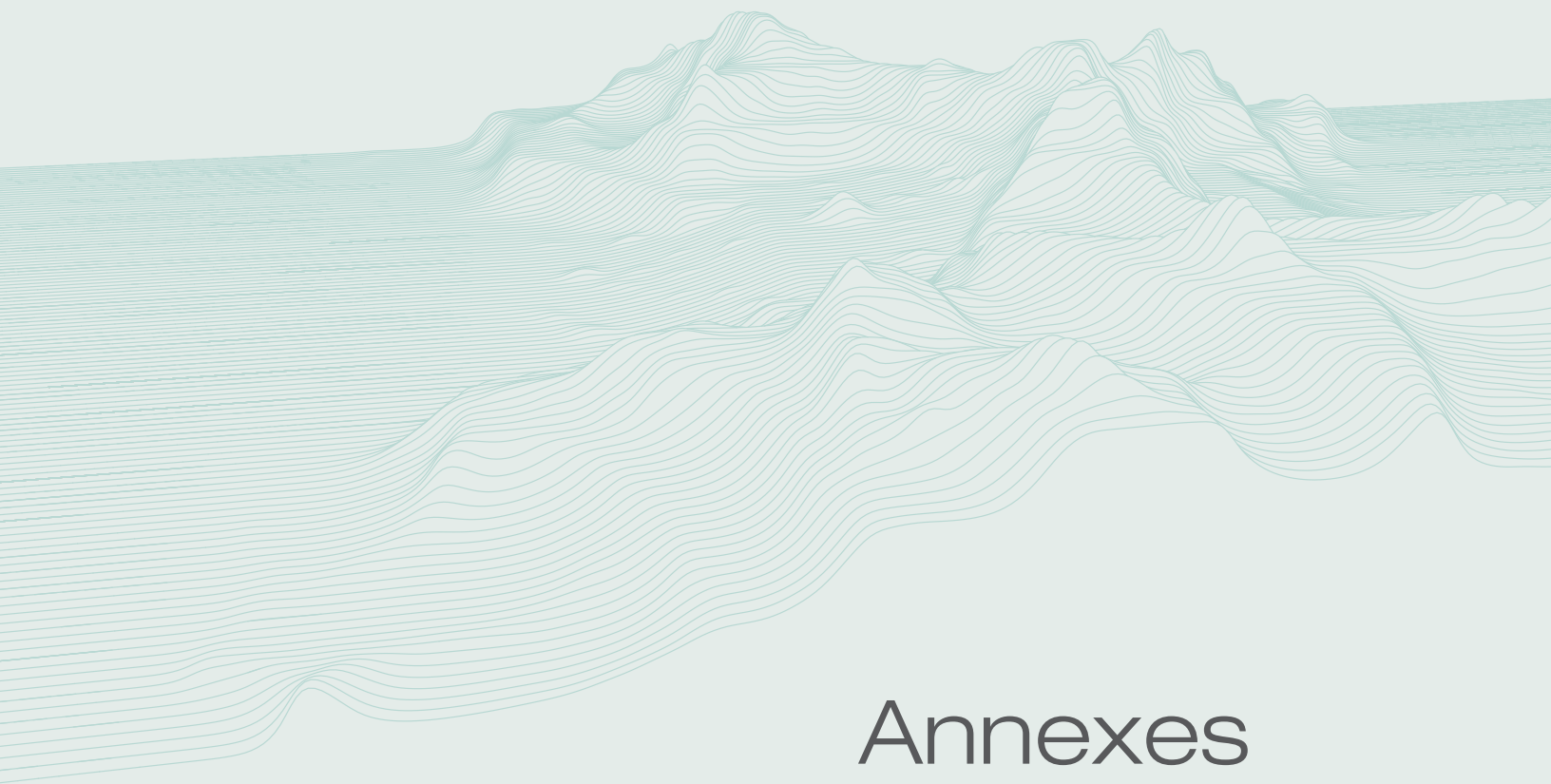
Surveillance gouvernementale des sociétés minières à l'étranger

Le Canada dispose de l'une des approches les plus solides et les plus complètes pour s'assurer que ses entreprises exercent leurs activités de façon responsable en dehors de ses frontières. Les exigences prévues par la loi comme la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* et la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, récemment mise en œuvre, imposent des exigences claires aux entreprises canadiennes. La stratégie sur la conduite responsable des entreprises à l'étranger d'Affaires mondiales Canada précise les attentes accrues à l'égard des entreprises canadiennes.

Conformément à ses responsabilités en tant que membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada a établi un point de contact national (PCN) pour la conduite responsable des entreprises. Ce PCN favorise la sensibilisation aux principes directeurs de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises multinationales et aide à résoudre les différends en cas de non-respect de ces principes.

Nommé en avril 2019 pour un mandat de 5 ans, le poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) a été créé pour examiner les allégations de violation des droits de la personne découlant des activités d'une entreprise canadienne à l'étranger dans les secteurs des mines, du pétrole, du gaz et du vêtement. De façon unique dans le monde, l'OCRE avait le pouvoir de pénaliser les entreprises canadiennes qui exercent leurs activités à l'étranger si elles refusent de participer de bonne foi aux mécanismes de règlement des différends lorsque des plaintes sont déposées. Les sanctions comprenaient la perte du soutien diplomatique et des délégués commerciaux et le retrait du financement d'Exportation et développement Canada. Lorsque le mandat a pris fin, en 2024, le gouvernement a nommé un OCRE provisoire pour un mandat de 12 mois et a entrepris un examen du mandat. En date de la fin de 2025, le poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises est actuellement vacant et les résultats de l'examen n'ont pas été publiés.

L'Association minière du Canada appuie un mécanisme efficace de règlement des différends du gouvernement fédéral pour les pays à l'étranger. Le rôle d'un OCRE devrait être combiné au PCN qui, à la différence du mandat de l'OCRE, s'applique à toutes les entreprises canadiennes actives à l'étranger. Le respect des droits de la personne à l'étranger est la responsabilité des entreprises de tous les secteurs.



Annexes

ANNEXE 1 : MINES PRODUCTRICES AU CANADA, 2024

ENTREPRISE	MINE	TYPE D'ACTIVITÉ	LIEU	PRODUITS DE BASE
Terre-Neuve-et-Labrador				
Vale Newfoundland and Labrador Itée	Voisey's Bay	(co, st, c)	Voisey's Bay	MC
Tacora Resources inc.	Scully	(co, c)	Wabush	Minerai de fer
Compagnie minière IOC inc.	Carol Lake	(co, c)	Labrador City	Minerai de fer
Tata Steel Minerals Canada Itée	DSO (3 et 4)	(co)	Menihék	Minerai de fer
Trinity Performance Minerals	Conception Bay South	(co)	Conception Bay South	MI
Nouvelle-Écosse				
Nova Construction Itée	Brierly Brook	(co)	Antigonish	MI
Lafarge Canada inc.	Brookfield	(co, usine)	Brookfield	MI
National Gypsum (Canada) Itée	East Milford	(co)	Milford	MI
K+S Sel Windsor Itée	Pugwash	(st)	Pugwash	MI
Compass Minerals Canada Corporation	Amherst (Nappan)	(extraction par solution)	Amherst	MI
Nouveau-Brunswick				
Hammond River Holdings Itée	Glenvale	(co)	Three Rivers	MI
Graymont inc.	Havelock (Hicksville, Samp Hill, Springhill)	(co, usine)	Havelock	MI
Nutrien Itée	Picadilly	(st)	Sussex	MI
Hammond River Holdings Itée	Upham East	(co)	Upham	MI
Brookville Manufacturing Company	Brookville	(co, usine)	Saint John	MI
Elmtree Resources Itée	Sormany	(co, usine)	Sormany	MI
Québec				
Groupe Rio Tinto	Lac Tio	(co)	Havre-Saint-Pierre	AM
Champion Iron Itée	Lac Bloom	(co, c)	Fermont	Minerai de fer
ArcelorMittal	Mont-Wright	(co, c)	Fermont	Minerai de fer
Tata Steel Minerals Canada Itée	Goodwood (expédition directe)	(co)	Schefferville	Minerai de fer
ArcelorMittal	Fire Lake	(co)	Fermont	Minerai de fer
Matériaux de performance Magris	Niobec	(st, c)	Saint-Honoré-de-Chi-coutimi	AM
Glencore Canada Corporation	Raglan	(st, c)	Katinniq	MC
Canadian Royalties inc.	Nunavik Nickel	(co, st, c)	Kangiqsujuaq	MC
Newmont Corporation	Éléonore	(st, c)	Réservoir Opinaca	MP
Eldorado Gold	Lamaque	(st, c)	Val-d'Or	MP
Sayona Québec inc.	North American Lithium	(co, c)	La Corne	AM
Mines Agnico Eagle Itée	Goldex	(st, c)	Val-d'Or	MP
Mines d'or Wesdome Itée	Kiena	(st, c)	Val-d'Or	MP
Mines Agnico Eagle Itée	Canadian Malartic	(co, st, c)	Malartic	MP
Mines Agnico Eagle Itée	LaRonde	(st, c)	Preissac	MP
IAMGOLD Corporation	Westwood-Doyon	(st, c)	Cadillac	MP
Hecla Mining Company	Casa Berardi	(co, st, c)	Nord de La Sarre, canton Casa Berardi	MP

ENTREPRISE	MINE	TYPE D'ACTIVITÉ	LIEU	PRODUITS DE BASE
Stone Canyon Industries Holding	Seleine	(st)	Îles-de-la-Madeleine	MI
St Marys Cement	McInnis	(co, usine)	Port-Daniel-Gascons	MI
Les Tourbières Berger Itée	Saint-Modeste	(co)	Saint-Modeste	MI
Ciment Québec inc.	Québec	(co, usine)	Ville de Québec	MI
Graymont inc.	Marbleton	(co, usine)	Marbleton	MI
Ciment Québec inc.	Saint-Basile	(co, usine)	Saint-Basile	MI
Graymont inc.	Les Carrières Calco	(co, usine)	Saint-Marc-des-Carrières	MI
Carrière d'Acton Vale Itée	Acton Vale	(co, usine)	Acton Vale	MI
Graymont inc.	Bedford	(co, usine)	Bedford	MI
OMYA (Canada) inc.	Saint-Armand	(co, usine)	Saint-Armand	MI
Béton Provincial	Joliette	(co, usine)	Joliette	MI
Lafarge Canada inc.	Saint-Constant	(co, usine)	Saint-Constant	MI
Demix Agrégats	Laval	(co, usine)	Laval	MI
Ciment Québec inc.	Laval	(co, usine)	Laval	MI
Northern Graphite Corporation	Lac-des-Îles	(co, usine)	Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	MI
Ontario				
Mines Agnico Eagle Itée	Detour Lake	(co, c)	Nord-est de Cochrane	MP
Mines Agnico Eagle Itée	Macassa	(st, c)	Région de Kirkland Lake	MP
McEwen Mining inc.	Fox Complex	(co, st, c)	Matheson	MP
Alamos Gold inc.	Young-Davidson	(st, c)	Matachewan	MP
Glencore Canada Corporation	Nickel Rim South	(st)	Sudbury	MC
Vale Canada Itée	Garson	(st)	Sudbury	MC
Vale Canada Itée	Clarabelle	(c)	Sudbury	MC
Vale Canada Itée	Complexe de Copper Cliff	(st)	Sudbury	MC
Newmont Corporation	Hoyle Pond	(st)	Sud de Porcupine	MP
Pan American Silver Corp.	Bell Creek	(st, c)	Timmins	MP
Vale Canada Itée	Creighton	(st)	Sudbury	MC
Newmont Corporation	Porcupine	(c)	Timmins	MP
Newmont Corporation	Hollinger	(co)	Timmins	MP
Vale Canada Itée	Coleman	(st)	Sudbury	MC
Glencore Canada Corporation	Fraser	(st)	Sudbury	MC
Glencore Canada Corporation	Strathcona	(c)	Sudbury	MC
Glencore Canada Corporation	Kidd Creek	(st, c)	Timmins	MC
KGHM Ltd.	McCreeedy West	(st)	Sudbury	MC, MP
Vale Canada Itée	Totten	(st)	Worthington	MC
Pan American Silver Corp.	Timmins West	(st)	Timmins	MP
IAMGOLD Corporation	Côté Gold	(co)	Gogama	MP
Newmont Corporation	Borden	(co, st)	Chapleau	MP
Alamos Gold inc.	Island	(st, c)	Dubreuilville	MP
Alamos Gold inc.	Magino	(co, c)	Timmins	MP
Mines d'or Wesdome Itée	Eagle River	(st, c)	Wawa	MP
Société aurifère Barrick	Hemlo (Williams)	(co, st, c)	Marathon	MP
Impala Canada Itée	Lac des Îles	(co, st, c)	Thunder Bay	MP

ENTREPRISE	MINE	TYPE D'ACTIVITÉ	LIEU	PRODUITS DE BASE
Newmont Corporation	Musselwhite	(st, c)	Nord de Pickle Lake	MP
Evolution Mining Itée	Red Lake	(st, c)	Balmertown	MP
New Gold inc.	Rainy River	(co, st, c)	Fort Frances	MP
Canadian Wollastonite	St. Lawrence	(co)	Kingston	MI
OMYA (Canada) inc.	Tatlock	(co)	Tatlock	MI
Lafarge Canada inc.	Bath	(co)	Bath	MI
Heidelberg Materials	Picton	(co)	Picton	MI
CRH Canada Group inc.	Ogden Point	(co)	Ogden Point	MI
Covia Canada Itée	Blue Mountain	(co, usine)	Blue Mountain	MI
St Marys CBM (Canada) inc.	Bowmanville	(co)	Bowmanville	MI
Carmeuse Lime (Canada) Itée	Dundas	(co)	Dundas	MI
Lafarge Canada inc.	Dundas	(co)	Dundas	MI
CGC inc.	Hagersville	(st, usine)	Hagersville	MI
Carmeuse Lime (Canada) Itée	Beachville	(co, usine)	Ingersoll	MI
E.C. King Contracting Itée (Miller Paving Co.)	Sydenham	(co)	Owen Sound	MI
Owen Sound Ledgerock Itée	Owen Sound	(co)	Owen Sound	MI
St Marys CBM (Canada) inc.	St Marys	(co)	St Marys	MI
Boreal Agrominerals inc.	Spanish River Carbonite	(co)	Nord-ouest de Sudbury	MI
Compass Minerals Canada Corporation	Goderich	(st, usine)	Goderich	MI
Compass Minerals Canada Corporation	Goderich	(extraction par solution)	Goderich	MI
Magris Talc Canada inc.	Penhorwood	(co)	Penhorwood	MI
Carmeuse Lime (Canada) Itée	Northern Operation	(co)	Blind River	MI
K+S Sel Windsor Itée	Windsor	(extraction par solution)	Windsor	MI
K+S Sel Windsor Itée	Ojibway	(st)	Windsor	MI
Lafarge Canada inc.	Meldrum Bay	(co, usine)	Île Manitoulin	MI
Equinox Gold	Greenstone	(co)	Geraldton	MP
Manitoba				
Sinomine Resource Grp Co. Itée	Tanco	(U., C., usine)	Lac-du-Bonnet	MC
Vale Canada Itée	Thompson (T-1 et T-3)	(co, st, c)	Thompson	MC
Hudbay Minerals inc.	Stall Lake	(c)	Snow Lake	MC, MP
Hudbay Minerals inc.	New Britannia	(c)	Snow Lake	MC, MP
Hudbay Minerals inc.	Lalor Lake	(st)	Snow Lake	MC, MP
Graymont inc.	Faulkner	(co, usine)	Faulkner	MI
Heidelberg Materials	Amaranth	(co, usine)	Alonsa	MI
ERCO Mondial	Hargrave	(st, usine)	Virden	MI
Saskatchewan				
SSR Mining inc.	Santoy	(st)	Lac Santoy	MP
SSR Mining inc.	Seabee	(c)	Lac Laonil	MP
Orica Canada inc.	Lac McClean	(c)	Lac McClean	Uranium
Corporation Cameco	Cigar Lake	(st)	Lac Waterbury	Uranium
Corporation Cameco	McArthur River	(st)	Nord de Key Lake	Uranium

ENTREPRISE	MINE	TYPE D'ACTIVITÉ	LIEU	PRODUITS DE BASE
Corporation Cameco	Key Lake	(c)	Nord du lac Highrock	Uranium
Nutrien Itée	Rocanville	(st, usine)	Rocanville	MI
The Mosaic Company	Esterhazy (K-3)	(st, usine)	Esterhazy	MI
Compass Minerals Canada Corporation	Wynyard (Big Quill)	(usine)	Wynyard	MI
The Mosaic Company	Belle Plaine	(extraction par dissolution, usine)	Belle Plaine	MI
Nutrien Itée	Lanigan	(st)	Lanigan	MI
K+S Potash Canada	Bethune	(extraction par dissolution, usine)	Bethune	MI
Nutrien Itée	Allan	(st, usine)	Allan	MI
Nutrien Itée	Patience Lake	(st, usine)	Blucher	MI
ERCO Mondial	Établissement de Saskatoon	(extraction par dissolution, usine)	Saskatoon	MI
Saskatchewan Mining and Minerals inc.	Chaplin Lake	(co, usine)	Chaplin	MI
Nutrien Itée	Cory	(st, usine)	Cory	MI
Nutrien Itée	Vanscoy	(st, usine)	Vanscoy	MI
Compass Minerals Canada Corporation	Unity	(extraction par solution)	Unity	MI
Westmoreland Coal Company	Estevan	(co)	Bienfait	Charbon
Westmoreland Coal Company	Poplar River	(co)	Coronach	Charbon
Alberta				
BURNCO Rock Products Itée	Hammerstone Quarry	(co)	Nord de Fort McMurray	MI
Suncor Énergie inc.	Fort McMurray Ouest	(co)	Fort McMurray	MI
Ward Chemical	Calling Lake	(extraction par solution)	Calling Lake	MI
Tiger Calcium Services inc.	Mitsue	(extraction par solution)	Slave Lake	MI
Graymont inc.	Exshaw (Gap)	(co, usine)	Exshaw	MI
Lafarge Canada inc.	Exshaw	(co, usine)	Exshaw	MI
BURNCO Rock Products Itée	Clearwater	(co, usine)	Clearwater River	MI
Lehigh Hanson	Mcleod	(co)	Cadomin	MI
Westmoreland Coal Company	Genesee	(co)	Genesee	Charbon
Westmoreland Coal Company	Coal Valley	(co)	Edson	Charbon
Coalspur Mines Limited	Vista	(co)	Hinton	Charbon
CST Canada Coal Limited	Grande Cache	(co, st)	Grande Cache	Charbon
L'Impériale	Kearl	(co)	Fort McMurray	Pétrole
Suncor Énergie inc.	Millennium and Steepbank	(co)	Fort McMurray	Pétrole
Canadian Natural Resources Itée	Jackpine	(co)	Fort MacKay	Pétrole
Syncrude Canada Limited	Aurora Nord et Sud	(co)	Fort MacKay	Pétrole
Syncrude Canada Limited	Mildred Lake	(co)	Fort MacKay	Pétrole
Canadian Natural Resources Itée	Muskeg River	(co)	Fort MacKay	Pétrole
Suncor Énergie inc.	Fort Hills	(co)	Fort MacKay	Pétrole
Canadian Natural Resources Itée	Horizon	(co)	Fort MacKay	Pétrole

ENTREPRISE	MINE	TYPE D'ACTIVITÉ	LIEU	PRODUITS DE BASE
Colombie-Britannique				
Gold Mountain Activités minières Corp.	Elk	(co)	Peachland	MP
New Gold inc.	New Afton	(st, c)	Kamloops	MC, MP
Hudbay Minerals inc.	Copper Mountain	(co, c)	Princeton	MC
Ressources Teck Itée	Highland Valley	(co, c)	Logan Lake	MC
Imperial Metals Corporation	Mount Polley	(co, c)	Nord-est de Williams Lake	MC
Taseko Mines Itée	Gibraltar	(co, c)	Nord de Williams Lake	MC
Centerra Gold inc.	Mount Milligan	(co, c)	Fort St. James	MC, MP
Newmont Corporation	Red Chris	(co, c)	Kinaskan Lake	MC
Newmont Corporation	Brucejack	(st, c)	Stewart	MP
Baymag inc.	Mount Brussilof	(co)	Mount Brussilof	MI
CertainTeed Gypsum Canada, inc.	Kootenay Ouest	(co)	Canal Flats	MI
Lafarge Canada inc.	Falkland	(co, usine)	Falkland	MI
Progressive Planet Solutions inc.	Bud	(co)	Princeton	MI
Progressive Planet Solutions inc.	Red Lake	(co)	Kamloops	MI
Imperial Limestone Co. Itée	Imperial Limestone	(co)	Île Texada	MI
Texada Quarrying Itée (Lafarge Canada inc.)	Texada	(co)	Île Texada	MI
Fireside Minerals Itée	Fireside	(co)	Fireside	MI
Glencore Canada Corporation	Line Creek	(co)	Sparwood	Charbon
Glencore Canada Corporation	Elkview	(co)	Sparwood	Charbon
Glencore Canada Corporation	Fording River	(co)	Elkford	Charbon
Glencore Canada Corporation	Greenhills	(co)	Sparwood	Charbon
Conuma Coal Resources Itée	Quintette	(co)	Tumbler Ridge	Charbon
Conuma Coal Resources Itée	Wolverine	(co, usine)	Tumbler Ridge	Charbon
Conuma Coal Resources Itée	Brule	(co)	Tumbler Ridge	Charbon
Conuma Coal Resources Itée	Willow Creek	(co)	Chetwynd	Charbon
Yukon				
Hecla Mining Company	Keno Hill Silver District	(st, c)	Mayo	MP, MC
Victoria Gold Corporation	Eagle (Dublin Gulch)	(co, c)	Mayo	MP
Territoires du Nord-Ouest				
De Beers Canada inc.	Gahcho Kué	(co, usine)	Lac de Gras	Diamant
Groupe Rio Tinto	Diavik	(st, usine)	Lac de Gras	Diamant
Burgundy Diamond Mines	Ekati	(st, usine)	Lac de Gras	Diamant
Nunavut				
Baffinland Iron Mines Corporation	Mary River	(co)	Pond Inlet	Minerai de fer
Mines Agnico Eagle Itée	Meliadine	(co, st, c)	Rankin Inlet	MP
Mines Agnico Eagle Itée	Meadowbank	(c)	Baker Lake	MP
Mines Agnico Eagle Itée	Amaruq	(co, st)	Baker Lake	MP

Source : Ressources naturelles Canada.

(co) Mine à ciel ouvert (st) Mine souterraine (c) Usine de concentration

Remarques : Exclut les produits de l'argile, la tourbe et la plupart des matériaux de construction (pierre, sable et gravier). Inclut les mines exploitées en 2024.

ANNEXE 2 : PRODUCTION CANADIENNE DES PRINCIPAUX MINÉRAUX, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, 2024 (P)

	OR		CHARBON		MINÉRAI DE FER2	
	kilogrammes	milliers de \$	kilotonnes	milliers de \$	kilotonnes	milliers de \$
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	x	x
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	258	22 966	x	x	-	-
Nouveau-Brunswick
Québec	55 232	4 690 442	25 677	3 052 562
Ontario	77 757	7 032 747	-	-
Manitoba	x	x	-	-
Saskatchewan	x	x	x	x	-	-
Alberta	9	586	x	x	-	-
Colombie-Britannique	19 177	1 623 245	x	x	-	-
Yukon	5 893	x	-	-
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut	x	x	x	x
Canada	198 899	16 889 604	42 544	9 663 101	43 642	5 580 895

	POTASSE (MURIATE)		CUIVRE		URANIUM	
	kilotonnes	milliers de \$	tonnes	milliers de \$	tonnes	milliers de \$
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	12 947	x		
Île-du-Prince-Édouard	-	-
Nouvelle-Écosse	-	-	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	-	-
Québec	-	-	x	x	-	-
Ontario	-	-	214 663	1 575 555	-	-
Manitoba	-	-	x	x	13 479	3 136 915
Saskatchewan	25 463	8 678 019	-	-	-	-
Alberta	-	-	-	-	-	-
Colombie-Britannique	-	-	274 249	2 454 680	-	-
Yukon	-	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	-	-
Nunavut	-	-	-	-
Canada	25 463	8 678 019	534 610	4 504 092	13 479	3 136 915

	SABLE ET GRAVIER (1)		PIERRE	
	tonnes	milliers de \$	tonnes	milliers de \$
Terre-Neuve-et-Labrador	953 603	x	1 661 877	x
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	5 679 933	x	7 015 591	x
Nouveau-Brunswick	3 910 384	x	5 436 084	61 382
Québec	11 031 341	x	24 568 797	x
Ontario	104 758 279	85 528	59 233 843	794 766
Manitoba	10 102 184	x	4 841 324	x
Saskatchewan	6 409 350	76 472	x	x
Alberta	44 730 153	649 107	5 145 528	x
Colombie-Britannique	55 022 308	618 470	10 012 528	181 293
Yukon	197 616	2 489	-	-
Territoires du Nord-Ouest	x	x	x	x
Nunavut	x	x	-	-
Canada	242 833 737	2 618 803	118 109 520	1 507 205

	DIAMANT		NICKEL	
	milliers de carats	milliers de \$	tonnes	milliers de \$
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	17 177	x
Île-du-Prince-Édouard	-	-
Nouvelle-Écosse	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick	-	-	-	-
Québec	18 666	1 949	46 175	977 254
Ontario	-	-	50 003	1 041 197
Manitoba	-	-	11 642	x
Saskatchewan	-	-	-	-
Alberta	-	-	-	-
Colombie-Britannique	-	-	-	-
Yukon	-	-	-	-
Territoires du Nord-Ouest	13 926	1 470 594
Nunavut	-	-	-	-
Canada	13 945	1 472 543	124 996	2 760 094

Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada.

(p) Valeurs préliminaires; - Néant; x Confidentiel; .. Non disponible pour la période de référence.

“Remarques : (1) Pour les métaux, la quantité renvoie au métal récupérable dans les concentrés expédiés.

(1) La production minérale de sable et de gravier pour le Nunavut est comprise dans les totaux des Territoires du Nord-Ouest.

(2) La quantité et la valeur se rapportent uniquement aux concentrés puisque les agglomérats sont supprimés par la source.”

ANNEXE 3 : LE RÔLE DU CANADA SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE EN TANT QUE PRODUCTEUR DE CERTAINS MINÉRAUX IMPORTANTS, 2024(P)

			Classement des cinq pays en tête					
			Production mondiale	1	2	3	4	5
				Canada	Russie	Bélarus	Chine	Allemagne
Potasse (équivalent K ₂ O) (production minière)	Milliers de t	48 000	15 000	9 000	7 000	6 300	3 000	
	% du total mondial		31.3	18.8	14.6	13.1	6.3	
			Brésil	Canada	République démocratique du Congo	Russie	Rwanda	
Niobium (production minière)	t	110 000	100 000	7 100	700	350	200	
	% du total mondial		90.9	6.5	0.6	0.3	0.2	
			Finlande	Canada	Lettonie	Bélarus	Suède	
Tourbe	Milliers de t	20 000	3 300	3 000	2 400	2 200	2 000	
	% du total mondial		16.5	15.0	12.0	11.0	10.0	
			Kazakhstan	Canada	Namibie	Australie	Ouzbékistan	
Uranium (contenu métallique) ¹	t	54 345	21 112	10 986	6 985	4 658	4 000	
(production minière)	% du total mondial		38.8	20.2	12.9	8.6	7.4	
			Chine	République de Corée	Canada/Japon		Mexique	
Cadmium (métal)	t	24 000	9 300	4 500	1 700		1 200	
	% du total mondial		38.8	18.8	7.1		5.0	
			Russie	Afrique du Sud	Canada/Zimbabwe		États-Unis	
Palladium	kg	190 000	75 000	72 000	15 000		8 000	
(contenu métallique)	% du total mondial		39.5	37.9	7.9		4.2	
			Chine	Inde	Russie	Canada	Émirats arabes unis	
Aluminium (première fusion)	Milliers de t	72 000	43 000	4 200	3 800	3 300	2 700	
	% du total mondial		59.7	5.8	5.3	4.6	3.8	
			République démocratique du Congo	Indonésie	Russie	Canada	Philippines	
Cobalt (production minière)	t	290 000	220 000	28 000	8 700	4 500	3 800	
	% du total mondial		75.9	9.7	3.0	1.6	1.3	
			Russie	Botswana	Angola	Canada	République démocratique du Congo	
Diamant (précieux)	milliers de carats	107 903	37 323	18 125	14 027	13 322	9 788	
	% du total mondial		34.6	16.8	13.0	12.3	9.1	
			Chine	Russie	Australie	Canada	États-Unis	
Or (production minière)	t	3 300	380	310	290	200	160	
	% du total mondial		11.5	9.4	8.8	6.1	4.8	

			Classement des cinq pays en tête						
			Production mondiale	1	2	3	4	5	
				Chine	République de Corée	Japon	Canada	France	
Indium	t	1 080	760	180	60	35	21		
	% du total mondial		70.4	16.7	5.6	3.2	1.9		
				Indonésie	Philippines	Russie	Canada	Chine	
Nickel (production minière)	t	3 700 000	2 200 000	330 000	210 000	190 000	120 000		
	% du total mondial		59.5	8.9	5.7	5.1	3.2		
				Afrique du Sud	Zimbabwe	Russie	Canada	États-Unis	
Platine (contenu métallique)	kg	170 000	120 000	19 000	18 000	5 200	2 000		
	% du total mondial		70.6	11.2	10.6	3.1	1.2		
				Chine	Inde	Mexique	Canada	Finlande	
Wollastonite (production minière)	t	1 100 000	800 000	120 000	95 000	20 000	10 000		
	% du total mondial		72.7	10.9	8.6	1.8	0.9		
				États-Unis	Qatar	Russie	Algérie	Canada	
Hélium	Million de m3 de contenu métallique	180	81	64	17	11	6		
	% du total mondial		45.0	35.6	9.4	6.1	3.3		
				Chine	Japon et Russie		Suède	Canada	
Tellure	t	980	750	70		46	27		
	% du total mondial		76.5	7.1		4.7	2.8		
				Madagascar	Chine	Finlande	États-Unis	Inde	Le Canada occupe le 6e rang
Mica (naturel) (ferraille et paillettes)	t	380 000	85 000	80 000	50 000	23 000	13 000	12 000	
	% du total mondial		22.4	21.1	13.2	6.1	3.4	3.2	
				Chine	Mozambique	Afrique du Sud	Australie	Norvège	Le Canada occupe le 6e rang
Concentré de titane (Ilménite)	Milliers de t	9 400	3 300	1 908	1 400	600	360	350	
	% du total mondial		35.1	20.3	14.9	6.4	3.8	3.7	
				Chine	États-Unis	Inde	Allemagne	Australie	Le Canada occupe le 6e rang
Sel (production minière)	Milliers de t	280 000	55 000	40 000	28 000	16 000	13 000	12 000	
	% du total mondial		19.6	14.3	10.0	5.7	4.6	4.3	
				Chine	Madagascar	Mozambique	Brésil	Inde	Le Canada occupe le 7e rang
Graphite	t	1 600 000	1 270 000	89 000	75 000	68 000	27 800	20 000	
	% du total mondial		79.4	5.6	4.7	4.3	1.7	1 %	
				Australie	Chili	Chine	Zimbabwe	Argentine	Le Canada occupe le 7e rang
Lithium	t	240 000	88 000	49 000	41 000	22 000	18 000	4 300	
	% du total mondial		36.7	20.4	17.1	9.2	7.5	1.8	
				Chine	États-Unis	Russie/Arabie saoudite	Émirats arabes unis	Le Canada occupe le 7e rang	
Soufre	000 t	85 000	19 000	8 200	7 500		6 000	5 000	
	% du total mondial		22.4	9.6	8.8		7.1	5.9	

		Production mondiale	Classement des cinq pays en tête					
			1	2	3	4	5	
			Australie	Brésil	Chine/Inde		Russie	Le Canada occupe le 8e rang
Mineral de fer (production minière)	mt	2 500	930	440	270		91	54
(minerai urbain)	% du total mondial		37.2	17.6	10.8		3.6	2.2
			Chine	Inde	États-Unis/Russie		Indonésie	Le Canada occupe le 8e rang
Azote (fixé)-ammonia	Milliers de t	150 000	47 000	15 000	14 000		6 000	3 600
	% du total mondial		31.3	10.0	9.3		4.0	2.4
			Chine	Brésil	Norvège	France	Allemagne	Le Canada occupe le 8e rang
Silicium (métal)	Milliers de t	4 600	3 900	190	120	90	60	30
	% du total mondial		84.8	4.1	2.6	2.0	1.3	0.7
			Chili	République démocratique du Congo	Pérou	Chine	États-Unis/Indonésie	Le Canada occupe le 12e rang
Cuivre (production minière)	000 t	23 000	5 300	3 300	2 600	1 800	1 100	450
	% du total mondial		23.0	14.3	11.3	7.8	4.8	2.0
			Chine	Pérou	Chili	États-Unis	Mexique	Le Canada occupe le 12e rang
Molybdène (contenu en Mo)	t	260 000	110 000	41 000	38 000	33 000	17 000	1 200
(production minière)	% du total mondial		42.3	15.8	14.6	12.7	6.5	0.5
			Chine	Inde	Indonésie	États-Unis	Australie	Le Canada occupe le 13e rang
Charbon	Million de t	9 089	4 759	1 091	833	464	455	43
	% du total mondial		52.4	12.0	9.2	5.1	5.0	0.5
			Chine	Inde	États-Unis	Russie	Brésil	Le Canada occupe le 14e rang
Chaux	Milliers de t	420 000	310 000	17 000	16 000	11 000	8 100	1 900
	% du total mondial		73.8	4.0	3.8	2.6	1.9	0.5
			États-Unis	Chine	Pays-Bas	Italie	Turquie	Le Canada occupe le 16e rang
Sable et gravier (minéraux industriels)	Milliers de t	440 000	130 000	89 000	60 000	33 000	13 000	4 100
(production minière)	% du total mondial		29.5	20.2	13.6	7.5	3.0	0.9
			États-Unis	Iran	Oman	Chine	Espagne	Le Canada occupe le 17e rang
Gypse (production minière)	Milliers de t	160 000	22 000	16 000	14 000	12 000	11 000	2 400
	% du total mondial		13.8	10.0	8.8	7.5	6.9	1.5

Sources : É.-U. Études géologiques (USGS); étude statistique sur l'énergie mondiale de BP; World Nuclear Association; Processus de Kimberley; Agence internationale de l'énergie

s. o. : Sans objet.

1Données de 2023

ANNEXE 4 : PRODUCTION MINÉRALE AU CANADA, 2015-2024 (p)

Unité	2015		2016		2017		2018		2019		
	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	
MINÉRAUX MÉTALLIFÈRES											
Antimoine	t	1	5	0	3	1	11	5	54
Bismuth	t	2	29	2	31	4	59	5	58
Cadmium	t	68	102	60	113	158	381	148	595
Césium	t	x	x	x	x	x	x	x	x
Cobalt	t	4 339	156 720	4 216	149 145	3 704	290 783	3 279	310 086	4 365	180 029
Cuivre	t	697 322	4 905 661	679 524	4 379 532	580 097	4 639 616	527 510	4 422 120	551 562	4 293 553
Or	kg	160 751	7 667 339	161 497	8 590 179	172 877	9 069 125	191 882	10 118 125	189 516	11 373 300
Ilménite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x
Indium	kg	x	x	x	x	x	x	x	x
Minérai de fer ⁵	Milliers de t	46 220	2 854 585	46 731	3 165 022	50 300	4 693 042	52 755	4 949 188	54 895	6 445 411
Fer de fonte	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plomb	t	3 699	8 485	12 020	29 785	13 494	40 589	15 605	45 131	x	x
Lithium	t	-	-	-	-	-	-	x	x	-	-
Molybdène	t	2 505	48 846	2 783	53 105	4 765	112 054	5 048	152 725	4 367	142 908
Nickel	t	225 351	3 408 431	230 210	2 926 428	206 354	2 787 020	175 761	2 970 887	172 743	3 288 404
Niobium (Colombium)	t	5 385	x	6 099	x	x	x	x	x	x	x
Groupe du platine	kg	33 248	1 059 512	31 471	947 560	27 342	1 016 402	28 596	1 206 948	32 566	1 946 378
Sélénium	t	156	6 575	175	3 886	72	3 204	85	4 133
Argent	t	371	239 656	385	282 666	368	261 688	392	254 759	380	258 383
Tantale	t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tellure	t	10	990	18	870	18	885	x	x	-	-
Dioxyde de titane ⁵	t	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x
Tungstène	t	2 289	62 339	-	-	-	-	-	-	-	-
Uranium	t	13 279	1 609 476	14 133	1 248 600	12 207	876 473	6 975	490 077	6 997	524 781
Zinc	t	275 410	632 892	301 210	832 545	305 314	1 146 760	287 632	1 087 538	263 941	840 313
TOTAL DES MINÉRAUX MÉTALLIFÈRES		..	23 125 240	..	23 302 112	..	25 738 171	..	27 058 554	..	29 694 819

Unité	2020		2021		2022		2023		2024 (p)		
	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	
MINÉRAUX MÉTALLIFÈRES											
Antimoine	t
Bismuth	t
Cadmium	t
Césium	t
Cobalt	t	4 328	181 730	3 964	229 966	3 573	271 031	3 238	x	3 361	113 721
Cuivre	t	577 228	4 215 890	507 120	5 569 829	643 355	5 546 945	485 375	5 074 068	534 610	4 504 092
Or	kg	177 732	13 533 630	189 926	13 404 004	195 145	14 328 527	188 762	15 874 530	198 899	16 889 604
Ilménite	Milliers de t	0	-	-	-
Indium	kg
Minerai de fer ⁵	Milliers de t	60 914	8 752 568	55 667	11 340 891	59 659	9 995 582	42 529	5 631 420	43 643	5 580 895
Fer de fonte	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plomb	t	x	x	8 224	21 968	4 131	10 889	x	x	-	-
Lithium	t	-	-	54 756	x	115 549	x	32 528	x	39 230	x
Molybdène	t	2 442	x	1 426	x	1 618	x	1 099	73 131	1 492	66 958
Nickel	t	178 222	2 961 262	159 885	3 272 094	123 209	4 023 942	126 177	3 266 965	124 996	2 760 094
Niobium (Colombium)	t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Groupe du platine	kg	16 473	1 409 631	20 484	1 915 297	19 621	1 547 312	23 735	1 359 891	22 909	1 094 993
Sélénium	t
Argent	t	291	264 013	286	279 209	281	238 227	249	239 297	346	238 226
Tantale	t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tellure	t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dioxyde de titane ⁵	t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Tungstène	t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Uranium	t	3 704	328 206	4 768	464 910	6 929	986 438	10 168	1 946 446	13 479	3 136 915
Zinc	t	230 137	561 804	231 573	753 755	185 315	663 208	103 911	256 672	118 556	171 565
TOTAL DES MINÉRAUX MÉTALLIFÈRES		..	32 513 321	..	37 594 761	..	38 034 488	..	37 979 373	..	38 408 485

Unité	2015		2016		2017		2018		2019		
	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	
MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES											
Barite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Carbonatite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-
Ciment ¹	Milliers de t	12 334	1 689 851	11 820	1 615 674
Chrysotile	Milliers de t	x	x	x	x	-	-	-	-	-	-
Argile	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	364	1 216
Produits de l'argile ²	Milliers de t	..	124 446	..	140 122	..	147 131	..	131 928	384	x
Diamant	Milliers de carats	11 677	2 148 583	13 315	1 888 732	23 199	2 677 723	22 789	2 704 302	18 363	2 301 989
Pierres précieuses	t	8 233	7 953	154	5 852	89	4 612	87	2 349	64	1 746
Graphite	Milliers de t	x	x	x	x	14	20 336	11	19 156	11	x
Gypse ³	Milliers de t	1 726	19 675	1 679	17 655	3 001	33 120	3 240	40 157	2 452	38 361
Chaux	Milliers de t	1 852	335 489	1 807	330 366	1 842	336 642	1 785	335 739	1 976	374 340
Magnésite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Marne	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mica	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Syénite néphélinique	Milliers de t	614	97 880	571	81 219	612	64 712	565	131 689	524	115 844
Tourbe	Milliers de t	1 297	257 030	1 452	330 653	1 459	330 991	1 306	314 924	1 422	352 637
Phosphate	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Potasse (muriate)	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	20 717	6 422 081
Potasse (K ₂ O) ⁴	Milliers de t	11 462	6 132 751	10 790	3 735 632	12 563	4 371 065	14 024	5 726 798	12 686	-
Sulfate de potassium	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pierre ponce	Milliers de t	x	x	5	273	x	x	x	x	x	x
Quartz (silice) ³	Milliers de t	2 053	107 377	2 256	95 614	2 540	99 278	4 864	202 387
Sel	Milliers de t	14 343	791 980	10 252	445 891	11 424	476 674	10 713	488 535	11 798	577 942
Sable et gravier	Milliers de t	228 030	1 884 531	280 550	2 398 633	231 219	2 095 005	245 815	2 284 402	193 017	1 921 544
Saponite, talc et pyrophyllite	Milliers de t	175	50 335	199	55 513	215	51 754	279	42 635	x	x
Sulfate de sodium	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pierre ³	Milliers de t	158 034	1 687 916	160 016	1 664 188	169 518	1 747 125	188 974	1 987 973	152 570	1 770 069
Soufre élémentaire	Milliers de t	5 187	423 452	4 746	193 877	4 803	206 740	4 828	449 441
Soufre des gaz de fonderie	Milliers de t	558	114 383	635	110 307	524	72 739	505	87 206
Acide sulfurique	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dioxyde de titane ⁵	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x
Wollastonite	Milliers de t	-	-	x	x	x	x	x	x	x	x
Zéolite	Milliers de t	-	-	x	x	1	5	1	12	x	x
TOTAL DES MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES (ciment ¹ inclus)		..	16 519 513	..	13 724 154
TOTAL DES MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES (ciment ¹ exclu)		..	14 829 662	..	12 108 480	..	13 304 062	..	15 530 709		

Unité	2020		2021		2022		2023		2024 (p)		
	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	
MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES											
Barite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Carbonatite	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ciment ¹	Milliers de t
Chrysotile	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Argile	Milliers de t	196	x	235	1 948	262	2 662	161	x	119	1 414
Produits de l'argile ²	Milliers de t	336	x	299	x	336	x	500	x	468	x
Diamant	Milliers de carats	14 293	1 332 035	17 593	1 840 664	16 046	2 186 052	16 290	2 053 351	13 945	1 472 543
Pierres précieuses	t	80	x	50	1 458	x	x	70	x	46 314	x
Graphite	Milliers de t	8	x	13	x	x	x	x	x	x	x
Gypse ³	Milliers de t	3 054	50 898	2 922	50 680	3 368	66 729	3 379	118 373	3 412	127 173
Chaux	Milliers de t	1 559	222 477	1 854	334 426	1 681	312 829	1 300	313 191	1 276	324 818
Magnésite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Marne	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mica	Milliers de t	15	x	15	x	14	x	13	x	15	x
Syénite néphélinique	Milliers de t	652	132 610	691	140 494	769	156 206	x	213 946	x	279 896
Tourbe	Milliers de t	1 481	331 803	1 876	304 249	1 913	379 025	1 477	356 918	1 611	355 680
Phosphate	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Potasse (muriate)	Milliers de t	22 682	6 350 613	22 934	7 995 825	22 681	17 634 352	23 583	11 937 497	25 463	8 679 019
Potasse (K ₂ O) ⁴	Milliers de t	13 904	-	14 047	-	13 804	-	14 463	-	14 223	-
Sulfate de potassium	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pierre ponce	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Quartz (silice) ³	Milliers de t	-	-	-	-	-	-
Sel	Milliers de t	12 643	551 441	11 170	433 278	14 130	847 305	11 813	534 646	9 872	543 386
Sable et gravier	Milliers de t	209 685	2 036 309	219 669	2 174 273	252 545	2 262 919	253 355	2 539 264	242 834	2 618 803
Saponite, talc et pyrophyllite	Milliers de t	x	x	x	51 651	x	51 050	x	x	x	x
Sulfate de sodium	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Pierre ³	Milliers de t	151 551	1 408 809	173 177	1 653 114	105 647	1 180 395	143 743	1 647 634	118 110	1 507 205
Soufre élémentaire	Milliers de t
Soufre des gaz de fonderie	Milliers de t
Acide sulfurique	Milliers de t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dioxyde de titane ⁵	Milliers de t
Wollastonite	Milliers de t	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Zéolite	Milliers de t	-	-	1	10	510	4	0.5	4	x	4
TOTAL DES MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES (ciment ¹ inclus)	
TOTAL DES MINÉRAUX NON MÉTALLIFÈRES (ciment ¹ exclu)		..	12 681 255	..	15 192 990	..	25 250 592	..	20 032 355	..	16 255 635

		2015		2016		2017		2018		2019	
Unité		(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)
COMBUSTIBLES MINÉRAUX											
Charbon	Milliers de t	61 985	3 126 266	61 332	4 009 353	60 750	6 280 947	54 599	6 459 413	51 746	5 625 050
TOTAL DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX		61 985	3 126 266	61 332	4 009 353	60 750	6 280 947	54 599	6 459 413	51 746	5 625 050
TOTAL DE LA PRODUCTION MINÉRALE (ciment ¹ inclus)		..	42 771 019	..	41 035 618
TOTAL DE LA PRODUCTION MINÉRALE (ciment ¹ exclu)		..	41 081 168	..	39 419 944	..	45 323 180	..	49 048 676	..	49 463 580

		2020		2021		2022		2023		2024 (p)	
Unité		(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)	(quantité)	(milliers de \$)
COMBUSTIBLES MINÉRAUX											
Charbon	Milliers de t	40 824	3 956 724	48 443	8 521 495	46 217	15 217 465	48 741	12 408 347	42 544	9 663 101
TOTAL DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX		40 824	3 956 724	48 443	8 521 495	46 217	15 217 465	48 741	12 408 347	42 544	9 663 101
TOTAL DE LA PRODUCTION MINÉRALE (ciment ¹ inclus)	
TOTAL DE LA PRODUCTION MINÉRALE (ciment ¹ exclu)		..	49 151 299	..	61 309 246	..	78 502 545	..	70 420 075	..	64 327 221

Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada.

(p) Valeurs préliminaires; x Confidentiel; – Néant; .. Non disponible

Remarques : (1) À compter de l'année de référence 2017, Statistique Canada a cessé de recueillir des données sur le ciment. RNCan ne déduit plus la quantité et la valeur de gypse, de sable et de gravier, de silice et de pierre utilisés dans la fabrication de produits de ciment des totaux de ces matériaux. (2) Les valeurs de production pour la bentonite et la diatomite sont incluses dans les produits de l'argile. (3) Les expéditions de gypse, de silice et de pierre aux usines de ciment, de chaux et d'argile ne sont pas incluses dans le tableau. (4) Les expéditions de potasse aux usines de sulfate de potassium du Canada sont exclues du tableau. (5) Depuis 2022, la valeur du minerai de fer déclarée comprend uniquement les concentrés, car la valeur des agglomérats est supprimée par la source. Les chiffres peuvent avoir été arrondis. (5) Depuis 2019, le dioxyde de titane est classé comme un métal par la source alors qu'auparavant, il était déclaré comme minéral non métallifère.

ANNEXE 5 : RÉSERVES CANADIENNES DE CERTAINS MÉTAUX IMPORTANTS, 1978-2024 (P)

Métal contenu dans le minerai d'exploitation (1) prouvé et probable, dans les mines en activité (2) et dans les gisements destinés à la production

ANNÉE	CUIVRE (milliers de t)	NICKEL (milliers de t)	PLOMB (milliers de t)	ZINC (milliers de t)	MOLYBDÈNE (milliers de t)	ARGENT (t)	OR (3) (t)
1978	16 184	7 843	8 930	26 721	464	30 995	505
1979	16 721	7 947	8 992	26 581	549	32 124	575
1980	16 714	8 348	9 637	27 742	551	33 804	826
1981	15 511	7 781	9 380	26 833	505	32 092	851
1982	16 889	7 546	9 139	26 216	469	31 204	833
1983	16 214	7 393	9 081	26 313	442	31 425	1 172
1984	15 530	7 191	9 180	26 000	361	30 757	1 208
1985	14 201	7 041	8 503	24 553	331	29 442	1 373
1986	12 918	6 780	7 599	22 936	312	25 914	1 507
1987	12 927	6 562	7 129	21 471	231	25 103	1 705
1988	12 485	6 286	6 811	20 710	208	26 122	1 801
1989	12 082	6 092	6 717	20 479	207	24 393	1 645
1990	11 261	5 776	5 643	17 847	198	20 102	1 542
1991	11 040	5 691	4 957	16 038	186	17 859	1 433
1992	10 755	5 605	4 328	14 584	163	15 974	1 345
1993	9 740	5 409	4 149	14 206	161	15 576	1 333
1994	9 533	5 334	3 861	14 514	148	19 146	1 513
1995	9 250	5 832	3 660	14 712	129	19 073	1 540
1996	9 667	5 623	3 450	13 660	144	18 911	1 724
1997	9 032	5 122	2 344	10 588	149	16 697	1 510
1998	8 402	5 683	1 845	10 159	121	15 738	1 415
1999	7 761	4 983	1 586	10 210	119	15 368	1 326
2000	7 419	4 782	1 315	8 876	97	13 919	1 142
2001	6 666	4 335	970	7 808	95	12 593	1 070
2002	6 774	4 920	872	6 871	82	11 230	1 023
2003	6 037	4 303	749	6 251	78	9 245	1 009
2004	5 546	3 846	667	5 299	80	6 568	787
2005	6 589	3 960	552	5 063	95	6 684	965
2006	6 923	3 940	737	6 055	101	6 873	1 032
2007	7 565	3 778	682	5 984	213	6 588	987
2008	7 456	3 605	636	5 005	222	5 665	947

ANNÉE	CUIVRE (milliers de t)	NICKEL (milliers de t)	PLOMB (milliers de t)	ZINC (milliers de t)	MOLYBDÈNE (milliers de t)	ARGENT (t)	OR (3) (t)
2009	7 290	3 301	451	4 250	215	6 254	918
2010	10 747	3 074	400	4 133	254	6 916	1 473
2011	10 570	2 936	247	4 812	256	6 954	2 225
2012	10 364	2 617	126	4 163	256	5 598	2 148
2013	10 777	2 682	116	3 532	145	5 013	2 140
2014	10 214	2 287	88	2 972	121	5 498	2 070
2015	9 937	2 725	83	3 009	101	5 345	1 984
2016	9 101	2 604	40	2 231	98	3 626	1 910
2017	8 984	2 790	165	2 286	96	5 074	2 578
2018	8 115	2 296	118	1 913	77	4 865	2 597
2019	7 348	2 236	203	2 180	75	4 480	2 359
2020	7 001	1 977	176	1 630	69	5 223	2 611
2021	7 713	1 909	160	1 454	80	4 714	2 719
2022	8 254	2 219	79	947	64	4 865	3 127
2023r	6 700	2 301	58	663	70	5 473	3 292
2024p	6 298	2 065	64	646	65	5 646	3 133

Source : Ressources naturelles Canada, d'après les rapports des entreprises et les enquêtes fédérales-provinciales-territoriales annuelles sur les mines et les concentrateurs.

(1) Aucun rajustement n'est apporté pour tenir compte des pertes associées au broyage, à la fusion et à l'affinerie. Exclut les matériaux classifiés comme « ressources ».

(2) Les métaux des mines en arrêt temporaire de production sont inclus.

(3) Les métaux qui se trouvent dans des gisements placériens sont exclus, car l'information sur les réserves n'est généralement pas disponible.

(r) Valeurs révisées; (p) Valeurs préliminaires.

Remarque : Une tonne (t) = 1,1023113 tonne ordinaire = 32 150,746 onces troy.

ANNEXE 6 : EMPLOI ET RÉMUNÉRATION ANNUELLE DANS LES DOMAINES DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, DE LA FUSION ET DE L'AFFINAGE AU CANADA, 2011-2024

	NOMBRE D'EMPLOYÉS	SALAIRE PAR EMPLOI ⁽¹⁾
Mines de métaux		
2011	30 450	114 358
2012	31 400	120 831
2013	40 165	116 991
2014	39 170	123 926
2015	34 985	128 624
2016	39 300	126 980
2017	40 575	124 944
2018	41 150	128 692
2019	43 165	133 433
2020	43 455	139 734
2021	46 025	139 484
2022	49 715	144 725
2023	49 560	155 052
2024	51 290	157 947
Mines de minerais non métalliques		
2011	19 390	98 574
2012	18 750	102 643
2013	21 975	99 268
2014	23 060	103 242
2015	22 620	108 431
2016	22 550	104 748
2017	24 290	104 736
2018	25 055	108 170
2019	25 320	105 090
2020	24 700	109 635
2021	25 530	113 564
2022	27 265	117 871
2023	27 360	123 963
2024	27 275	128 809
Mines de charbon		
2011	7 090	111 668
2012	7 800	110 386
2013	10 270	110 569
2014	8 510	112 487
2015	6 850	117 486
2016	8 100	116 440
2017	7 820	120 410
2018	8 970	125 808
2019	9 085	126 696
2020	7 925	129 510
2021	8 325	129 505
2022	10 875	125 179
2023	11 535	132 319
2024	11 205	134 863

	NOMBRE D'EMPLOYÉS	SALAIRE PAR EMPLOI ⁽¹⁾
Fonte et affinage ⁽²⁾		
2011	54 135	99 131
2012	46 665	106 099
2013	46 735	108 968
2014	45 240	108 814
2015	45 785	110 328
2016	45 440	110 676
2017	46 030	114 175
2018	44 220	120 817
2019	43 310	122 610
2020	40 130	129 498
2021	43 060	129 599
2022	41 450	133 502
2023	41 620	143 874
2024	41 095	148 267
Total pour l'exploitation minière, la fusion et l'affinage		
2011	111 065	104 009
2012	104 615	110 221
2013	119 145	110 021
2014	115 980	113 079
2015	110 240	116 190
2016	115 390	115 475
2017	118 715	116 335
2018	119 395	121 252
2019	120 880	123 112
2020	116 210	129 104
2021	122 940	129 963
2022	129 305	133 821
2023	130 075	142 920
2024	130 865	146 858

Source : Statistique Canada; Ressources naturelles Canada. Tableau : 36-10-0489-01 (anciennement CANSIM 383-0031).

(1) Rémunération pour la fusion et l'affinage et total selon la moyenne pondérée – (#emplois × rémunération par emploi dans chaque SCIAN)/total des emplois pour le SCIAN ajouté

(2) Comprend les activités visées par les codes 3311, 3313 et 3314 du SCIAN.

ANNEXE 7 : RÉMUNÉRATION TOTALE PAR EMPLOI, POUR CERTAINS SECTEURS INDUSTRIELS CANADIENS, 2011-2024(p)

	Foresterie et exploitation forestière	Exploitation minière, fonte et affinage ¹	Fabrication	Construction	Finances et assurances
2011	70 598	104 009	67 348	66 051	66 619
2012	74 734	110 221	69 684	68 753	69 194
2013	77 168	110 022	71 367	71 111	71 271
2014	81 147	113 080	73 714	74 302	74 988
2015	84 172	116 190	75 180	74 460	80 037
2016	80 550	115 475	74 647	72 831	82 324
2017	81 447	116 335	75 143	72 412	86 168
2018	82 985	121 252	77 515	74 338	91 489
2019	81 889	123 112	78 757	75 565	93 037
2020	85 498	129 104	84 563	79 361	99 231
2021	88 527	129 963	84 670	80 746	99 319
2022	94 058	133 821	89 382	85 154	104 648
2023	101 857	142 920	95 344	88 343	108 087
2024(p)	103 919	146 858	98 656	91 163	113 170

Sources : Statistique Canada, tableau 36-10-0489-01; Ressources naturelles Canada.

¹ Fondée sur une moyenne pondérée des établissements visés par les codes 212, 3311, 3313 et 3314 du SCIAN (voir l'annexe 7).

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv/recreate.action?pid=3610048901&selectedNodeIds=2D1,2D13,3D8,3D17,3D18,3D19,3D24,3D38,3D49,3D95,3D97,3D98,3D208&checkedLevels=0D1&refPeriods=20100101,20240101&dimensionLayouts=layout2,layout2,layout2,layout3&vectorDisplay=false>

ANNEXE 8 : VALEUR (\$) DES EXPORTATIONS NATIONALES DE MINÉRAUX ET DE PRODUITS MINÉRAUX, PAR PRODUIT DE BASE ET PAYS DE DESTINATION, 2024

MÉTAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Aluminium	15 792 694 612	23 638 012	476 334 906	138 597 278	738 132	970 128 140	17 402 131 080
Antimoine	1 794 490	240 381	14 443	0	0	42 892	2 092 206
Baryum	358 710	0	2 085	0	0	0	360 795
Béryllium	10 403	0	6 534	0	0	18 901	35 838
Bismuth	410 480	2 000	16 309	55 718	0	87 033	571 540
Cadmium	99 318	0	5 049 032	170 708	0	4 463 367	9 782 425
Métaux calcium	6 160 179	0	523	0	0	319 049	6 479 751
Chrome	3 841 466	420	57 167	863	0	-29 275	3 870 641
Cobalt	66 212 434	10 380 956	105 942 605	53 909 299	0	107 255 576	343 700 870
Cuivre	5 581 860 572	10 235 488	547 536 033	2 024 710 374	387 902	2 503 717 180	10 668 447 549
Germanium	14 226 660	166 601	183 280	0	0	29 949 984	44 526 525
Or	9 194 804 825	22 710 788 045	9 559 710	504 782 237	5 163 303 669	3 097 344 833	40 680 583 319
Hafnium	9 444 531	0	4 992 812	0	0	-4 992 812	9 444 531
Fer et acier	18 623 314 052	47 130 008	304 300 508	53 638 773	3 916 992	1 568 237 116	20 600 537 449
Minerai de fer	384 589 285	139 521 858	3 135 032 110	2 443 421 482	0	2 664 128 317	8 766 693 052
Plomb	522 878 292	349 742	4 229 069	403 705	32 429	111 122 382	639 015 619
Lithium	1 076 811 038	3 254 933	6 562 114	5 233 611	72 009	20 982 196	1 112 915 901
Magnésium et composés de magnésium	87 277 867	5 783	164 389	813 480	70	479 201	88 740 790
Manganèse	378 998	3 948	865 284	94 990	0	-154 923	1 188 297
Mercuré	211 755	71 501	4 196	3 938	74	1 066	292 530
Molybdène	22 385 870	4 824	27 365 026	30 485 213	19 217 754	18 211 958	117 670 645
Nickel	1 408 059 730	47 914 796	997 374 420	207 333 226	301 215	1 956 270 549	4 617 253 936
Niobium	161 932 257	0	131 473 517	47 810 559	0	65 920 211	407 136 544
Autres métaux	6 493 729 267	116 223 731	1 159 135 934	467 099 112	7 205 850	971 357 291	9 214 751 185
Métaux du groupe du platine	1 191 067 672	344 680	36 547 142	130 576	109 691 285	75 050 160	1 412 831 515
Métaux des terres rares	2 355 749	16 506	204 941	0	104	150 950	2 728 250
Rhénium	6 068 044	522 852	1 798	0	0	-1 798	6 590 896
Sélénium	624 326	0	589 546	7 827 943	0	733 965	9 775 780
Silicium	290 647 297	840	14 374 232	625 838	0	19 773 628	325 421 835
Argent	1 414 694 086	2 850 166	100 448 659	22 853 578	118 911 137	66 945 192	1 726 702 818
Tantale	12 747 134	8 077	389 725	440 123	0	-311 076	13 273 983
Tellure	718 430	238 667	57 128 797	0	0	-18 356 481	39 729 413
Étain	29 437 907	31 989	2 681 287	234 643	0	1 299 694	33 685 520
Titane métallique	78 016 241	4 511 804	64 804 965	2 400 018	1 049 100	16 608 286	167 390 414
Tungstène	26 817 889	4 041	4 420 160	307 329	275	1 219 747	32 769 441
Uranium et thorium	1 720 863 095	651 718 190	2 274 957 212	0	0	-717 919 533	3 929 618 964
Vanadium	46 982 344	656	344	0	0	30 265	47 013 609
Zinc	1 779 550 711	1 041 725	59 786 270	8 803 854	47 105 709	60 777 548	1 957 065 817
Zirconium	5 055 138	319 070	5 807 286	5 337 044	0	-3 373 255	13 145 283
TOTAL DES MÉTAUX	66 059 133 154	23 771 542 290	9 538 344 370	6 027 525 512	5 471 933 706	13 587 487 524	124 455 966 556

NON-MÉTAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Abrasifs	244 116 989	520 702	13 338 536	7 474 362	250 554	38 121 109	303 822 252
Arsenic	0	10 585	0	0	0	-10 499	86
Barite et withérite	70 528	0	0	0	0	0	70 528
Bore	1 400 382	75 398	1 848 962	308 010	0	3 143 318	6 776 070
Brome	209 027	0	774	183	0	1 069	211 053
Ciment	1 249 094 414	967 480	8 002 447	755 851	10 096	8 313 906	1 267 144 194
Chlore et produits chlorés	402 670 680	14 334	464 792	12 284	708	466 270	403 629 068
Chrysotile (amiante)	41 557 292	58 052	207 881	97 957	0	1 939 891	43 861 073
Argile et produits de l'argile	28 873 618	1 031 504	13 646 165	2 212 356	4 881	6 378 154	52 146 678
Diamant	57 272 009	3 196 686	1 040 220 262	986 497	18 852	417 221 147	1 518 915 453
Dolomite	59 939 901	0	0	0	0	10 523	59 950 424
Feldspath	186 040	0	3 432	0	0	0	189 472
Fluorine	5 993 644	6 641	374 999	0	2 285	2 382 852	8 760 421
Verre et articles de verre	828 661 448	12 265 601	30 805 645	4 432 939	424 865	15 275 133	891 865 631
Granite	64 253 208	0	553 728	333 729	0	681 441	65 822 106
Graphite	65 153 562	1 317 760	16 242 900	1 448 358	525 691	7 123 033	91 811 304
Gypse	130 882 810	57 668	293 009	256 657	21 819	751 590	132 263 553
Iode	5 019 637	0	857 861	1 428	67	188 163	6 067 156
Chaux	51 838 429	0	0	0	0	1 595	51 840 024
Castine et autres pierres calcaires	33 059 968	0	25 450	3 210	0	18 144	33 106 772
Marbre, travertin et autres pierres calcaires	30 072 073	132	94 633	468 728	0	370 269	31 005 835
Mica	7 228 230	238 306	583 045	205 127	0	3 656 587	11 911 295
Pigments d'origine minérale	166 186 836	249 786	588 928	138 326	0	6 365 277	173 529 153
Syénite néphélinique	154 712 990	719 250	1 201 592	1 031 418	0	6 794 357	164 459 607
Autres non-métaux	1 035 151 802	4 603 487	35 713 694	12 193 211	477 974	68 207 612	1 156 347 780
Autres matériaux de construction	271 810 062	1 922 869	7 544 305	1 843 761	0	28 647 767	311 768 764
Tourbe	610 649 447	181 148	1 275 910	31 169	24 816	28 133 159	640 295 649
Phosphate et composés de phosphate	124 705 401	18 558	1 931 906	171 467	0	22 119 945	148 947 277
Potasse et composés de potassium	4 236 668 761	15 541	349 530 123	499 663 971	0	2 867 702 236	7 953 580 632
Pierres précieuses et semi-précieuses	1 997 120	17 505	31 990	0	17 120	34 031	2 097 766
Sels et composés de sodium	495 991 329	245 185	7 905 999	2 613 862	0	58 491 047	565 247 422
Sable et gravier	144 611 725	0	164 408	0	0	940 359	145 716 492
Grès	372 032	0	0	0	0	5 240	377 272
Silice et composés de silice	120 836 171	397 812	3 537 768	1 105 919	802 101	16 048 012	142 727 783
Ardoise	10 996 815	5 930 808	2 875 323	0	0	2 003 339	21 806 285
Soufre et composés de soufre	450 164 942	4 248	42 057	205 639 877	0	158 297 743	814 148 867
Talc, saponite et pyrophyllite	57 303 458	0	5 659 461	66 429	0	1 591 246	64 620 594
Oxydes de titane	452 958 252	2 346 137	16 441 501	4 901 721	7 698	19 529 061	496 184 370
TOTAL DES NON-MÉTAUX	11 642 671 032	36 413 183	1 562 009 486	748 398 807	2 589 527	3 790 944 126	17 783 026 161

COMBUSTIBLES MINÉRAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Charbon	667 002 852	4 937 294	665 901 064	2 753 800 292	0	6 063 593 236	10 155 234 738
Coke	14 386 540	0	0	0	0	688 402	15 074 942
TOTAL DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX	681 389 392	4 937 294	665 901 064	2 753 800 292	0	6 064 281 638	10 170 309 680

TOTAL DES EXPORTATIONS NATIONALES DE MINÉRAUX	78 383 193 578	23 812 892 767	11 766 254 920	9 529 724 611	5 474 523 233	23 442 713 288	152 409 302 397
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------	------------------------

Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada.

- Néant

Remarque : Les étapes 1 à 4 comprennent les minerais, les concentrés ainsi que les produits métalliques et minéraux finis et semi-finis.

ANNEXE 9 : ANNEXE 10 : VALEUR (\$) DES IMPORTATIONS DE PRODUITS DE MINÉRAUX ET DE MÉTAUX, PAR PRODUIT DE BASE ET PAYS IMPORTATEUR, 2024

MÉTAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Aluminium	4 222 974 979	1 770 297 424	544 102 405	2 312 183 852	91 575 998	1 776 484 800	10 717 619 458
Antimoine	5 457 348	17 674 063	5 269 198	0	74 384	11 284 239	39 759 232
Baryum	5 611 231	2 196 254	711 511	0	0	230 574	8 749 570
Béryllium	1 352 533	9 023	47 787	0	0	28 533	1 437 876
Bismuth	2 810 968	287 611	0	0	5 320	356 832	3 460 731
Cadmium	55 028	54 030	5 888	0	0	16 028	130 974
Métaux calcium	32 340 668	21 172 463	2 300 895	2 898 992	4 703 377	1 158 134	64 574 529
Chrome	7 999 902	9 960 995	28 112 857	9 201 522	713 746	60 650 517	116 639 539
Cobalt	29 179 127	646 290	10 024 595	0	222 350	10 001 402	50 073 764
Cuivre	3 632 267 701	307 378 103	1 238 881 434	79 731 695	50 413 597	1 196 927 232	6 505 599 762
Germanium	5 674 533	1 334 449	291 378	0	148	769 942	8 070 450
Or	6 723 726 014	1 419 407	29 099 893	2 643 052 027	389 572 334	9 723 193 284	19 510 062 959
Hafnium	135	20 168 918	114 560	0	0	116 005	20 399 618
Fer et acier	15 764 561 743	4 875 222 155	3 483 589 407	436 783 708	1 738 917 974	6 525 573 736	32 824 648 723
Minerai de fer	1 047 949 095	2 284 739	25 790 363	31 578	606	7 943 508	1 083 999 889
Plomb	950 261 953	99 264 791	108 870 892	4 123 517	77 989 749	259 272 515	1 499 783 417
Lithium	349 267 992	217 664 492	332 245 915	4 095	2 762 209	78 407 179	980 351 882
Magnésium et composés de magnésium	34 314 310	265 665 128	9 670 984	620 800	2 081 340	23 086 149	335 438 711
Manganèse	80 473 525	84 441 164	12 912 594	2 039 856	1 848 900	224 685 319	406 401 358
Mercure	500 592	168 350	97 719	0	3 653	107 400	877 714
Molybdène	62 769 240	4 975 028	930 443	422 978	5 198 554	42 822 198	117 118 441
Nickel	639 990 462	29 316 231	405 632 990	45 723 479	6 607 908	345 993 473	1 473 264 543
Niobium	464 521	0	0	31 245 241	0	782 231	32 491 993
Autres métaux	10 160 012 828	3 942 545 234	2 655 254 767	34 983 038	1 701 623 143	4 252 773 830	22 747 192 840
Métaux du groupe du platine	621 706 230	420 878	154 188 864	1 668 631	95 785	1 097 458 029	1 875 538 417
Métaux des terres rares	2 489 695	2 321 147	657 629	0	0	1 304 380	6 772 851
Rhénium	4 473	9 488	473 984	0	0	0	487 945
Sélénium	172 095	139	110 621	0	0	300 980	583 835
Silicium	6 976 830	15 702 046	2 451 194	36 902 486	0	48 835 939	110 868 495
Argent	795 194 133	47 725 303	429 366 811	6 334 647	160 367 399	1 075 102 584	2 514 090 877
Strontium	10 139	23 020	446 555	0	328 545	0	808 259
Tantale	6 302 090	7 600 538	412 056	0	0	101 928	14 416 612
Tellure	550 028	36 123 510	2 201 376	0	0	16 236 704	55 111 618
Thallium	4 408	0	0	0	0	130	4 538
Étain	29 024 791	2 949 506	11 938 060	18 761 221	1 373 045	60 630 901	124 677 524
Titane métallique	173 359 335	89 916 876	14 607 020	8 993	1 166 369	127 561 756	406 620 349
Tungstène	42 739 553	5 950 208	1 810 947	9 378	2 873	2 301 037	52 813 996
Uranium et thorium	14 100 152	0	386 922	0	0	931 546 869	946 033 943
Vanadium	5 979 222	15 334 490	5 285 169	10 521 618	0	15 177 842	52 298 341
Zinc	703 302 288	20 386 453	21 913 985	1	92 552 182	516 353 170	1 354 508 079
Zirconium	68 047 125	1 566 993	3 642 509	0	0	4 601 580	77 858 207
Total général	46 229 979 015	11 920 176 937	9 543 852 177	5 677 253 353	4 330 201 488	28 440 178 889	106 141 641 859

NON-MÉTAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Abrasifs	306 350 509	93 966 786	144 986 898	866 562	19 118 885	133 834 351	699 123 991
Arsenic	219 682	38 451	2 751	0	0	9 527	270 411
Barite et withérite	7 487 662	669 291	994 887	0	0	8 395 208	17 547 048
Bore	53 248 107	2 007 463	1 575 621	225 555	0	51 176 024	108 232 770
Brome	375 499	194 302	10 058	164	0	1 690 016	2 270 039
Ciment	582 408 890	183 158 199	109 077 737	970 229	39 966 098	153 561 117	1 069 142 270
Chlore et produits chlorés	152 358 834	26 077 509	8 400 501	2	1 500 384	16 045 657	204 382 887
Chrysotile (amiante)	235 352 131	10 643 160	8 010 518	689 417	337 181	21 724 359	276 756 766
Argile et produits de l'argile	427 862 692	537 162 383	355 926 265	57 673 439	102 467 947	205 837 284	1 686 930 010
Diamant	40 054 319	4 133 525	10 590 579	53 180	14 181	242 606 321	297 452 105
Dolomite	19 239 874	67 976	6 778	0	0	252 151	19 566 779
Feldspath	282 954	0	8 948	0	98	33 044	325 044
Fluorine	28 364 426	12 719 197	32 126 805	0	77 409 294	12 529 467	163 149 189
Verre et articles de verre	2 279 335 457	796 946 730	337 889 283	1 357 675	298 755 126	255 813 433	3 970 097 704
Granite	14 470 098	17 282 472	8 850 633	7 676 517	18 458	20 685 881	68 984 059
Graphite	115 180 675	323 470 976	126 441 500	40 162	7 208 241	86 775 755	659 117 309
Gypse	249 228 640	837 043	61 901 132	168 077	16 228 963	3 626 625	331 990 480
Iode	8 773 080	47 822	61 104	0	125	21 102 029	29 984 160
Chaux	65 580 809	24 650	1 201 660	0	42 464	2 101 386	68 950 969
Castine et autres pierres calcaires	32 244 817	362 043	622 429	0	0	660 068	33 889 357
Marbre, travertin et autres pierres calcaires	19 699 600	20 643 710	36 663 746	3 441 025	732 345	16 758 220	97 938 646
Mica	4 156 049	4 630 109	802 182	76 029	14 826	676 858	10 356 053
Pigments d'origine minérale	177 458 074	11 816 682	37 295 112	14 650	3 246 384	21 363 863	251 194 765
Syénite néphélinique	2 280 887	270 366	0	0	0	26 126	2 577 379
Olivine	833 336	147 142	31 313	153	1 833	373 567	1 387 344
Autres non-métaux	1 570 649 953	612 352 503	259 975 407	10 647 217	41 112 982	193 574 214	2 688 312 276
Autres matériaux de construction	157 328 421	53 054 802	35 398 852	13 526 509	6 176 227	37 701 071	303 185 882
Tourbe	21 215 442	66 826	7 917 533	199	894	1 044 529	30 245 423
Perlite	15 600 701	1 940	0	0	142 742	3 173	15 748 556
Phosphate et composés de phosphate	1 337 096 382	20 259 220	15 935 481	26 852	80 234 861	600 443 995	2 053 996 791
Potasse et composés de potassium	115 364 284	10 763 188	9 332 250	0	71 081	30 851 396	166 382 199
Pierres précieuses et semi-précieuses	15 451 528	37 035 282	1 925 220	573 310	127 643	24 805 820	79 918 803
Sels et composés de sodium	730 279 919	41 729 810	57 571 590	1 354 834	32 073 709	150 330 353	1 013 340 215

NON-MÉTAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Sable et gravier	33 153 756	1 119 371	273 098	36 735	196 369	317 297	35 096 626
Grès	1 769 070	81 963	653	0	0	2 016 135	3 867 821
Silice et com- posés de silice	544 403 577	53 211 504	29 253 913	1 221 145	6 108 434	21 255 417	655 453 990
Ardoise	2 496 273	1 491 285	187 398	686 904	0	722 549	5 584 409
Soufre et com- posés de soufre	33 015 287	2 416 559	2 058 245	0	0	969 386	38 459 477
Talc, saponite et pyrophyllite	19 019 083	1 292 244	587 342	174 939	503	89 562	21 163 673
Oxydes de titane	239 882 291	110 420 178	14 177 055	471	13 469 571	10 562 959	388 512 525
Total général	9 659 573 068	2 992 614 662	1 718 072 477	101 501 951	746 777 849	2 352 346 193	17 570 886 200

COMBUSTIBLES MINÉRAUX	États-Unis	Chine	UE-27	Brésil	Mexique	Autres pays	Total
Charbon	1 122 778 893	2 325 102	18 051 097	10 768	636	237 463 543	1 380 630 039
Coke	537 112 312	2 570	2 618 161	0	6 313	8 004 072	547 743 428
TOTAL DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX	1 659 891 205	2 327 672	20 669 258	10 768	6 949	245 467 615	1 928 373 467

TOTAL DES IMPORTATIONS MINIÈRES	57 549 443 288	14 915 119 271	11 282 593 912	5 778 766 072	5 076 986 286	31 037 992 697	125 640 901 526
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------	------------------------

Sources : Ressources naturelles Canada; Statistique Canada.

- Néant

Remarque : Les étapes 1 à 4 comprennent les minerais, les concentrés ainsi que les produits métalliques et minéraux finis et semi-finis.



L'association minière du Canada

WWW.MINING.CA